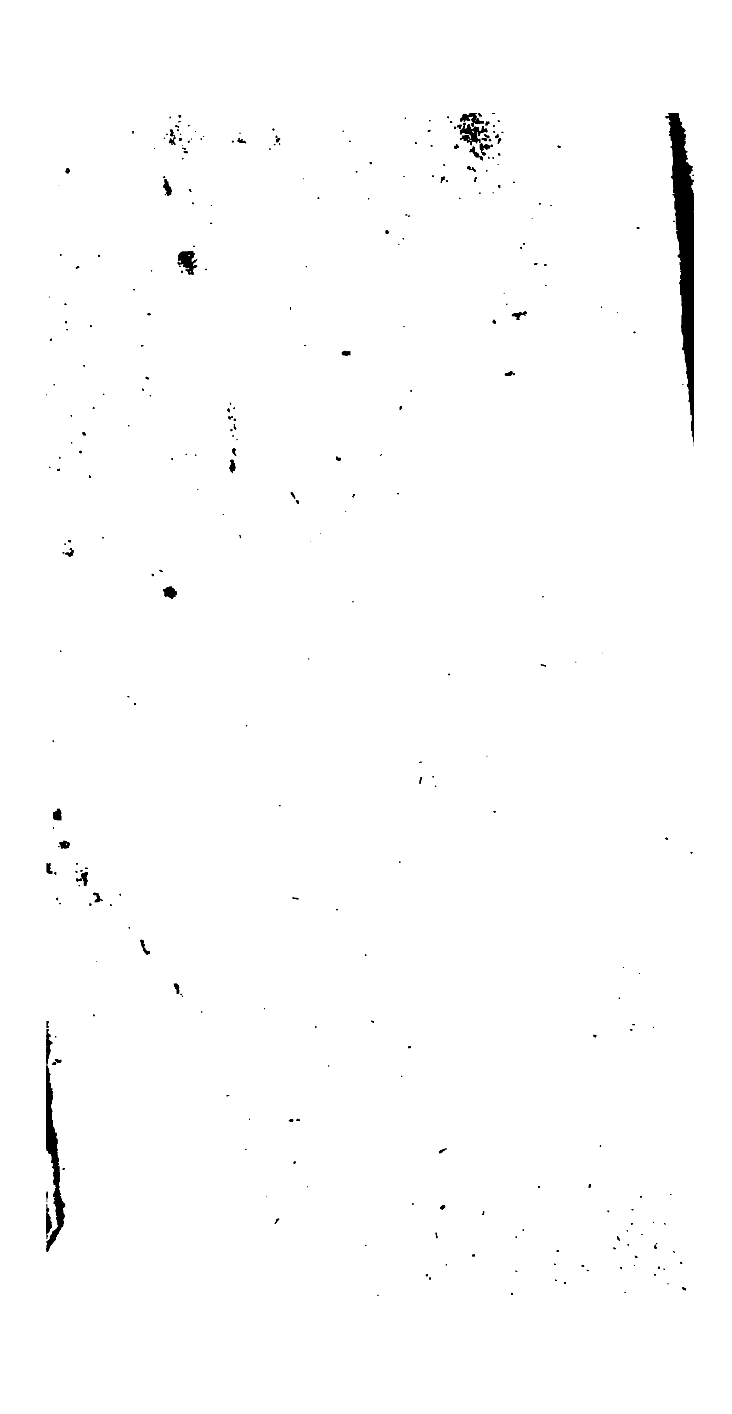








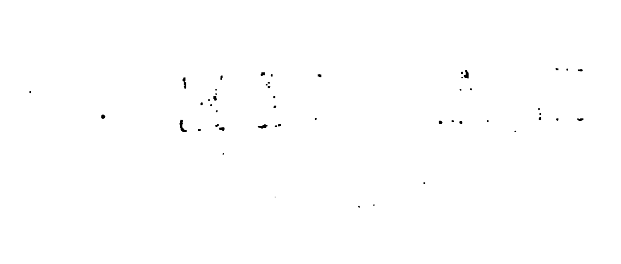


LA VIE

DE

VINCENT DE PAUL.

TOME SECOND.



Bégat

LA VIE

DE

S. VINCENT DE PAUL,

Instituteur & Fondateur des Prêtres de la Mission, & des Filles de la Charité.

Multi misericordes vocantur : virum autem fidelem quis inveniet. Prov. 20. 6.

Plueurs ont eu la réputation d'*Hommes compatissans* ; mais qui la mérita autant que Saint Vincent de Paul ?

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez la Veuve HERISSANT, Imprimeur-Libraire, rue Neuve Notre-Dame ; L'ESCLAPART, Libraire, rue du Roule ; VARIN, Libraire, rue du Petit-Pont.

1787.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

ANN. 1648. Pape d'engager le Saint à envoyer quelques-uns de ses prêtres dans l'Isle de Madagascar. Quoique Vincent n'eût pas plus de monde qu'il ne lui en falloit, il ne délibéra point. Le desir de faire publier la loi du salut dans un vaste pays qui ne la connoissoit pas, lui fit faire plus qu'on ne demandoit de lui; & dès ce moment, il prit toutes les mesures, dont la sagesse humaine est capable, pour répondre aux desseins de ceux qui le mettoient en œuvre.

I.
S. Vincent leur envoie deux de ses prêtres.

Vincent, pour faire défricher cette terre maudite, choisit deux excellens ouvriers. L'un s'appelloit Charles Nacquart de Champmartin; il étoit natif du diocese de Soissons : l'autre étoit du comté d'Eu, diocese d'Amiens, & s'appelloit Nicolas Gondrée. Le premier travailloit à Richelieu, quand il reçut la lettre par laquelle Vincent le prioit de se disposer à partir. Le second eut ordre d'aller l'y joindre.

Nacquart, qui soupiroit depuis longtemps pour les missions étrangeres, & qui, quelques années auparavant, avoit témoigné à notre Saint l'ardent desir qu'il avoit de travailler au salut des

gentils & des idolâtres, reçut avec une sorte de transport, la proposition que lui faisoit Vincent de Paul. La volonté de son supérieur fut à ses yeux l'expression de la volonté de Dieu. Il ne pensa plus qu'à partir ; & Gondrée l'ayant joint à Richelieu, ils prirent * tous deux le chemin de la Rochelle. Ils firent, pendant un mois qu'ils furent obligés de passer dans cette ville, d'heureux essais de leurs talens & de leur vocation. Avec l'agrément de l'évêque, ils employerent la meilleure partie du temps à catéchiser les pauvres, à entendre leurs confessions, à consoler & à servir, en tout genre, les prisonniers, & les malades des hôpitaux.

* Le 18 Avril.

2. Embarquement de deux missionnaires. Leur conduite dans le vaisseau.

Enfin, le 21 mai, jour de l'Ascension, on leva l'ancre, & on mit à la voile. A peine commençoit-on à quitter le port, que nos deux prêtres, attentifs à suivre l'exemple de S. François-Xavier, qu'on leur avoit donné pour modele, commencerent à travailler au salut de leurs compagnons de voyage. Après l'évangile de la premiere messe, qui, le jour même du départ, fut célébrée sur mer, Nacquart fit une ex-

Ann. 1648. hortation à ceux de l'équipage ; & il leur fit voir que, quoique l'Océan soit le séjour de l'orage & des tempêtes, ils n'auroient rien à craindre de ses fureurs, si, par une vie sainte & réguliere, ils sçavoient se rendre favorable celui qui commande à la mer & aux vents.

Pour les disposer à une vie digne de Dieu, le zélé missionnaire fit l'ouverture du jubilé, que le Saint-Pere venoit d'accorder aux fideles. Son confrere & lui firent faire des confessions générales à six vingts personnes qui étoient dans le navire. Ils admirent à la participation des divins mysteres ceux qui en furent trouvés dignes. On y prépara par des catéchismes, en forme d'exhortations, ceux qui n'étoient pas assez instruits des mysteres de la foi. Un petit vaisseau de Dieppe, qui les suivoit, ayant mouillé avec eux au Cap-Verd ; ceux qui le montoient, informés du bien que ces deux prêtres avoient fait dans leur navire, les prierent d'avoir pitié d'eux, & de leur faire part des graces qu'ils avoient déja communiquées à d'autres. Ils y travaillerent dès la veille de S. Jean-Baptiste,

& ils eurent la consolation d'en réconcilier un assez bon nombre. Elle fut traversée cette consolation par l'impuissance, où ils se trouverent de rendre le même service à douze Portugais noirs & bons chrétiens, qui, étant venus entendre leur messe, témoignoient beaucoup d'ardeur pour recevoir les sacremens : comme nos missionnaires n'entendoient pas leur langue, il fallut se contenter de prier Dieu de leur tenir compte de leurs bonnes dispositions.

ANN. 1648.

Le séjour qu'on fit au Cap-Verd, ne dura pas : on se remit bientôt en mer, & on reprit, dans le vaisseau, les exercices que l'embarras & le transport des eaux fraîches avoient interrompus. Les exhortations, les catéchismes, les bonnes lectures recommencerent. L'esprit de Dien se fit sentir si puissamment que le navire avoit l'air d'une communauté réguliere. On alla jusqu'à y faire deux ou trois fois par semaine des conférences spirituelles, qu'un des deux prêtres terminoit toujours par quelques réflexions simples, & par un trait d'histoire tiré de l'écriture ou de la vie des saints. Tout

ANN. 1648. jurement, toute parole indécente étoit bannie; quiconque s'échappoit en l'une ou l'autre maniere, subissoit sur-le-champ un genre de peines dont on étoit convenu.

Jusques-là tout alloit aussi bien qu'on pût le souhaiter; mais les vents contraires donnerent bientôt de sérieuses inquiétudes. On ne put avancer pendant tout le mois de juillet; on étoit près de la ligne : il étoit fâcheux de relâcher; cependant les matelots crurent enfin qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre; & peut-être l'auroit-on pris, si Nacquart, que tout le monde respectoit déja comme un Saint, ne s'y fût opposé. Il eut recours, ce sont ses termes, à celui qui tire les vents de ses trésors; il s'adressa à celle que l'église appelle l'étoile de la mer. A son exemple, tous ceux du vaisseau firent un vœu public de s'approcher des sacremens, vers le temps de l'Assomption, de bâtir une église à Madagascar sous l'invocation de la reine du ciel, & de faire une aumône arbitraire. Des sentimens si chrétiens trouverent grace devant Dieu. Le vent changea; il devint si favorable que, dès la

veille de la fête, on se trouva sous la ligne.

ANN. 1648.

Cette faveur ne fut pas la seule qu'ils crurent devoir à la sainte Vierge; ils sentirent plusieurs fois, pendant le cours du voyage, son crédit & son attention à secourir ceux qui la prient comme il faut. Ils obtinrent d'elle, vers la fête de sa Nativité, la cessation des vents contraires; & ils furent, à la vue du cap de Bonne-Espérance, préservés de deux dangers dans lesquels ils devoient naturellement périr.

3. Ils arrivent à Madagascar.

Enfin, après six mois & demi de navigation, on découvrit l'Isle de Madagascar. Les missionnaires, avant qu'on débarquât, exhorterent ceux du vaisseau qui avoient eu quelque démêlé ensemble, à oublier le passé. On le leur promit bien volontiers. Les peines qu'ils avoient prises pour sanctifier la troupe, les services qu'ils avoient rendus à ceux que la maladie du scorbut avoit attaqués, & qu'ils visitoient réguliérement deux fois par jour; leur patience & leur vie exemplaire, méritoient bien qu'on eût pour eux cette déférence d'ailleurs si nécessaire & si conforme aux loix du christianisme.

Ann. 1648.

Dès qu'on eut mis pied à terre, Nacquart ſe mit à genoux pour s'offrir à Dieu, & prendre en ſon nom poſſeſſion ſpirituelle de cette Iſle. Il s'avança vers le fort Dauphin pour y dire la meſſe; il y avoit cinq mois que, faute de matiere pour la conſécration, on ne l'y avoit point célébrée. Le lendemain, il en dit une ſolemnelle en action de graces; tous ceux du vaiſſeau s'y trouverent; elle fut ſuivie du *Te Deum*; & le gouverneur, qui avoit fait le voyage avec nos deux prêtres, y aſſiſta avec les autres.

4. Leurs travaux dans l'Iſle.

Les miſſionnaires commencerent leurs travaux par les troupes qui étoient au ſervice du roi très-chrétien. Ils tâcherent de les diſpoſer à gagner l'indulgence du jubilé : mais il y a de l'apparence qu'ils trouverent les ſoldats du fort moins dociles qu'ils n'avoient trouvé ceux avec leſquels ils avoient fait la traverſée; au moins il eſt ſûr qu'ils en furent preſque continuellement aſſez maltraités. A la réſerve de quelques officiers qui craignoient Dieu, il n'y avoit, dans le quartier des Européens, ni ordre, ni juſtice, ni punition pour ceux qui ſe livroient au

Voyez la Vie de M. Nacquart.

crime. Ils n'avoient à cœur que leurs propres intérêts : ceux de Dieu & de la religion ne les touchoient pas. Ils prenoient par force le bétail des Insulaires ; ils les tuoient sans façon, quand ils ne le donnoient pas de bonne grace ; & ils traitoient d'attentat sur le temporel, les représentations qu'on leur faisoit sur une conduite aussi contraire à la raison & à l'humanité. Des manieres si peu mesurées, jointes à l'inconstance naturelle des Madagascarois, devoient faire, & elles firent en effet beaucoup de tort à la propagation de l'évangile.

Ann. 1648.

5.
Mort de M. Gondrée.

Quelques officiers François ayant été obligés de faire un voyage, prierent M. Gondrée de les accompagner. Il le fit par obéissance ; il partit avec eux trois jours avant les rogations. La chaleur étoit extraordinaire ; ces messieurs adoucirent une partie des fatigues de la route, en se faisant porter par des Negres, & en se nourrissant aussi bien qu'ils le pouvoient faire. Le pauvre Gondrée les suivoit à pied ; & comme il ne vouloit pas rompre l'abstinence, il n'eut pour toute nourriture qu'un peu de riz cuit à l'eau. Il se trouva si

Ann. 1648. épuiſé le dimanche, qu'il ne put célébrer la meſſe; il fallut s'en revenir le lendemain, & on eut ſi peu d'égard pour lui, qu'on ne lui procura aucun ſoulagement pour le retour. A peine eut-il rejoint ſon compagnon, que le mal ſe déclara. Une fievre violente, des douleurs extrêmes dans toutes les jointures du corps, une grande foibleſſe firent tout appréhender pour lui dès les premieres jours. Nacquart, qui l'aimoit uniquement, ne le perdoit de vue, que lorſque ſes fonctions l'appelloient ailleurs. Malgré la douleur dont il étoit accablé, il rendit, pendant les fêtes de la Pentecôte, & aux François, & aux Catéchumenes, tous les ſervices que ſon miniſtere exigeoit de lui. Il confeſſa & prêcha deux fois le jour, célébra ſolemnellement les divins offices, inſtruiſit les Inſulaires, & baptiſa deux filles adultes qu'il maria quelques jours après à deux habitans du pays, auxquels il avoit déja conféré le baptême.

Cependant, comme la maladie de Gondrée augmentoit, il lui adminiſtra les derniers ſacremens. Ce vertueux prêtre ranima ſes forces expirantes, pour les recevoir avec toute la piété

possible. Il déclara d'une voix mourante qu'il n'eût voulu vivre que pour servir les infideles. Il recommanda aux François la crainte de Dieu, & la dévotion à la sainte Vierge, qu'il avoit toujours honorée d'un culte très-particulier; il répéta par deux fois à son confrere, qu'il devoit s'attendre à souffrir beaucoup dans ce malheureux pays; il le pria de rendre en son nom de très-humbles actions de graces à Vincent de Paul, de ce qu'après avoir bien voulu le recevoir parmi ses enfans, il l'avoit choisi pour annoncer l'évangile aux infideles, préférablement à tant d'autres qui, à ce que lui faisoit croire son humilité, s'en seroient beaucoup mieux acquittés que lui. Enfin, après avoir passé une partie de la nuit en de tendres & continuelles aspirations vers Dieu, il remit, avec beaucoup de paix & de tranquillité, son ame entre les mains du souverain juge, le quatorzieme jour de sa maladie, vingt-sixieme de mai 1649. Les François, qui d'ailleurs ne l'avoient pas trop ménagé, verserent des larmes sur son tombeau : tous assisterent à ses funérailles. Il s'y trouva aussi

Ann. 1648.

ANN. 1648. beaucoup d'infideles ; ils disoient hautement que, jusqu'à l'arrivée des deux missionnaires, ils n'avoient point encore vu d'hommes qui ne fussent ni emportés ni coleres, & qui leur enseignassent les choses du ciel avec autant de douceur & d'affection que faisoit M. Gondrée.

6. Affliction & zele de M. Nacquart.

Une si triste séparation fut un coup de foudre pour Nacquart. Un homme, qui, à quatre mille lieues de son pays, en perd un autre qui faisoit sa ressource, son appui & toute sa consolation, est assurément bien à plaindre. Aussi se regarda-t-il, dès ce moment, comme une victime que l'affliction, la langueur, l'excès du travail alloient peu à peu immoler. Il fit, dès la même année, son testament; laissa son bien à messieurs de Champmartin ses freres, sous la condition d'un nombre de messes & de quelques aumônes; & prit toutes les mesures possibles pour être secouru, & au moment de sa mort, & après son décès. Toutefois, comme sa douleur étoit tempérée par la religion, il ne s'y livra pas jusqu'à négliger ses devoirs; il redoubla même son activité & son zele. Il avoit demandé à

Dieu la portion de grace qu'avoit eue son compagnon; il l'avoit prié lui-même, avant sa mort, de lui obtenir une double force de corps & d'esprit, afin qu'il pût faire seul l'ouvrage des deux, & sanctifier les François, sans cesser de travailler à la conversion des idolâtres. Il se crut exaucé; & en attendant qu'il pût écrire en Europe pour avoir un nouveau renfort, il prit toutes sortes de moyens pour avancer l'œuvre de Dieu; il s'efforça même de procurer à ceux qui travailleroient avec lui, ou après lui, des facilités qu'il n'avoit pas trouvées en arrivant à Madagascar.

Ce fut dans cette vue qu'il traduisit, en langue du pays, un abrégé de la doctrine chrétienne. Il l'apprit par cœur, & par-là il se trouva en état de se faire assez bien entendre aux infideles. Le peuple & ce qu'il y avoit de plus considérable dans l'isle, assistoit volontiers à ses instructions. Deux jeunes seigneurs, qui étoient venus de deux cens lieues, au fort Dauphin, pour leurs affaires, se rendirent très-assidus à ses catéchismes; ils en parurent extrême-

Ann. 1648.

ment satisfaits : & ils lui dirent qu'à leur retour, ils feroient part à leur pere de ce qu'ils avoient entendu. Nacquart leur fit espérer, qu'avec le temps il pourroit les aller voir. Il le souhaita encore davantage, quand, après leur départ, il apprit que leur pays étoit très-peuplé ; & que, lorsque les François alloient trafiquer chez eux, ils se faisoient un plaisir d'assister à leurs prieres. Mais la mort de son confrere ne lui permit pas de faire un si long trajet. Il ne pouvoit guere s'absenter que cinq ou six jours ; il falloit se trouver dans le fort, les dimanches & les fêtes, pour y chanter la messe & les autres offices ; pour continuer aux François les services qu'ils avoient droit d'attendre de lui, & pour disposer au baptême ceux des adultes dont Dieu ouvroit le cœur aux vérités de la foi.

Cependant, comme la charité est industrieuse ; ce zélé ministre, qui n'étoit occupé, nuits & jours, que de la sanctification de son isle ; tâcha de former comme de nouveaux missionnaires, qui pussent en quelque sorte tenir sa place dans les lieux où il ne pou-

voit aller. Lorſque les François ſe répandoient par pelotons dans les différentes provinces de Madagaſcar, il les exhortoit à prendre bien garde d'offenſer Dieu, à n'offrir que de bons exemples aux yeux des infideles; & donnant l'inſtruction qu'il avoit compoſée & traduite à ceux qui lui ſembloient avoir plus d'intelligence, il les prioit, au nom de Jeſus-Chriſt, de ne laiſſer paſſer aucune occaſion d'inſtruire ceux qui voudroient les entendre.

A l'égard des lieux les plus voiſins de l'habitation des Européens, tels que ſont la vallée d'Amboul, le pays d'Anos, & une chaîne de montagnes qui n'eſt pas éloignée du fort Dauphin, il les parcourut tous. Il inſtruiſoit, pendant le jour, ceux qu'il trouvoit dans les villages : le ſoir, au clair de la lune, il donnoit les mêmes leçons à ceux qui revenoient du travail. Pour ébranler le cœur, par le moyen de l'imagination & des ſens, il leur montroit une grande image du jugement général; & après leur avoir fait connoître ce que c'eſt que le paradis & l'enfer, la joie ſainte qu'on goûte dans le pre-

Ann. 1648.

mier, & les tourmens horribles qu'on ſouffre dans l'autre; il les preſſoit de prendre un parti, & de ſe choiſir à eux-mêmes leur demeure éternelle. Ces Inſulaires, tout effrayés, crioient à haute voix, que c'étoit avec Dieu qu'ils vouloient demeurer. Ils ſe plaignoient de ce que leurs *ombiaſſes* ne leur parloient jamais du ſalut, & de ce qu'ils ne leur rendoient viſite que pour les tromper & pour attraper leur bien.

Ce qui conſoloit plus ce zélé miſſionnaire, c'eſt que les grands du pays l'écoutoient auſſi attentivement que le peuple. Il parla un jour ſi vivement à un ſeigneur qui avoit cinq femmes, & il le remplit d'une ſi grande terreur qu'elle parut juſques ſur ſon viſage; il reſta confus & interdit : enfin, étant un peu revenu à ſoi, il pria Nacquart de venir l'inſtruire, & lui promit d'obliger ſes vaſſaux à recevoir l'évangile.

Des diſpoſitions ſi favorables toucherent plus d'une fois ce fidele miniſtre de la parole, juſqu'à lui faire verſer des larmes. Il pouvoit à peine les retenir, quand il voyoit la multitude qui l'environnoit, s'écrier comme

Ann. 1648.

de concert : *Où est donc cette eau qui lave les ames, & que tu nous a promise? Fais-nous-en venir, & fais-y les prieres.* Il se reprochoit en quelque sorte à lui-même ses propres délais, & se disoit intérieurement : *Quid prohibet eos baptisari?* Mais il s'arrêtoit tout court, quand il considéroit que ces peuples, naturellement volages, changeoient presqu'aussi vîte de sentimens que d'habitations ; qu'il eût fallu qu'au moins chaque contrée eût eu un missionnaire ambulant, qui ne l'eût point perdue de vue ; que les mauvais chrétiens leur nuisoient plus par leurs exemples déréglés, qu'il ne leur servoit par ses prédications ; & qu'étant seul, & pouvant manquer à tous les momens, des hommes, encore néophytes & tendres dans la foi, seroient en danger de retourner bientôt à leurs superstitions, s'ils se trouvoient abandonnés à eux-mêmes. Ainsi, pendant plus de dix-huit mois, il ne baptisa guere plus de cinquante personnes, parmi lesquelles une femme fort âgée, & dangereusement malade, le consola beaucoup. A peine eut-elle reçu le

Ann. 1648.

saint baptême, qu'on vit redoubler sa foi, son amour, sa reconnoissance envers Dieu. Elle mourut quelque temps après ; & c'est la premiere de l'isle qui ait été enterrée dans le cimetiere des François.

De-là on juge aisément avec quelle ardeur ce saint prêtre soupiroit après quelqu'un qui partageât avec lui ses travaux apostoliques. *Hélas!* s'écrioit-il, d'après saint François-Xavier ; *où sont, & que font maintenant tant de docteurs & d'hommes sçavans, qui perdent le temps dans les académies & les universités, pendant que tant de pauvres infideles demandent du pain, & ne trouvent personne qui le leur distribue? Plaise au souverain maître de la moisson d'y pourvoir par sa bonté ; car à moins que d'avoir ici quantité de prêtres pour instruire, & pour entretenir le fruit des instructions, on ne pourra guere avancer.* Ce sont les termes de la lettre que ce parfait missionnaire écrivit, en 1650, à Vincent de Paul, pour lui apprendre la mort de M. Gondrée.

7.
S. Vincent lui envoie du secours.

Il seroit difficile d'exprimer combien le serviteur de Dieu fut affligé de

cette nouvelle. Outre qu'il perdoit un excellent ouvrier, en la personne de ce cher défunt, il se voyoit encore en danger de perdre M. Nacquart lui-même, qui, chargé seul du poids d'un travail excessif, ne pouvoit manquer de succomber. Après avoir béni Dieu de tout, & adoré ses desseins, qui, quoique secrets, sont toujours parfaitement justes, il ne pensa qu'à remplacer Gondrée, & à procurer, le plutôt qu'il lui seroit possible, & à M. Nacquart & à ses néophytes, un secours qui fût proportionné à leurs besoins. Dans une congrégation qui n'a encore rien perdu de sa premiere ferveur, tout sujet est homme de bonne volonté. Ainsi Vincent n'essuya point ces rebuts, ou, si l'on veut, ces remontrances raisonnées, qui ne prouvent rien de plus que beaucoup de lâcheté & très-peu de zele.

Il avoit actuellement en Picardie un prêtre occupé à la distribution des aumônes, dont nous parlerons plus bas. Celui-ci souhaitoit avec tant de passion de donner son sang & sa vie pour le salut des infideles, qu'il avoit fait vœu de dire chaque jour le rosaire

ANN. 1648. de la sainte Vierge, pour obtenir la grace d'être destiné aux missions étrangeres. Il étoit de Saintes, & se nommoit Jacques Mounier. Notre Saint jeta les yeux sur lui, & lui associa Toussaints Bourdaise, natif de Blois, qui pour lors dépendoit de l'évêché de Chartres. Mais les troubles du royaume ne leur permirent pas de s'embarquer si-tôt: ce ne fut qu'au mois de mars 1654, qu'ils monterent sur mer. Vincent, dont la charité redoubloit avec l'âge, crut que, pour ménager des hommes d'un si grand mérite, & les mettre en état de travailler avec plus de succès, il falloit les multiplier. Ainsi il fit partir après eux MM. Dufour, Prévôt & de Belleville, tous prêtres d'une grande capacité & d'une vertu à l'épreuve. Ils firent du bien, & nous pourrons le détailler ailleurs; mais, ô profondeur des jugemens de Dieu! à peine entamerent-ils celui qu'on avoit lieu d'attendre d'eux.

Comme je m'apperçois que ce détail, également curieux & édifiant, me meneroit trop loin, je reviens à Vincent de Paul. Ce vénérable vieillard, qui étoit plus qu'octogenaire,

quand il reçut la lettre de M. Bourdaise, va nous paroître toujours également grand ; toujours parfaitement semblable à lui-même.

Ann. 1658.

8. Affliction de notre Saint. Il envoie de nouveaux ouvriers à Madagascar.

Il est vrai qu'il fut extrêmement sensible à la perte de tant de saints prêtres. Nous l'avons dit, & nous ne nous lasserons pas de le répéter : le plus tendre pere n'aima jamais ses enfans comme il aimoit les siens. Chaque mort qu'il apprenoit, faisoit à son cœur une blessure profonde, & David souhaitoit avec moins d'ardeur de mourir pour son fils, qu'il ne souhaitoit lui-même de donner sa vie pour celle de ses missionnaires. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que les tristes nouvelles de Madagascar ne furent que comme un supplément de plusieurs autres semblables qu'il reçut coup sur coup dans le même temps. Toutes les lettres qui venoient à saint Lazare depuis quelques mois, portoient le sceau & l'empreinte de la mort. Il venoit de perdre sept de ses enfans dans la ville de Gênes, où les services qu'ils avoient rendus aux pestiférés, les avoient enfin consumés. Il se voyoit à la veille de perdre tous ceux qui travailloient dans

En 1657.

Ann. 1648.

les isles Hébrides, & dont les uns étoient, par les ordres de Cromwel, chargés de chaînes; les autres ne pouvoient ni retenir leur zele, ni le suivre impunément. De tant de prêtres envoyés à Madagascar, il ne lui en restoit plus qu'un seul : encore appréhendoit-il que la douleur & l'excès du travail ne le lui enlevassent bientôt : & il avoit raison de le craindre, puisqu'on sçut dans la suite, qu'il étoit mort à-peu-près dans le temps où l'on reçut la lettre par laquelle il annonçoit la mort de tous ses confreres.

Tant de coups si multipliés, si fâcheux, si sensibles dans un âge où la vigueur de l'homme est toute épuisée, devoient naturellement le conduire au tombeau : mais il trouva, dans sa foi, & dans sa soumission aux ordres de Dieu, des ressources supérieures aux loix de la nature. S'il plia un moment, comme plie la palme sous l'effort d'un vent impétueux, il se releva bientôt, & parut ce qu'il avoit toujours été. Quelques-uns de ses amis lui conseillerent d'abandonner l'entreprise de l'isle de saint Laurent. Ils lui dirent qu'il paroissoit que le temps des misé-

ricordes n'étoit pas encore venu pour elle ; & que si Dieu avoit eu sur ces peuples des desseins particuliers de salut, il eût conservé ceux qui pouvoient leur faire embrasser sa foi.

Ann. 1648.

Mais ces raisonnemens ne firent aucune impression sur lui. Il répondit à son tour, que *l'église universelle avoit été établie par la mort du Fils de Dieu, affermie par celle des apôtres, des souverains pontifes, & des évêques martyrisés ; qu'elle s'étoit multipliée par la persécution, & que le sang des martyrs avoit été la semence des chrétiens ; que Dieu avoit coutume d'éprouver les siens, lorsqu'il avoit quelque grand dessein sur eux ; qu'il donne souvent à la persévérance des succès qu'il a refusés aux premiers efforts ; que sa divine bonté faisoit connoître qu'elle vouloit, autant que jamais, que son nom fût connu, & le royaume de son Fils établi dans toutes les nations ; qu'il étoit évident que ces peuples Insulaires étoient disposés à recevoir les lumieres de l'évangile ; que six cens d'entr'eux avoient déja reçu le baptême par les travaux d'un seul missionnaire, que Dieu y avoit conservé ; enfin, que ce seroit violer toutes les loix*

Abelly, L. 2, p. 185. Lettre du 13 Avril 1659.

Ann. 1648.

de la charité & de la raison, que d'abandonner un serviteur de Dieu, qui crie au secours, & un peuple qui ne demande qu'à être instruit.

Ces motifs & d'autres semblables déterminerent donc notre Saint à envoyer une nouvelle colonie des siens à Madagascar : mais il faut convenir que la carriere qu'il donna à son zele, en ouvrit une bien vaste à sa patience. Les deux premiers prêtres qu'il fit partir pour Nantes, ne purent s'y embarquer : le vaisseau qui devoit les transporter, fit naufrage ; & il fallut revenir à Paris. Vincent en envoya quatre autres quelque temps après : mais les Espagnols ayant attaqué le vaisseau qui les portoit, s'en rendirent maîtres ; & ceux-ci furent encore obligés de revenir en France. Enfin, le serviteur de Dieu, environ un an avant sa mort, en fit partir cinq autres qui, malgré les dangers d'une si périlleuse mission, l'avoient conjuré avec toutes les instances possibles de les y destiner. Lorsqu'ils furent arrivés à Nantes, ils apprirent que l'embarquement se devoit faire à la Rochelle. Trois s'y rendirent par terre : le supérieur avec un frere

Voyez 1656.

En Mars 1658.

Abelly, l. 3, p. 312.

frere qui l'accompagnoit, voulut y aller par mer.

Ann. 1648.

9. Accablante nouvelle que reçoit S. Vincent. Son égalité.

La barque qui les portoit, eut un vent assez favorable jusques à Saint-Nazaire : mais comme elle étoit sur le point d'entrer dans la riviere de Bourdeaux, il s'éleva une furieuse tempête, qui brisa les mâts & les voiles. Ceux des missionnaires qui étoient déja arrivés à la Rochelle, apprirent, quelques jours après, qu'elle avoit été submergée, & ils l'écrivirent à Vincent de Paul. Diverses lettres venues de Nantes confirmerent ce malheur : mais personne ne le certifia davantage qu'un jeune Parisien, qui, la voyant prête à échouer contre un écueil, se jeta dans un petit esquif, sur lequel il arriva à la Rochelle. Il écrivit sur le champ à sa mere * le danger qu'il avoit couru; & il ajouta qu'il avoit vu de ses yeux s'abîmer dans les flots la barque qui portoit M. Estienne : c'est le nom du supérieur dont nous parlons.

* Madame Sauvé.

Quelqu'accoutumé que fût Vincent aux plus étranges révolutions, celle-ci dut le frapper, & le frappa plus qu'aucune autre; il ne pouvoit guere faire

Ann. 1648.

de perte plus fâcheuſe. Eſtienne, quoiqu'extrêmement jeune, avoit toutes les qualités d'un apôtre; il ne connoiſſoit, ſur la terre, d'autre bonheur que celui d'étendre la foi de Jeſus-Chriſt. C'étoit pour la multiplier, ſur-tout dans les pays infideles, qu'avec l'agrément de ſa famille il avoit ſacrifié près de quarante mille livres de ſon bien. D'ailleurs, il étoit hors de doute que ſes parens, qui reſpectoient ſa vertu, & que Philippe de Moucy, conſeiller d'état, ſon beau-frere, ne manqueroient pas de ſe plaindre d'un voyage ſi funeſte à un homme qu'ils chériſſoient. Toutes ces réflexions déchiroient le cœur du ſerviteur de Dieu: mais ſa fermeté ne l'abandonna pas; & peut-être que jamais il ne ſe poſſéda mieux. Il ne ſe livra ni aux plaintes ni aux exclamations. Un air ſombre & triſte ne le décéla point; & comme il vouloit prendre ſon temps pour préparer ceux de ſa congrégation à une nouvelle auſſi affligeante, perſonne ne s'apperçut de ſon amertume dans l'intervalle qui précéda le jour qu'il avoit choiſi pour en parler. Trois des ſiens, qui, ſous la religion du plus inviolable

silence, avoient appris de lui tout ce qui s'étoit passé, & qui d'ailleurs connoissoient la tendresse infinie qu'il avoit toujours eue pour Estienne, ne se lassoient pas d'admirer sa haute vertu & sa parfaite égalité d'esprit.

Ann. 1641

Cependant, pour profiter du temps de l'embarquement, il disposa en secret un autre prêtre à aller prendre la place de celui dont tant de personnes lui avoient annoncé la mort. Dans le temps que ce prêtre dînoit pour partir, & que Vincent écrivoit à ceux de la Rochelle, qu'il leur envoyoit un nouveau supérieur, on lui apporta de la poste plusieurs paquets de lettres, entre lesquelles il s'en trouva deux, dont l'adresse étoit d'un caractère fort semblable à celui de M. Estienne. Le Saint les ouvrit, & trouva qu'elles étoient effectivement de lui. L'une étoit de Bayonne, & l'autre de Bourdeaux: toutes deux disoient la même chose; c'est-à-dire, que la barque sur laquelle il étoit monté à Nantes avoit été, pendant quinze jours, dans un danger continuel de périr; que le capitaine & les matelots n'attendant plus que la mort, s'étoient jetés à ses pieds & lui

Voyez Vie mss. d M. Etienne

AN. 1648. avoient demandé l'abſolution; qu'après la leur avoir donnée, il les avoit aſſurés qu'ils ne périroient pas ; que le jour de l'octave de l'*Immaculée Conception*, ils avoient tous fait vœu de s'approcher des ſacremens, de donner des vêtemens à douze pauvres en l'honneur de la Sainte Vierge ; qu'enfin, en luttant contre les vents & contre la faim, ils étoient arrivés à S. Jean de Luz, d'où il alloit prendre la poſte pour ſe rendre à la Rochelle avant le départ des vaiſſeaux.

Un pere, à qui on annonce la réſurrection de ſon fils unique, n'en eſt pas plus touché que le fut Vincent d'une nouvelle ſi peu attendue ; mais ce grand homme, accoutumé à ne rien voir qu'en Dieu & par rapport à Dieu, paſſa ſans émotion ſenſible d'une extrémité à l'autre. Sa joie fut muette devant les hommes, comme ſa douleur l'avoit été. Il ſe jeta aux pieds de ſon divin Maître, lui rendit de très-humbles actions de graces, & le bénit de la vie avec autant de paix qu'il l'avoit béni de la mort. Son aſſiſtant & celui qui écrivoit ſous lui, avoient déja, dans une infinité d'occaſions,

admiré sa parfaite résignation: mais ils avouerent qu'ils ne la connoissoient pas encore dans toute son étendue.

Estienne fut encore à temps à la Rochelle pour y rejoindre ses confreres & pour s'embarquer avec eux: mais comme Vincent n'étoit plus sur la terre quand on reçut leurs premieres lettres, je n'en parlerai pas davantage. D'ailleurs, le naufrage que fit M. Estienne au Cap de Bonne-Espérance, son retour en Europe, la permission qu'il obtint enfin du second supérieur général de la congrégation de retourner à Madagascar, & la couronne du martyre, que Dieu accorda à ses desirs, méritent bien une histoire particuliere. Reprenons le fil de celle de Vincent de Paul, dont une digression, que le lecteur ne trouvera pas inutile, nous a un peu écarté.

ANN. 1648.

10. Enfans trouvés: déplorable état où ils sont réduits.

La même année que ce saint homme commença l'affaire des missions de l'Isle de S. Laurent, il en finit une qui l'occupoit depuis long-temps, & dont l'heureux succès lui mérita les bénédictions de la Capitale & de toutes les provinces du royaume. Pour en don-

AN. 1648. ner une juste idée, je reprends la chose dès sa source.

Abelly, 1, c. 30. La ville de Paris, dont l'étendue immense renferme près d'un million d'habitans, réunit dans son sein toutes les extrémités; le luxe & les richesses y marchent à côté de la misere & de l'indigence; la vertu s'y trouve avec le crime, les joies du théâtre avec les larmes de la pénitence; la pureté la plus austere, avec le libertinage le plus effréné. De ce libertinage, & quelquefois de la seule pauvreté, naissent chaque année une foule d'enfans, qui, du temps de notre saint prêtre, perdoient la vie avant que de l'avoir connue, ou ne la connoissoient que pour en éprouver toutes les rigueurs. Les meres, qui les avoient conçus, jalouses de leur honneur, moins par vertu que par ostentation, les sacrifioient assez souvent, le jour même qu'elles les avoient mis au monde. On les exposoit ou à la porte des églises, ou dans les places publiques : il est vrai que les commissaires du châtelet les enlevoient par ordre de la police; mais ce premier secours étoit presque l'unique bien qu'on leur fît.

On les portoit chez une veuve de la rue Saint-Landry, qui, avec deux servantes, se chargeoit du soin de leur nourriture. Mais comme le nombre de ces enfans étoit grand, & que les charités étoient médiocres, cette veuve, faute d'un revenu suffisant, ne pouvoit ni entretenir assez de nourrices pour les alaiter, ni élever ceux qui étoient sevrés. Ainsi la plupart de ces enfans infortunés mouroient de langueur; souvent même les servantes, afin de se délivrer de l'importunité de leurs cris, leur faisoient prendre, pour les endormir, un breuvage qui abrégeoit leurs jours. Ceux qui échappoient à ce danger, étoient ou donnés à qui les vouloit prendre, ou vendus à si bas prix, qu'il y en a eu pour lesquels on n'a payé que vingt sols. Du reste, ceux qui s'en chargeoient, étoient loin de le faire, par un motif de compassion: les uns leur faisoient tetter des femmes gâtées, dont le lait corrompu insinuoit dans leurs veines la contagion & la mort; d'autres les substituoient aux vrais enfans de famille, qui quelquefois étoient morts par leur

ANN. 1648.

Choisy, Vie de M. Miram, p. 140.

faute; on a même sçu que plusieurs avoient été égorgés, pour servir, soit à des opérations magiques, soit à ces bains sanglans que la fureur de vivre a quelquefois inventés. Ce qui étoit plus déplorable encore, c'est que ceux qui n'avoient pas reçu le baptême, mouroient sans le recevoir; la veuve de S. Landry ayant avoué qu'elle n'en avoit jamais ni baptisé, ni fait baptiser aucun.

II. S. Vincent en a pitié.

Quoi qu'il en soit, la malheureuse situation des enfans trouvés toucha sensiblement le cœur de notre saint prêtre; la difficulté étoit d'y apporter du remede. Vincent fut assez charitable pour le tenter, & assez heureux pour en venir à bout. Il pria d'abord quelques dames de son assemblée d'aller en la maison de *la Couche*, c'est le nom de celle qu'occupoit la veuve dont nous avons parlé; & de voir si on ne pourroit point arrêter, ou du moins diminuer un aussi grand mal. Ces dames furent si effrayées du spectacle qu'offrit à leurs yeux cette multitude d'enfans presque abandonnés, que, ne pouvant se charger de tous, elles voulurent au moins se charger de quelques-uns pour leur sauver la vie. Afin

d'honorer la Providence, dont elles ignoroient les desseins, elles en tirerent douze au sort. On loua, en 1638, une maison à la porte de Saint-Victor pour les loger; & mademoiselle le Gras, qui entroit dans toutes les bonnes œuvres de son directeur, en prit soin avec les filles de la Charité. On essaya d'abord de les nourrir avec du lait de chevre ou de vache; mais dans la suite on leur donna des nourrices.

ANN. 1648.

Aux premiers, ces vertueuses dames en joignoient de temps en temps quelques autres selon la dévotion & les moyens qu'elles en avoient; tous étoient tirés au sort. On eût bien voulu faire quelque chose de plus; on étoit fâché de n'en pouvoir élever qu'un si petit nombre. La différence qui se trouvoit bientôt entre ceux de la porte de Saint-Victor & ceux qui restoient à la Couche, attendrissoit en faveur des derniers; mais il n'étoit pas possible de les adopter tous; & la charité la plus vive permet, & veut même, que l'on consulte ses forces. Cependant on prioit Dieu de manifester ses desseins, d'ouvrir le trésor de sa miséricorde, & de faciliter le succès d'une

Ann. 1648. entreprise qui paroissoit encore plus nécessaire qu'elle ne paroissoit difficile.

Enfin, après bien des prieres, car c'étoit toujours par-là que Vincent vouloit qu'on commençât; après bien des conférences, on tint, au commencement de l'année 1640, une assemblée générale. Le Saint y proposa d'une maniere si pathétique le besoin de ces innocentes créatures, la gloire qui reviendroit à Dieu de l'éducation chrétienne qu'on leur pourroit donner, les bénédictions & les récompenses qui suivroient une si bonne œuvre, que toutes les dames qui étoient présentes, formerent la résolution de se charger du soin de ces pauvres enfans. Le serviteur de Dieu applaudit à ce généreux dessein; mais, comme il étoit aussi prudent que zélé, & qu'il sçavoit que le supplément à douze ou quatorze cens livres, qui faisoient alors tout le fonds sur lequel on pouvoit compter, monteroit à des sommes immenses; il voulut qu'on n'entreprît rien que par maniere d'essai. Par-là il prévenoit le murmure des familles; & il ôtoit, à ces vertueuses femmes, toute occasion de se repentir

d'avoir trop aiſément ſuivi un premier mouvement de ferveur.

Ann. 1648.

Pour leur diminuer une partie de la dépenſe, outre l'argent qu'il fourniſſoit lui-même, ſelon ſa coutume; il repréſenta à Anne d'Autriche l'extrême néceſſité des enfans expoſés; & par le moyen de cette auguſte princeſſe, qui regardoit comme perdus les jours où elle n'avoit pu faire de bien, il leur obtint du roi douze mille livres de rente ſur les cinq groſſes fermes. Avec ce ſecours, l'établiſſement ſe ſoutint pendant quelques années. Mais les beſoins ſurvenus en Lorraine, la crainte d'une révolution dans l'état, que le murmure & les factions commençoient à faire entrevoir, le nombre de ces enfans qui croiſſoit tous les jours, & dont l'entretien alloit au-delà de quarante mille livres; toutes ces conſidérations amortirent enfin le courage des dames de la charité. Elles dirent hautement, qu'une ſi exceſſive dépenſe paſſoit leurs forces, & qu'elles ne pouvoient plus la ſoutenir.

Choiſy, ibid. p. 141.

Ce fut pour prendre un dernier parti, ſur une affaire ſi importante, que Vincent indiqua, en 1648, une aſſem-

An. 1648. blée générale. Les de Marillac, de Traverſai, de Miramion, & tous ces noms reſpectables que Dieu a écrits au livre de vie, s'y trouverent. Le Saint y mit en délibération ſi on continueroit la bonne œuvre que l'on avoit commencée. Il propoſa les raiſons de l'un & de l'autre parti. D'un côté, il repréſenta à l'aſſemblée, qu'elle n'avoit contracté aucun engagement, & qu'il lui étoit libre de ſtatuer ce qu'elle jugeroit le plus convenable; & de l'autre, il lui fit voir que, par ſes ſoins charitables, elle avoit juſqu'alors conſervé la vie à un très-grand nombre d'enfans, qui, ſans ce ſecours, l'auroient perdue pour le temps, & peut-être pour l'éternité; que ces innocens, en apprenant à parler, avoient appris à connoître & à ſervir Dieu; que quelques-uns d'entr'eux commençoient à travailler, & à ſe mettre en état de n'être plus à charge à perſonne; & que de ſi heureux commencemens préſageoient des ſuites encore plus heureuſes.

Ce fut alors que le ſaint homme, qui n'étoit plus maître ni de ſes ſoupirs ni preſque de ſes expreſſions,

prenant un ton plus tendre & plus animé, conclut en ces termes : *Or ſus, meſdames, la compaſſion & la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfans : vous avez été leurs meres ſelon la grace, depuis que leurs meres ſelon la nature les ont abandonnés : voyez maintenant ſi vous voulez auſſi les abandonner? Ceſſez d'être leurs meres, pour devenir à préſent leurs juges : leur vie & leur mort ſont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix & les ſuffrages : il eſt temps de prononcer leur arrêt, & de ſçavoir ſi vous ne voulez plus avoir de miſéricorde pour eux. Ils vivront, ſi vous continuez d'en prendre un charitable ſoin ; & au contraire ils mourront & périront infailliblement, ſi vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter.*

Ann. 1648.

A ces paroles, qu'un grand maître d'éloquence jugea autrefois dignes de ſes éloges, l'aſſemblée ne répondit que par des larmes. L'onction de l'Eſprit Saint s'étoit inſinuée dans tous les cœurs ; tout Iſraël ne fut plus qu'une ſeule perſonne par l'uniformité de ſon jugement. Il fut arrêté qu'à quelque

AN. 1648. prix que ce fût, on continueroit ce qu'on avoit si bien commencé.

Ce fut en conséquence d'une résolution si digne de la charité de celles qui la formoient, qu'on demanda, & qu'on obtint du roi les bâtimens de Bicêtre, ancien château, qui, sous le regne de Charles V, avoit été construit par les ordres de Jean, duc de Berry, & qui, sous Louis XIII, avoit été rétabli pour servir d'hôpital aux soldats invalides. On y transporta ceux de ces enfans qui n'avoient plus besoin de nourrices : mais comme on reconnut bientôt que l'air y étoit trop vif pour eux, on les ramena à Paris dans le fauxbourg de Saint-Lazare, où dix ou douze filles de la Charité se chargerent de leur éducation. On leur acheta dans la suite deux maisons, l'une dans le fauxbourg Saint-Antoine, où la reine-mere posa la premiere pierre de leur église; l'autre devant l'hôtel-Dieu, & assez près de la cathédrale. Leurs revenus se sont augmentés dans la suite par la libéralité de Louis XIV. Mais leur nombre de beaucoup supérieur à leurs revenus, s'est tellement

Choisy, pag. 143.

acru, que cent-cinquante mille livres ne suffisent pas pour leur entretien; c'est ainsi qu'en parloit l'abbé de Choisi, qui écrivoit il y a plus de soixante ans. Qu'eût-il dit de nos jours, où la misere & le débordement les multiplient presqu'à l'infini ?

Il faut espérer que le temps, qui efface peu-à-peu le souvenir des bienfaits ordinaires, n'altérera jamais dans les enfans exposés, la mémoire du service signalé que Vincent leur a rendu; que leurs langues bégayantes ne se dénoueront que pour chanter son nom & sa gloire; & que sensibles à l'éducation chrétienne que leur donnent ses filles en Jesus-Christ; ils s'écrieront, d'âge en âge, avec un prophete : Ceux qui m'ont donné la vie, m'ont abandonné; j'allois subir le sort rigoureux que tant d'autres avoient subi avant moi : mais Dieu, par l'entremise d'un serviteur tendre & charitable, m'a pris sous sa protection, & sa main libérale m'a beaucoup plus donné, que je n'avois perdu : *Pater meus & mater mea dereliquerunt me : Dominus autem assumpsit me.*

Psal. 26, v. 10.

« Dieu sçait » ; ce sont les termes d'une personne vertueuse, qui avoit été

Abelly, l. 3, p. 127.

Ann. 1648. témoin des peines infinies, qu'eut notre Saint à terminer cette grande affaire; » Dieu sçait combien de soupirs » & de gémissemens M. Vincent a » poussés vers le ciel, au sujet de ces » pauvres petits enfans; combien de » fois il a recommandé à sa compagnie » de prier pour eux; quels moyens il » a employés; quelles voies il a ten- » tées pour les faire nourrir à peu » de frais; & quels soins il a pris de » les faire visiter chez leurs nourrices » en divers villages, par les filles de » la Charité, & en l'année 1649, par » un frere de sa congrégation, lequel » employa près de six semaines à faire » cette visite ».

12. Troubles en France.

Il étoit temps que les affaires des enfans trouvés finissent : un peu de délai les eût entiérement ruinées. La capitale, & presque toutes les provinces du royaume, se virent bientôt dans un état où les meilleures maisons avoient tout à craindre pour elles-mêmes. La famine, la peste & la guerre civile la ravagerent comme à l'envi. Un Italien, qui se trouvoit à la tête des affaires, & que son adresse avoit rendu nécessaire à une reine qui ne con-

noiſſoit pas aſſez ſes propres talens, fut en partie le motif, en partie le prétexte d'une révolution qui n'a preſque pas d'exemple dans tout le reſte de nos Annales.

Ann. 1648.

Le cardinal Mazarin, qui ne vouloit partager ſon crédit avec perſonne, & qui ſe voyoit avec complaiſance arbitre de la paix & de la guerre, maître des graces & dépoſitaire de l'autorité ſouveraine, dut faire & fit en effet bien des jaloux : & comme de la jalouſie à la haine la plus vive il n'y a qu'un pas, & quelquefois moins ; il eut bientôt ſur les bras autant d'ennemis qu'il avoit de rivaux. L'averſion des Grands paſſa aux peuples. Tout prit part à ce fameux démêlé. On donna le nom de *frondeurs* à ceux qui étoient oppoſés au miniſtre ; ceux qui étoient ou neutres ou dans les intérêts de la cour, furent traités de *Mazarins*, & quelquefois de *Royaliſtes*. Au ſurplus, le bien public & le ſalut de l'état étoient le grand prétexte dont on leuroit la multitude. C'étoit uniquement par zele & par amour pour le roi, qu'on étoit déſeſpéré du ſuccès de ſes armes ; que, pour le balancer, on appelloit l'étranger

ANN. 1648. dans le royaume, & qu'on levoit des troupes pour faire la guerre aux siennes. Aussi ce phantôme du bien public s'évanouissoit-il de lui-même, dès que ceux qui donnoient le branle aux affaires, avoient obtenu de la cour ce qu'ils en prétendoient. Le cardinal devenoit en un instant à leurs yeux le plus galant homme du monde; & on a vu plus d'une fois, dans l'espace d'une semaine, de zélés frondeurs devenir de zélés Mazarins. Tous ces faits sont de notoriété publique; & les Mémoires du cardinal de Rets, qui eut tant de part à ces cruelles divisions, sont seuls plus que suffisans pour les constater.

Cependant les barricades de Paris, la délivrance forcée de ceux qui avoient été arrêtés, par ordre de la cour, les murmures qui renaissoient tous les jours, les factions qui se fortifioient au lieu de diminuer, porterent la reine à prendre un parti contraire à sa douceur naturelle.

ANN. 1649. Elle résolut d'affamer Paris, & de punir une ville qui, depuis un temps, paroissoit ne pas assez respecter son autorité. Dans cette vue, elle en sortit le jour des rois, à trois heures du matin,

·. Comme il jugea que les pauvres
ent bientôt réduits à de fâcheuses
mités, il tâcha de leur ménager
ressource dans les provisions qui
nt destinées à la subsistance de sa
on. Pour cela, il en fit sortir les
naristes, avec leur directeur, &
nvoya à Richelieu : il fit fermer
ollege des Bons-Enfans; renvoya
. Charles ceux des étudians qui
oient vivre chez eux; & voulut
le bled que cette nombreuse jeu-
auroit consommé, fût mis en réserve
ceux qui n'en auroient pas. La
nce & l'injustice ruinerent une
e de ces bons desseins : mais comme
urent tout leur mérite devant Dieu,
oivent avoir tout leur prix devant
ommes.

près ces charitables précautions, 12.

Ann. 1649.

elle de ſon propre mouvement, & qu'il n'avoit concerté avec perſonne ce qu'il avoit à lui dire.

La démarche du Saint fit plaiſir à ce magiſtrat, qui connoiſſoit ſa vertu & ſa droiture. De Molé étoit un grand homme de bien; il n'aimoit pas les factions; les larmes qui lui échapperent quelquefois dans les diſcours qu'il étoit obligé de faire à la régente, exprimoient ſes ſentimens d'une maniere oppoſée à ſes paroles; & madame de Motteville, ſi juſtement attachée à la reine, avoue que les vertus du premier préſident égalerent en pluſieurs occaſions celles des plus illuſtres Romains.

14. Dangers que court le Saint dans ce voyage.

Comme Paris étoit ſous les armes, & qu'il y avoit des gardes avancées dans tous les fauxbourgs; le Saint fut obligé de faire un aſſez long circuit. Il ne faiſoit pas encore bien clair lorſqu'il arriva à Clichy, & cette obſcurité penſa lui être funeſte. Les habitans avoient été pillés la veille par des cavaliers Allemands; & ils avoient pris les armes pour les repouſſer, en cas qu'il leur prît envie de venir faire une ſeconde excurſion chez eux. Au bruit

Relation mſſ. de Ducornuau.

de [illegible]
cheva[illegible]
ceren[illegible]
les a[illegible]
feu. [illegible]
& qui [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
le [illegible]
les femmes [illegible]
[illegible]
lui. Ils [illegible]
qu'il [illegible]
rent la route qu'il devoit tenir [illegible]
qu'il devoit éviter pour ne pas [illegible]
entre les mains des soldats ennemis [illegible]
battoit la campagne.

A Neuilly, il courut un [illegible]
danger; les eaux étoient [illegible]
& couvroient une partie du pont [illegible]
voulut le persuader de ne point [illegible]
Son courage le soutint, & Dieu le [illegible]

dem. ibid.

Ann. 1649.

tégea. Pour l'en remercier au moment même par une action de charité, il envoya son cheval à un pauvre homme, qui étoit de l'autre côté du pont, & qui, sans cela, n'eût pu continuer son voyage. Il arriva enfin à Saint-Germain sur les neuf à dix heures. Il eut une longue conférence avec la reine; il dit à sa majesté tout ce qu'il crut lui devoir dire pour la détourner du siége de Paris. Il lui représenta qu'il n'étoit pas juste de faire mourir de faim un million d'innocens, pour punir vingt ou trente coupables; il lui fit une vive peinture des malheurs qui alloient fondre sur son peuple; il alla plus loin encore, & il osa avancer que, puisque la présence de M. le cardinal paroissoit la source de toutes les brouilleries de l'état, il croyoit qu'il falloit le sacrifier pour un temps.

Ibid. p. 398.

Quoiqu'il ne s'éloignât point du juste respect qu'il devoit à la plus vertueuse princesse du monde, il parla avec tant de force, qu'un moment après, il en fut surpris & même affligé. Dès ce même instant, il compta moins qu'il n'eût fait sur le succès de sa négociation: car enfin, disoit-il, deux jours après : *Jamais*

jamais discours, qui sentît la rudesse, ne m'a réussi; & j'ai toujours remarqué que, pour ébranler l'esprit, il faut ne pas aigrir le cœur. Il se corrigea bien vîte d'un air de vivacité, qui n'étoit ni de son goût ni de son train ordinaire; & étant passé de l'appartement de la reine en celui de son ministre, il lui parla avec une douceur dont le cardinal fut touché. Cependant, il lui dit, au ton près, tout ce qu'il avoit dit à Anne d'Autriche; il l'exhorta à céder au malheur du temps, & à se jeter lui-même dans la mer pour calmer l'orage. Mazarin, qui n'étoit pas accoutumé à des *semonces* si vives, & à qui personne n'avoit encore osé tenir un pareil langage, ne laissa pas de répondre au Saint avec beaucoup de bonté: *Hé bien, notre Pere*, lui dit-il, je m'en irai, si M. le Tellier est de votre avis.

ANN. 1649.

Idem. ibid.

En effet, le jour même on tint conseil chez la reine. Les motifs exposés par notre Saint y furent discutés. M. le Tellier les combattit par des raisons d'état, comme il le déclara lui-même au serviteur de Dieu; & il fut arrêté que le cardinal ne sortiroit point du royaume.

ANN. 1649.

Je ne sais si Vincent apprit ce résultat avant que de sortir de Saint-Germain : ce qui est sûr, c'est qu'il eut coup sur coup des raisons de croire qu'on pourroit bien l'exiler. Il s'y attendoit dès Paris ; & il avoua à celui qui l'accompagnoit, qu'il avoit dit à la reine & à son ministre tout ce qu'il eût voulu dire s'il avoit été à l'heure de la mort. Mais la cour, qui connoissoit parfaitement son attachement aux intérêts du roi, & la pureté de ses intentions, ne lui fit pas un crime de sa généreuse liberté. D'ailleurs, la précaution qu'il avoit prise de ne voir personne avant son départ, & l'assurance qu'il en avoit donnée à la régente, lui servit beaucoup dans une occasion aussi délicate. Une des filles * de la reine fut moins heureuse, parce qu'elle avoit été moins prudente. Le soir *, en déshabillant cette princesse, elle lui dit, qu'en cas que M. le cadinal sortît, Paris quitteroit les armes ; & que le duc d'Elbœuf l'en avoit assurée. Ce peu de paroles lui attira un regard foudroyant : *Vous avez donc communication avec nos ennemis*, reprit la reine, *sortez d'ici, & que je ne vous voie jamais.* Cette petite scene, qui se répandit bientôt,

* Mademoiselle Danse.

* 14 Janvier.

sembloit annoncer au saint prêtre une disgrace semblable. Il n'en fut rien ; & le Tellier, à qui il envoya le lendemain demander un passe-port, lui envoya un signé de la main du roi : ce jeune prince eut même la bonté de lui donner une escorte qui le conduisit jusqu'à Villepreux.

Ann. 164

15. Désolatio de la maison de saint Lazare.

Si on avoit sçu à Paris ce qui s'étoit passé à Saint-Germain, le peuple, qui, sans trop sçavoir pourquoi, étoit enragé contre Mazarin, eût regardé Vincent comme un des plus zélés frondeurs : mais ce digne prêtre, qui sçavoit que l'obéissance est la premiere vertu des sujets, se donna bien de garde de laisser transpirer dans le public les propositions qu'il avoit faites, & les réponses qu'il avoit reçues. Aussi fut-il traité en royaliste, c'est-à-dire, en ennemi déclaré. La haine de ceux dont il avoit exclus les enfans des dignités ecclésiastiques, se réveilla & devint furieuse, parce qu'elle pouvoit l'être impunément. Un conseiller, qui se disoit autorisé par Messieurs du parlement, se fit donner les clefs de la maison de saint Lazare ; par ses ordres, tout ce qu'il y avoit de bled dans les gre-

ANN. 1649.
Abelly, l. 3, p. 131.

niers fut saisi; on mit des gardes à toutes les portes; huit cens soldats furent logés dans les bâtimens. Ces braves gens, qui avoient été levés à la hâte dans Paris, se dédommagerent sur les provisions du mal qu'ils n'osoient faire à l'ennemi en rase campagne. Ils firent un dégât & une dissipation effroyable; & ne trouvant plus rien sur quoi exercer leur fureur, ils mirent le feu aux bûchers de la basse-cour, & les réduisirent en cendres. Le parlement, qui en fut enfin informé, trouva très-mauvais qu'on exerçât en son nom de si noires violences. Il désavoua ceux qui prétendoient avoir eu charge de lui de les exécuter. Cette canaille soldatesque eut ordre de se retirer, & se retira en effet; mais les dommages qu'elle causa pendant trois jours, ne furent pas réparés.

Pour comble de malheur, une ferme peu éloignée de Versailles, & qui étoit alors la principale ressource de Vincent de Paul & des siens, fut pillée par des soldats débandés de l'armée du roi. Le bétail, le froment, les meubles de quelques freres qui la faisoient valoir, ceux même d'un particulier qui

y étoient en dépôt, tout fut enlevé. Le Saint qui, de Villepreux s'en étoit allé à Freneville, près d'Etampes, y apprenoit tous les jours quelques-unes de ces tristes nouvelles : mais il ne se livra jamais ni au murmure ni à l'impatience ; & dans ces épreuves si dures, sur-tout quand elles sont multipliées & qu'elles se suivent de près, il répondit toujours : *Dieu soit béni, Dieu soit béni.*

Ann. 1649.

Malgré la dissipation dont nous venons de parler, il restoit encore beaucoup de bled à saint Lazare, parce qu'on y faisoit alors des provisions & pour cette maison & pour le séminaire de S. Charles, qui étoit nombreux. Une partie fut vendue par ordre des magistrats, l'autre distribuée gratuitement aux pauvres. La vente & l'aumône se firent avec beaucoup de charité; on donna volontairement à six livres ce que la police avoit taxé à dix ; on ne refusa du pain à personne de ceux qui en demanderent; on en fournit chaque jour à près de deux mille pauvres, de tout âge & de tout sexe ; & les missionnaires étoient sur le point d'en manquer eux-mêmes, lorsque

Relat. mss. pag. 38.

ANN. 1649. la paix ouvrit le moyen de faire quelques mauvaiſes proviſions. Quoique des prêtres formés par Vincent de Paul, ſe portaſſent d'eux-mêmes à ces exercices de miſéricorde, ils y étoient encore engagés par les plus preſſantes ſollicitations du ſerviteur de Dieu. Toutes les lettres qu'il écrivoit de Freneville, avoient pour refrain le ſoin des pauvres, & il vouloit qu'on leur donnât tous les jours deux ou trois ſetiers de froment. Le frere qui avoit ſoin de la boulangerie & des grains, a déclaré, qu'en trois mois, il en avoit employé dix muids en pain, qu'on diſtribua à ceux qui n'en avoient pas.

Cependant, pour déſarmer la colere de Dieu, & apprendre à ceux avec leſquels il étoit, à faire la même choſe, le Saint leur prêchoit, & par ſes paroles & par ſes exemples, la néceſſité de faire pénitence; il en faiſoit lui-même une très-rigoureuſe; mal chauffé pendant un hiver fâcheux; nourri avec du pain de ſeigle & de féves; mangeant ſi peu, qu'aſſez ſouvent, après avoir pris ſa réfection, il avoit le temps de faire une partie de la lecture de table; diſtribuant à des payſans, qu'il

faisoit manger avec lui, ce qu'on lui servoit de moins mauvais; il ne laissoit pas de travailler au salut des habitans du Val-de-Puisseaux. Il les exhorta par un discours qui ne se sentoit point de la caducité de son âge, à faire un bon & saint usage de la guerre & des troubles dont ils étoient menacés; il leur fit voir que le renoncement au péché, une confession exacte, une satisfaction proportionnée à leurs fautes, étoient les seuls moyens de se procurer la paix avec Dieu & avec les hommes. Cette seule prédication lui réussit mieux que celles d'un carême entier ne réussissent à d'autres. La plupart des paroissiens voulurent se réconcilier; & comme le curé du lieu ne pouvoit suffire à leur empressement, notre Saint, avec un autre prêtre de sa congrégation, s'y livrerent tout entiers.

16. Le Saint visite les maisons de sa compagnie.

Après avoir passé quelque temps à Freneville, Vincent, qui vit que les affaires se brouilloient de plus en plus, se détermina à faire la visite des maisons de sa congrégation; ni la glace ni la neige dont la terre étoit toute couverte, ne purent l'arrêter. Il arriva au Mans, où on ne s'attendoit à rien

C iv

ANN. 1649. moins. Ses enfans, auſſi ſurpris que tranſportés de joie, le reçurent comme un ange de Dieu. Il avoit compté ne paſſer avec eux que cinq ou ſix jours ; mais le bruit de ſon arrivée s'étant répandu dans la ville contre ſes intentions, tout ce qu'il y avoit de meilleur dans le pays vint le ſaluer, & il fut ſi accablé de viſites, qu'il ne put terminer la ſienne que quinze jours après l'avoir commencée.

17. Son embarras au Mans.

Je ne dois pas omettre ici l'embarras où ſe trouva le ſaint homme à l'occaſion de M. de Lavardin de Beaumanoir, évêque du Mans, celui-là même ſur les ordinations duquel on a fait tant de contes ridicules après ſa mort. Vincent ne l'avoit pas ſervi à ſa nomination ; il le ſçavoit, & il s'en étoit plaint ſouvent & avec aſſez de vivacité. Le ſerviteur de Dieu fut extrêmement ſurpris d'apprendre que ce prélat, qui n'avoit pas encore ſes bulles, fût déja dans ſon dioceſe. Il n'étoit pas aiſé de prendre un bon parti dans une conjoncture ſi délicate. Il étoit indécent de paſſer ſans le voir ; dangereux de le voir ſans l'avoir prévenu ; incivil de lui faire demander s'il agrée-

roit une viſite. L'humilité de notre Saint le tira d'affaire. Il envoya, dès le matin, deux prêtres du ſéminaire, dire à ce Seigneur, que, le ſoir précédent, il étoit arrivé dans ſon dioceſe ; qu'il n'oſoit y faire aucun ſéjour ſans ſa permiſſion, & qu'il le ſupplioit très-humblement de trouver bon qu'il paſſât ſept ou huit jours dans la maiſon du ſéminaire.

Ann. 1649.

Ce compliment de la part d'un homme dont M. de Lavardin connoiſſoit mieux que perſonne la droiture & la ſincérité, le déſarma. Il manda à Vincent qu'il étoit le maître de demeurer au Mans tant qu'il jugeroit à propos ; & que s'il n'y avoit eu une maiſon, il ſe ſeroit fait un plaiſir de lui offrir la ſienne. Une réponſe ſi obligeante demandoit un remercîment : mais au moment que notre Saint alloit partir pour ſe rendre à l'évêché, il apprit que ce prélat en étoit ſorti aſſez bruſquement ; les troubles du royaume l'avoient contraint à ce départ précipité. Les Manceaux, naturellement fideles à leur prince, avoient été ſéduits & entraînés par le marquis de la Boulaie, qui étoit du parti de la fronde ; &

Ibid. p. 402.

ANN. 1649. l'évêque, avec celui qui commandoit pour le roi, avoient été obligés de se retirer.

18. Nouveaux & fréquens dangers dans le reste du voyage.

Du Mans, le serviteur de Dieu prit la route d'Angers, où les filles de la Charité, qui servent les malades de l'Hôtel-Dieu, ont un établissement considérable. A une demi-lieue de Durtal, son cheval s'abattit dans une petite riviere, où il se seroit noyé sans le prompt secours que lui donna un de ses prêtres qui l'accompagnoit. Cet accident ne l'altéra point; il remonta à cheval tout trempé, se sécha comme il put dans une pauvre chaumiere; & parce qu'on étoit en carême, il demeura sans manger jusqu'au soir, qu'il arriva dans une hôtellerie.

Abelly, l. 1, p. 184.

Comme sa premiere nourriture étoit ordinairement d'instruire les pauvres & les domestiques; ce saint vieillard, quoiqu'accablé de besoin & de lassitude, se mit à faire le catéchisme aux serviteurs de la maison. L'hôtesse, surprise & édifiée de sa charité, courut aux maisons du village, en ramassa tous les enfans, & sans lui en avoir rien dit, les fit monter en sa chambre. Vincent l'en remercia avec beaucoup d'affection,

& comme d'un service considérable. Il partagea cette jeunesse en deux bandes, en donna une à instruire à son compagnon, & instruisit l'autre, avec ces manieres pleines de bonté & d'onction qui lui gagnoient tous les cœurs. Après l'instruction, il leur fit l'aumône, parce qu'ils étoient aussi pauvres qu'ignorans.

Le Saint, après avoir employé cinq jours à sa visite, & avoir fortifié les filles de la Charité dans les vertus de leur état, partit pour Rennes. La Providence, qui vouloit que chaque journée de son voyage fût sujete à quelque nouvelle épreuve, l'exposa au plus grand danger qu'il eût jamais couru. Comme il passoit l'eau sur un pont de bois, entre un moulin & un étang fort profond, son cheval, effrayé du mouvement & du bruit de la roue du moulin, recula si brusquement, qu'il mit un pied hors du pont, & qu'il fut sur le point de se précipiter dans l'étang. Vincent se crut perdu, & ceux qui étoient présens le crurent encore davantage : mais Dieu lui tendit la main. Son cheval s'arrêta tout court, & le saint homme en fut quitte pour la peur. Il se mit au moment même en prieres, & il engagea celui

ANN. 1649.

qui étoit avec lui à remercier le Seigneur d'une protection si visible & si nécessaire. Sur le soir, il arriva dans un mauvais cabaret : on lui donna une chambre, qui, quoique la meilleure de la maison, ne valoit rien. Mais quelques amis de l'hôte étant survenus, & Dieu sçait quels amis, on jugea à propos de le déloger, & de le placer beaucoup plus mal qu'il n'étoit d'abord. Il obéit sans répliquer, & regarda comme un bonheur pour lui d'être si maltraité. Il payoit bien par-tout ; mais il payoit encore mieux dans ces sortes d'endroits ; & un jour qu'on fit entrer dans une chambre voisine de celle où il étoit couché, une foule de paysans, qui burent pendant une partie de la nuit, & causerent pendant l'autre ; au lieu de se plaindre du peu d'égard qu'on avoit eu pour lui, il donna à son hôte des *agnus* parfaitement beaux, & dont, sans manquer à la bienséance, il eût pu faire présent à la duchesse d'Aiguillon. Il faut avouer que la théologie des Saints a bien vieilli dans le siecle où nous sommes, & qu'elle n'est plus à la mode.

Relat. mss., ibid.

Ibid. p. 401.

Vincent, qui, dans tout ce voyage,

n'avoit fait aucune visite de pure civilité, & qui étoit même dans l'usage de n'en faire jamais que lorsque des affaires de charité, soit domestiques, soit étrangeres, l'y engageoient ; Vincent, dis-je, crut pouvoir passer *incognito* à Rennes, comme il avoit fait à Orléans & à Angers ; mais il fut reconnu comme il entroit dans la ville : tout y étoit dans le trouble & dans l'émotion, aussi-bien qu'à Paris, & les royalistes y étoient mal reçus. A peine le Saint eut-il mis pied à terre, qu'une personne en place lui manda que le séjour d'un homme comme lui, qui étoit des conseils de la reine, & dans ses intérêts, étoit suspect ; qu'on avoit dessein de le faire arrêter ; qu'il lui en donnoit avis, afin qu'à l'heure même il sortît de la ville.

Le serviteur de Dieu se disposa sur le champ à partir : mais un gentilhomme logé dans la même hôtellerie, l'ayant reconnu, lui dit tout haut dans un transport de colere : *M. Vincent sera bien étonné si, à deux lieues d'ici, on lui donne un coup de pistolet dans la tête :* il sortit à l'instant dans l'attitude d'un homme capable de tout oser. Un compliment si brutal n'émut pas beaucoup le saint

Ann. 1649. prêtre : mais le théologal de Saint-Brieuc, qui l'entendit, & qui étoit venu rendre ses devoirs à l'homme de Dieu, dont, par je ne sçais quel hasard, il avoit appris l'arrivée, l'empêcha de se mettre en campagne, & l'engagea à voir le premier président, & quelques autres personnes qui avoient un rang considérable dans la ville. Ces messieurs furent touchés de la sagesse & de la gravité de ce respectable vieillard ; ils le reçurent avec beaucoup de civilité ; ils virent bien que son arrivée n'avoit rien que de pacifique, & on ne le pressa plus de partir.

Il partit cependant dès le lendemain ; comme il étoit prêt à monter à cheval, on vit rentrer dans la ville ce même gentilhomme, qui, la veille, l'avoit menacé de le tuer ; & on crut, avec assez de fondement, qu'il étoit allé l'attendre sur le chemin, pour commettre ce noir & détestable assassinat. Le théologal de Saint-Brieuc, qui avoit pour Vincent tout le respect & toute l'estime possible, fut alarmé du danger auquel il le voyoit exposé. Il voulut le partager avec lui ; &, quelque instance qu'on pût lui faire, il l'accompagna jusqu'à

Saint-Méen. Le serviteur de Dieu y arriva enfin le * mardi de la semaine-sainte. Il y passa quinze jours; mais il les y passa à la maniere des hommes apostoliques; c'est-à-dire, qu'après avoir terminé sa visite, dans laquelle il fit des réglemens pleins de prudence & de piété, il donna le reste du temps au confessionnal, administra les Sacremens & fit toutes les fonctions d'un zélé missionnaire. Le supérieur de la maison de Saint-Méen vouloit le conduire jusqu'à Nantes, où une affaire de piété l'obligea d'aller; mais le saint homme n'y voulut jamais consentir.

ANN. 1649.

* Le Lundi, selon Ducornuau.

19. La Reine le rappelle à Paris.

De Nantes il passa à Luçon, d'où il se proposoit d'aller à Saintes, & en Guyenne, pour y continuer la visite des maisons de sa compagnie; mais la reine lui ayant fait donner ordre de se rendre incessamment à Paris, où le roi étoit rentré, il partit pour Richelieu. Les fatigues & les occupations d'une marche si longue & si pénible pour un homme de son âge, l'y arrêterent plus qu'il n'avoit cru, parce qu'il tomba malade.

La nouvelle de son indisposition étant arrivée à Paris, on lui envoya l'infirmier de saint Lazare, qui sçavoit mieux

Ann. 1649.

Abelly, l. 3, p. 207.

qu'un autre de quelle maniere il le falloit traiter. Vincent affligé des égards qu'on avoit pour lui, qui se regardoit comme le plus vil & le plus méprisable de tous les hommes, ne put s'empêcher de dire, dans des termes extrêmement humbles, qu'il ne méritoit pas qu'on fît pour lui un si long voyage. Mais comme, à l'exemple du saint homme Job, il discutoit séverement toutes ses actions, il crut que l'espece de chagrin qu'il avoit fait paroître, avoit pu en donner à celui qu'on lui avoit envoyé, & qu'il ne l'avoit pas reçu avec assez de tendresse. Pour réparer cette prétendue faute, dont l'infirmier ne s'étoit point apperçu, il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon ; & , comme si cela n'avoit pas été suffisant, il le fit une seconde fois lorsqu'il fut de retour à Paris. L'assistant de saint Lazare, qui étoit présent à cette seconde humiliation, en fut plus édifié que surpris. On étoit si accoutumé à voir ce grand homme s'abaisser jusqu'au centre de la terre, & devant ses inférieurs, & assez souvent devant les étrangers même, que, quelque chose qu'il fît en ce genre, il ne falloit plus rien de nouveau.

Ann. 1649.

20.

On le force à se servir d'une voiture.

Cependant la duchesse d'Aiguillon ayant appris sa maladie, lui envoya un petit carrosse, deux de ses chevaux, & un cocher, pour le ramener aussi-tôt qu'il seroit en état de se mettre en chemin. L'histoire de ce nouvel équipage, qui alarma si fort l'humilité de notre Saint, mérite d'avoir place ici.

Les dames de son assemblée qui, le voyant extrêmement infirme & très-mal monté, craignoient qu'il ne lui arrivât quelque accident, lui avoient fait faire, quelques années auparavant, une voiture. Comme on connoissoit son aversion infinie pour tout ce qui ressentoit le faste, on l'avoit faite si simple qu'elle ne le pouvoit être davantage. Cependant le saint prêtre, quelque besoin qu'il pût en avoir, ne voulut jamais s'en servir; & elle vieillit en quelque sorte par le non-usage. Ce fut cete même voiture que madame d'Aiguillon lui envoya à Richelieu. L'état de foiblesse où il étoit alors, & les ordres de la reine, qui avoit besoin de lui, la lui firent prendre jusqu'à Paris. Dès qu'il y fut arrivé, il renvoya les chevaux à la duchesse d'Aiguillon, avec mille remercîmens. Celle-ci les lui renvoya à son tour, en

ANN. 1649. le conjurant d'avoir égard au beſoin qu'il en avoit, & de vouloir bien s'en ſervir: mais cet homme conſtamment humble, les refuſa une ſeconde fois, & il proteſta que ſi l'enflure & la foibleſſe de ſes jambes, qui augmentoit tous les jours, ne lui permettoient plus d'aller ni à pied ni à cheval, il étoit réſolu de demeurer plutôt le reſte de ſa vie à ſaint Lazare, que de ſe faire traîner dans un carroſſe. Cette conteſtation, qui, d'un côté, avoit la charité pour principe, & de l'autre l'humilité, dura pendant quelques ſemaines. La ducheſſe d'Aiguillon, qui étoit en droit de vouloir bien ce qu'elle avoit une fois réſolu, s'aviſa enfin d'un expédient qui devoit lui réuſſir, & qui lui réuſſit en effet. Elle s'adreſſa à la reine & à l'archevêque de Paris, qui, tous deux donnerent ordre à notre Saint d'aller déſormais en carroſſe. Il obéit, parce qu'il falloit le faire; mais il ne le fit qu'avec beaucoup de peine & une extrême confuſion. Il appeloit ce carroſſe ſa *honte* & ſon *ignominie;* & un jour qu'il rendoit viſite à quelques prêtres de l'Oratoire, quatre d'entr'eux l'ayant reconduit à la porte, il dit au R. P. Senault & à ceux qui étoient

ec lui : *Voyez-vous, mes peres, je*
:s le fils d'un pauvre paysan, & j'ose
servir d'un carrosse.

Mss. de Ducornuau.

Au reste, cette voiture & ses dépen-
nces devinrent publiques, dès qu'elles
partinrent au serviteur de Dieu. Il
soit monter à côté de lui le premier
:illard qu'il trouvoit en chemin, & il
oit si peur que ses chevaux n'eussent
elque apparence, que, quand il ne
toit pas, il les faisoit mettre à la
arrue. Il est vrai cependant que ce
ble secours l'a mis en état de rendre,
ndant plus de dix ans qu'il vécut en-
re, de très-importans services à l'é-
se, & d'achever des affaires de la
rniere conséquence, qu'il n'eût pu
ême commencer, s'il en eût été dé-
ourvu.

Dès qu'il eut rendu ses devoirs au
i & à la reine sa mere, il s'appli-
ia à réparer une partie des maux
ue les troupes avoient faits dans le
oisinage de Paris; &, parce que les
ints mysteres avoient été indigne-
ent & sacrilégement profanés à Châ-
llon, à Clamart & en quelques autres
aroisses voisines, il voulut que tous
:ux de sa communauté y fissent un

Livre des Conféren-ces, p. 394.

Ann. 1649. pélerinage ; il y fut lui-même avec quelques-uns des siens ; en sorte qu'il n'y eut personne dans sa maison, qui ne s'efforçât de faire amende honorable à Jesus-Christ, & d'expier par ses larmes l'outrage cruel que ce Dieu victime avoit reçu dans le plus redoutable de nos sacremens.

Lettre du 31 Août 1649.

Cependant la maison de saint Lazare, que la fronde avoit très-maltraitée, & qui, malgré cela, avoit fait des efforts prodigieux pour nourrir une multitude de pauvres pendant la guerre de Paris, se trouva enfin dans un état pitoyable. Destituée d'argent, de provisions, de secours ; elle manquoit de tout. Quoique le Saint souhaitât que les siens fussent nourris, & qu'il reprît vivement ces procureurs intéressés qui vendent aux étrangers ce qu'ils ont de meilleur, soit en bled, soit en vin, & croient que des prêtres, accablés de travail, sont assez bien quand ils ne sont pas plus mal que des domestiques ; il se vit réduit à faire manger à ceux de sa communauté du pain d'orge, & , quelque temps après, du pain d'avoine. L'exemple qu'il leur donnoit en ce genre, comme en tout autre,

Lettre de 1649.

le plus encore sa tendresse pour eux, dont ils ne douterent jamais, écarta jusqu'à l'ombre du murmure : aussi n'avoit-il point d'inquiétude de ce côté-là : *Les pauvres*, dit-il lui-même dans une lettre écrite à M. Almeras; *les pauvres, qui ne sçavent où aller ni que faire, qui souffrent déja, & qui se multiplient tous les jours, c'est-là mon poids & ma douleur.*

Ann. 1649.

Lettre du 8 Octobre.

Ce poids s'augmenta bientôt, &, en peu de mois, il devint si insupportable que tout autre en eût peut-être été accablé. L'esprit de discorde qui agitoit la France, soufla avec plus d'impétuosité que jamais. Mazarin, qui avoit toujours beaucoup d'ennemis, s'en fit de nouveaux, en faisant arrêter les princes de Condé, de Conti & le duc de Longueville. Il fit perdre par cette action, au parti du roi, le vicomte de Turenne & un nombre de braves gens qui auroient pu servir l'état : il se perdit enfin lui-même pour un temps, ayant été obligé, l'année suivante, de sortir du royaume. Nos ennemis profiterent de ces funestes divisions; & les Espagnols qui, sur-tout depuis le traité de paix fait à Munster entre

Ann. 1650.

21.

Les troubles redoublent en France.

Ann. 1650. l'empereur & le roi très-chrétien, ne nous eussent pas donné beaucoup d'inquiétudes, continuerent à en donner de très-sérieuses. Après s'être emparés * de Saint-Venant & d'Ypres, ils s'avancerent vers nos frontieres, & prirent * le Catelet, la Capelle & Rhétel. Leurs armées & celle qu'on leur opposa, ravagerent une grande partie de la Picardie & de la Champagne, & mirent bientôt ces provinces infortunées dans un état assez semblable à celui où nous avons représenté la Lorraine.

* En 1649.

* En 1650.

22. Désolation de la Picardie: le Saint vole à son secours.

Les premieres nouvelles de l'excès du mal vinrent du côté de Guise, que le marquis de Sfondrat n'avoit pu prendre, mais dont il avoit désolé les environs. Quelques personnes qui arrivoient de ce canton, raconterent en différens endroits de Paris, qu'elles y avoient vu un grand nombre de soldats attaqués de différentes maladies, privés de tous secours, & qui, s'efforçant d'en aller chercher dans les villes voisines, mouroient de langueur au milieu des chemins, sans sacremens & sans consolation humaine.

La joie que causoit à ceux des Parisiens qui étoient affectionnés au roi,

retraite des ennemis & la levée du ège de Guiſe, les rendit aſſez inſen-bles au malheur de ces mêmes ſoldats, ui avoient contribué à l'un & à l'autre : u moins eſt-il ſûr que très-peu de erſonnes penſerent à les ſoulager.

Ann. 1650.

Abelly l. 2, p. 392.

Il n'en fut pas ainſi de Vincent de aul, à qui Dieu avoit donné des en-ailles de miſéricorde, & qui ne pou-oit voir ſouffrir ſon prochain, ſans ſouf-rir lui-même par contre-coup. Une triſte nouvelle le toucha ; & ayant pris les arrangemens avec la préſidente de Herce, femme d'une piété diſtinguée, & qui ne reculoit jamais quand il s'agiſ-ſoit de faire de bonnes œuvres, il fit auſſi-tôt partir deux de ſes miſſionnaires, avec un cheval chargé de vivres & en-viron cinq cens livres en argent.

Ces deux prêtres comprirent au pre-mier coup-d'œil, que la modicité du ſecours n'avoit aucune proportion avec la grandeur du mal. Ils trouverent le long des haies & dans les grands che-mins un ſi grand nombre de malheu-reux, dont les uns étoient accablés de langueur, les autres n'attendoient plus que le coup de la mort, que leurs proviſions furent conſumées dans un

Ann. 1650. instant. Ils coururent aux villes voisines pour en acheter d'autres : mais, quelle surprise pour eux de voir ces mêmes villes dans un état aussi déplorable que les campagnes ! on y manquoit de tout ; la disette, la pauvreté, la faim & les plus humilians besoins y régnoient presque universellement. Dans une conjoncture si fâcheuse, ces messieurs prirent le seul parti qu'ils pouvoient prendre ; ils écrivirent à Vincent, que la désolation étoit générale dans tous les pays ; que ce qu'ils avoient apporté, n'étoit rien en comparaison de ce qu'il leur falloit pour diminuer le mal ; que les armées avoient moissonné tout le bled ; que les peuples avoient été dépouillés jusqu'à rester nuds ; que la plus grande partie des gens de la campagne avoient quitté leurs maisons pour aller chercher de quoi vivre dans les villes ; & que n'y trouvant personne qui pût les soulager, parce que les bourgeois mêmes n'avoient pas du pain pour eux, ils y tomboient en défaillance & mouroient accablés de miseres.

A ces nouvelles, le Saint résolut de tout entreprendre pour secourir ses freres. Quelque refroidie que fût la charité par

par le malheur des temps ; il fit de si grands efforts, qu'il la ranima, & la mit en mouvement. Les dames de son assemblée, qui, sous sa conduite, étoient prêtes à faire l'impossible pour soulager la misere du prochain, furent les premieres à qui il s'adressa ; & quelque épuisées qu'elles fussent, soit par les aumônes immenses qu'elles avoient envoyées en Lorraine, soit par les dépenses énormes qu'elles faisoient depuis douze ans en faveur des enfans trouvés ; elles crurent que, dans une occasion si urgente, ne pas donner des alimens à une multitude que la faim dévoroit, c'étoit en quelque sorte leur donner la mort.

Ann. 1650.

Vincent, dont le zele fut toujours réglé par la prudence & par la discrétion, prit de sages mesures pour ménager leur bourse, autant que des conjonctures si pressantes le lui permettoient. Dans cette vue, il fit prier l'archevêque de Paris de recommander aux fideles les besoins de la Picardie & de la Champagne. En conséquence des ordres de ce prélat, les chaires chrétiennes retentirent des cris & des gémissemens que poussoient ces deux provinces. Les

Ann. 1650.

prédicateurs n'avoient pas besoin d'hyperbole : la misere alloit bien au-delà de leurs expressions. On fit aussi imprimer, & on répandit dans le public un extrait de ce que les saints peres grecs & latins ont dit de plus fort & de plus touchant pour attendrir les fideles en faveur de leurs freres souffrans.

Comme le mal pressoit, & qu'un quart-d'heure de délai pouvoit le rendre irrémédiable ; Vincent, avec les premiers secours qu'il put ramasser, fit partir, à différentes reprises, jusqu'à seize de ses missionnaires. Il les fit suivre par quelques sœurs de la Charité ; & ces vertueuses filles, que la main de Dieu protege, & que leur vertu mit toujours hors d'insulte, remplirent, de la maniere la plus édifiante, tous les devoirs de leur profession. Ce ne fut qu'après l'arrivée des uns & des autres, que l'on connut au juste l'étendue de la misere qui ravageoit ce malheureux pays. Le Vermandois, la Tiérache, une grande partie du Soissonois & du Rémois, le Laonois, le Rételois étoient dans ce triste état où sont les villes que Dieu frappe dans sa colere. Pour ne rien dire sur ce sujet qui puisse être suspect d'é-

Ristretto, pag. 111.

Lettre du 5 Février 1651.

xagération, nous ferons ici l'extrait de quelques lettres qu'écrivirent à notre Saint ceux qu'il avoit envoyés sur les lieux. Nous y joindrons le témoignage de plusieurs personnes d'une probité reconnue; & nous appuierons tout cela par la *relation* qui fut publiée dans le tems dont nous parlons; relation qui se trouve encore dans plusieurs bibliothèques, & que ceux même qui nous ont fait tant de maux, ne pourroient lire aujourd'hui sans verser des larmes.

Ceux à qui les villes de Guise, de Laon & de la Fére étoient échues en partage, écrivirent au saint prêtre, « qu'ils ne voyoient de toutes parts que » des objets de compassion; que, de » quelque côté qu'ils se tournassent, ils » n'entendoient que des cris pitoyables; » qu'ils trouvoient par-tout une multi» tude de gens accablés de diverses ma» ladies, qui faisoient horreur, & dont » je crois devoir ici supprimer le dé» tail; que la source de tous ces maux » venoit des mauvais alimens auxquels » ces pauvres gens avoient été réduits; » que, pour toute nourriture, ils n'a» voient eu que de méchans fruits, des

Ann. 1650. » racines d'herbes, & quelques-uns du
» pain de son, dont les chiens ne s'ac-
» commoderoient pas; que, malgré
» leur langueur, malgré les pluies &
» les mauvais chemins, l'excès de leur
» besoin leur faisoit faire deux ou trois
» lieues pour avoir un peu de potage;
Abelly, l. 2, p. 393. » que, parmi tant de choses fâcheuses,
» il y en avoit une qui l'étoit encore
» plus; c'est qu'un grand nombre mou-
» roient sans confession & sans sacre-
» mens; qu'il ne se trouvoit même
» personne qui leur donnât la sépul-
» ture après leur mort; qu'ils ne disoient
» en cela, que ce dont ils avoient été
» témoins; & qu'étant entrés au village
» de Lesquielle, pour y visiter les ma-
» lades, ils avoient trouvé, dans une
» maison, une personne morte faute
» de secours, & dont le corps avoit été
» à demi-mangé par les bêtes.

» Nous venons, disoient-ils dans
» une autre lettre, de visiter trente-cinq
» villages du doyenné de Guise. Nous
» y avons trouvé près de six cens per-
» sonnes, dont la misere est si grande,
» qu'ils se jetent sur les chiens & sur
» les chevaux, après que les loups en
» ont fait leur curée. Dans la seule

Ann. 1650.

» ville de Guife, il y a plus de cinq
» cens malades retirés en des caves
» & dans des trous de cavernes, plus
» propres pour fervir de retraite à des
» bêtes que pour loger des hommes.

» Il y a un très-grand nombre de pau-
» vres gens de la Tiérache, qui, de-
» puis plufieurs femaines, n'ont point
» mangé de pain, non pas même de
» celui qu'on fait avec du fon d'orge,
» & qui eft la nourriture des plus riches.
» Ces malheureux n'ont eu pour vivre
» que des lézards, des grenouilles, &
» l'herbe des champs. Les plus confidé-
» rables habitans de quantité de villes
» ruinées font dans une honteufe né-
» ceffité; la pâleur de leur vifage annon-
» ce affez leurs befoins : il les faut af-
» fifter fecrétement, auffi-bien que
» la pauvre nobleffe de la campagne,
» qui, privée de pain & réduite à cou-
» cher fur la paille, a encore honte de
» mendier ce qui lui eft néceffaire pour
» vivre : & d'ailleurs, à qui pourroit-
» elle le demander, puifque le malheur
» de la guerre a mis par-tout une égalité
» de mifere ?

» Ce qui eft plus digne de larmes,
» ajoutoient-ils, c'eft que non-feule-

Ann. 1650. » ment le peuple de ces frontieres n'a
» ni pain, ni bois, ni linge, ni cou-
» verture ; mais qu'il est encore sans
» pasteurs & sans secours spirituels, parce
» que la plupart des curés sont morts ou
» malades, & que les églises ont été
» ruinées ou pillées ; ensorte, que dans
» le seul diocese de Laon, il y en a bien
» cent ou environ, dans lesquelles, faute
» d'ornemens, on ne peut célébrer la
» messe. Nous faisons tout ce que nous
» pouvons pour remédier à tant de
» maux : mais ce travail est infini ; il
» faut aller & venir sans cesse, exposés
» au danger des partis & des cou-
» reurs, pour assister plus de treize cens
» malades dont nous sommes chargés
» dans ce canton.

» Plusieurs monasteres de filles sont
» dans une extrême indigence ; elles
» souffrent la faim & le froid ; & il faudra
» enfin, ou qu'elles meurent dans leur
» clôture, ou qu'elles la rompent, pour
» aller à droite & à gauche chercher de
» quoi vivre ».

Ceux des prêtres de la mission qui étoient occupés dans une partie du diocese de Soissons, écrivirent à Vincent, que la misere & l'affliction d'une vallée

dont ils avoient parcouru les villages, surpassoient de beaucoup tout ce que l'on en avoit mandé à Paris ; que les églises avoient été profanées, le corps de Jesus-Christ foulé aux pieds, les calices & les ciboires emportés, les fonts baptismaux rompus, les ornemens pillés ; ensorte que, dans un canton assez petit, il y avoit plus de vingt-cinq églises, dans lesquelles on ne pouvoit plus faire les divins offices.

ANN. 1650

Ils ajoutoient que la plupart des habitans étoient morts dans les bois, pendant que l'ennemi occupoit leurs maisons ; que les autres y étoient rentrés pour y finir leur vie ; qu'on ne voyoit par-tout que des malades ; qu'ils en avoient plus de douze cens sur les bras, sans compter six cens autres personnes qui languissoient ; que tous étoient couchés sur la terre, & dans des maisons découvertes & à demi-détruites ; qu'enfin les vivans étoient pêle-mêle avec les morts.

Ce qu'écrivirent ceux qui avoient été envoyés à Saint-Quentin, étoit encore plus effrayant. Il portoit en substance, qu'il y avoit dans cette ville sept ou huit mille pauvres qui mouroient de faim, sans compter douze cens person-

ANN. 1650. nes des environs qui s'y étoient réfugiées; qu'à trois cens cinquante malades du lieu, & qui avoient besoin de bons alimens, il s'en étoit joint quatre cens du dehors; que la ville qui, bien loin de les pouvoir secourir, ne poûvoit secourir ses propres citoyens, en avoit fait sortir la moitié, qui, les uns après les autres étoient morts sur les chemins; que ceux qui étoient restés dans la place, n'osoient, à cause de leur nudité, sortir de la paille pourrie qui les couvroit, pour aller trouver les missionnaires; qu'il y avoit trois cens familles honteuses qu'il falloit assister secrétement, soit pour tirer du dernier naufrage des filles de condition, soit pour arrêter le désespoir de quelques particuliers qui avoient été sur le point de se tuer eux-mêmes; qu'à tant de malheureux il falloit joindre cinquante prêtres, & qu'un d'eux, qui n'avoit osé demander du pain, avoit été trouvé mort de faim dans son lit.

» La famine est telle, disoient-ils en-
» core, que nous voyons les hommes
» manger la terre, brouter l'herbe, ar-
» racher l'écorce des arbres, déchirer
» les haillons dont ils sont couverts, pour
» les avaler : mais ce qui fait horreur,

» & que nous n'oserions dire, si nous ne » l'avions vu, ils se mangent les bras & » les mains, & meurent en désespérés».

ANN. 1650.

Les autres nouvelles qui vinrent du même endroit, ne confirmoient que trop celles-ci. L'excès du mal avoit étouffé jusqu'aux sentimens de la nature, dans un peuple qui a de la piété & de la religion; & les bourgeois accablés de leurs voisins, qui s'étoient retirés chez eux, & ne sçachant plus quel parti prendre, dans la crainte où ils étoient d'être assiégés, avoient résolu de jeter par-dessus les murailles de la ville cette foule de pauvres étrangers qui s'étoient retirés dans leur ville. Le secours, qui arriva fort à propos de Paris, empêcha l'exécution de ce cruel projet.

Recueil des Relations, pag. 3.

Il seroit inutile de continuer un si triste détail. Par l'état & les besoins de la Picardie, on peut juger de ceux de la Champagne. Reims, Réthel, Sedan, Vaucouleurs & les villes voisines étoient pour le moins aussi à plaindre que celles dont nous avons parlé. Les termes les plus forts étoient de beaucoup au-dessous de la réalité. « Il n'est point, écri- » voient les missionnaires; il n'est point » de langue qui puisse dire ce que nous

ANN. 1650.

» avons vu dès le premier jour de nos » visites ; presque toutes les églises pro» fanées, les ornemens pillés, les prêtres » ou massacrés, ou tourmentés, ou mis » en fuite ; toutes les maisons démolies, » les moissons enlevées, la terre sans » culture & sans semence, la famine & » la mortalité presque universelles, les » corps sans sépulture, & exposés pour » la plupart à être la pâture des loups, » &c ».

Tel étoit, & tel fut pendant près de dix ans, c'est-à-dire jusqu'à la paix des Pyrénées, l'état de deux grandes provinces & de quatre ou cinq dioceses qui y sont renfermés. Il est vrai, qu'après les trois ou quatre premieres années, le mal eut des dégrés, & comme des accès inégaux, soit en lui-même, soit à raison de son étendue : mais il est vrai aussi, qu'il recommença souvent où il avoit paru cesser ; & qu'il y eut toujours plusieurs cantons, plus ou moins voisins, dont chacun avoit besoin d'un secours, qui, médiocre à raison des parties, devenoit énorme à raison du tout.

23. Nom des Villes soulagées.

Les endroits qui éprouverent le plus la charité du saint prêtre & des dames de son assemblée, sont les villes

de Guise, de Laon, de Noyon, de Chauni, de la Fére, de Riblemont, de Ham, de Marles, de Vervins, Rosai, de Plomyon, d'Orson, d'Aubenton, de Montcornet & d'autres de la Tiérache; celles d'Arras, d'Amiens, de Peronne, de Saint-Quentin, du Câtelet & quelques cent trente villages des environs; il y faut joindre Basoches, Brenne, Fisme & près de trente villages de la même vallée. Pour ce qui est de la Champagne, on y secourut particulierement Reims, Rétel, Château-Porcien, Neuchâtel, Lude, Sommepy, Saint-Etienne, Vandy, Saint-Souplet, Rocroy, Mésiéres, Charleville, Donchery, Sedan, Vaucouleurs & un grand nombre de bourgs & villages qui sont aux environs de ces lieux, & qui tous étoient dans la derniere misere.

Pendant les premieres années, la dépense alloit à quinze, vingt, & quelquefois jusqu'à trente mille livres par mois: encore, eu égard à la cherté des vivres, à la multitude & au prodigieux besoin des pauvres, falloit-il user de beaucoup d'économie. Vincent avoit envoyé sur les lieux un de ses prêtres,

qui l'entendoit parfaitement. Il étoit comme l'inspecteur - général de toute l'entreprise. Il alloit de côtés & d'autres pour connoître la situation des choses. Il régloit la dépense, l'augmentoit ou la diminuoit, à proportion du nombre & de l'état des pauvres & des malades. Il rendoit compte de tout au serviteur de Dieu; & celui-ci, à son tour, en rendoit compte à l'assemblée des dames, qui se tenoit chaque semaine, pour voir ce qu'on pourroit faire de mieux dans une si pressante nécessité.

A. 1650.

Comme les besoins de l'ame ne le cédoient pas à ceux du corps, & qu'ils étoient plus du ressort des prêtres de la mission, ils ne négligerent rien pour y pourvoir. Aussi n'avoient-ils ni repos ni trêve. Ceux qui n'avoient pas encore perdu la santé, les occupoient presque autant que les malades & les moribons. S'il falloit réconcilier ces derniers avec Dieu, il falloit empêcher les autres de s'en écarter. Une excessive indigence conduit à bien des désordres, & ces désordres ne sont jamais plus dangereux que quand la nécessité, qu'on regarde comme supérieure à toute loi, paroît les justifier. Le temps dont nous parlons, en fournit

de tristes exemples ; & on apprit alors avec bien de la douleur, que plusieurs filles de condition avoient sacrifié leur honneur au desir de se conserver la vie. Ces différens objets donnerent bien de l'occupation aux missionnaires qui, ne pouvant être à la fois en tous lieux, établirent & entretinrent un bon nombre de prêtres dans les paroisses qui n'en avoient point : mais le gros du travail roula toujours sur eux ; & sans une espece de miracle, ils n'auroient pu le soutenir aussi long-temps qu'ils firent.

ANN. 1650.

En effet, ils entreprenoient des choses que des forçats n'eussent entrepris qu'avec répugnance. Après la bataille de Rétel, dans laquelle l'archiduc Léopold & le vicomte de Turenne furent * défaits par le maréchal Duplessis, il resta sur la place deux mille espagnols, à qui personne ne donnoit la sépulture. Plus de huit semaines après le combat, ils étoient encore sur le champ de bataille, où une partie servoit de nourriture aux chiens & aux loups ; l'autre exhaloit une odeur qui corrompoit l'air, & qui peu-à-peu eût porté dans tout le voisinage l'infection & la mort. Le

* Le 15 Décembre 1650.

Ann. 1650.

plus d'un million, y compris les frais qu'il falloit faire en linge, en habits, en ornemens d'église, en semences & même en instrumens pour cultiver la terre. Vincent dit lui-même, que les hôtels des dames de la Charité étoient devenus comme *des magasins de marchands en gros*. La charité y remplaçoit l'ordre & la bienséance des appartemens. On voyoit, d'un côté, une multitude d'aubes, de chasubles, de missels, de ciboires, de calices & de divers ornemens destinés aux églises; de l'autre, une quantité de draps, de chemises, de couvertures & d'habits de toute forme, de toute grandeur, de toute couleur & presque de toute étofe, pour les hommes, pour les femmes, les enfans, les prêtres & les gentilshommes mêmes, qui, réduits, par le malheur de la guerre, à la condition de leurs derniers vassaux, ne tiroient de leur naissance qu'un sentiment plus vif & plus amer de leur infortune.

Abelly, l. 2, p. 407, &c.

Tels sont, en abrégé, les biens que Dieu opéra par l'entremise de son serviteur. Ce fut de lui, comme d'un instrument propre à tout, qu'il se servit pour réparer les temples à demi-ruinés, pour

orner les églises pillées ; pour dérober à un danger certain, un grand nombre de filles, même de condition, qui étoient sur le point de succomber; pour soutenir plusieurs maisons de religieux & de religieuses, sur-tout de l'ordre de saint François, à qui tout manquoit; pour arracher des bras de la mort une foule de personnes de tout âge & de tout sexe, & principalement pour assister dans les derniers momens, par le moyen de ces prêtres, un million de malheureux qui, sans leur secours, auroient bien pu, au sortir de cette vie, ne pas trouver en l'autre un lieu de paix & de rafraîchissement.

ANN. 1650.

Lettre des 22 & 29 Avril 1651.

25.
Troupes Irlandoises assistées à Troies.

Ce qui donna un nouveau prix à la charité que Vincent exerça dans ces deux provinces, fut la nécessité où il se vit bientôt de partager ses forces, & de porter du secours en d'autres endroits qui, comme il le dit lui-même, *étoient presque aussi désolés que la Picardie & la Champagne.* Comme son nom & sa tendresse pour les pauvres étoient connus par-tout; la misere, quelque part qu'elle se trouvât, ne tardoit guere à réclamer l'un & l'autre. Les premiers cris qui l'invoquerent ;

Ann. 1650. outre ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, furent ceux d'un nombre d'Irlandois catholiques, que les violences de Cromwel avoient obligés de quitter leur patrie. Ils en étoient sortis avec leurs femmes & leurs enfans; & pour sauver leur vie, ils avoient pris parti dans les troupes du Roi, où ils la perdirent presque tous. Le soulévement de Bourdeaux, qui, à l'exemple de la Capitale, s'étoit révoltée, obligea la régente d'y envoyer le Comte de Palluau avec une petite armée. Le parti du prince de Condé y fut anéanti peu-à-peu : mais les Irlandois, qui y formoient plusieurs régimens, furent très-maltraités pendant deux campagnes. Ils ressembloient moins à des hommes qui avoient contribué à la réduction de la Guienne & à la levée du siége d'Arras, qu'à des fugitifs qui se sont sauvés d'une déroute. Les veuves de leurs camarades & environ cent cinquante orphelins dont ils étoient suivis, étoient, comme eux, dans un état affreux : ils marchoient nuds pieds au milieu des neiges; & dans le trajet d'Arras à Troies en Champagne, qui leur avoit été assigné pour quartier d'hiver, ils avoient été neuf jours sans

manger de pain. Leur entrée dans cette ville offrit aux habitans le plus terrible spectacle qu'ils eussent jamais vu. Une partie étoit couchée dans la place de Saint-Pierre; l'autre ramassoit dans les rues ce que les chiens ne vouloient pas manger.

Ann. 1650.

Recueil des Relations, 1655.

Vincent n'en fut pas plutôt informé, qu'il en informa lui-même les dames de la Charité. De concert avec elles, il fit sur le champ partir un de ses prêtres, qui, étant Irlandois lui-même, étoit plus en état que personne d'entrer dans tous leurs besoins & de les soulager. Il y porta d'abord six cens livres, & ce premier secours fut suivi de plusieurs autres, soit en argent, soit en vêtemens & en linge. Au moyen d'une aumône si nécessaire & si bien employée, tous ces pauvres furent logés, nourris & vêtus. Les femmes & les filles furent mises dans l'hôpital de saint Nicolas; les orphelins furent secourus avec un soin particulier; les soldats se rétablirent insensiblement. Mais, comme dans les vues du serviteur de Dieu, on soulageoit le corps, moins pour le corps même que pour l'ame; le missionnaire qu'il avoit envoyé à Troies, après s'être

Ann. 1650.

acquitté de sa premiere commission, se donna tout entier à la seconde. Des gens qui, d'un pays où il n'y avoit presque plus de pasteurs, étoient passés dans un royaume dont ils n'entendoient pas la langue, avoient besoin d'instruction. On leur en fit deux fois par semaine, pendant tout le carême, & on eut le bonheur de les mettre en état de manger la pâque du Seigneur, avec les azymes de la sincérité & de la justice chrétienne. Le bon exemple que donnoit aux dames de Troies la pieuse libéralité de celles de Paris, les porta à imiter leur conduite. La charité des bourgeois de cette ville se réveilla; & tous les pauvres, soit domestiques soit étrangers en profiterent.

26. Secours donnés à Paris & aux environs.

Je n'ai placé l'affaire des Irlandois réfugiés à Troies, que pour n'être pas obligé de revenir à la Champagne. La charité que Vincent y exerça, aussi bien qu'en Picardie, ne l'empêcha pas d'en exercer une très-considérable à l'égard des pauvres de Paris & d'un grand nombre de villes & de villages qui n'en sont pas éloignés. La guerre ne ravageoit pas seulement les frontieres du royaume; le centre, la Capitale

même en étoient infectés. Le siége d'Etampes, & la malheureuse journée du fauxbourg Saint-Antoine, où le prince de Condé se seroit fait un nom immortel, si on pouvoit s'en faire un quand on combat contre son roi; tant de marches, de contre-marches, de campemens & de combats aux portes de Paris, & pour ainsi dire, dans Paris même, sont de tristes preuves, ou si l'on veut, d'affreux monumens de la frénésie qui agitoit nos peres.

Ann. 1650. En 1652.

Quincy t. 1, p. 159.

Les pauvres furent, comme il arrive toujours, les premieres & les principales victimes de ces cruelles dissensions. La faim & bientôt après les maladies se firent sentir par-tout où les armées avoient passé. Etampes, Corbeil, Palaiseau, Saint-Cloud, Gonesse, Saint-Denis, Lagni, &, ce qu'il faut toujours supposer, tous les villages d'alentour avoient l'air ou de ces campagnes qu'une grêle impétueuse a moissonnées, ou de ces vastes déserts de l'Arabie qui n'ont jamais été cultivés. Aussi n'y voyoit-on, de toutes parts, que des morts & des mourans. Les femmes pleuroient leurs maris, & les meres leurs enfans qui n'étoient plus,

Ann. 1650.

& qui souvent avoient fini leurs jours dans des tourmens horribles; ceux-ci * ayant été jetés dans des fours ardens, ceux-là ayant été indignement fouettés & déchirés avec des épines; & quelques-uns, après une infâme mutilation *, ayant eu le ventre ouvert pour être forcés de déclarer où étoient les ornemens de leurs églises.

* A Neuilly.

* A Daumar. Recueil, 24 Octobre 1652.

Vincent eût bien voulu arrêter tant de maux, & les arrêter à la fois; mais cela n'étoit pas possible. La maison de saint Lazare étoit si occupée, comme nous le dirons dans un moment, qu'il ne falloit pas moins que des hommes apostoliques pour soutenir le travail dont on y étoit accablé. Heureusement l'exemple & les paroles de notre Saint animerent un bon nombre de prêtres & de religieux qui avoient de la liaison avec lui, & que leur propre zele portoit déja assez à secourir ce monde de malheureux réduits à l'extrémité. Messieurs de la communauté de saint Nicolas-du-Chardonnet, avec quelques peres Jésuites, se chargerent du canton de Ville-Neuve-Saint-Georges, de Crônes, d'Yeres, de Limai, de Valenton & d'autres

villages où les armées de France & de Lorraine avoient campé. Six capucins travaillerent à Corbeil. Les Jacobins de la réforme prirent le soin de Goneſſe & des villages circonvoiſins. Les prêtres de la miſſion, diſtribués en deux bandes principales, eurent en partage Etampes, Lagni & tout le pays qui eſt contigu à ces deux villes, ſans parler de Palaiſeau & de quelques autres lieux ſemblables, où les ſoldats avoient fait de grands ravages.

Etampes leur donna bien de l'exercice. On n'y voyoit que des hommes ou plutôt que des ſpectres deſſéchés, livides, défigurés, & à qui les corps morts qu'ils trouvoient entaſſés, ſoit aux portes de leur ville, ſoit dans l'enceinte de leurs murailles, faiſoient ſentir par avance toute la rigueur de leur deſtinée. Ce fut ce premier objet d'horreur que les miſſionnaires leur ôterent de devant les yeux. Comme ils ne trouvoient à Etampes que des perſonnes abattues de langueur, il fallut chercher au loin des hommes forts & robuſtes, qui ſe chargeaſſent d'enlever du milieu des rues des

Ann. 1650. monceaux de fumier, lesquels, par un assortiment presque inoui dans un royaume chrétien, servoient de sépulture aux hommes, aux femmes, aux chevaux & à tout ce qui étoit mort depuis le premier séjour que les troupes avoient fait dans la ville.

Il en coûta beaucoup; mais jamais dépense ne fut plus nécessaire. On parfuma ensuite les places & les maisons pour les rendre habitables. On établit six cuisines, deux pour Etampes, & les quatre autres pour Etrechy, Ville-Comin, Saint-Arnoul, Gullerval & trois villages contigus. Les prêtres de la mission, à l'exemple de leur pere, se faisoient honneur de servir eux-mêmes les malades: mais parce que plusieurs des paroisses qu'ils nourrissoient, n'avoient point de pasteurs, ils étoient obligés d'aller de côté & d'autre pour célébrer les saints mysteres, pour instruire le peuple, pour administer les sacremens & pour enterrer les morts; Vincent, pour les soulager, envoya à leurs secours quelques filles de la Charité. L'ordre se rétablit peu à peu dans tout le canton. Les enfans qui avoient perdu leur pere

peres & leurs meres, furent rassemblés, entretenus & nourris dans une maison d'Etampes. Les convalescens se fortifierent ; ceux qui étoient malades de langueur & d'inanition commencerent à respirer.

Ann. 1652.

A des nouvelles si consolantes pour le Saint, & pour les dames de son assemblée, en succéderent bientôt d'autres qui les affligerent beaucoup. Plusieurs de ces hommes évangéliques, qui sacrifioient tout, & qui se sacrifioient eux-mêmes pour le salut & pour les besoins de leurs freres, & dont quelques-uns s'étoient déja épuisés en Picardie & en Champagne, furent attaqués par de fâcheuses maladies. L'air empoisonné qu'ils respiroient souvent, les mauvais alimens dont ils se servoient pour ménager le bien des pauvres, le mouvement continuel qu'ils se donnoient nuits & jours, accablerent enfin la nature. Quatre ou cinq succomberent : *Heureux*, disoit Vincent, malgré la douleur dont il étoit pénétré ! *heureux d'être morts les armes à la main*, & d'avoir cueilli, sur-le-champ de bataille, la palme préparée à ceux qui y combattent jusqu'au dernier soupir !

2 Cor. 12, v. 15.

ANN. 1650. Plusieurs filles de la Charité, qui avoient eu part à leurs travaux, mériterent d'avoir part à leur couronne.

Ce fut vraisemblablement dans cette occasion, que la maison de saint-Lazare devint presque déserte : au moins n'y resta-t-il pendant un temps que quelques vieillards & quelques infirmes, qui, ne pouvant plus agir, se contentoient de lever les mains vers le ciel, pendant que leurs freres combattoient dans la plaine. En effet, tous ceux qui n'étoient pas encore hors de combat, se distribuerent en différens quartiers. Les uns remplacerent ceux dont Dieu venoit de couronner les travaux par une mort précieuse à ses yeux ; les autres marcherent au secours de plusieurs villages, qu'un seul campement de troupes réduisoit à la derniere extrémité.

Les paroisses de Juvisy, d'Atis & autres du voisinage, furent de ce nombre. Le serviteur de Dieu ayant appris qu'elles étoient dans un état déplorable pour le corps & pour l'ame, y envoya un de ses prêtres avec des aumônes destinées à ceux dont les besoins seroient plus pressans : mais ce prêtre reconnut

Abelly, l. 1, p. 134.

ſur les lieux, qu'il n'y avoit point de diſtinction à faire, & que le pillage avoit mis de niveau les plus riches & les pauvres. Vincent eut beſoin de tout ſon courage pour ſoutenir tant d'aſſauts que de nouvelles miſeres lui livroient tous les jours. L'ardeur de ſa charité le ſoutint lui-même. Il ne plia point; il fit parler les ſoupirs, les larmes & les voix mourantes de ces miſérables que la faim conſumoit. Dieu, qui l'avoit fait naître pour être le prodige de ſon ſiecle ; lui fit trouver grace devant bien des gens qui peut-être auroient rebuté tout autre que lui. Pluſieurs ſéculiers, ſouvent de condition, toujours de vertu, ſe joignirent à lui; & un d'eux, qui réuniſſoit l'une & l'autre, je veux dire, M. Dupleſſis Monbart, fit le projet d'une eſpece de Mont-de-Piété, auquel ceux qui ne pouvoient fournir de l'argent, étoient priés d'envoyer les meubles, habits, proviſions & autres choſes ſemblables, qui leur étoient ſuperflues. L'invention de ce magaſin fut d'une grande reſſource, pendant ce temps de troubles & d'orages. Les riches perdoient aſſez peu en ſe défaiſant de bien des cho-

Ann. 1650. ses inutiles ; & les pauvres, à qui elles étoient extrêmement nécessaires, croyoient gagner beaucoup.

Pour ne pas diminuer ces aumônes, & peut-être plus encore pour dérober ses bonnes œuvres à la connoissance du public, le Saint avoit coutume de les ensevelir dans un profond silence. En voici une preuve, que la Providence n'a fournie qu'après sa mort. Vincent ayant été averti que le village de Palaiseau, où les troupes avoient séjourné pendant vingt jours, étoit aux abois, y envoya presque tous les jours une charrette avec des provisions. Ceux qui gardoient les portes de Paris, la voyant si souvent sortir le matin, & rentrer le soir, & ne s'en rapportant pas à ce que leur disoit le voiturier, le menacerent de l'arrêter, s'il ne leur apportoit un certificat du supérieur de la mission, bien & duement signé. Le saint prêtre, pour ne pas interrompre le cours de sa charité, fut obligé d'en donner un *. Il portoit en substance, que sur l'avis qu'il avoit reçu de quelques personnes pieuses, que la moitié des habitans de Palaiseau étoient malades, & qu'il en mouroit dix ou

* Il est du 5 Juin 1652.

douze par jour; il y avoit envoyé quatre prêtres & un chirurgien ; que depuis la veille de la fête du Saint Sacrement, chaque jour, un ou deux exceptés, il y avoit fait transporter seize gros pains blancs, quinze pintes de vin, & une fois de la viande; que lesdits prêtres de sa compagnie lui ayant mandé qu'il étoit nécessaire d'y envoyer de la farine & un muid de vin pour l'assistance de ces mêmes pauvres & de ceux des villages circonvoisins, il faisoit actuellement partir une charrette à trois chevaux, chargée de quatre setiers de farine, & de deux muids de vin.

Ann. 1650

Ce certificat, qui ne fut rendu à M. Almeras que quelques années après la mort du saint prêtre, montre évidemment, qu'en matiere de charité, ce grand serviteur de Dieu faisoit beaucoup plus qu'on n'exigeoit de lui. On pourroit ajouter qu'il faisoit plus qu'il ne pouvoit faire. Sa maison, si indignement pillée par la fronde, auroit eu besoin elle-même d'être secourue. Cependant, aux premieres nouvelles de la triste situation où étoient les pauvres de Palaiseau, il leur envoya plus de

Abelly l. 3, p. 125 Abrégé d'Abelly, l. 2, p. 94.

ANN. 1650.

d'étrangers qui ne croyoient pouvoir être plus mal que dans leurs propres pays; toutes ces circonſtances, dont une ſeule ſuffiroit pour affamer cette immenſe Capitale, s'étoient réunies pour la ravager. Le mal étoit grand; le remede, quoique diſpendieux, y fut proportionné. Vincent marquoit lui-même dans une lettre qu'il écrivit alors à un docteur de Sorbonne, qu'on donnoit chaque jour, dans Paris, du potage à quatorze ou quinze mille pauvres qui, ſans ce ſecours, ſeroient morts de faim; qu'on avoit mis hors de danger & d'atteinte huit ou neuf cens filles, en les raſſemblant dans des maiſons particulieres; & qu'enfin l'on préparoit actuellement un monaſtere, dans lequel on devoit renfermer un bon nombre de religieuſes qui étoient éparſes çà & là dans la ville, & dont quelques-unes mêmes logeoient dans des lieux ſuſpects. *Voilà, monſieur*, ajoutoit-il, *bien des nouvelles contre la coutume où nous ſommes de n'en point écrire : mais qui pourroit s'empêcher de publier la grandeur de Dieu & de ſes miſéricordes!*

Le ſaint prêtre ſupprime adroite-

ment, selon son usage, la part qu'il avoit à tous ces biens. Pour y suppléer, nous ajouterons que ce fut à sa priere & par ses conseils, que les dames de la Charité distribuerent par bandes les jeunes personnes du sexe dont nous venons de parler; qu'elles les logerent dans des lieux où elles n'avoient à craindre ni la nécessité ni le crime qui l'accompagne; que, pendant le temps de cette retraite, il leur envoya des prêtres qui leur firent de petites missions, les instruisirent des devoirs du christianisme, les disposerent par des confessions générales à faire des prieres capables de fléchir la rigueur du ciel, & d'obtenir la paix & la tranquillité de l'état; que ce fut lui encore qui procura aux vierges consacrées à Dieu, un asyle pour mettre à l'abri leur vertu & leur innocence; que presque toutes les distributions de potage, qui sauvoient la vie à tant de pauvres, se faisoient par des filles de la Charité, qu'il en avoit chargées; que, comme ces mêmes pauvres étoient particuliérement logés dans les fauxbourgs de Paris, il eut un soin particulier de ceux qui

Ann. 1652.

Ann. 1650.

Voyez le Livre des missions.

Proverb. pag. 254.

se trouverent dans le quartier de saint Lazare ; qu'il en nourrissoit trois fois la semaine près de huit cens ; qu'au mois de juin il leur fit faire une mission dans son église ; qu'ayant fait partager les enfans en quinze bandes, pour les instruire plus foncierement, ce vénérable vieillard, courbé sous le poids des années & de l'infirmité, leur faisoit lui-même le catéchisme ; que, pendant tout ce temps, il leur fournit deux fois par jour de la nourriture ; qu'il s'étoit fait une loi de faire donner des linceuls, pour ensevelir les pauvres qui n'en avoient point ; qu'il rendit cet office de charité à un grand nombre de Parisiens qui, curieux de sçavoir comment est faite une armée, étoient allés en foule dans la plaine de Saint-Denis, où il y avoit un corps de troupes qui les massacra ; que, pendant plusieurs semaines il logea dix-huit prêtres réduits à une honteuse mendicité ; & qu'enfin il aima mieux courir le risque de ruiner sa maison, en empruntant des sommes considérables, que de ne pas continuer une bonne œuvre si pressante & si nécessaire ; ou plutôt qu'il compta que

Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre par les hommes, sçauroit bien un jour la dégager.

28. Genevillier submergé & secouru.

Comme le lecteur pourroit se lasser plus aisément de parcourir le récit de tant d'aumônes que Vincent ne s'est lassé de les faire ou de les procurer, je ne rapporterai plus qu'un fait de cette nature, qui prouve, aussi bien qu'aucun autre, que rien ne se déroboit à la chaleur de sa charité. Dans le temps même que la guerre, la famine & les maladies contagieuses désoloient Paris, les eaux de la Seine se déborderent * d'une si étrange maniere, qu'on ne pouvoit aller qu'en bateau en plusieurs rues de cette ville. Le saint prêtre, qui passoit une partie de son oraison à gémir & de ses miseres prétendues & des miseres réelles des pauvres, pensa qu'une inondation si considérable pourroit bien être funeste au village de Genevilliers, que la situation de son terrain livre naturellement à l'impétuosité des eaux. Personne ne lui en avoit parlé; son cœur lui en parla suffisamment. Au moment même, & sans s'informer davantage de ce qui pouvoit en être, il fit charger de pains

* En 1652.

Ann. 1650. une grande charrette qu'il y envoya avec deux de ses missionnaires.

Vie mss. pag. 41. Ibid.

Ce secours, qui fut alors regardé comme l'effet d'une inspiration particuliere, arriva très-à-propos. La faim commençoit à se faire sentir à Genevilliers. Les habitans à demi submergés dans leurs maisons poussoient des cris inutiles ; personne n'alloit à eux ; il étoit même dangereux de le tenter à cause de la rapidité des flots. Nos missionnaires déchargerent leurs provisions dans une nacelle, se firent conduire chez le curé de la paroisse, le prierent de les accompagner, parce qu'il connoissoit mieux le nombre & les besoins de chaque famille ; & voguant d'un côté & de l'autre, ils distribuerent leur pain par les fenêtres des maisons, parce que les portes étoient toutes inondées. Les divers courans, qui effrayoient les bateliers mêmes, les mirent plus d'une fois en danger : mais Dieu les préserva, & ils continuerent cet office de charité jusqu'à la fin *de ce petit déluge*. Touchés d'un secours si peu attendu & si nécessaire, ces pauvres gens députerent à notre Saint quelques-uns des principaux du

Idem. ibid.

lieu, pour le remercier au nom de tous les autres. Il les reçut avec bonté : mais il leur fut aisé de comprendre, que l'honneur de servir Jesus-Christ, en ceux de ses membres qui souffroient, étoit la seule récompense qu'il avoit ambitionnée.

29. Zele du Saint pour les intérêts du Roi.

Abelly, l. 1, cap. 43.

En remplissant ainsi tous les devoirs d'un bon citoyen, le serviteur de Dieu n'oublioit pas ceux d'un sujet fidele. Persuadé que l'obéissance au roi étoit le seul moyen qui pût pacifier les troubles, il fit tout ce qui dépendoit de lui pour étouffer les semences de révolte, qui germoient de toutes parts, & qui étoient alors la maladie du temps. Il commença d'abord à engager à la résidence plusieurs prélats qui avoient de la confiance en lui, & qui ne pouvoient s'absenter de leurs dioceses sans faire tort à leurs peuples & à l'autorité du prince. De ce nombre furent les évêques d'Acqs, de la Rochelle, & quantité d'autres qui auroient voulu pouvoir obtenir de la cour quelque dédommagement des pertes que les armées leur avoient fait souffrir.

Ann. 1650.

30.
Ce qu'il fait pour obtenir la paix.

Comme c'eſt Dieu qui fait la paix, & qui envoie ſur la terre tous les maux qui l'affligent, ce fut avec ce grand arbitre de nos deſtinées que le ſaint prêtre traita d'une façon particuliere. Il invita un grand nombre de perſonnes dont il connoiſſoit la vertu & la piété, à fléchir ſa miſéricorde par des prieres, par des jeûnes, par des aumônes & par toutes les œuvres d'une vraie & ſolide pénitence. Quoique la vie de ſes miſſionnaires ne fût, comme on l'a pu voir juſqu'ici, & ſur-tout dans le temps dont nous parlons, qu'un tiſſu de travaux très-pénibles; il voulut cependant que, dans de ſi fâcheuſes circonſtances, ils fiſſent quelque choſe d'extraordinaire. Ainſi, chaque jour trois d'entr'eux, c'eſt-à-dire, un prêtre, un clerc & un frere jeûnoient pour obtenir la paix du royaume. Le prêtre diſoit la meſſe, & les deux autres y communioient à la même intention. Vincent, quoiqu'infirme, & plus que ſeptuagenaire, ne manquoit pas de s'acquitter de ce devoir à ſon tour: il étoit le premier à ſubir la loi qu'il impoſoit aux autres;

jamais regle n'eut d'exception pour lui.

Ann. 1650.

Il est aisé de conclure que Vincent fit tout ce qu'un homme comme lui, c'est-à-dire, tout ce qu'un grand Saint pouvoit faire pour accélérer la paix. Il en connoissoit si bien le prix & la nécessité, qu'il ne tarissoit point sur cette matiere. Chaque jour, à l'oraison du matin, il répétoit deux fois ces paroles des litanies : *Jesu, Deus pacis ;* & il les prononçoit d'un ton si touchant, si dévot, qu'il étoit impossible de n'y pas reconnoître la voix & les soupirs de son cœur. La proximité des troupes ennemies, qui se cherchoient pour en venir aux mains, la crainte d'une action ou la nouvelle d'un combat donné, le pénétroient de douleur. A ses yeux, qui étoient ceux de la foi, la conquête du monde entier ne valoit pas une de ces ames que l'abîme engloutit à milliers, & dont la perte est le principe & l'effet de tant de funestes victoires. Pendant la bataille du fauxbourg Saint-Antoine, dont le bruit venoit jusqu'à lui, ce digne prêtre, prosterné entre le vestibule & l'autel, versoit des larmes ameres sur le double

Ristretto, p. 117.

Ann. 1650.

malheur de ses concitoyens qui périssoient. Il s'offroit comme un anathême à la justice de Dieu ; & il le conjuroit, par les entrailles de sa miséricorde, de retirer la main qui portoit à son peuple des coups si terribles.

31. Il essuie différens outrages.

Il fut, pendant ce temps de troubles, très-souvent insulté, comme l'étoient les plus gens de bien & tous ceux qui tenoient le parti du roi : mais les plus violens outrages ne servirent qu'à faire éclater sa patience & ses vertus. Un jour qu'il revenoit de Saint-Germain, où la reine l'avoit mandé, ceux qui gardoient la porte de la conférence, le maltraiterent, le chargerent d'injures, déchirerent quelques-uns de ses habits, & allerent même jusqu'à le frapper. Un de la troupe, plus brutal encore que ses camarades, lui fit mettre pied à terre, & le menaça de le tuer. Un outrage si public vint aux oreilles des magistrats; ils résolurent d'en punir les auteurs. Vincent n'en fut pas plutôt informé, qu'il alla lui-même solliciter les juges en faveur des coupables ; & comme il eut peur qu'on ne passât outre, malgré ses prieres, il fit si bien qu'on ne pût jamais sçavoir ni le

Ibid. p. 120.

moment précis où cela étoit arrivé, ni connoître par conséquent ceux qui pour lors étoient de garde. Cependant, pour éviter de pareilles avanies & les suites qu'elles pourroient avoir, le Saint envoya demander un passe-port pour sortir de Paris & y rentrer librement. Le duc d'Orléans, à qui on s'adressa, le fit expédier à l'instant: malgré cela, le serviteur de Dieu eut de temps en temps beaucoup à souffrir d'une populace mutinée.

An. 1652.

Une fois, entre les autres, il fut traité, à deux pas de chez lui, plus mal encore qu'il ne l'avoit été à la porte de la conférence. Un homme furieux & emporté, sous prétexte que le Saint l'avoit heurté en passant, lui donna un souflet, ajoutant, pour mettre la multitude dans ses intérêts, qu'il étoit la cause des miseres du temps, c'est-à-dire, des subsides & des impôts dont le peuple étoit chargé. La calomnie étoit aussi imprudente, que l'affront étoit sensible: & Vincent, dont la maison avoit pour lors haute, basse & moyenne justice, eût pu, sans autre forme de procès, faire mettre en prison un insolent qui ne l'avoit que trop mérité;

Abelly, l. 3, p. 315.

ANN. 1650.

mais il étoit bien éloigné d'une telle conduite. Il suivit le conseil de l'évangile, il fut même au delà : il se mit à genoux devant celuiqui l'avoit frappé, lui tendit l'autre joue, & confessa publiquement, non qu'il étoit l'auteur des subsides dont l'imposition ne fut jamais de son ressort, mais qu'il étoit un grand pécheur; il demanda pardon à Dieu & à cet homme du sujet qu'il avoit pu lui donner de le traiter ainsi. L'humilité profonde, l'anéantissement de ce vénérable prêtre toucha le cœur du coupable; le calme & les réflexions succéderent à son emportement. Dès le lendemain, il s'en alla à saint Lazare, & fit à son tour de très-humbles excuses au serviteur de Dieu. Vincent le reçut comme on reçoit un bon ami, le pria de demeurer six ou sept jours avec lui, profita de ce temps pour lui faire faire les exercices spirituels de la retraite, & l'engager à une bonne confession générale : après l'avoir gagné à lui-même par son humilité, il le gagna à Dieu par sa charité & par son affection.

Du reste, pendant qu'on l'accusoit si injustement d'être l'auteur des cala-

mités publiques, il n'étoit occupé nuit & jour que des moyens de les arrêter. Tant d'aumônes, de jeûnes, de mortifications, de travaux de sa part & de celle de ses missionnaires, en sont des preuves incontestables : cependant, comme il vit que tout cela ne suffisoit pas, il crut devoir faire ce qu'avoient fait avant lui saint Bernard & d'autres Saints, engagés à une solitude plus austere que la sienne. A leur exemple, il voulut tenter de réunir au parti du roi ceux des princes qui s'en étoient écartés. Sa négociation, si nous la pouvions détailler, piqueroit sans doute la curiosité du lecteur : mais comme il étoit impénétrable, sur-tout par rapport au maniment des affaires qui pouvoient lui donner du relief, presque tout ce qu'on a pu sçavoir, c'est que quelque temps avant la conclusion de la paix, il eut de longs entretiens avec la reine, avec le duc d'Orléans & avec le prince de Condé.

Abelly, l. 1, p. 206.

Nous n'avons pu déterrer aucune piece authentique qui nous apprît le progrès & la suite de ces premiers mouvemens du serviteur de Dieu ; mais on peut, ce me semble, juger sans

Ann. 1650. témérité, que la paix, qui les suivit peu de temps après, en fut le fruit, & que Dieu l'accorda enfin aux prieres & aux efforts que fit le saint prêtre pour l'obtenir.

Ce fut alors qu'on lui représenta que la guerre civile étant heureusement terminée, il étoit juste qu'il retranchât les mortifications & les jeûnes qu'il avoit introduits à l'occasion de ces funestes divisions; mais il ne le voulut pas, parce que la guerre avec l'Espagne continuoit toujours. *Il n'en faut pas demeurer là*, répondit-il, *il faut nous efforcer d'obtenir de Dieu la paix générale.* L'heure de ce grand événement arriva enfin; & Vincent eut, avant sa mort, la consolation de voir finir une guerre qui avoit duré vingt-cinq ans sans interruption, & qui, jointe à la guerre civile, avoit épuisé le royaume. Eh! quels ravages n'eussent pas fait tant de maux réunis, si l'homme de miséricorde ne leur eût opposé une patience incapable de se rebuter, un courage invincible, une charité inépuisable? Reprenons certains faits de son histoire, qu'un récit que nous n'avons pas cru devoir interrompre,

Quincy, t. 1, p. 250.

nous a empêché de placer dans leur ordre naturel.

Ann. 1650.

Quoique la France, pendant ses troubles & ses miseres, semblât devoir épuiser seule tout ce que Vincent avoit d'ouvriers évangéliques, il ne laissa pas d'en trouver assez pour fournir à une partie des besoins de différens dioceses, & même de différens royaumes. Sans parler des établissemens d'Agen & de Montauban, dont les séminaires furent confiés à ses soins, le premier, en 1650, par M. Barthelemi d'Elbene, le second deux ans après, par M. Pierre de Bertier; le saint homme envoya encore de ses prêtres aux isles Hébrides & en Pologne. Nous parlerons ailleurs des fruits que firent les premiers; & nous n'oublierons ni les peines qu'ils essuyerent ni les dangers qu'ils coururent sous la domination de Cromwel; mais il est de la gloire du serviteur de Dieu & du plan de notre ouvrage que nous parlions ici de la maniere dont se fit l'établissement de Varsovie, qui en a enfanté tant d'autres dans le royaume de Pologne.

Ann. 1651. & suiv.

32. Etablisse[ment]

Louise-Marie de Gonzague, fille de Charles, duc de Mantoue, avoit connu

Ann. 1651 & suiv.

ment en Pologne.

Ristretto, pag. 114.

Mémoires de Motteville, t. 1, p. 337.

Abelly, l. 2, p. 189.

Vincent à Paris, où elle avoit demeuré long-temps. Elle s'étoit plusieurs fois trouvée à ces fameuses assemblées de dames dont nous avons si souvent loué la charité & le zele. Ladislas-Sigismond IV, roi de Pologne, ayant demandé à Anne d'Autriche une épouse de sa main, il en reçut cette princesse qui avoit de grandes qualités, mais qui n'eut pas le talent de lui plaire. Elle épousa en secondes noces Casimir V, qui ne tarda pas beaucoup à remplacer Ladislas. Ce fut alors que, devenue plus maîtresse de ses actions, elle suivit la pente qu'elle avoit à faire du bien. Comme elle sçavoit que les rois ne regnent d'une maniere digne de Dieu, que quand Dieu regne par eux, elle voulut établir son empire dans le cœur de ses sujets, & de ceux sur-tout qui jusques-là avoient été les plus négligés. Ce fut dans ce dessein qu'en 1651, elle demanda à notre Saint des prêtres de sa congrégation. Vincent ne put lui en envoyer qu'un très-petit nombre : mais le plus ancien, qui se nommoit Lambert aux Couteaux, & qui étoit un de ses premiers compagnons, en valoit plusieurs autres. Il joignoit à

é vigoureuſe une ſageſſe con-
, un travail infatigable , &
profonde humilité , qu'il eût
: été le premier homme du
n ce genre , ſi Vincent n'eût
ſur la terre.
int ne pouvoit faire un plus
ıcrifice que celui de Lambert.
après M. Portail , une de ſes
les reſſources dans une infinité
s ; & il avoue lui-même que,
abſence, il étoit dans la ſitua-
ı homme qui a perdu un de
Cependant , dès qu'il crut
:u le demandoit ailleurs, il ne
pas à ſe priver de lui, &
les ſecours qu'il en recevoit
ant d'années. Le tendre & reſ-
: attachement qu'avoit Lam-
r ſon ſupérieur, ne lui permit
:e inſenſible à une ſi dure ſé-
. ; mais comme l'obéiſſance &
ıté de Dieu étoient ſon unique
partit au premier ſigne qui lui en
ıé. Son voyage & celui de ſa
:oupe fut auſſi heureux qu'il le
être.
ivée de ces vrais miſſionnaires fit

Ann. 1651 & ſuiv.

Lettre du 2 Janvier 1652 à M. Lambert.

Ann. 1651. & suiv.

beaucoup de plaisir à leurs majestés ; & ils en furent reçus avec toutes les démonstrations de bonté qu'ils pouvoient en attendre. Lambert fut estimé, chéri, respecté des grands & du peuple aussi-tôt qu'il en fut connu, & il ne tarda pas à l'être : mais ce moment de consolation fut bien compensé par les peines qui le suivirent. Il étoit de la destinée de ceux que Vincent envoyoit dans les pays étrangers, de n'y trouver presque que des croix. La Pologne étoit alors toute en feu ; & quoique Casimir eût, à la tête de cent mille hommes, battu trois cens mille Tartares & Cosaques, il ne put éloigner de ses états ni la famine ni la peste qui la suit de près. L'une & l'autre firent de grands ravages à Varsovie, où le peuple étoit entiérement abandonné. Lambert y vola avec l'agrément de la cour ; & ce fut à cette occasion que la reine de Pologne prit elle-même la peine d'écrire au serviteur de Dieu la lettre suivante :

30 Juin 1651.

« Monsieur Vincent, je vous suis » obligée de tant de marques d'affec- » tion, & la joie que vous me témoi- » gnez

» gnez avoir reçue de la ſanté du roi
» mon ſeigneur, & de la mienne, dont
» je vous remercie.

ANN. 1651 & ſuiv.

» Le bon M. Lambert voyant la
» crainte que les Polonois ont de la
» peſte, a voulu aller à Varſovie,
» afin d'établir un meilleur ordre que
» celui qui y étoit pour le ſoulage-
» ment des pauvres. J'ai donné ordre
» qu'il fût logé dans le château &
» dans la propre chambre du roi. J'en
» reçois tous les jours des nouvelles,
» & tous les jours je lui recommande
» de ne s'expoſer pas au péril. Il a
» auprès de lui tout ce qui eſt néceſ-
» ſaire pour me venir retrouver, auſſi-
» tot que l'ordre qu'il met aux choſes
» ſera bien établi; je l'exhorte à ſe
» dépêcher pour ſe rendre au plutôt
» auprès de moi. Sans cette maladie,
» qui a troublé tous nos deſſeins, nous
» euſſions achevé leur établiſſement à
» Varſovie. Il y a deux jours que vos
» filles de la Charité ſont arrivées; j'en
» ſuis fort ſatisfaite, elles me paroiſ-
» ſent de très-bonnes filles, &c.

Ainſi le ſervice temporel & ſpirituel des peſtiférés fut le premier exercice que Dieu prépara à la vertu & au zele

Ann. 1651 & suiv.

de M. Lambert & de ses confreres. Quoique la peste soit un de ces fléaux dont le nom seul donne une assez juste idée, il est sûr que la reine diminuoit beaucoup le mal dans la lettre que nous venons de rapporter, soit parce qu'on ne l'en avoit pas exactement informée, soit parce qu'elle craignoit d'alarmer le serviteur de Dieu, dont elle sçavoit que Lambert étoit très-particuliérement estimé. Mais le saint prêtre apprit d'ailleurs l'état des choses, & le danger que couroit son ami.

Voilà quels furent en Pologne les premiers exploits des enfans de notre saint prêtre. Il en fut extrêmement consolé : mais Dieu, qui se plut toujours à l'éprouver comme l'or dans le creuset, mêla bientôt l'amertume à une joie si pure & si sainte. A peine Lambert avoit-il rétabli l'ordre à Varsovie, que la reine, qui avoit déja en lui une parfaite confiance, voulut qu'il la suivît en Lithuanie. Quoique, par les ordres de cette princesse, il fût traité avec toute la distinction possible, & beaucoup mieux qu'il n'auroit souhaité; son zele & ses travaux le consumerent, & il fut enlevé par une maladie aussi courte que violente.

Le confeſſeur de la reine, la reine elle-même en écrivirent à Vincent d'un ſtyle qui marque parfaitement combien cette perte leur étoit ſenſible. Le Saint la ſentit mieux que perſonne, & il en fut d'autant plus touché, qu'il apprit en même-temps celle que venoit de faire le ſéminaire d'Annecy, par la mort d'un des plus ſages & des plus vertueux prêtres de ſa congrégation.

Ann. 1652. & ſuiv.

33. Mort de M. le Bon.

Quelques mois avant l'établiſſement de la congrégation à Varſovie, Vincent avoit enterré l'ancien prieur des religieux qui deſſervoient la maiſon de ſaint Lazare, celui-là même qui, comme nous l'avons écrit ailleurs, s'étoit donné tant de mouvemens pour la faire accepter à notre ſaint prêtre. Jamais bienfaicteur n'a eu plus lieu de s'applaudir de ſa libéralité. Il éprouva toujours, de la part de Vincent & de ſes miſſionnaires, la plus tendre & la plus parfaite reconnoiſſance. Tous le regardoient comme leur pere, & il les regardoit tous comme ſes enfans. Il travailloit quelquefois avec eux dans les miſſions, & quelquefois, dans l'impatience de voir ceux que leurs emplois

Suprà, pag. 166.

Ann. 1651 & suiv.

retenoient ailleurs, il alloit les visiter dans les provinces. Ce fut par ce motif que, quoique dans un âge déja avancé, il alla en 1645, à Montmirel & à Richelieu. Vincent avoit prévenu les supérieurs de ces deux maisons, & il l'avoit fait avec une effusion de cœur, qui marque son entier dévouement pour ce digne prieur : non-seulement il vouloit qu'il fût défrayé gratuitement, mais encore qu'il fût reçu comme le maître & des biens & des personnes. Le Saint avoit fait quelque chose de plus à sa considération, puisqu'un de ses religieux ayant été attaqué de la peste, il le servit lui-même dans une maladie si contagieuse.

Lettre du 21 de Septembre 1645.

Sa tendresse parut redoubler quand il se vit sur le point de le perdre pour toujours; dans sa derniere maladie, il lui rendit tous les devoirs, il lui donna tous les secours de la plus vive & de la plus ardente charité. Lorsqu'il le vit tendre à sa fin, il fit venir tous ceux de ses missionnaires qui étoient pour lors à la maison; il les mit en prieres autour du lit de ce cher malade; & pendant son agonie, qui fut longue, il récita lui-même à haute voix les prieres

que l'église à établies pour ce moment qui décide de l'éternité.

Quand ce bon vieillard, qui pour lors étoit âgé de plus de soixante-quinze ans, eut rendu le dernier soupir, & qu'on eut fini la recommandation de l'ame, Vincent fit un petit discours à ceux qui étoient présens. Après avoir prié Dieu d'une maniere très-affective de vouloir bien appliquer à ce cher défunt le peu de bien que sa congrégation avoit pû faire jusques-là, il pria les siens en des termes extrêmement humbles, de ne jamais oublier les obligations essentielles qu'ils avoient à cet illustre bienfaicteur, de se souvenir de lui dans leurs prieres, & de s'en souvenir tous les jours de leur vie, d'avoir la même reconnoissance pour les anciens religieux, de les respecter tous comme leurs peres, & de ne jamais tomber à leur égard dans l'horrible & détestable péché d'ingratitude.

Vincent fit faire à M. le Bon des funérailles très-honorables, & pour perpétuer la mémoire des services que lui & les siens en avoient reçus, il les fit graver sur le marbre avec l'épitaphe du défunt. Il voulut encore que,

Ann. 1651 & suiv.

chaque année à perpétuité, on lui fit, le neuf d'avril, jour de ſon décès, un ſervice ſolemnel; & ſans compter les meſſes qu'il célébra pour le repos de ſon ame, il en fit dire un très-grand nombre pour lui à ſaint Lazare & ailleurs. Ce fut à ce deſſein qu'il écrivit au plutôt la lettre ſuivante à toutes les maiſons de ſa congrégation: *Il a plu à Dieu de rendre la compagnie orpheline d'un pere qui nous avoit adoptés pour ſes enfans; c'eſt du bon M. le prieur de ſaint Lazare, qui décéda le jour de Pâque, muni des ſacremens & dans une telle conformité à la volonté de Dieu, que dans tout le cours de ſa maladie, il n'a pas paru en lui le moindre trait d'impatience, non plus que dans ſes incommodités précédentes; je prie tous les prêtres de votre maiſon de dire des meſſes à ſon intention, & tous nos freres de communier.* Outre le ſervice du neuf d'avril, dont nous venons de parler, la maiſon de ſaint Lazare en fait deux par an, pour le repos de l'ame des anciens religieux; elle n'en fait pas plus pour ſes propres enfans.

Quelques mois après la mort de M. le Bon, les ſupérieurs de la plupart des

maisons de la congrégation se rendirent à saint Lazare, & y tinrent une assemblée * qu'on ne peut appeler ni générale ni particuliere. Quoique la premiere vue du serviteur de Dieu fût de mettre la derniere main aux constitutions de sa compagnie qu'il formoit peu à peu, & sur sa propre expérience, & sur l'avis des personnes les plus sages de sa connoissance, on ne laissa pas d'y faire plusieurs autres réglemens concernant les études & la conduite des freres; mais sur-tout celle des confesseurs dans le tribunal de la pénitence; car il est bon de remarquer que Vincent de Paul, sans approuver ce rigorisme outré qui damne tout l'univers, étoit l'ennemi déclaré de la morale relâchée. Il félicita plus d'une fois & les évêques & la Sorbonne, qui censurerent de son temps ces monstrueuses propositions dont un paganisme éclairé auroit eu honte. Il vouloit que les siens s'attachassent inviolablement à cette morale vraiment chrétienne, qui se trouve dans l'évangile, dans les écrits des saints peres & des docteurs de l'église, & dans les décisions du siége apostolique. *Je suis bien aise*, écrivoit-il au supérieur de

Ann. 1651 & suiv.

34. Seconde assemblée.

* Le premier Juillet.

Lettre du 6 Janvier & du 17 Février 1651.

Ann. 1651 & suiv.

Gênes, *qu'on fasse faire dans* *sions* des pénitences publique ferez bien d'en mettre la prat vigueur, tant que vous pourrez. en est également utile & néce mais il faut qu'il soit sagement c je dis sagement, parce qu'il la discrétion pour n'y pas toute sorte de personnes, ni po sorte de péchés. Faites-le donc que ce soit, selon le concile de * pour les péchés publics, & de de nos seigneurs les prélats.

* Seß. 24, cap. 8, de Reform.

Fin du cinquieme Livre.

LIVRE VI.

A Mesure que les forces de ſaint Vincent de Paul diminuoient, on voyoit croître l'ardeur de ſa charité. Quoiqu'il fût dans un âge où une vertu médiocre croit pouvoir prendre du repos à l'ombre de ſes travaux paſſés, il animoit encore, par ſon exemple, les plus infatigables ouvriers. Il travailla cette même année à la miſſion de Ruel, comme auroit pu faire un homme de quarante ans. Il en annonça deux autres avec une vigueur ſurprenante; & ce genre de travail pour lequel il avoit un goût ſingulier, le guérit d'une fievre qui le fatiguoit aſſez ſouvent. Il entretint dans le ſeul dioceſe de Paris quatre bandes d'hommes apoſtoliques; & pendant qu'aux prieres de la congrégation de la propagande, il ſe chargeoit d'envoyer une troiſieme fois de dignes prêtres dans les iſles Hébrides, il cultivoit à Paris une nombreuſe pépiniere de

Ann. 1653.

Ann. 1653.

jeunes Ecossois, qui devoient un jour perpétuer dans leur pays les grands biens que ceux de sa congrégation ne pouvoient qu'y ébaucher.

I. Etablissement de l'Hôpital du nom de Jesus.

Mais la plus belle action qui ait signalé la soixante - dix - huitieme année de saint Vincent de Paul, a sans doute été l'établissement d'un hôpital pour un nombre de pauvres vieillards. Comme cette action, quoique grande en elle-même, l'est encore plus à raison de ses suites, il est juste que nous nous y arrêtions un peu.

Un bourgeois de Paris, qui connoissoit la sagesse & la charité de notre saint prêtre, & qui avoit une parfaite confiance en lui, vint le trouver en 1653, & lui dit, qu'il se sentoit intérieurement poussé à faire quelque chose pour le service de Dieu ; que, pour ne pas résister aux mouvemens de l'Esprit Saint, il avoit dessein de sacrifier une somme considérable ; qu'il s'adressoit à lui, comme à un homme plus capable que tout autre d'en faire un bon usage ; que n'ayant aucune vue particuliere, il le laissoit maître absolu de la destination de son argent ; qu'il ratifioit par avance les pieux emplois qu'il jugeroit à pro-

pos d'en faire; que, pour toute condition, il n'exigeoit de lui qu'une seule chose; c'est que ne voulant être connu que de Dieu seul, on ne le fît jamais connoître à personne. Ce dernier article fut promis sur le champ, & il a été fidélement exécuté. Le nom de ce pieux citoyen n'est pas même un problême, tant il est inconnu; on le trouvera un jour dans le livre de vie; il y est mieux que sur le marbre & sur le bronze.

Ann. 1653.

Vincent reçut le dépôt qu'on lui confioit; &, selon son usage, il eut recours à Dieu, & le pria de vouloir bien lui faire connoître ce qu'il pourroit faire de plus solide pour la gloire de son nom & pour le service du prochain. Après un long & sérieux examen, il s'arrêta à une idée : mais quoique le bienfaicteur s'en fût rapporté à lui, il ne crut pas devoir l'exécuter, sans lui en avoir rendu compte. Il eut donc avec cet homme de bénédiction, une petite conférence, dans laquelle il lui développa le projet qu'il avoit conçu. Il lui dit en peu de mots, qu'on voyoit tous les jours un nombre de pauvres artisans, qui, par vieillesse ou par infirmité, ne pouvant plus gagner leur vie, étoient

Ann. 1653.

réduits à la mendicité ; que, dans cet état, uniquement attentifs aux moyens de subsister, ils négligeoient ordinairement leur salut ; qu'en établissant un lieu qui pût leur servir de retraite, on exerceroit à leur égard une double charité & pour l'ame & pour le corps ; que, pour entreprendre cette bonne œuvre, il n'avoit besoin que de son consentement ; & qu'il ne doutoit point qu'elle ne fût très-agréable à Dieu. La proposition fut acceptée sur le champ, à condition toutefois que les supérieurs généraux de la congrégation de la mission se chargeroient à perpétuité de l'administration temporelle & spirituelle de cette espece d'hôpital.

Le Saint ne perdit point de temps. Il acheta deux maisons & un emplacement considérable dans un des * fauxbourgs de Paris. Il y fit accommoder une petite chapelle, & la fournit d'ornemens. Il fit provision de lits, de meubles & de tous les ustensiles nécessaires à un grand ménage. Il acquit, de ce qui lui restoit d'argent, une rente annuelle : & dès que tout fut en état, il reçut dans ce nouvel hospice quarante pauvres de l'un & de l'autre sexe. Il

* Fauxbourg de S. Laurent.

les logea en deux corps de bâtimens séparés l'un de l'autre; mais si bien disposés qu'hommes & femmes, tous entendent la même messe & la même lecture de table, sans se parler & sans se voir. Il voulut que leur temps fût partagé entre la piété & les petits travaux dont ils se trouveroient capables; & pour cela, il ajouta aux dépenses qu'on avoit déja faites, celles de quelques métiers & de divers instrumens. Il nomma des filles de la Charité pour les servir, & un de ses prêtres pour leur dire la messe, pour leur distribuer le pain de la parole, & leur administrer les sacremens. Il fut lui-même un des premiers à les instruire, à leur recommander la paix & l'union, à former dans leurs cœurs une tendre piété envers Dieu, & à les porter à bénir, par leur voix mourante, la main adorable qui signaloit sa miséricorde sur eux, & qui, pour reconnoissance, ne leur demandoit que le sacrifice de leurs dernieres années. Les petites regles qu'il leur prescrivit selon sa coutume, sont si belles & si proportionnées à leur état, qu'un grand magistrat du parlement, après les avoir lues, ne put s'em-

ANN. 1653.

pêcher de dire qu'il n'avoit
rien vu de plus ſage, ni de mie
donné.

Vincent donna à cette maiſon
d'hôpital du nom de Jeſus. Il
ſceller la fondation par l'autor
blique, ſans nommer le fondateur
ni l'archevêque de Paris, qui
donna la direction, & après l
ſucceſſeurs; ni le roi, qui eut l
de confirmer le tout par ſes lett
tentes, n'ont jamais connu l'au
cette pieuſe fondation.

On a remarqué dans tous les
que, quoique les pauvres aient
verſion pour tout ce qui s'appe
pital; celui du nom de Jeſus a
cepté de la regle. Les places
briguées long-temps avant que
vacantes; & nous avons vu des
nes dignes, ce ſemble, d'un
ſort, ſe trouver heureuſes d'y
miſes; c'eſt que la paix, que V
de Paul y a établie, y ſubſiſte to
qu'on n'y éprouve ni hauteur
prit de domination; & que celles
chargées de cette bonne œuvre,
encore, comme le diſoit autre
pieuſe de Marillac : *Les pauvres*

freres & nos maîtres. Heureux ces mêmes pauvres, si des établissemens si saints étoient à l'abri des révolutions du temps & des insultes de la cupidité ! Mais celui-là-même dont nous parlons, a déja reçu des coups si violens qu'il est en danger de périr, si la charité ne vient à son secours & ne travaille à réparer ses pertes.

Ann. 1653.

Nous avons dit que cet établissement eut de grandes suites : on verra dans un moment que nous n'avons rien dit de trop. Lorsque la maison du nom de Jesus eut pris une forme convenable, plusieurs des dames de l'assemblée établie par le saint prêtre, vinrent la visiter. Il y vint aussi quelques autres personnes de condition & de piété ; elles voulurent tout voir, tout examiner, se faire rendre compte de tout.

Mais plus elles examinerent, plus elles furent surprises & édifiées. Quarante vieillards, qui vivoient dans l'union la plus parfaite, qui ne connoissoient ni le murmure ni la médisance, qui, au premier son de la cloche, se rendoient à leurs petits ouvrages, & plus volontiers encore aux exercices de piété ; qui témoignoient tous par leurs paroles, &

ANN. 1653.

quelquefois par leurs larmes, que jamais ils n'avoient été si contens & si tranquilles; en un mot, quarante vieillards, qui, pour le dire d'après le premier historien de saint Vincent, retraçoient l'image des premiers chrétiens, & avoient plus l'air d'une communauté religieuse que d'un hospice de séculiers, parurent aux yeux de la foi un spectacle propre à attendrir & à consoler. On compara, presque sans s'en appercevoir, des pauvres si bien réglés, à cette multitude de gens sans aveu, sans pudeur, sans religion, qui battoient le pavé de Paris, qui inondoient les églises, qui souvent, l'épée au côté, demandoient l'aumône d'un ton à laisser peu de mérite à la libéralité des fideles, & qui, dévoués à tous les crimes, étoient en possession de mener une vie très-corompue, sans qu'on eût pu jusqu'alors y remédier. Tant de ferveur d'un côté, tant de libertinage de l'autre, firent un contraste qui donna lieu à bien des réflexions.

Abelly, l. 1, p. 214.

2.

Premiere idée d'un Hôpital-Général.

Une des plus importantes fut, qu'il falloit engager Vincent de Paul à entreprendre pour tous les pauvres qui se trouvoient dans la Capitale, ce qu'il

voit fait pour ceux du nom de Jesus; Ann. 1653.
n'après tout il lui seroit aussi aisé d'en
nurrir un grand nombre qu'un petit;
le Dieu étoit visiblement avec lui;
'il donnoit grace & bénédiction à toutes Ibid.
entreprises; que, pourvu qu'il voulût
ettre la main à l'œuvre, il y réussi-
it; qu'il avoit, tant en la maison de
nt Lazare qu'en celle des filles de
Charité, des personnes très-propres
le seconder, & que le plus grand
ibarras seroit peut-être de trouver un
u assez vaste pour loger & pour oc-
per une si grande multitude de per-
nnes de tout âge & de tout sexe.

Les premieres Dames qui eurent
tte pensée, la communiquerent à
autres. Elle ne parut point trop forte
des femmes qui avoient fait leur
prentissage à l'école du saint prêtre.
n retourna une seconde & une troi-
me fois au nom de Jesus; on enfit ad-
irer l'ordre & l'économie à celles qui
y avoient point encore été: le projet
l'on avoit deja formé, parut plus beau
ie jamais; il fut arrêté que dès la pre-
iere assemblée, on en feroit la propo-
ion à saint Vincent; & on crut si bien
ie c'étoit une affaire faite, pourvu

Ann. 1653. qu'il s'en mêlât, qu'on ne pensa plus qu'à le porter à y consentir. Au moment même une des dames promit cinquante mille francs, & une autre trois mille livres de rente.

Ann. 1654. Quelque accoutumé que fût le serviteur de Dieu aux grandes entreprises, le plan d'un hôpital général pour tous les pauvres d'une ville comme celle de Paris, le frappa. Il donna de justes louanges à la charité de celles qui avoient formé un si généreux dessein ; mais il leur représenta en même temps, qu'une affaire aussi importante méritoit d'être mûrement examinée, & qu'il falloit commencer par la recommander beaucoup à Dieu. Il le fit de son côté, pendant que ces dames le faisoient du leur. Huit jours après, c'est-à-dire, à la premiere assemblée, l'affaire fut mise sur le bureau : on assura le Saint que l'argent ne manqueroit pas, & qu'on connoissoit des personnes de distinction, qui étoient toutes prêtes à entrer pour beaucoup dans une si bonne œuvre. Enfin les instances furent si vives que, contre l'inclination du Saint, qui eût bien voulu temporiser un peu, il fallut au moment même délibérer si la compagnie se

chargeroit de cette entreprise. La délibération ne fut pas longue : pas une voix ne conclut à la négative, ni même à un plus long delai. Le serviteur de Dieu fut obligé de céder au torrent ; & parce qu'il falloit un terrain immense pour une si prodigieuse multitude de pauvres, il se chargea de demander au roi la maison & tous les enclos de la salpêtriere, grande & vaste maison, d'autant plus commode pour un hôpital, qu'elle n'est pas éloignée de la riviere. La reine, à qui Vincent s'adressa, voulut bien se charger de faire expédier le brevet de dônation ; & sur l'opposition que fit un particulier, qui se prétendit lésé, une des dames de l'assemblée lui promit huit cens livres de rente pour le dédommager.

De si heureux commencemens donnerent du courage, & en donnerent presque plus qu'il n'en falloit. « Nous » avons du logement, disoit-on ; nous » pouvons compter que les fonds ne » manqueront pas. Nous ne sommes » absolument dépourvues ni de linges » ni d'ustensiles. Pourquoi donc différer plus long-temps d'en venir à » l'exécution ? Si les mendians ne veu-

ANN. 1654.

» lent pas venir de bon gré, quel dan-
» ger y a-t-il à les faire venir de force ?
» C'est leur bien que nous voulons :
» qu'importe qu'il se fasse d'une ma-
» niere ou d'une autre » ? Ainsi raison-
noient quelques-unes des dames dont
le zele étoit plus vif. Elles eussent voulu
que tout se fût fait dans un jour, &
chaque pauvre qu'elles trouvoient dans
les rues, étoit un homme à qui elles
souhaitoient de grand cœur une place
à la salpêtriere.

Vincent de Paul alloit toujours en
avant; mais il n'alloit pas si vîte. Il crut
donc devoir modérer une ardeur, qui
insensiblement auroit mis du trouble &
de la division dans son assemblée. Pour
ménager des personnes qui méritoient de
l'être, & qui ne péchoient que par un
excès de bonne volonté, il les vit en
particulier, & il leur dit, avec cette
gravité pleine de douceur, contre la-
quelle les ames bien nées ne tenoient
jamais : » que les ouvrages de Dieu
» ont leurs commencemens & leurs
» progrès ; que, quand il voulut sauver
» Noé & sa famille, il lui commanda
» de faire une arche qui pouvoit être
» achevée en peu de mois, & dont

Abelly, *l.* 1, *p.* 214.

Ann. 1654.

toutefois la construction dura cent ans ; qu'il tint la même conduite à l'égard des enfans d'Israël par rapport à la terre promise, dans laquelle il ne les fit entrer qu'au bout de quarante ans, quoiqu'il eût pu les y introduire en peu de jours.

De tous ces exemples le saint homme nclut qu'il falloit se mettre en garde ntre la tentation de vouloir tout faire la fois, & ne pas s'imaginer que tout t perdu, parce qu'un chacun ne s'em-essoit pas de concourir *à un peu de nne volonté que Dieu nous a donné. ue faut-il donc faire ?* continua-t-il, *Aller ucement, beaucoup prier & agir de ncert.*

Après avoir calmé les esprits, le Saint roposa son idée. Il dit, « que son avis étoit de ne faire d'abord qu'un essai, de se borner dans les commencemens à cent ou deux cens pauvres, de ne prendre que ceux qui demanderoient d'eux-mêmes à être reçus, & de ne forcer personne. Il ajouta que des gens qui se verroient bien traités, ne manqueroient pas d'en engager d'autres à venir participer à leur bonne fortune ; qu'alors on augmen-

ANN. 1654. » teroit le nombre à proportion que la » Providence enverroit des fonds ; quen » agiſſant ainſi, on étoit ſûr de ne rien » gâter : qu'au contraire, la précipita- » tion & la contrainte pourroient être » un obſtacle aux deſſeins de Dieu ; » que ſi cette œuvre étoit de lui, elle » réuſſiroit & ſubſiſteroit ; que ſi elle » étoit ſeulement de l'induſtrie humaine, » elle n'iroit ni bien ni loin. Ainſi pen- » ſoit Vincent, & il penſoit juſte. Bien- » tôt il fut obligé de temporiſer lui- » même peut-être plus qu'il n'auroit » voulu.

3. Difficultés de ce projet.

Comme, après bien des réflexions, on vit qu'une affaire de ſi grande conſéquence ne pouvoit s'exécuter d'une maniere ſolide ſans l'autorité des magiſtrats, on réſolut de préſenter au parlement les lettres-patentes du roi, & de les y faire enregiſtrer. Dans les grandes compagnies comme ailleurs, chacun a ſa maniere d'enviſager les objets. Il ſe trouva donc des juges de poids & d'autorité, qui, frappés & du grand nombre de vagabonds qui erroient dans la ville & dans les fauxbourgs, (car on prétend qu'il y en avoit bien quarante mille) & de l'émeuté que

Lobineau, Hiſtoire de Paris, t. 2.

voient causer des gens qui raisonnent ANN. 1654.
& qui n'ont rien à perdre, &
n de la difficulté de contenir sous
même toit cette multitude d'ames
s & audacieuses; regarderent comme
belle & chimérique spéculation le
jet de les renfermer, & qui, en con-
ıence, ne pouvoient se résoudre à
torıser. Il fallut toute la sagesse de
ıcent de Paul, tout le zele des dames
son assemblée, tout le crédit de
npone de Bellievre, premier prési-
t du parlement, pour surmonter cet
:acle auquel on ne s'étoit pas attendu.
:ès bien des conférences, on en vint
out : mais cet accord sur le fonds fut 1655.
·i de tant de difficultés sur la maniere, 1656.
, pendant deux années entieres, on
fit autre chose que dresser plusieurs
·jets, & proposer différens moyens
ır l'exécution de cette entreprise.
fin Dieu bénit le zele de quelques
·sonnes de condition & de vertu, qui,
ndant tout le cours de cette ennuyeuse
cussion, se donnerent de très-grands
ouvemens : le roi donna son édit au
ois d'avril 1656, & il nomma vingt-
administrateurs pleins d'honneur &
probité, & par-là plus capables d'en-

ANN. 1654. richir les pauvres, que de s'enrichir à leurs dépens. On résolut, contre le premier avis du saint prêtre, que tous les mendians répandus dans Paris seroient obligés, ou de travailler pour gagner leur vie, ou d'entrer à la salpêtriere, qui dès-lors prit le nom d'hôpital général. Vincent remit cette maison aux nouveaux directeurs, aussi bien que le château de Bissêtre, que la reine lui avoit donné quelques années auparavant pour les enfans-trouvés. L'édit du roi ayant été vérifié en parlement le premier de septembre; les magistrats firent publier au prône de toutes les paroisses de la ville, que l'hôpital général seroit ouvert le sept mars 1657; & défense fut faite à cri public, à tous mendians, de demander l'aumône dans Paris. La plus grande partie de ces vagabonds se retira dans les provinces; & de cette armée de gens accoutumés à ne rien faire, il n'y en eut, comme on l'avoit prévu, que quatre ou cinq mille qui profiterent de la bonne volonté qu'on avoit pour eux. Leur nombre s'est accru dans la suite, & l'ordre qu'on leur fait garder est l'objet de l'admiration des étrangers.

Ce

Ann. 1654.

4.

Il est exécuté.

Mars 1657.

Ce fut pour le serviteur de Dieu & pour les dames de son assemblée une vraie consolation, de voir ce grand ouvrage soutenu de l'autorité publique. Il en écrivit en ces termes, à une personne de confiance : « L'on va ôter » la mendicité de Paris, & ramasser » tous les pauvres en des lieux propres » pour les entretenir, les instruire & » les occuper. C'est un grand dessein » & fort difficile, mais qui est bien » avancé, grace à Dieu, & approuvé » de tout le monde : beaucoup de per- » sonnes lui donnent abondamment, & » d'autres s'y emploient volontiers. On » a déja dix mille chemises, & du reste » à proportion. Le roi & le parlement » l'ont puissamment appuyé, &, sans » m'en faire parler, ils ont destiné les » prêtres de notre congrégation & les » filles de la Charité pour le service des » pauvres, sous le bon plaisir de M. » l'Archevêque de Paris. Nous ne som- » mes pourtant pas encore résolus de » nous engager à ces emplois, parce » que nous ne connoissons pas encore » assez si Dieu le veut : mais si nous » les entreprenons, ce ne sera d'abord » que pour essayer ».

Ann. 1654.

Il ne manqueroit rien à ce récit; si le saint homme y avoit ajouté que c'étoit lui qui avoit occasionné la premiere idée de cette glorieuse entreprise, qui avoit levé les principales difficultés, qui avoit obtenu de la Cour un emplacement nécessaire, qui avoit fait faire, par les ouvriers de sa maison, les premiers meubles dont on avoit besoin, & qui n'avoit trouvé tant de ressources dans les dames de son assemblée, que parce qu'il leur avoit appris, pendant près de vingt ans, à tenter l'impossible & à y réussir.

C'étoit la duchesse d'Aiguillon qui avoit travaillé plus que personne à procurer aux missionnaires la direction spirituelle du nouvel hôpital : mais Vincent, qui ne s'engageoit jamais à la légere, crut que cette charge étoit assez considérable pour mériter qu'on y pensât. Ainsi, après bien des prieres, il assembla les prêtres de la maison saint Lazare pour en délibérer. Il leur représenta les motifs qui pouvoient les porter à prendre cet emploi, & ceux qui pouvoient les en détourner. Tout mûrement balancé, il fut conclu, pour de bonnes & solides raisons, qu'on ne

s'en chargeroit pas : & parce que les lettres-patentes du Roi attribuoient ce droit aux enfans de Vincent de Paul, ils y renoncerent abſolument par un acte authentique, & laiſſerent à d'autres le ſoin de s'exercer dans une ſi ſainte carriere. Mais, afin que ce refus n'arrêtât pas le bien ſpirituel des pauvres dont la retraite venoit enfin d'être ordonnée par les magiſtrats, le ſaint prêtre pria Louis Abelly, l'un des plus ſages eccléſiaſtiques de ſa conférence, d'accepter la charge de recteur de l'hôpital général. La commiſſion étoit pénible; il falloit cultiver une terre extrêmement brute, & difficile à manier : mais ceux que Vincent avoit formés aux fonctions du miniſtere, n'étoient pas gens à ſe rebuter. Le nouveau recteur ſe livra à ſon zele, & à l'aide de quelques autres prêtres, dont pluſieurs étoient de la même compagnie, il fit, dans les maiſons de l'hôpital, des miſſions qui y répandirent l'eſprit d'ordre & de pénitence. Ses travaux immodérés l'ayant mis en aſſez peu de temps hors de combat, il ſe démit de ſon emploi entre les mains des vicaires généraux du cardinal de Rets, archevêque de Paris :

ANN. 1654

Lobineau tom. 2.

ANN. 1654.

ceux-ci lui substituerent un docteur de Sorbonne, qui, comme son prédécesseur, étoit un des éleves de saint Vincent, & qui, tout plein de son esprit & de ses maximes, attira sur lui & sur son troupeau la rosée du ciel & ses plus précieuses bénédictions. C'est ainsi que Vincent de Paul exécuta dans Paris, ce que saint Chrysostome avoit inutilement tenté pour la ville de Constantinople, ce que Henri IV avoit projeté sans succès, & ce que Marie de Médicis eût regardé comme un des plus beaux traits de sa régence, si elle eût pu l'exécuter d'une maniere fixe & permanente. Pour rendre justice à quelques-uns de ceux qui, après Louis XIV ont eu plus de part à ce prodigieux établissement, nous ajouterons que le cardinal Mazarin y contribua de cent mille livres dans un jour, & de soixante mille à sa mort, & que M. de Pompone, qui avoit d'abord donné un contrat de vingt mille écus, en légua encore plus par son testament.

Pendant que l'instituteur de la mission travailloit avec tant d'ardeur, à procurer la gloire de Dieu, Dieu travailloit, ce semble, à le purifier de plus en

plus par les peines & par les afflictions. Sans parler des fureurs impuissantes d'une foule de mendians qui, préférant une vie errante & libertine à l'honnête retraite que le saint homme leur avoit ménagée, se répandoient en injures contre lui, & lui rendoient le mal pour le bien; il fit, dans l'espace de deux ans & demi, des pertes très-considérables. La mort lui enleva à Madagascar, en Pologne & en France, des sujets d'une vertu consommée. Les biens que lui en mandoient les magistrats & les évêques, quelquefois même les têtes couronnées, étoient en un sens plus propres à augmenter, qu'à modérer sa douleur. Cependant il parut toujours le même. Les épreuves de toute espece ne servirent qu'à faire éclater sa vertu. On vit sa patience triompher dans les unes, comme on vit sa charité triompher dans les autres. De ce dernier rang fut une petite humiliation qu'il souffrit, cette même année, à Paris. Voici le fait:

ANN. 1654

Abelly, *l.* 3, *p.* 176.

Un jeune luthérien d'Allemagne ayant abjuré son hérésie dans cette ville, fut adressé au serviteur de Dieu par la supérieure d'un monastere de religieuses, qui, jusques-là, avoit donné quelque se-

Abelly, *l.* 3, *p.* 174.

Ann. 1654.

secours à ce faux néophyte. Elle en écrivit beaucoup de bien au saint prêtre; elle lui en parla comme d'un sujet de bonne espérance, & elle lui insinua assez ouvertement que, s'il étoit aggrégé à la congrégation, il pourroit rendre de bons services à l'église. Le Saint lui fit donner une cellule, où, selon l'usage de la maison, il devoit faire, pendant huit jours, les exercices spirituels. Il n'y passa pas tout son temps en oraison; après avoir un peu étudié le terrain, il eut l'adresse de se glisser dans une chambre, d'y prendre une soutane, un manteau long & quelques petits meubles, après quoi il sortit par la porte de l'Eglise sans être apperçu.

Cette premiere expédition fut suivie d'une autre qui valoit encore moins. L'Allemand, après s'être vêtu en missionnaire, s'en alla à Charenton au prêche, & de-là au fauxbourg Saint-Germain, chez le ministre Drelincourt, à qui il ne manqua pas de dire qu'il étoit de la mission, que Dieu lui avoit ouvert les yeux, & qu'il venoit se jeter entre ses bras pour faire profession de la religion réformée. Drelincourt, qui vit un homme en habit ecclésiaf-

tique, fut charmé de sa conquête : il promena son prosélyte de rue en rue, & le fit voir dans les principales maisons de ceux de sa secte. Tous deux gagnoient à ce manége : le ministre recevoit des complimens sur le succès de ses travaux, & le jeune Allemand recevoit des aumônes.

Ann. 1654.

Ce triomphe ne fut pas de longue durée : un nommé des Isles, qui étoit plein de zele pour la foi, & qui travailloit avec succès aux controverses, les ayant trouvés dans son chemin, se douta qu'il y avoit là quelque chose qui n'alloit pas bien. Pour s'en éclaircir, il les suivit jusqu'à la premiere maison; & y étant entré avec eux, il laissa monter Drelincourt, & demanda au jeune homme quel affaire il avoit avec M. le ministre; alors ce phantôme de missionnaire, qui croyoit parler à un huguenot, lui dit qu'il étoit sorti de saint Lazare, & qu'il avoit formé le dessein d'embrasser le Calvinisme. Des Isles n'en demanda pas davantage : sans perdre un moment, il s'en alla trouver M. de Bretonvilliers, curé de Saint Sulpice, & agit si vivement qu'on arrêta & qu'on conduisit au Châtelet

Ann. 1654.

ce ſcandaleux qui déshonoroit une congrégation reſpectable & en profanoit l'habit.

Vincent, que des Iſles inſtruiſit auſſitôt de tout ce qui s'étoit paſſé, fut bien moins ſenſible à l'outrage qu'avoit reçu ſa maiſon qu'à celui qui avoit été fait à Dieu. Ce qui l'embarraſſa le plus, c'eſt que différentes perſonnes le preſſerent de faire punir le coupable, & pour le larcin qu'il avoit fait, & pour le ſcandale qu'il avoit donné. Le ſaint prêtre, après avoir remercié ceux de ſes amis qui lui donnoient ce conſeil, leur promit de faire ce qui conviendroit. Mais il ſe trouva, comme on l'avoit prévu, que le parti de l'indulgence fut le ſeul qui lui convînt. Ainſi il envoya vers les juges, non pour leur demander juſtice, mais pour leur demander grace. Il prit lui-même la peine d'aller voir le procureur du Roi & le lieutenant-criminel. Il leur dit, d'une maniere très-touchante, que ſa congrégation ne prétendoit rien contre le coupable; qu'elle lui pardonnoit bien volontiers le tort & la confuſion qu'elle en avoit reçu; que pour lui, il les ſupplioit très-humblement de l'élargir; que

le propre de Dieu eſt de faire miſéricorde, & que ſa divine majeſté auroit très-agréable qu'ils renvoyaſſent ſans châtiment un pauvre étranger qui n'étoit coupable que d'une légéreté de jeuneſſe. Ces deux magiſtrats, que des ſollicitations de ce goût ne fatiguoient pas ſouvent, en furent fort édifiés : je n'ai pu ſçavoir ſi le miniſtere public qu'ils exerçoient leur permit d'y déférer.

Ann. 1654.

Une charité ſi vive, ſi étendue méritoit d'être récompenſée; & Dieu, qui a coutume de tempérer l'amertume par de ſolides conſolations, fit bien connoître à ſon ſerviteur qu'il veille particuliérement ſur les ſiens, lors même qu'il paroît endormi. Les pertes que la congrégation faiſoit de temps en temps, ſembloient la devoir anéantir. Cependant, elle ſe ſoutint toujours, elle s'étendit même, & fit preſque toutes les années de nouveaux établiſſemens. La réputation de ſon fondateur étoit ſi grande qu'elle lui attiroit de toutes parts des ouvriers qu'un peu de culture & les grands exemples de vertu qu'ils avoient devant les yeux, rendoient aiſément capables de remplir

Ann. 1654.

avec ſuccès des emplois importans. Ce fut à l'aide de ces hommes apoſtoliques, que Vincent ſe vit en état d'envoyer de nouvelles colonies à Treguier, à Agde & à Turin, capitale du Piémont.

Abelly, l. 1, p. 224.

Le premier de ces établiſſemens ſe fit par les bienfaits de Balthazar Granger, évêque & comte de Treguier. Michel * Thepaut, ſieur de Ramelin, chanoine de l'égliſe cathédrale, y contribua beaucoup; il s'en rendit même fondateur; & ce fut dans la vue de témoigner l'eſtime ſinguliere qu'il faiſoit de Vincent de Paul, qu'il exigea pour condition préalable que ſes enfans fuſſent à perpétuité directeurs de ce Séminaire.

* Thepaut, ou Thepant.

A l'égard de la maiſon de Turin, qui, comme celle de Gênes, s'eſt rendue ſi célebre dans l'Italie, ce fut le marquis de Pianeze, premier Miniſtre d'état du duc de Savoie, qui la fonda. C'étoit un homme d'une vertu exemplaire, plein de zele pour les intérêts de ſon prince, mais plus zélé encore pour les intérêts de Dieu & le ſalut des peuples. Nous parlerons ailleurs des biens immenſes qui ſuivirent de près

l'établissement des missionnaires à Turin, & nous comptons que le Lecteur n'oubliera pas que c'est à l'illustre & vertueuse maison de Pianeze que l'église en fut redevable. Le dernier établissement, qui fut celui d'Agde, ne subsista pas en cette ville. François Fouquet, aux desirs duquel Vincent avoit accordé quelques-uns de ses prêtres, les transporta à Narbonne, dont le roi l'avoit nommé archevêque. Ce changement, qui ne se fit qu'après la mort de l'homme de Dieu, n'appartient pas à son histoire.

Ann. 1654

5. Projet d'un Mission en Suede.

Peu s'en fallut que le saint prêtre ne fît, vers le même temps, un quatrieme établissement, qui, eu égard à son tendre amour pour l'église, l'eût plus flaté que les trois autres. Je ne sçais si la conversion de Christine, reine de Suede, avoit fait croire que le retour de ses états à l'église Romaine n'étoit pas une chose impossible : ce qui est certain, c'est que la congrégation de la Propagande qui ne néglige rien, ni pour établir la foi dans les lieux qui ne l'ont jamais connue, ni pour la rétablir en ceux dont le schisme & l'erreur l'ont bannie, s'adressa à

ANN. 1654. notre saint prêtre & lui demanda des sujets assez courageux pour entrer en Suede, assez sages pour y ménager les esprits, assez éclairés pour détromper les peuples & déconcerter leurs ministres. Vincent se préparoit à obéir; il avoit même fait partir un de ses prêtres, que des catholiques bien intentionnés avoient sollicité, à Hambourg, de préférer la Suede à la Pologne, pour laquelle il avoit été destiné. Mais il y a toute apparence que Dieu se contenta de la bonne volonté de son serviteur, & que le voyage de Suede n'eut aucune suite pour la religion.

Lettre du 6 Novembre 1654.

ANN. 1655. A ce malheur en succéda un autre, dont les Suédois auroient profité si le temps des grandes miséricordes eût été arrivé pour eux. Le cardinal de Rets, que ses intrigues avoient enfin réduit à la dure néceſſité de chercher un asyle dans une terre étrangere, s'étoit retiré à Rome. Innocent X, qui n'aimoit pas Mazarin, le reçut avec beaucoup de distinction, & donna ordre aux missionnaires de lui donner un appartement conforme à sa naissance & à sa dignité. Ce pontife crut avec raison, qu'un archevêque de Paris trou-

veroit tous les égards possibles dans une maison de prêtres qui, par état, sont dévoués au clergé, qui d'ailleurs avoient, à la famille de Gondi les plus singulieres obligations. Il ne se trompa point: Thomas Berthe, qui pour lors étoit supérieur de la mission, & dont toute la politique consistoit dans une grande simplicité, obéit au pape, & ne pensa pas même qu'il pût déplaire au roi. Son obéissance lui coûta cher. Mazarin fut bien aise de mortifier son ancien rival, & de lui faire sentir que son pouvoir alloit jusqu'au-de-là des Alpes. La cour se plaignit à Vincent du procédé de ses missionnaires, & il eut ordre de faire sortir de Rome tous les François qui étoient soumis à sa jurisdiction. Berthe fut destiné pour la Pologne; & peut-être que son voyage ne manqua que parce que le projet de secourir la Suede avoit échoué.

Ann. 1655.

L'élection d'Alexandre VII, qui succéda, cette même année, à Innocent X, fut aussi favorable à la congrégation de la mission qu'elle le fut peu au cardinal de Rets. Celui-ci ne tarda pas à reconnoître qu'un pape doit plus de

Ann. 1655.

ménagemens à un grand roi & à ſon miniſtre, qu'il n'en doit à un ſujet coupable & diſgracié. La crainte qu'il eut de ne pas ſe tirer ſi bien du château Saint-Ange que de celui de Nantes, l'obligea, pendant pluſieurs années, à errer en fugitif dans la Suiſſe, dans l'Allemagne, dans la Hollande. Heureux, après la démiſſion de ſon archevêché & le paiement de trois millions de dettes, d'avoir pu ſe rappeler, ſur la fin de ſes jours, les importantes leçons que Vincent de Paul lui avoit faites dans ſon enfance, & d'avoir enfin reconnu que les dignités les plus flateuſes ne valent pas la peine qu'on prend pour y arriver; que les honneurs qui paſſent, ne ſont qu'affliction d'eſprit; & que les humiliations, qui nous rendent ſi petits aux yeux des hommes, ſont toutes propres à nous faire trouver graces devant Dieu.

6. Bulles d'Alexandre VII.

Il eſt fort vraiſemblable que ce prélat, qui, pendant quelque temps, fut aſſez bien traité d'Alexandre VII, & qui, malgré ſes écarts, ne laiſſa pas d'honnorer toujours l'éminente vertu de ſon ancien maître, travailla, auprès du pape

pour lui faire confirmer l'inſtitut de la miſſion. Au moins eſt-il ſûr que ce pontife, l'année même de ſon élection, mit la derniere main à cette importante affaire. Son bref, qui eſt du 22 de ſeptembre, porte que perſonne ne pourra être reçu dans la congrégation qu'après deux ans de ſéminaire interne; que ce temps d'épreuve ne ſera jamais ſuivi d'aucun vœu ſolemnel; qu'ainſi les miſſionnaires feront à perpétuité du corps du clergé ſéculier, & comme tels ſoumis aux ordinaires quant à la principale fonction pour laquelle ils ſont établis. Ce ne fut pas la ſeule marque d'affection qu'Alexandre VII donna à Vincent de Paul & à ſes enfans. Il ouvrit, en faveur de leurs miſſions, les tréſors de l'égliſe; il accorda des pouvoirs très-amples à ceux qui y travailleroient avec l'agrément des évêques; il étendit la même grace aux eccléſiaſtiques de la conférence des mardis: & afin que tous les emplois de la congrégation fuſſent ſanctifiés, il trouva bon que ceux qui, pour ſe diſpoſer à l'ordination, feroient dix jours de retraite dans quelqu'une de ſes maiſons, gagnaſſent l'in-

An. 1655.

dulgence pléniere qu'il avoit déja attachée aux exercices de la miſſion.

ANN. 1656.

7.
Idées des occupations de S. Vincent.

Suprà, p. 150.

Le ſaint prêtre tâchoit de ſe rendre digne des graces dont Dieu le combloit ſi abondamment. Quoique ſa vie ne fût, depuis environ cinquante-cinq ans, qu'un travail continuel, on diroit qu'il ſe vengeoit ſur le temps, de l'éternité qui s'avançoit. Il ne nous reſte qu'une très-petite partie des lettres qu'il écrivit en France, en Italie, en Barbarie & dans des pays encore plus éloignés; elles ſont cependant en ſi grand nombre qu'on eſt effrayé de leur multitude & de la variété des matieres ſur leſquelles il étoit obligé de répondre. Ici, c'eſt un évêque, un abbé de la premiere condition, un directeur éclairé qui le conſultent ſur des affaires auſſi délicates qu'importantes. Là, ce ſont des princeſſes qui lui demandent des miſſions pour leurs terres, ſecours qu'il ne refuſoit jamais, ou des permiſſions d'entrer dans les monaſteres de filles dont il étoit ſupérieur, permiſſions qu'il refuſoit preſque toujours. Tantôt c'eſt la congrégation de la Propagande, qui le conjure d'envoyer de ſes enfans au Grand-Caire, tantôt

c'est M. de la Meylleraie qui lui en demande pour les pays étrangers. Un jour, c'est une mere affligée, qui, du fond du royaume où sa charité l'avoit fait connoître, le prie de s'intéresser pour un fils qui, captif à Alger, est en danger d'y perdre la vie, ou la foi; un autre jour c'est un renégat, qui, d'Alger s'adresse à lui pour trouver dans sa charité les moyens de réparer son apostasie. Aujourd'hui, c'est une abbesse qui, rebutée des difficultés de la conduite, ne sçait quel parti prendre; demain ce sera une fille qui, après quelques mois de noviciat, est tentée de reculer en arriere. Souvent ce sont les nonces Bagni, Piccolomini, qui, de vive voix ou par écrit, veulent avoir son avis sur différens points qui regardent ou le bien particulier des dioceses, ou le bien général de l'église toute entiere; plus souvent ce sont de sages religieux qui ont recours à lui comme à un pere toujours prêt à les aider, soit dans la réformation de leurs ordres, soit dans d'autres affaires également délicates & épineuses. Le matin, ce sera l'illustre maison de la Mothe-Fénélon à qui il prédit, pour l'empêcher de

Ann. 1656.

Ann. 1656. s'oppoſer à un mariage, qu'il en naîtra un fils qui ſera la gloire de ſon nom : le ſoir, & nous n'exagérons rien, ce ſera le chef d'une auguſte compagnie, qui concertera avec lui quelques-uns de ces jugemens que la politique peut improuver, mais que l'équité & la religion avoueront toujours. Quelquefois c'eſt un miſſionnaire qui a beſoin d'être fixé dans ſon état, ou d'être ramené à ſa premiere ferveur ; d'autres fois ce ſont de vertueux prêtres, qui ne connoiſſent ni ſoulagement ni repos, dont il faut modérer le zele pour le faire durer davantage. Au reſte, ces lettres ſans nombre ſont toutes pleines de l'eſprit de celui qui les écrivoit. L'humilité, la douceur, le déſintéreſſement, la ſageſſe, la droiture, la charité, la ſoumiſſion à toutes les volontés de Dieu, ſont le ſceau uniforme auquel elles ſont marquées. Celles de l'année 1656 formeroient deux aſſez gros volumes. Cependant je n'y en ai vu qu'une ſeule qui eût une ombre d'amertume ; & quoique la perſonne à qui elle fut écrite, méritât quelque choſe de plus, j'apprends d'une apoſtille qui y a été ajoutée, que notre

Saint ne voulut pas qu'on la fît partir, parçe qu'il la trouva trop ſéche.

Ann. 1656.

Après tout, en raiſonnant ſur des principes humains, quelques défauts de ménagement euſſent été moins repréhenſibles dans un homme qui, ſurchargé des plus importantes affaires, ſembloit ne pouvoir traiter qu'à la légere les minuties courantes. Dans le temps où la ſuite des années nous a conduits, Vincent étoit tout occupé d'une multitude d'œuvres également ſaintes & pénibles, que la crainte d'y revenir ſans ceſſe nous a obligés de mettre ſous des époques principales. C'étoit alors, plus que jamais, qu'il travailloit à bannir la mendicité de Paris, & à faire réuſſir le projet d'un hôpital général; c'étoit alors qu'il s'efforçoit de conſoler ceux des ſiens qui, malgré Cromwel, avoient pénétré en Ecoſſe & dans les Hébrides; c'étoit alors que preſque chaque jour il recevoit les plus fâcheuſes nouvelles de la déſolation de pluſieurs cantons de Picardie & de Champagne; & que, pour en empêcher la ruine, il y faiſoit couler ces aumônes immenſes dont nous avons parlé ailleurs; c'étoit alors qu'accablé des pertes qu'il avoit faites à

ANN. 1656.

Madagaſcar, il prenoit des meſures pour les réparer, & pour forcer en quelque ſorte le ſoleil de juſtice à luire ſur une terre qu'il croyoit diſpoſée à en recevoir les influences; enfin, c'étoit alors qu'il tâchoit d'arrêter le cours des avanies que ſes enfans eſſuyoient continuellement à Alger de la part d'un peuple qui ne connoît d'autre loi que celle de la plus inſatiable cupidité.

Abelly, l. 1, p. 233.

Tant qu'il vécut, la maiſon de ſaint Lazare fut toujours ce qu'étoit du temps des derniers juges d'Iſraël, la maiſon du Voyant. C'étoit *comme un apport*, où toutes les perſonnes qui avoient deſſein d'entreprendre quelque bonne œuvre, ſe rendoient & de Paris & des provinces, pour puiſer dans les lumieres de l'homme de Dieu les conſeils dont elles avoient beſoin. D'ailleurs, outre les aſſemblées ordinaires, auxquelles il ſe trouvoit exactement trois fois la ſemaine, il étoit ſouvent appelé à des délibérations de prélats, de docteurs, de ſupérieurs de communautés & d'autres perſonnes de toute ſorte de conditions, ſoit pour arrêter quelque grand déſordre, ſoit pour établir un bon gouvernement, ſoit pour remettre la paix

dans un monaſtere ou dans une famille. Auſſi, à l'exception du temps qu'il donnoit chaque année à ſa retraite annuelle, ſortoit-il preſque tous les jours, quelquefois même deux fois le jour, pour des affaires de charité, qui l'arrachoient à ſa ſolitude; de retour à la maiſon, après avoir récité ſon office à genoux, pratique qu'il ne quitta que quand ſes infirmités l'y contraignirent, il écoutoit avec une patience admirable ceux du dehors ou du dedans qui avoient affaire à lui. Si, à ces grandes & ſérieuſes occupations, on joint celles que lui donnerent les différentes maiſons de ſa congrégation, celles des filles de la Charité, & des religieuſes de la Viſitation, dont il eut juſqu'à la mort un ſoin très-particulier; pourra-t-on ne pas avouer que ſes années furent pleines, & qu'il n'y eut chez lui aucun de ces mois vuides que condamne l'écriture?

Ann. 1656.

8. Succès inégaux.

Au reſte, quoique la gloire de Dieu fût l'unique motif des entrepriſes du ſaint prêtre, il ne faut pas s'imaginer que toutes aient également réuſſi. Comme il y a pour les campagnes des années ſtériles où les eſpérances du

Ann. 1656.

laboureur ſont plus ou moins trompées, il y a pour les œuvres de Dieu, des ſaiſons où il paroît endormi à l'égard de ſes plus fideles ſerviteurs. Les apôtres l'éprouverent plus d'une fois, & Vincent l'éprouva comme eux. Il avoit envoyé à Londres un de ſes prêtres *, avec ordre de viſiter ſes freres qui travailloient dans les royaumes voiſins, & dont on ne recevoit point de nouvelles : ce prêtre avoit été fortement recommandé à l'ambaſſadeur de France : mais quelque envie qu'eut ce miniſtre de lui rendre ſervice, il n'y put réuſſir; il fut même le premier à lui conſeiller de repaſſer la mer au plutôt, & à lui faire ſentir qu'un homme de ſa profeſſion étoit perdu ſans reſſource ſi les émiſſaires du protecteur d'Angleterre venoient à le découvrir. Ainſi Vincent eut la douleur de ſe voir hors d'état de ſecourir ceux peut-être de tous ſes enfans qui avoient le plus beſoin d'être ſecourus.

* M. Brin.

Lettre du 3 Juin 1656.

La tentative qu'il fit pour Madagaſcar, ne fut pas plus heureuſe : cependant la protection de Dieu ſur les miſſionnaires que le ſaint prêtre avoit deſtinés pour cette terre infidelle, éclata

en leur faveur d'une maniere si sensible, qu'en adorant la justice de Dieu, il faut bénir sa miséricorde. De ces bons & zélés missionnaires, deux * étoient prêtres ; le troisieme étoit un jeune frere, nommé Christophe, qui, quoique d'un naturel craintif, avoit prié le Saint de l'associer à leurs courses & à leurs dangers. Le bâtiment qui devoit les porter, démara le trente octobre. Il n'avoit pas encore perdu de vue les côtes de Nantes, qu'un vent contraire l'obligea de revenir à la rade, & de s'arrêter vis-à-vis Saint-Nazaire. Le jour de la Toussaints, les deux prêtres dirent la messe dans le vaisseau ; mais parce que l'agitation les incommoda, ils prirent terre le lendemain pour aller célébrer dans une église. Après avoir satisfait à leur dévotion, ils voulurent retourner à bord : mais la mer étoit si en colere qu'ils ne trouverent personne qui voulût s'exposer avec eux sur une chaloupe, pour les y conduire. Il fallut donc prendre patience, & ce fut bien à propos pour eux. Le troisieme jour de novembre, la tempête se trouva si forte qu'entre les dix & onze heures du soir, le vaisseau se brisa sur un banc de sable, au

* Messieurs Boussordée & Herbron.

Voyez les lettres du 17 Novembre 1656.

ANN. 1656.

milieu de la riviere qui, dans ce
eſt large de trois quarts de lie
y périt plus de cent trente pe
nes : quinze à ſeize autres ſe je
ſur une eſpece de plancher qu'ils av
préparé à tout événement. Le jeune
fut de ce nombre. L'horreur de la
& la violence des vagues glac
bientôt tous les cœurs. Chacun cr
n'avoir différé ſon malheur que de
ques momens. Le ſeul Chriſtopl
perdit point courage, il fit une e
de voile de ſon manteau, &, le cr
à la main, il aſſura la troupe fl
& conſternée, qu'elle ne périroi
ſi elle avoit en Dieu une véritable
fiance. La foi *de cet enfant* le
& ceux qui étoient avec lui. On v
depuis Saint-Nazaire juſqu'à Paink
c'eſt-à-dire, pendant deux gr
lieues ; il n'y eut qu'un ſeul ho
qui, au moment qu'on alloit n
pied à terre, mourut de froid
peur. *N'eſt-ce pas là*, diſoit aux
Vincent de Paul, *une protectio
Dieu bien ſpéciale ſur ces trois mi
naires, & particuliérement ſur c
frere qui, tout timide qu'il eſt, a eu
de force pour ſe ſoutenir lui-mêm*

pour encourager les autres dans un péril si éminent. Je vous prie d'en bien remercier la divine bonté. Au reste, ajoute le saint prêtre, *l'abomination étoit grande dans le navire en sorte que M. Boussordée me mande qu'il a dit plus de vingt fois qu'il ne croyoit pas qu'il pût jamais arriver à bon port.*

Ann. 1656.

9. Avanies à Alger.

Les nouvelles que Vincent reçut de Barbarie pendant le cours de cette année, n'étoient guere propres à adoucir le chagrin qu'il eut de ne pouvoir soulager ses prêtres des Hébrides & de Madagascar. Le roi avoit fait l'honneur à un des siens de le nommer au consulat d'Alger. Ce prince avoit cru que la religion trouveroit plus de ressource dans un consul, que sa seule piété avoit conduit dans un pays barbare, qu'elle n'en trouveroit dans un homme du monde, plus zélé peut-être pour ses intérêts que pour le bien public. La conjoncture se trouva vraie, & plus vraie qu'elle ne devoit être. Jean Barreau, c'est le nom du nouveau consul, aussi sensible que généreux, ne pouvoit voir un esclave sans être attendri de sa situation. Il en délivroit quelques-uns; il en cautionnoit d'au-

Ann. 1656. tres ; il avançoit de l'argent pour ceux qui, étant de famille, l'assuroient d'une prompte restitution. Vincent, à qui il rendoit compte de sa conduite, lui en fit plus d'une fois sentir les inconvéniens : mais, quelque respect qu'il eût pour les avis du serviteur de Dieu, il avoit le cœur tourné de maniere à ne pas s'appercevoir qu'il n'y déféroit point assez. Il s'imaginoit toujours que le cas qui se présentoit, étoit excepté de la regle, & que pour ce coup il n'avoit rien à craindre. Il en fut la dupe ; la plupart de ceux dont il avoit brisé les chaînes, oublierent leurs dettes en quittant l'Afrique ; & les siennes monterent peu à peu jusqu'à dix mille écus. Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que le ministere d'Alger voulut le rendre responsable des faits d'autrui. On mettoit sur son compte toutes les malversations de ceux qui trafiquoient sous la banniere de France. En partant de ce principe, il étoit aisé de le pousser à bout : aussi essuya-t-il, pendant un temps, des avanies sans nombre, &, comme l'apôtre, il eût pu dire que la vie lui étoit à charge.

Vie de M. le Vacher.

Vincent ne sçavoit presque quel parti

prendre ; il fut tenté de rappeler [illegible] siens, & de leur faire quitter ces rivages funestes & avares, où la soif de l'or fait taire les loix, & sur lesquels, pour être persécuté, il suffit d'être vertueux. Mais l'image *de vingt mille esclaves chrétiens*, qui alloient demeurer sans secours & sans consolation, se présenta si vivement à ses yeux, qu'il prit le parti de tenir ferme. Comme il étoit toujours très-considéré à la cour, il s'adressa au roi, & le pria d'agir à Alger, & même à Constantinople. Ce prince s'y plaignit du peu d'égards qu'on avoit en Barbarie, pour ceux qui le représentoient. Je ne sçais si la Porte donna des ordres pour faire cesser l'oppression ; mais je sçais bien que la lettre pour Alger fut inutile ; elle étoit si vive, & elle frappoit si directement un chrétien François ; qui ne valoit pas mieux que les Turcs, & dont le ressentiment étoit à craindre, qu'on n'osa la présenter. Ainsi le saint prêtre eut la douleur de voir ses enfans exposés chaque jour aux plus cruelles insultes. La main de Dieu les soutint, malgré l'exil & les bastonnades ; & ce ne fut que plus de vingt-sept ans après, qu'un des trois qui

ANN. 1656.

Lettre du 28 Avril, 12 Mai 1656, & du 7 Septembre 1657.

Lettre du 6 Juillet 1657.

ANN. 1656. travailloient alors en Afrique, fut mis à la bouche du canon, & termina, par un glorieux martyre, une vie qu'il avoit passée dans les croix, dans les humiliations & dans tous les exercices de la charité.

Ce ne furent pas les seules épreuves auxquelles il plut à Dieu de mettre la patience de son serviteur, pendant le cours d'une année qui fut si féconde pour lui en fâcheux événemens; sans parler d'un éréfipelle qui le fatigua assez long-temps, & qui fut suivi d'une fievre dont ses occupations se ressentirent. La reine de Pologne lui écrivit que deux de ses prêtres s'étoient trouvés à Varsovie pendant le siége qu'en firent tour-à-tour les Suédois & les Polonois, qu'on leur avoit enlevé tout ce qu'ils pouvoient avoir; qu'ils avoient refusé de se rendre auprès d'elle pour n'abandonner pas les pestiférés, & qu'ils avoient enfin gagné le mal contagieux. Il apprit, vers ce même temps, par les nouvelles publiques & par les lettres de ses prêtres, que la peste étoit à Rome, & qu'elle menaçoit Gênes & le reste de l'Italie. Ce malheur, qui, comme nous le dirons bientôt, fit cou-

ler des yeux du ſaint prêtre une ſource de larmes, arrêta ou même anéantit des projets qu'il n'avoit formés que pour la gloire de ſon maître. Un des plus importans fut celui d'obtenir du ſiége apoſtolique un décret contre les duels; décret que des gens de bien l'avoient prié de ſolliciter, & à qui les circonſtances du temps auroient donné un nouveau prix. Voici comme il s'en expliquoit dans une lettre qu'il écrivit au ſupérieur de la maiſon de Rome.

ANN. 1656.

Voyez la lettre du 15 Mai 1656.

10. Projet contre les duels

« Avant que de répondre à votre » derniere lettre, je vous parlerai d'une » affaire des plus importantes qui ſe » puiſſent préſenter, & dont le mérite » me ſervira d'excuſe envers vous, » pour la ſurcharge que je vous donne » en vous l'adreſſant; outre que je n'ai » pu m'en défendre, eu égard à ceux » qui m'ont demandé votre aſſiſtance. » Il eſt queſtion de remédier aux duels » qui ſont ſi fréquens en France, & » par leſquels il s'eſt fait des maux in» finis. M. le marquis de la Mothe- » Fénélon eſt celui de qui Dieu s'eſt » ſervi pour ſuſciter les moyens d'en » détruire l'uſage. Il a été autrefois un » fameux duelliſte : mais comme Dieu

ANN. 1656.

» le toucha, il se convertit si bien
» qu'il jura de ne se plus battre. Il
» étoit à monseigneur le duc d'Orléans
» comme il y est encore; & en ayant
» parlé à un autre gentilhomme, il lui
» fit prendre la même résolution; &
» tous deux en ont gagné d'autres à
» leur parti, en les engageant de pa-
» role, & même par écrit. Ces com-
» mencemens ont eu les progrès que
» vous verrez dans le mémoire ci-joint,
» & d'autres que l'on a omis. Le roi
» a fait enrôler sa maison dans cette
» résolution. Les états de Languedoc
» & de Bretagne ont privé du droit
» de séance dans leurs assemblées
» les gentilshommes qui désormais se
» battront dans leurs provinces. Enfin
» on a usé de toutes les précautions
» possibles pour arrêter ce torrent qui
» a fait tant de ravages sur les corps
» & sur les ames. Il ne reste, pour la
» conclusion de cette bonne œuvre,
» sinon qu'il plaise à notre saint pere
» le pape de la couronner de sa béné-
» diction par le bref qu'on lui demande.
» Je vous en envoie le projet qui a
» été si bien concerté de deçà, qu'on
» estime, qu'il n'est pas possible d'y

» rien changer ſans ruiner le bon deſ-
» ſein qu'on a. Prenez la peine de vous
» bien mettre au fait de tout, pour en
» inſtruire quelque cardinal qui puiſſe
» & qui veuille repréſenter à ſa ſainteté
» l'importance de la choſe. Monſeigneur
» le nonce donne la même commiſſion,
» & envoie la même dépêche à ſon
» agent.... Il faudra que vous fourniſ-
» ſiez aux frais, & je vous en prie.
» Nous vous rendrons ce que vous avan-
» cerez. Vous m'écrirez exactement tout
» ce qui ſe paſſera. Je ſuis, &c. »

A la lecture de ce récit, il n'y a per-ſonne qui s'aviſe de penſer que ſaint Vincent ait eu part à la démarche du marquis de Fénélon ; ce fut lui, cependant, qui, comme nous l'apprend le grand & ſublime archevêque de Cambrai *, qui en fut le premier mobile avec le pieux Jacques Olier. Le ferment dont parle le Saint, ſe fit le jour de la Pentecôte avec beaucoup de ſolemnité dans le ſéminaire de Saint Sulpice ; & dès-lors bien des gens comprirent qu'on peut, ſans ceſſer d'être brave, ménager le ſang d'un indigne citoyen.

* *Epiſt. ad Clem. XI.*

Pour revenir au projet du ſaint prêtre,

Ann. 1656.

Dieu se contenta de la bonne volonté qu'il lui avoit inspirée. La peste qui survint à Rome, y fit vaquer tous les tribunaux; l'affaire du bref contre les duels s'évanouit peu à peu; & Vincent ne pensa plus qu'à donner à ses prêtres d'Italie les avis que la contagion & le zele dont ils étoient remplis, leur rendoient nécessaires. Ils avoient commencé par le prier tous de trouver bon qu'ils se sacrifiassent au service de ceux qui seroient attaqués du mal. Il avoue lui-même, que des dispositions si généreuses & si universelles le remplirent de consolation : mais il crut devoir changer quelque chose au plan qu'ils avoient formé. Ceux qui étoient à la tête des autres, avoient cru qu'en qualité de supérieurs, c'étoit à eux à entrer les premiers dans la lice & à donner l'exemple. Plût à Dieu qu'il n'y eût jamais d'autre abus de l'autorité! quoi qu'il en soit, Vincent ne pensa pas comme eux; & bien persuadé que l'œuvre de Dieu ne se fait jamais mieux que quand elle est dirigée par ceux qui sont en place, il voulut qu'ils ne s'exposassent qu'au défaut de leurs confreres, à moins que

Lettre du 11 Août.

les évêques n'en jugeassent autrement.

Ann. 1656.

Au fond, le saint homme avoit toutes les raisons possibles de ménager ceux qui s'offroient si gaiement à la mort. Etienne Blatiron, supérieur de la maison de Gênes, avoit, en peu d'années, changé toute la face de ce vaste diocese; & le cardinal Durazzo le regardoit avec raison comme un des premiers missionnaires du monde: à l'égard d'Edme Joly, supérieur de la maison de Rome, on peut dire, avec l'abbé de Choisy, que son nom seul est un éloge. Ce grand homme, dont Vincent avoit prédit à la duchesse d'Aiguillon qu'il seroit un jour supérieur général de sa compagnie, avoit déja gagné l'affection & l'estime du pape, des cardinaux, du clergé, du sénat & du peuple Romain. Alexandre VII, qui ne connoissoit d'autre regle que celle du plus grand bien, lui avoit fait faire des missions dans l'église de Saint Jean de Latran, qui est la premiere du monde; & charmé du grand succès qu'avoient eu ces premiers travaux, il avoit confié à ses soins les écoliers de la Propagande, c'est-à-dire, une jeunesse précieuse, *qui, destinée à porter chez toutes les na-*

Vie de madame de Miramion.

Lettre du 11 Avril.

ANN. 1656

tions la grace & les lumieres de la foi *, a besoin d'en avoir la plénitude. Ainsi la conservation de ces deux hommes étoit de la derniere conséquence pour Vincent de Paul. Toutes ses maisons, & sur-tout celle de saint Lazare s'unirent à lui pour la demander à Dieu; & l'on tâcha de faire pour eux & pour leurs confreres ce qu'avoit fait l'église naissante, pour briser les chaînes du premier des apôtres. Ces prieres se firent avec tant de ferveur que le Saint avoit lieu d'espérer qu'elles seroient exaucées. La main de Dieu ne le frappoit que par intervalles : il avoit appris depuis peu que deux de ses prêtes, qui travailloient à Varsovie, y avoient été conservés & guéris de la peste, dans une maison que le canon ennemi visitoit de temps en temps. Une protection si sensible modéroit les inquiétudes que lui donnoit l'Italie; & la diminution du mal lui fit croire, au bout de deux ou trois mois, que lui & les siens en seroient quittes pour la peur. Il se trompoit : Dieu partagea ses victimes; & s'il voulut bien ménager celle dont la mort eût été plus sensible au saint homme, il faut avouer qu'il lui vendit bien

* *S. Vincent, Lettre du 5 Mai.*

cher sa miséricorde. Ecoutons-le répandre son amertume dans le sein de sa communauté : il va percer le cœur de ses enfans du trait dont il étoit lui-même blessé ; mais comme son amour étoit encore plus vif que sa douleur, il leur apprendra moins à regretter ceux qui n'étoient plus, qu'à bénir celui qui est aujourd'hui & qui sera dans tous les siecles.

ANN. 1656.

Ce fut dans un entretien sur la confiance que l'on doit avoir en Dieu, qu'il annonça aux siens la perte que sa congrégation venoit de faire. « Oh ! » qu'il est bien vrai, messieurs, leur » dit-il, que cette confiance doit être » sans bornes, & que nous devons » nous mettre entiérement entre les » mains de la Providence, persuadés » que c'est pour notre bien qu'elle » veut ou qu'elle permet tout ce qui » nous arrive. Oui, ce que Dieu nous » donne & ce qu'il nous ôte est pour » notre bien, puisque c'est pour son » bon plaisir, & que son bon plaisir » est notre prétention & notre bon» heur. C'est dans cette vue que je » vous ferai part d'une affliction qui » nous est survenue ; mais je puis dire

ANN. 1657.

Ann. 1657. » avec vérité une des plus grandes qui
» nous pût arriver. Nous avons perdu
» le grand appui & le principal sou-
» tien de notre maison de Gênes, M.
» Blatiron, qui en étoit supérieur, &
» qui étoit un grand serviteur de Dieu.
» Il est mort, c'en est fait ; mais ce
» n'est pas tout : M. Duport, qui s'em-
» ployoit avec tant de joie au service
» des pestiférés, qui avoit tant d'amour
» pour le prochain, tant de zele & de
» ferveur pour procurer le salut des
» ames, a été aussi enlevé par la peste.
» M. Dominique Bocconi, prêtre ita-
» lien très-vertueux, est mort dans un
» lazaret, où il s'étoit mis pour servir
» les pauvres pestiférés de la cam-
» pagne. M. Tratebats y est mort
» aussi après avoir servi les malades
» pendant un mois ; enfin, M. Fran-
» çois Vincent, que vous avez connu,
» & qui ne cédoit en rien aux autres,
» est mort ; & M. Enneric, homme
» sage, pieux & exemplaire, les a
» tous précédés. C'en est donc fait,
» la maladie contagieuse nous a en-
» levé, en quinze ou vingt jours, tous
» ces braves ouvriers. De huit qu'ils
» étoient, il n'en reste plus qu'un *,

* M. le Juge.

» qui, ayant été frappé de peste, en
» est guéri, & sert à présent les autres
» malades. O Sauveur Jesus ! quelle
» perte & quelle affliction ! C'est main-
» tenant que nous avons grand be-
» soin de nous bien résigner à toutes
» les volontés du Seigneur : car au-
» trement que ferions-nous ? que nous
» attrister inutilement de la perte de
» tous ces grands zélateurs de la gloire
» de Dieu. Mais avec cette résigna-
» tion, après avoir accordé quelques
» larmes aux sentimens de la nature,
» nous nous éléverons à Dieu, nous
» le louerons & nous le bénirons de
» toutes ces pertes, puisqu'elles nous
» sont arrivées par la disposition de sa
» très-sainte volonté. Mais, messieurs
» & mes freres, pouvons-nous dire
» que nous perdons ceux que Dieu
» retire ? Non, nous ne les perdons
» pas, & nous devons croire que la
» cendre de ces bons missionnaires ser-
» vira comme de semence pour en
» produire d'autres. Tenez donc pour
» certain que Dieu ne retirera point
» de cette compagnie les graces qu'il
» leur avoit confiées ; mais qu'il les

Ann. 1657.

Ann. 1657. » donnera à ceux qui auront le zele
» d'aller prendre leurs places ».

Ce que Vincent prédit ici arriva. Dieu ne l'abandonna point ; & ceux des siens dont il couronna la charité, furent enfin remplacés par d'autres, qui ne démentirent pas la vertu de leurs prédécesseurs. Il en reçut même quelques-uns sur les dernieres années de sa vie, qui, quoiqu'incapables de remplir les fonctions de son institut, prouvent évidemment le respect & l'estime que les grands du siecle avoient pour sa congrégation. Le premier fut Charles d'Angennes, ancien comte de la Rochepot, seigneur de Fargis, & beau-frere de madame de Gondi. Ce seigneur, plein de mérite, & qui avoit été autrefois ambassadeur en Espagne, trouvoit dans la simplicité de notre Saint des lumieres que le monde le plus brillant ne connoît pas. Pour profiter d'un commerce qui le dégoûtoit de celui du monde, il pria Vincent de Paul de trouver bon qu'il vécût chez lui en qualité de pensionnaire. Le serviteur de Dieu, qui s'étoit fait une loi austere de ne recevoir jamais d'étran-

gers que pour les exercices spirituels, ne put y consentir. M. d'Angennes, après y avoir pensé, se mit au nombre des enfans du saint prêtre. Pendant un an qu'il a vécu avec nous, nous n'avons, dit le Saint, remarqué en lui aucun défaut ; & tout s'est passé avec bien de la consolation de sa part & de la nôtre. L'exemple de M. Fargis fut suivi quelques années après par René Alemeras, pere de celui qui succéda si dignement à notre Saint en la charge de supérieur général. Ce vénérable vieillard, maître des comptes, & chef d'une famille qui tenoit à des évêques, des conseillers d'état, des présidens & des conseillers du premier parlement du royaume, voulut, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, se consacrer à Dieu dans la mission. Vincent s'y opposa autant qu'il put, parce qu'il sçavoit les grands biens qu'il faisoit dans le monde ; mais il fallut céder à ses importunités ; on lui donna un petit appartement à saint Lazare, où, après avoir essayé pendant quelques mois le nouveau genre de vie qu'il vouloit embrasser, il prit

Ann. 1657.

Lettre du 25 Octobre 1658.

ANN. 1657.

l'habit, le nom & les emplois du dernier séminariste. *Il a trouvé*, disoit notre Saint, *le secret de devenir, par l'humilité, grand dans le ciel, après avoir été grand sur la terre ; & on est édifié de lui voir suivre, autant que son âge le lui permet, tous les exercices de la communauté.* Le sacrifice de ce bon vieillard ne dura pas long-temps, & Dieu lui donna, au bout de vingt-deux mois, la récompense qu'il a promise à ceux qui se font enfans pour son amour. *Les vertus que je lui ai vu pratiquer*, disoit Vincent de Paul, *me font croire qu'il est allé à Dieu, & il me semble que les Saints ne peuvent mourir avec plus de confiance & de résignation.* *

Lettres du 3 & 7 Juin 1656.

Lettres du 3 & 7 Mars.

* Lettres du 9 & 12 Janvier 1658.

Le troisieme, qui fit aux enfans de Vincent de Paul l'honneur de s'associer à eux, fut Louis de la Rochechouard, abbé de Tournus, si connu sous le nom de M. de Chandenier, homme à la mémoire duquel tous les missionnaires doivent un respect immortel. Comme il ne prit leur habit que la veille de sa mort, & que cette mort fut pour notre Saint une de ces grandes épreuves

par lesquelles Dieu le disposa à sanctifier la sienne, nous en parlerons dans la suite avec plus d'étendue.

ANN. 1657.

Sous 1660.

Il en coûta à saint Vincent pour réparer les brêches que la mort venoit de faire à sa maison de Gênes; il n'avoit personne en France qui sçût assez l'Italien pour être en état d'y faire sur le champ ce que M. Blatiron & ses confreres y avoient fait avec tant d'édification. Il est vrai que ses prêtres de Rome parloient la langue du pays : mais sous la conduite d'un homme tel qu'étoit M. Joly, ils avoient donné d'eux une si grande idée qu'un nombre dix fois plus grand n'eût pas suffi aux occupations qui se présentoient. La Providence tira du mal même le remede qui devoit le guérir, ou du moins le prévenir dans la suite: le marquis de Pianeze trouva bon qu'on formât dans la maison qu'il venoit de fonder à Turin, des François capables de travailler dans toute l'Italie; & Joly ouvrit à Rome un séminaire interne, qui, peuplé en peu de temps d'un nombre d'excellens sujets, devint une source abondante dont les eaux sagement distribuées, arroserent peu à peu presque toutes les terres qui sont au-delà des

Lettre du 5 Octobre 1657.

ANN. 1657.

Alpes. Il eût été difficile de trouver un directeur plus propre que M. Joly, à cultiver ces nouvelles plantes. Vincent, qui, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de ceux de sa congrégation, ne prodiguoit pas les louanges, parle de lui comme d'un homme qui ne tenoit qu'à Dieu, qui ne cherchoit que lui, qui étoit *indifférent pour la vie & pour la mort, pour la santé & pour la maladie, pour tous les lieux & pour tous les états* où il plaisoit à la Providence de le placer, & qui, *sans avoir aucun égard pour ses propres inclinations*, vouloit, *à quelque prix que ce fût, accomplir la volonté* de Dieu. Que *cette grace, qui éleve l'homme au-dessus de la nature, est précieuse !* continuoit nôtre Saint. *Plaise à la bonté divine de vous la conserver, & de la répandre dans l'ame de tous les missionnaires !* Sous de si grands maîtres, quels progrès ne fait pas la jeunesse, pour peu qu'elle soit docile & bien intentionnée !

Lettre du 9 Novembre 1657.

Pendant qu'on travailloit, à Rome & à Turin, à dresser pour l'Italie des ouvriers évangéliques, Vincent s'appliquoit en France à remplir toute l'étendue de sa vocation, c'est-à-dire, à

former de bons prêtres, à faire rentrer dans le devoir ceux qui oublioient la ſainteté de leur état, à inſtruire les pauvres de la campagne, ou plutôt à faire, ſans exception, tous les biens qui ſe préſentoient à faire. Ce fut dans ce deſſein, qu'ayant paſſé à la campagne près d'une ſemaine avec l'évêque de Pamiers & un grand-vicaire de Paris, pour y traiter des affaires qui demandoient plus de loiſir qu'il n'en avoit à Paris; il engagea ce prélat à faire, pendant deux retraites, les entretiens des ordinans. Ce fut dans le même deſſein que ſept évêques s'étant aſſemblés chez lui, on y prit des meſures pour arrêter l'intempérance de quelques eccléſiaſtiques qui, dans une province du royaume, déshonoroient leur caractere. Ce fut enfin dans cette vue, que, quoiqu'il y eût actuellement * à ſaint Lazare ſeize ou dix-huit perſonnes que les travaux des miſſions avoient rendues malades, il envoya à Henri Arnauld, évêque d'Angers, une troupe de miſſionnaires zélés, qui, par leurs ſuccès à Craon & aux environs, mériterent les plus grands éloges * de ce prélat, & lui firent ſouhaiter dès-lors

Ann. 1657.

En 1657 & 1658.

Riſtretto, pag. 130.

* *Lettre du* 19 *Juillet.*

* *Lettre du* 8 *Août.*

ANN. 1657.

de les pouvoir établir dans son diocese.

On doit se rappeler les dépenses qu'il avoit été obligé de faire en faveur des pauvres de Picardie, des esclaves d'Alger & des habitans de Madagascar ; elles l'avoient mis si à l'étroit qu'il écrivit lui - même confidemment à un des siens qu'il ne sçavoit plus comment nourrir sa communauté ; que toutes les bourses étoient épuisées à Paris ; *& qu'au lieu de seize mille livres qu'on envoyoit autrefois tous les mois sur les frontieres ruinées, on avoit bien de la peine à y en envoyer mille.* Ce fut cependant dans de si fâcheuses conjonctures que le serviteur de Dieu résolut de soutenir les filles de la Providence ; sa protection leur étoit plus nécessaire que jamais : elles venoient de perdre, dans Marie de Lumague, une mere tendre & une fondatrice sage & accréditée. Vincent de Paul ne leur manqua pas dans un besoin si pressant. Dans l'impuissance où il étoit, à raison de son grand âge & de ses infirmités, de continuer, à leur égard, les fonctions de supérieur, il fit tomber cet emploi sur Victor Feydeau, chanoine de l'église de Paris, prêtre d'une

Lettre du 17 Novembre.

éminente piété, & qui, par une suite nécessaire, devoit entrer, par rapport à elles, dans tous les sentimens de son prédécesseur.

Ann. 1657.

Mais, quelque content que dût être nôtre Saint du choix qu'il avoit fait, il n'oublia pas son troupeau en quittant sa conduite. Ainsi dès qu'on eut rendu à l'illustre défunte les devoirs que prescrit la religion, il indiqua une assemblée de ces dames de la Charité, qui, depuis tant d'années, faisoient des prodiges sous sa direction, & qui ne manquerent jamais au bien, que quand les moyens de le faire leur manquerent. A cette assemblée en succéda, quelque temps après, une autre qui vraisemblablement fut & plus nombreuse & plus efficace que la premiere. Il nous reste encore aujourd'hui une des lettres qu'écrivit le Saint pour la convoquer. On y voit une partie de ces pieux artifices de la Charité, qui se trouvent si pleinement dans l'épître de saint Paul à Philémon. C'est à la duchesse de Liancourt, qui pour lors étoit absente de Paris, qu'elle est écrite.

Lettre du 18 Octobre 1657.

Après l'avoir très-humblement sup-

ANN. 1657. pliée d'agréer son respect & son dévouement, « il la prie de trouver bon » qu'il ait l'honneur de l'entretenir de » la maison de la Providence, de lui » rappeller qu'à la vérité, madame de » Pollalion en a été la promotrice; » mais que c'est elle qui l'a soutenue » de son crédit & de ses bienfaits, & » qu'ainsi elle a en quelque sorte mérité » le titre de fondatrice, comme *les* » *regles* de cette communauté, *approu-* » *vées de monseigneur l'archevêque, le* » *déclarent.*

» Vous avez pu sçavoir, madame, » continue Vincent, le décès de cette » bonne servante de Dieu; & comme » peu de jours après l'on s'assembla » chez madame la duchesse d'Aiguil- » lon, où madame la chanceliere, » madame de Brienne, mademoiselle » Viole, M. Duplessis, M. Drouart » & moi nous nous trouvâmes pour » voir s'il étoit expédient qu'on entre- » prît de soutenir cette bonne œuvre, » & comment, supposé qu'on voulût » la soutenir, il faudroit s'y prendre. » Or le résultat fut qu'on tâcheroit de » la soutenir selon l'esprit de ses regles, » dont on fit la lecture, & qu'on con-

» voqueroit une assemblée des dames, » qui, en qualité d'insignes bienfaictrices » de cette maison, sont censées ses » fondatrices.

Ann. 1657.

Le Saint fait ici l'énumération de ces dames, à la tête desquelles se trouvent la reine, la chanceliere, madame de Senessay, &c. Puis il fait remarquer à la duchesse de Liancourt, que feue madame la marquise de Maignelay & elle ont été les premiers & les principaux instrumens dont Dieu s'est servi pour garantir du naufrage *la pureté* & les mœurs *de plusieurs vierges qui adoreront & glorifieront sa divine bonté dans le temps & dans l'éternité, & qui peut-être sans cela l'offenseroient dans le siecle, ou le maudiroient* déja avec les réprouvés. De ce principe il conclut tacitement, qu'il est d'une ame chrétienne d'achever son ouvrage. Il détaille ensuite les mesures qu'on a prises pour diminuer la dépense; mesures qui consisterent à se défaire d'un assez grand nombre de religieuses & de filles qui pouvoient trouver un asyle chez leurs parens ou ailleurs; en sorte que la communauté se trouvoit actuellement réduite à quatre-vingts personnes,

Ann. 1657.

Le Saint finit par dire à la duchesse, que l'assemblée a bien voulu le charger de lui écrire pour sçavoir d'elle si elle *a agréable d'honorer cette bonne œuvre de la continuation de sa protection;* & en cas que cela soit ainsi, de se rendre à Paris un jour de la semaine suivante; ou, si cela ne se peut, de donner sa procuration en blanc, portant permission à celle des dames qu'elle jugera à propos, de déclarer que son intention est de ne pas abandonner une maison qu'elle a soutenue dans tous les temps.

Une lettre si chrétienne eut vraisemblablement l'effet que Vincent & les dames de son assemblée en avoient attendu. Quoi qu'il en soit, la Providence de Dieu conserva un établissement que son nom seul avertit de mettre sa confiance en elle. Il a eu ses crises & ses révolutions; mais jamais il n'en a eu par rapport à la piété; & quoique les filles qui le composent, ne fassent que des vœux simples que la maladie du siecle regarde comme peu de chose, il étoit inoui, plus d'un siecle après sa fondation, & peut-être l'est-il encore aujourd'hui, qu'une seule d'entre

d'entre elles eût jamais quitté ſon état. J'eſpere qu'on me pardonnera d'être revenu ſur cette matiere : le zele que ces vierges prudentes ont pour la gloire de Saint Vincent, mérite bien qu'on faſſe connoître à la poſtérité le zele que Saint Vincent a eu pour elles. D'ailleurs, quelque attentives qu'elles ſoient à publier les obligations qu'elles ont à ce grand homme, peut-être ne ſçavoient-elles pas qu'il s'occupoit de leurs beſoins dans un temps où il ſembloit être de l'ordre & de la juſtice qu'il penſât uniquement aux ſiens.

ANN. 1657.

Après tout, cet eſprit de libéralité que tant de leçons ne peuvent apprendre aux riches du ſiecle, étoit comme le fonds du tempérament de Vincent de Paul; ſouvent il parut le porter juſqu'à l'excès. La ſuite de ſon hiſtoire nous en fournit un exemple que nous aurions tort de ſupprimer.

ANN. 1658.

On ſçait, & il n'eſt que trop évident que la miſſion de Madagaſcar lui avoit beaucoup coûté. Il avoue lui-même, qu'outre ſix excellens ſujets qu'elle lui avoit enlevés, il avoit déja dépenſé ſept à huit mille livres pour la faire réuſſir. D'ailleurs, il ne s'y

Lettres du 11 & du 12 Janvier.

Ann. 1658. étoit pas ingéré de son propre mouvement. La compagnie chargée de faire le commerce dans cette partie de l'Afrique, l'y avoit appelé ; le cardinal Bagni, qui pour lors étoit nonce en France, l'avoit prié de faire ce nouvel effort pour la religion ; la congrégation de la Propagande l'avoit autorisé. Ses enfans y avoient déja fait un bien considérable, & il venoit de faire de nouveaux frais pour envoyer du secours au seul d'eux tous qui restât dans cette terre infidelle ; ce fut dans cette circonstance qu'il se vit sur le point d'être congédié. Le maréchal de la Meilleraie s'étant fait substituer à l'ancienne compagnie, celle-ci s'en plaignit amérement. L'homme de Dieu fut prié de s'en-tremettre pour concilier les esprits : mais, outre que les esprits que l'intérêt agite, ne se concilient pas aisément ; Vincent eut le malheur de faire une chûte fâcheuse, qui l'obligea de garder assez long-temps la maison : la Meilleraie crut qu'on trahissoit ses intérêts ; & comme, dans ces occasions de rivalité, avoir plu à un parti, c'est presque une raison de déplaire à l'autre ; le bruit se répandit que, pour exclure les prêtres

de la miſſion, il avoit pris des arrangemens avec les PP. capucins, & qu'au premier voyage il en feroit embarquer vingt-quatre pour l'Iſle de Saint-Laurent.

Le ſaint prêtre ne manquoit pas de reſſources ; il avoit du crédit à la cour ; il étoit conſidéré à Rome, qui n'aime pas qu'on renverſe ce qu'elle a fait. Il pouvoit au moins repréſenter ſa poſſeſſion & ſes droits à ceux qu'on vouloit mettre à ſa place, & qui, pleins de religion & d'équité comme ils ſont, auroient été les premiers à tomber d'accord que c'eſt à ceux qui ont ſemé, qu'il appartient de faire la moiſſon ; il ne fit rien de tout cela. *Si M. le maréchal s'accommode avec ces bons religieux*, écrivit-il à un des ſiens, je vais rappeller M. Bourdaiſe de Madagaſcar: *Notre maxime eſt de céder toujours la place aux autres, eſtimant*, & devant eſtimer *qu'ils feront mieux que nous.* Il faut avouer que cette philoſophie, ſi jamais elle peut avoir cours, épargnera bien des ſcenes au public, & à l'égliſe bien des ſcandales.

Vincent ne fut pas obligé de faire le

Ann. 1658. sacrifice qu'il méditoit, & qui l'eût exempté de bien d'autres plus rigoureux. La Meilleraie, ou revenu de ses préventions, ou persuadé que son procédé ne lui feroit pas honneur, l'informa du jour de l'embarquement. Le Saint lui envoya quatre de ses prêtres, sur le zele & la vertu desquels il comptoit beaucoup. Il y joignit ce jeune frere, qui, dix-huit mois auparavant, s'étoit comme par miracle sauvé de la tempête; & un negre de Madagascar, qui, formé avec beaucoup de soin à saint Lazare, avec quelques autres que M. de Flacourt y avoit amenés, étoit en état de rendre de grands services à la mission & aux missionnaires. Le Saint les chargea d'une lettre très-tendre pour M. Bourdaise; mais Bourdaise n'étoit plus. D'ailleurs, le vaisseau qui lui portoit du secours, essuya, dès le lendemain de son départ, une si violente tempête que le gouvernail & le mât ayant été rompus, l'équipage fut *pendant huit jours à deux doigts de la* mort. Enfin, s'étant radoubé à Lisbonne, il remit à la voile : mais bientôt après il fut attaqué & pris par les Espagnols, & ce ne fut qu'après une

Ci-dessus, pag.

espece de captivité que les missionnaires furent relâchés en Galice, & s'en revinrent en France.

ANN. 1658.

Lettres des 6 & 7 Juillet.

Pendant que le serviteur de Dieu formoit pour le salut de Madagascar des projets qui lui réussissoient si mal, il faisoit pour la sanctification du peuple de Metz, des préparatifs, qui eurent un succès plus heureux. La cour étant allée en cette ville, en 1657, Anne d'Autriche, qui, quoi qu'en disent les mémoires du cardinal de Rets, avoit une piété solide, apprit avec douleur que Dieu n'y étoit pas universellement servi comme il mérite de l'être, & qu'il y avoit des abus à réformer. Lorsqu'elle fut de retour à Paris, elle manda Vincent de Paul & lui dit, qu'ayant été témoin des biens qui se font par les missions, son intention étoit qu'il en fît faire une à Metz par les prêtres de sa congrégation. «Votre » majesté, répliqua le saint homme, ne » sçait donc pas que les pauvres prêtres » de la mission ne sont missionnaires que » pour les pauvres, & que si nous som» mes établis à Paris & dans les autres » villes épiscopales, ce n'est que pour » le service des séminaires, des ordi» nans, de ceux qui font la retraite spi-

Abelly, l. 1, p. 225.

Ann. 1658. » rituelle, & pour aller faire des mis-
» sions à la campagne ; & non pas pour
» prêcher, catéchiser, ni confesser
» dans ces villes-là. Mais, ajouta-t-il,
» il y a une autre compagnie d'ecclé-
» siastiques qui s'assemblent à saint
» Lazare toutes les semaines, & qui
» pourront bien, si votre majesté l'a
» agréable, s'acquitter plus dignement
» de cet emploi ».

La reine lui répondit, qu'elle n'avoit pas encore sçu que les prêtres de sa congrégation ne fissent point des missions dans les grandes villes, qu'elle n'avoit garde de les détourner de leur institut, & que *ces messieurs de la conférence de saint Lazare* étant de son choix & *venant de sa part*, elle trouvoit très-bon qu'ils entreprissent la mission de Metz. Le serviteur de Dieu ne perdit point de temps : il choisit sur grand nombre de ceux qui formoient sa conférence, quarante ecclésiastiques de mérite & de bonne volonté. Il mit à leur tête l'abbé de Tournus, homme dont le nom & les vertus formoient un heureux préjugé. Il donna à cette troupe d'élite les avis qu'il jugea nécessaires pour le bon succès du grand travail qu'elle alloit com-

mencer. Comme il sçavoit par expérience, qu'il faut souvent assez peu de chose pour empêcher la réussite d'une bonne affaire, il tâcha de prévenir toutes les difficultés. Il donna ordre au supérieur de sa maison de Toul de louer & de préparer à ces messieurs un logement commode. Il fit prier le stationnaire marqué pour le carême, de ne prêcher pas, parce qu'il ne l'eût pu faire sans renverser l'ordre du temps & des discours qu'il faut suivre dans les missions : mais il fit payer à ce même prédicateur la rétribution de son travail, parce qu'il en avoit fait les frais, & qu'il étoit juste qu'on y eût égard.

Il étoit, ce semble, du sort de saint Vincent de ne faire jamais aucun bien qui ne lui donnât de l'inquiétude. Ceux qu'il envoyoit à Metz, & dont seize étoient partis de compagnie, n'avoient pas encore fait la moitié du chemin, qu'il se fit un débordement d'eaux si prodigieux, & dans tout le royaume, que de mémoire d'homme on n'avoit rien vu de pareil. Le Saint marque lui-même, dans une lettre du premier mars, que tout Paris étoit dans l'effroi ; qu'on y voyoit plus de bateaux que de carrosses ;

ANN. 1658. que, la nuit précédente, quatre arches du Pont-Marie avoient été emportées, avec les maisons qui étoient dessus; & qu'enfin l'eau de la riviere venoit jusques dans le clos de saint Lazare. Ce terrible déluge, qui fit par-tout un dégât affreux, alarma ceux qui avoient des parens ou des amis en campagne. Vincent étoit également inquiet & sur ceux qu'il avoit envoyés à Nantes pour Madagascar, & sur ceux qu'il avoit fait partir pour Metz. Vingt jours s'écoulerent sans qu'il entendît parler ni des uns ni des autres. Enfin il sçut que M. de Chandenier & les siens étoient arrivés au terme. Il en bénit Dieu, bien persuadé que si sa miséricorde daignoit les conserver, ils travailleroient efficacement à sa gloire; il ne se trompa point. La mission de Metz réussit très-heureusement: & la reine, qui voulut que l'abbé de Tournus lui rendît compte du travail & du succès, en fut si édifiée qu'elle résolut dès-lors d'établir dans cette ville des prêtres de la mission, pour faire dans les campagnes ce que les ecclésiastiques de la conférence avoient si bien fait dans la ville. Cette fondation royale ne se fit qu'après la mort de notre Saint. La reine ajouta

Lettre du 8 Mars.

à son premier projet, que les missionnaires se chargeroient de la direction du séminaire, si les évêques de Metz le jugeoient à propos.

ANN. 1658.

J'aurois tort d'omettre ici, que le serviteur de Dieu, pendant le débordement des eaux dont nous venons de parler, rendit pour la troisieme fois, au village de Genevilliers un service semblable à celui que nous avons décrit ailleurs avec plus d'étendue. Il avoit quelque temps auparavant soulagé les besoins des habitans de Boulogne en Picardie : mais vouloir détailler tous les biens qu'il a faits, c'est vouloir ne finir jamais. Nous dirons cependant un mot de celui qu'il procura une seconde fois aux soldats de l'armée royale, parce qu'il donna lieu à un entretien qui peut encore aujourd'hui animer les filles spirituelles de notre Saint aux plus dures fonctions de leur état.

Tom. 1, pag. 499.

II. Services rendus à l'armée.

Après la bataille des Dunes, on transporta à Calais un bon nombre de nos soldats, partie couverts de blessures, partie épuisés du mauvais air des environs de Dunkerque, qui pensa être si funeste à Louis XIV. La reine qui étoit sur les lieux, fut touchée de la situation

Ann. 1658. de ces braves militaires qui venoient d'anéantir une nombreuses armée d'Espagnols. Elle se douta bien que les filles de la Charité, s'il étoit possible d'en avoir, sauveroient la vie à plusieurs de ces intrépides guerriers. Elle s'adressa donc à notre Saint, qui à l'instant en fit partir quatre des plus fortes de leur compagnie, Mais la plus vigoureuse santé ne tint pas long-temps contre un travail excessif : deux succomberent en peu de temps. La reine en demanda d'autres ; & ce fut à cette occasion que Vincent, dans une conférence spirituelle, manifesta les sentimens d'estime & de respect qu'il eut toujours pour ces vierges également sages & courageuses.

Abelly, l. 2, p. 352.

« Je recommande à vos prieres, disoit-il, les filles de la Charité que nou » avons envoyées à Calais pour assister » les pauvres soldats blessés. De quatre » qu'elles étoient, il y en a deux, & » des plus fortes de leur compagnie, qui » ont succombé sous le faix. Imaginez- » vous, messieurs, ce que c'est que quatre » pauvres filles à l'entour de cinq ou » six cens soldats blessés & malades. » Voyez un peu la conduite & la bonté

» de Dieu, de s'être suscité en ce temps
» une compagnie de la sorte : Pourquoi
» faire ? pour assister les pauvres cor-
» porellement, & même spirituellement,
» en leur disant de bonnes paroles
» qui les portent à penser à leur salut,
» particulierement aux moribonds, pour
» les aider à bien mourir, en leur faisant
» faire des actes de contrition & de cha-
» rité. En vérité, messieurs, cela est
» touchant : ne vous semble-t-il pas que
» c'est une action de grand mérite de-
» vant Dieu, que des filles s'en aillent
» avec tant de courage & de résolution
» parmi des soldats, les soulager en
» leurs besoins, & contribuer à les sau-
» ver ? qu'elles aillent s'exposer à de si
» grandes fatigues, & même à de fâ-
» cheuses maladies, & enfin à la mort,
» pour des gens qui se sont exposés aux
» périls de la guerre pour le bien de
» l'état.

» Nous voyons donc combien ces
» pauvres filles sont pleines de zele pour
» la gloire de Dieu & pour l'assistance
» du prochain. La reine nous a fait
» l'honneur de nous écrire pour nous
» mander d'en envoyer d'autres à Ca-
» lais, afin d'assister les pauvres soldats ;

ANN. 1658. & suiv.

» & voilà que quatre s'en vont partir
» aujourd'hui pour cela. Une d'entre
» elles, âgée d'environ cinquante ans,
» me vint trouver vendredi dernier à
» l'Hôtel-Dieu où j'étois, pour me dire
» qu'elle avoit appris que deux de ses
» sœurs étoient mortes à Calais, & qu'elle
» venoit s'offrir à moi pour y être en-
» voyée à leur place, si je le trouvois
» bon. Je lui dis : Ma sœur, j'y pen-
» serai ; & hier elle vint ici pour sçavoir
» la réponse que j'avois à lui faire. Voyez,
» messieurs & mes freres, le courage de
» ces filles à s'offrir de la sorte, & à
» s'offrir comme des victimes prêtes à
» donner leur vie pour l'amour de Jesus-
» Christ & le bien du prochain. Cela
» n'est-il pas admirable ? Pour moi je ne
» sçais que dire à cela, sinon que ces filles
» seront mes juges au grand jour du Sei-
» gneur. Oui, elles seront nos juges,
» si nous ne sommes disposés, comme
» elles, à exposer nos vies pour les in-
» térêts de Dieu. Comme notre con-
» grégation a quelque relation à leur
» compagnie, & que Notre-Seigneur
» s'est voulu servir de celle de la mis-
» sion pour donner commencement à
» celle de ces pauvres filles ; nous avons

» aussi obligation de remercier Dieu de
» toutes les graces qu'il leur a faites, &
» de le prier qu'il leur continue par sa
» bonté infinie les mêmes bénédictions
» à l'avenir.

» Vous ne sçauriez croire combien
» Dieu bénit par-tout ces bonnes filles,
» & en combien de lieux elles sont de-
» sirées. Un évêque en demande pour
» trois hôpitaux, un autre pour deux,
» un troisieme en demande aussi, &
» il n'y a que trois jours qu'on me pressa
» encore pour lui en envoyer; mais il
» n'y a pas moyen, nous n'en avons
» pas assez.

» Je demandois l'autre jour à un curé
» de cette ville, qui en a dans sa pa-
» roisse, comment elles faisoient. Je n'o-
» serois vous rapporter le bien qu'il
» m'en dit: il en va ainsi des autres,
» qui plus, qui moins. Ce n'est pas
» qu'elles n'aient des défauts. Hélas!
» qui est-ce qui n'en a point? mais elles
» ne laissent pas d'exercer la miséri-
» corde, belle & précieuse vertu, dont
» il est dit, que le propre de Dieu est la
» miséricorde: nous autres, nous l'exer-
» çons aussi, & nous devons l'exercer
» toute notre vie; miséricorde corpo-

ANN. 1658. » porelle, miséricorde spirituelle, mi-
» séricorde au champ dans les missions,
» en accourant aux besoins de notre
» prochain, miséricorde à la maison à
» l'égard des exercices qui sont en re-
» traite chez nous, & à l'égard des
» pauvres, en tant d'autres occasions que
» Dieu nous présente : enfin nous de-
» vons toujours être gens de miséri-
» corde, si nous voulons faire en tout
» & par-tout la volonté de Dieu. Et
» que faisons-nous, disoit le Saint dans
» une autre occasion *, si nous ne fai-
» sons la volonté de Dieu » ?

* Lettre du 4 Novembre 1651.

12. Le Saint donne des regles.

Vincent fit lui-même, cette année, un bien qui appartient essentiellement à son histoire : je parle des regles ou constitutions, qu'il donna enfin à sa congrégation. Il y avoit plus de trente ans qu'elle étoit établie, & elle n'en avoit point encore. Il est vrai que les siens avoient jusques-là trouvé en lui un modele vivant, & que, pour bien faire, ils n'avoient qu'à le consulter : mais ce modele ne pouvoit désormais durer long-temps, & il étoit à propos de prévenir, par un réglement clair & précis, jusqu'à l'ombre des doutes que l'inquiétude de l'esprit humain n'auroit

pas manqué de faire naître dans la suite. Vincent, malgré ses grandes occupations, y pensoit tous les jours, & il parut à quelques-uns y penser trop lentement; c'est qu'il avoit pour maxime de consulter beaucoup & les hommes sages, & Dieu encore plus que les hommes. On y trouve un si beau précis de l'évangile, des maximes si sages, des moyens si proportionnés à la fin, des voies si sûres pour arriver à la perfection chrétienne & sacerdotale, des remedes si efficaces pour la sanctification des peuples, qu'il est aisé d'appercevoir que Dieu s'en est mêlé, & que c'est à la source des lumieres que Vincent a puisé tout ce qu'il a dit.

Après un discours, que Vincent prononça d'un ton de voix médiocre, mais avec tant d'humilité, de douceur & d'onction, qu'il fit passer les sentimens de son cœur dans le cœur de ceux qui l'écoutoient, il fit approcher les prêtres & donna à chacun d'eux un exemplaire des constitutions qu'ils voulurent recevoir à genoux par dévotion. La distribution du reste fut différée au lendemain, parce qu'il étoit tard : toutefois

Ann. 1658.

l'assistant de la maison s'étant jeté aux pieds du Saint pour le prier de bénir encore une fois la compagnie; Vincent s'écria avec un redoublement d'affection & de tendresse: « O Seigneur! qui êtes » la loi éternelle & la loi immuable, » qui gouvernez par votre sagesse in- » finie tout l'univers, vous de qui les » conduites des créatures, toutes les » loix & toutes les regles de bien vivre » sont émanées comme de leur source: » ô Seigneur! bénissez, s'il vous plaît, » ceux à qui vous avez donné ces re- » gles-ci, & qui les ont reçues comme » procédant de vous. Donnez-leur, » Seigneur, la grace nécessaire pour » les observer toujours & inviolablement » jusqu'à la mort. C'est en cette con- » fiance & en votre nom que tout mi- » sérable pécheur que je suis, je pro- » noncerai les paroles de la bénédic- » tion que je vais donner à la compa- » gnie ».

Ainsi finit ce jour, que l'homme de Dieu dut regarder comme un des plus beaux de sa vie. Quelque desir qu'il eut de mourir pour être avec Jesus-Christ, il avoit toujours craint d'être enlevé avant que sa congrégation eût

une forme de gouvernement à laquelle on ne pût plus toucher. Si ses fréquentes maladies lui firent plus d'une fois courir les risques de laisser son ouvrage imparfait, c'est que sa maxime fut toujours de ne rien précipiter, & d'aller au mieux quand il n'étoit pas absolument obligé de se contenter du bien.

ANN. 1658.

13. Disgrace de la maison de Saint Lazare.

A force d'avoir vu dans la vie de notre Saint les peines succéder de près aux plus douces consolations, on est presque fait à s'attendre que la joie qu'il eut de voir son institut affermi autant qu'il le pouvoit être, ne tarda à être détrempée d'amertume. Elle fut en effet très-peu de temps après troublée par une des plus fâcheuses affaires qu'il ait eues pendant sa vie, & que nous aurions peut-être supprimée, si deux auteurs contemporains n'en avoient parlé avec assez d'étendue. A Dieu ne plaise qu'en la rapportant, nous prétendions donner atteinte au jugement qui l'a terminée. Soumis par devoir & par inclination aux puissances établies de Dieu, nous respecterons toujours leurs arrêts : en agir autrement, ce seroit censurer la conduite de celui que nous pro-

Ann. 1658. posons pour modele à nos lecteurs. Le fait ne nous arrêtera pas : mais ici comme ailleurs, les sentimens de Vincent de Paul mériteront toute notre attention.

Nous avons dit plus d'une fois, que le serviteur de Dieu avoit de grands égards pour l'ancien prieur de saint Lazare, qu'il l'honoroit comme son pere, & qu'il ne lui refusa jamais rien de ce qu'il put lui accorder. Quelques amis qui connoissoient ce crédit du prieur sur l'esprit de notre Saint, s'en servirent pour lui faire conclure une affaire dont il étoit fort éloigné. Il y avoit deux ans entiers qu'on lui proposoit une ferme sous pension viagere ; mais la pension étoit si forte, & les temps si mauvais, que Vincent ne vouloit plus en entendre parler. Il n'y avoit guere que M. le Bon qui fût capable de lui faire changer d'avis; il l'entreprit à la sollicitation des parties intéressées ; il y réussit, & le Saint signa le contrat, après avoir consulté des personnes sages & expérimentées, qui l'assurerent qu'il n'y avoit rien à risquer. Jamais bien ne lui a plus coûté : il paya exactement la rente stipulée ; il fit faire des améliorations considéra-

bles au fonds qu'il avoit acquis ; il le vit plus d'une fois moiſſonné par la fronde, dans le temps qu'il étoit prêt à en recueillir les fruits ; & pour comble de diſgraces, après la mort de ceux qui le lui avoient vendu, il en fut évincé par arrêt.

ANN. 1658.

Il eſt rare qu'un homme, à qui un trait de plume enleve 50,000 livres dans ſon beſoin le plus preſſant, ſoit auſſi tranquille que s'il les avoit gagnées. Il eſt encore plus rare qu'il continue à ſe poſſéder, lorſque d'un côté il a tout à craindre de ſa partie adverſe ; & que de l'autre, il trouve les eſprits partagés ſur le jugement rendu contre lui. Mais ce qui ne ſe trouve que très-peu chez le commun des hommes, ſe trouvoit très-pleinement en S. Vincent de Paul. A la premiere nouvelle qu'il eut de la perte de ſon procès, il en écrivit, en ces termes, à M. des Bordes, en la chambre des Comptes à Paris, homme qui, de tout temps, étoit attaché à la Congrégation, & qui, à une grande probité joignoit une grande intelligence dans les affaires.

Lettre du 1 Septembre.

« Monſieur, les bons amis ſe font » part du bien & du mal qui leur

ANN. 1658.

» arrive; & comme vous êtes l'un des
» meilleurs que nous ayons au monde,
» je ne puis que je ne vous commu-
» nique la perte que nous avons faite
» du procès de la ferme d'Orsigny,
» non toutefois comme un mal qui
» nous soit arrivé, mais comme une
» grace que Dieu nous a faite, afin
» que vous ayiez agréable, Monsieur,
» de nous aider à l'en remercier. J'ap-
» pelle graces de Dieu les afflictions
» qu'il envoie, sur-tout celles qui sont
» bien reçues : or sa bonté infinie nous
» ayant disposés à cette privation avant
» qu'elle fût ordonnée, elle nous a fait
» acquiescer à cet accident avec une
» entiere résignation, & j'ose dire avec
» autant de joie que s'il nous avoit
» été favorable. Ceci sembleroit un
» paradoxe à qui ne seroit pas versé
» comme vous aux affaires du ciel,
» & qui ne sçauroit pas que la con-
» formité au bon plaisir de Dieu dans
» les adversités est un plus grand bien
» que tous les avantages temporels. Je
» vous supplie très-humblement d'agréer,
» que je verse ainsi dans votre cœur les
» sentimens du mien, qui est sans réserve
» en celui de Notre-Seigneur, &c.

Ann. 1658.

Il y a ſur la terre peu d'amis ſinceres, & ceux qui le ſont, ſont quelquefois, malgré la droiture de leurs intentions, de ces conſolateurs onéreux dont ſe plaignoit le ſaint homme Job. Dès que le bruit de l'arrêt dont nous venons de parler, ſe fut répandu, un aſſez grand nombre de perſonnes qui avoient & de la piété & de l'expérience dans les affaires, vinrent trouver le ſaint prêtre, & le conjurerent de ſe relever par une requête civile. Ce fut même un de ſes juges qui le premier lui ouvrit cette voie ; & il l'aſſura qu'elle étoit infaillible. Un des plus célebres avocats de la cour, lequel avoit aſſiſté à la conſultation de cette affaire, fut du même avis ; & il ſe crut ſi ſûr de ſon fait, que, quoiqu'il ne fût pas prodigue, il s'offrit, non-ſeulement à plaider ſans rétribution, mais encore à indemniſer la maiſon de ſaint Lazare, ſi elle avoit une ſeconde fois le malheur de ſuccomber.

A ces motifs qui donnoient de l'eſpérance ſans donner de crainte, les circonſtances du temps en ajouterent un nouveau qui ne pouvoit être que

Ann. 1658.
de très-grand poids sur l'esprit du serviteur de Dieu. M. de Lamoignon venoit d'être mis par le roi à la tête du parlement : toute la maison de cet illustre magistrat faisoit une profession publique d'estimer Vincent de Paul ; elle étoit depuis long-temps associée à ses bonnes œuvres, & personne ne connoissoit mieux que le premier président combien les vues du saint prêtre étoient pures.

Malgré ces considérations, Vincent s'en tint au parti de la soumission. Pour ne pas offenser ses amis, qui lui en proposoient un tout opposé, il leur rendit compte des raisons qu'il avoit de ne penser pas comme eux.

Vincent n'eût pas cru faire assez en acquiesçant au jugement porté contre lui ; il voulut encore que les siens en rendissent graces à Dieu. Il leur fit à ce sujet une de ces conférences spirituelles, où la simplicité soutenue de l'onction & du bon exemple, ramenoit d'ordinaire à son sentiment les cœurs & les esprits ; après leur avoir dit que des personnes respectables le sollicitoient vivement de se pourvoir par requête civile : « O mon Dieu, s'écria-t-il, » nous n'avons garde de le faire ! vous

» avez vous-même, Seigneur, prononcé l'arrêt ; il sera, s'il vous plaît, irrévocable ; & pour n'en différer pas l'exécution, nous faisons dès-à-présent un sacrifice de ce bien à votre divine majesté : & je vous prie, messieurs & mes freres, accompagnons-le d'un sacrifice de louanges ; bénissons ce souverain juge des vivans & des morts, de nous avoir visité au jour de la tribulation ; rendons-lui des graces infinies, d'avoir non-seulement retiré notre affection des biens de la terre, mais de ce qu'en effet, il nous a privés de ceux que nous avions, & qu'il nous fait la grace d'aimer cette privation ».

Ann. 1658.

Pour affermir sa communauté dans des sentimens si peu conformes au goût de la nature, le Saint leur rappella ces grandes vérités, que Dieu châtie ceux qu'il aime, que les afflictions sont des preuves de son amour, & qu'ainsi il faut & les aimer & s'en réjouir. « Mais comment peut-on se réjouir des souffrances, puisqu'elles déplaisent naturellement, & qu'on les fuit ? C'est, dit-il, qu'il en est d'elles comme des remedes. On sçait bien que les mé-

Ann. 1658. » decines sont ameres, & que les plus
» douces font bondir le cœur, même
» avant qu'on les prenne : néanmoins
» on les avale gaiement, parce qu'on
» aime la santé, & que par leur moyen
» on espere de la conserver, ou de
» la recouvrer. C'est ainsi que les afflic-
» tions, quoique désagréables par elles-
» mêmes, contribuent au bon état d'une
» ame & d'une compagnie; c'est par
» elles que Dieu la purifie, comme l'or
» par le feu. Le Fils de Dieu, au jar-
» din des olives, ne sentoit que des
» angoisses, & sur la croix que des
» douleurs si excessives qu'il sembloit
» que dans l'abandon où il étoit de
» tout secours humain, il fût aussi aban-
» donné de son pere : cependant dans
» ces effrois de la mort & dans ces
» excès de sa passion, il se réjouit de
» faire la volonté de son pere; quelque
» rigoureuse qu'elle soit, il la préfere
» à toutes les joies du monde, elle
» fait sa nourriture & ses délices. A
» son exemple, mes freres, notre con-
» solation doit être de voir accomplir en
» nous son bon plaisir par les humilia-
» tions, par les pertes & par les peines qui
» nous arrivent : *Aspicientes*, dit Saint
» Paul,

» Paul, *in auctorem fidei & consummatorem* » *Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit* » *crucem, confusione contemptâ* ».

Ann. 1658.

La perte d'un revenu considérable affligea bien moins les missionnaires, que la crainte qu'ils eurent de perdre bientôt leur saint instituteur. Il y avoit déja douze ans que le saint prêtre avoit passé ce terme, où, selon l'expression du roi prophete, la vie n'est plus que douleur & qu'infirmité. A une enflure de jambes dont il avoit senti les atteintes dans un âge encore peu avancé, se joignirent des ulceres qui, suivis d'une fievre lente, firent tout craindre pour lui. Il paroît qu'il fut un des premiers à se condamner à la mort. Au moins prit-il les précautions d'un homme qui ne compte plus sur la vie. Ses premiers soins furent d'écrire au R. P. de Gondi & au cardinal de Rets son fils. Il rend grace au premier de la bonté avec laquelle il l'a supporté, *& des innombrables bienfaits* qu'il a reçus de lui. Il demande très-humblement pardon à l'un & à l'autre des mécontentemens qu'un homme aussi grossier qu'il prétend être, n'a pu manquer de leur donner. Il assure en particulier le cardinal, que

Ann. 1659.

Abelly, *l.* 1, *p.* 346.

Lettre du 9 Janvier 1659.

ANN. 1659. s'il a eu le malheur de lui déplaire, ç'a été contre son intention, Il supplie son éminence de vouloir bien protéger une compagnie de prêtres qu'il a fondée, & qu'il a maintenue. Il finit par assurer le pere & le fils, que si Dieu, par son infinie miséricorde, veut bien lui donner une place dans son royaume, il redoublera ses voeux pour eux & pour leur illustre famille.

Le saint prêtre ne recouvra pas une santé parfaite; nous verrons dans la suite, que le reste de sa vie ne fut plus qu'un tissu de douleurs : mais Dieu lui rendit & lui conserva assez de forces pour faire bien des choses qui méritent place dans son histoire.

Vie mss., pag. 45. Dès l'année précédente, un P. capucin étoit venu du Mont-Liban à Paris, pour chercher quelque remede aux vexations que souffroient, de la part des Turcs, les chrétiens Maronites. Comme il connoissoit le terrain mieux que personne, il jugea que, pour arrêter la persécution, il falloit & faire déposer le gouverneur du Liban, homme également avare & brutal, & procurer sa place à un homme considéré dans le pays, & qui favorisoit la religion

chrétienne. Le projet paroissoit assez beau, mais il avoit ses inconvéniens; & d'ailleurs, pour l'exécuter, il falloit douze mille écus, somme énorme dans un temps où les meilleures familles étoient épuisées.

Le P. Sylvestre, c'est le nom du capucin, ne tarda pas à reconnoître qu'il échoueroit s'il n'étoit puissamment appuyé. Il s'adressa donc à Vincent de Paul, comme avoient coutume de faire ceux qui formoient de grands desseins pour la gloire de Dieu. Le saint prêtre aimoit le bien; mais il l'aimoit en homme judicieux, & qui ne se laisse pas éblouir par les apparences. Après avoir lu le mémoire que ce religieux lui avoit présenté; mémoire qui, à la prolixité près, étoit *fort bien fait, affectif, & très-propre à inspirer des sentimens de compassion* pour un peuple qui, par son inviolable attachement à l'église romaine, est, dans le sein même de l'infidélité, ce qu'est le lys au milieu des épines; Vincent lui proposa ses difficultés, & celles-ci entre les autres, que les Turcs sont insatiables, que plus on leur donne, plus ils demandent; que, quand les pau-

Lettre du 31 Octobre 1658.

Ann. 1659. vres chrétiens ont bien payé une année, ils ſont plus maltraités l'année ſuivante, parce que leurs tyrans s'imaginent que ce qu'ils ont donné une fois, ils le peuvent toujours donner. Il ajoutoit qu'il n'y a rien de ſtable dans les emplois qui dépendent du grand ſeigneur, qu'il dépoſe ſouvent ſes viſirs partie de gré, partie de force; que le changement des miniſtres inférieurs, tels qu'un gouverneur ſage & modéré, ſera plus ſujet qu'un autre à n'être pas continué, & qu'ainſi on court riſque de faire une grande dépenſe, & d'en tirer très-peu de fruit. *Je ne vous dis ceci, mon révérend pere*, continue le Saint, *que parce que vous avez ſouhaité que je vous découvriſſe mes ſentimens : je le fais pour les ſoumettre entiérement aux vôtres, & non pour me diſpenſer de vous ſervir : car je me ferois un plaiſir de contribuer d'une dragme à votre pieuſe entrepriſe*, & cela *pour notre conſolation, pour le ſalut de nos freres & pour la gloire de notre commun maître.*

Ces raiſons, qui n'étoient que trop ſolides, étonnerent un peu le P. Sylveſtre : mais ſoit que le canton pour lequel il s'intéreſſoit, fût moins ſujet

aux révolutions de la Porte, soit que les circonstances promissent une situation plus stable, soit enfin qu'on jugeât que les chrétiens du Liban valoient bien la peine qu'on s'efforçât de les soulager, même pour un temps; l'affaire fut agitée dans cette pieuse assemblée de dames dont nous avons si souvent parlé. La conclusion fut très-favorable aux chrétiens d'Asie, & le capucin charmé du succès de sa négociation, partit avec des lettres-de-change, au moyen desquelles il toucha la somme dont il avoit besoin pour faire respirer ses freres en Jesus-Christ.

ANN. 1659

14. Hôpital de Sainte-Reine.

Vie Mss. pag. 45.

Abelly l. 1, c. 48

Cette affaire n'étoit pas encore finie, que le Saint dont la charité ne se reposoit jamais, en entama une autre qui n'étoit pas moins importante. Les eaux de Sainte-Reine, & les miracles fréquens que Dieu opere au tombeau de cette illustre vierge & martyre, y attirent non-seulement de la Bourgogne, mais de plusieurs autres provinces, un grand nombre de pauvres qui viennent y chercher la guérison de leurs maux. Un bourgeois de Paris, nommé M. des Noyers, qui, comme les autres, y étoit allé avec sa femme chercher

ANN. 1659. la ſanté, fut extrêmement ſurpris de voir un tas de malheureux qui, après les fatigues du voyage, étoient réduits à coucher ſur la terre dans une grange, & quelquefois même ſur le pavé des rues, où ils étoient expoſés aux injures de l'air. Il remarqua de plus qu'ils n'étoient guere mieux dans les plus fâcheuſes maladies, & qu'ils mouroient preſque auſſi abandonnés pour l'ame que pour le corps. Des Noyers, qui avoit beaucoup de piété, ne fut pas plutôt de retour à Paris, qu'il conta ce qu'il avoit vu à un prêtre de la Doctrine, ſon directeur; & il avoua que lui & ſon épouſe ſe ſentoient inſpirés d'aller s'établir à Sainte-Reine pour ſoulager à leurs dépens les pélerins les plus malades & les plus pauvres. Leur exemple toucha quelques autres perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui, s'étant unis à eux vers l'année 1658, conſacrerent & leur ſanté & leurs biens à une ſi ſainte entrepriſe. Ils ne tarderent pas à reconnoître qu'elle paſſoit leurs forces: pour loger tant d'infirmes de toute eſpece, il falloit une maiſon commode, & ils n'avoient pas le moyen d'en bâtir une. Dans une conjoncture

ſi embarraſſante, Vincent fut leur reſſource, comme il l'avoit été de tant d'autres. Ils ſe dirent avec une certaine ſimplicité, que ce bon vieillard étoit *l'intendant des affaires de Dieu*, & qu'il ne les abandonneroit pas dans une occaſion où il s'agiſſoit des intérêts de la charité.

ANN. 1659.

Mſſ. ibid

En conſéquence de cette délibération, des Noyers fut député à Paris avec quelques autres. Ils rendirent viſite au ſaint prêtre; ils lui expoſerent l'état des choſes, & le prierent de vouloir bien les aider de ſes conſeils & de ſon crédit. Vincent conçut une haute idée de leur deſſein; mais il en ſentit toute la difficulté. Il ſçavoit que le baron de Renti & quelques autres perſonnes de mérite avoient eu, dans des temps moins difficiles, la même penſée, & qu'ils n'avoient pu venir à bout de l'exécuter: mais comme il ſçavoit auſſi que Dieu fait quelquefois, par des inſtrumens plus foibles, ce qu'il ne fait pas par d'autres plus puiſſans; il crut qu'il falloit s'adreſſer à lui, & tâcher de connoître ſa volonté. Il engagea donc ces meſſieurs à faire une retraite ſpirituelle. Il eut enſuite avec eux une longue conférence,

1659. où, après les avoir écoutés avec toute l'attention que demandoit une affaire aussi sérieuse, il conclut nettement que leur dessein étoit de Dieu, & qu'il en tireroit sa gloire.

La décision précise d'un homme qu'on regardoit avec raison comme l'ami du ciel, détermina ces messieurs à suivre leur premier plan : mais parce qu'il étoit encore un peu trop général, ils eurent avec le serviteur de Dieu une seconde conférence, qui dura une après-dînée entiere, & dans lequel on mit en délibération s'ils devoient commencer le bâtiment de l'hôpital avec le peu d'argent qu'ils avoient mis en commun. Vincent, après les avoir entendus, & gardé quelque temps le silence, leur dit enfin d'un ton ferme & religieux: « Béni soit Dieu, il veut assurément » cet ouvrage, il faut avoir confiance » en sa bonté, espérer tout de sa pro» vidence, & mettre promptement la » main à l'œuvre pour jeter les pre» miers fondemens d'une si sainte en» treprise, sans se mettre en peine » d'autre chose que de bien servir les » pauvres : il faut seulement rapporter » tout à la gloire de Dieu, vous humi-

» lier beaucoup en la vue de votre » néant, & faire bonne provision de » patience : car vous aurez plusieurs » persécutions à souffrir ; & ceux qui » devroient vous appuyer de leur pro- » tection, seront les premiers à traverser » vos desseins ».

Ann. 1659.

Les paroles de l'homme de Dieu donnerent aux députés un courage supérieur aux difficultés qui leur étoient prédites. Ils résolurent de s'en aller au plutôt à Sainte-Reine, pour y servir en la personne des pauvres pélerins ce Dieu d'Israël, qui a paru sur la terre comme un voyageur, comme un homme qui n'a ni domicile ni retraite. A leur départ, ils vinrent prendre congé de Vincent, & recevoir sa bénédiction. Le saint prêtre leur donna mille témoignages de tendresse, & leur dit : *Allez, mes enfans, mettez toute votre confiance en Notre-Seigneur ; je le prie de tout mon cœur de vous donner sa sainte bénédiction ;* & là-dessus il leur donna la sienne.

Abelly, ibid. p. 361.

Ils arriverent à Sainte-Reine le 12 mai 1659, & ils commencerent aussi-tôt, avec l'agrément de M. l'évêque d'Autun, à servir les pauvres & à leur

ANN. 1650.

bâtir un hôpital. En attendant qu'il fût en état de les loger, ils leur dresserent des lits dans la grange dont nous avons parlé, & ils leurs fournirent tout ce qui étoit néceſſaire pour la nourriture & pour les autres beſoins : l'envie & la fauſſe politique, vices qui plus d'une fois ont ruiné les plus ſages projets, ſuſciterent à ces hommes miſéricordieux de ſi fâcheuſes contradictions, qu'ils euſſent peut-être ſuccombé ſi Vincent ne les en avoit pas avertis : mais ils crurent toujours que la prédiction qui leur avoit annoncé le bien, s'accompliroit auſſi exactement que celle qui leur avoit annoncé le mal. Ainſi, ſans s'étonner du bruit, ſans jamais faire un pas en arriere, ils preſſerent ſi fort l'ouvrage que, dès l'année ſuivante, ils furent en état de loger les pauvres pélerins. Notre Saint ne leur manqua pas dans le beſoin; &, malgré la difficulté des temps & l'impuiſſance preſque totale où il étoit de ſortir à cauſe de ſes infirmités, il fit ſi bien pendant les deux dernieres années de ſa vie, que preſque tout l'argent dont on avoit beſoin, ſe trouva prêt. Anne d'Autriche, qui ſe prétoit volontiers aux bonnes

Vie mſſ. ibid.

œuvres dont Vincent étoit le promoteur, ne se refusa pas à celle-ci. Elle prit dès-lors l'hôpital de Sainte-Reine sous sa protection, & lui fit accorder de grands privileges. Enfin le roi l'autorisa par ses lettres-patentes, qui depuis ont été vérifiées au parlement de Dijon.

Ann. 1659

Tel fût le commencement & le progrès de ce fameux hôpital, où, sans parler de trois à quatre cens malades qu'on y reçoit tous les ans, plus de vingt mille pauvres passans *de tout âge, de tout sexe, de toute nation, de toute religion même*, trouvent chaque année pour le corps & pour l'ame tous les secours qu'il est possible de leur procurer. De bons ecclésiastiques & de vertueuses filles de la Charité partagent ces diverses fonctions. Dieu a souvent béni leur zele d'une maniere qui s'est publiée jusques dans les royaumes étrangers: & tel qui, en entrant dans la piscine, ne pensoit qu'à recouvrer une santé passagere, en a plus d'une fois recouvré une autre infiniment plus précieuse. Au reste, quoique ce même hôpital qui, commencé avec dix mille livres, & qui en absorba près de cent mille

Ann. 1659.

en très-peu d'années, soit le fruit de la piété d'un assez bon nombre de personnes, il est hors de doute que Vincent en fut l'ame. Aussi ceux qui en ont été les premiers instrumens, ont-ils expressément déclaré *qu'ils avoient reconnu que les conseils* de ce saint homme *étoient bénis de Dieu, & suivis d'heureux succès; qu'ils n'avoient fait aucune chose considérable dans cette œuvre que de concert avec lui; qu'ils l'avoient commencée pas ses avis, continuée par ses persuasions, & avancée au point où elle se trouvoit alors par ses pieuses sollicitations auprès des personnes puissantes.* C'est sur ce fondement que, lorsque Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, écrivit à Clément XI, pour lui demander la béatification du serviteur de Dieu, il assura sa sainteté que Vincent de Paul avoit rendu à son diocese deux services importans, l'un en se servant du crédit qu'il avoit dans le conseil ecclésiastique, pour mettre à Autun même la réforme dans une célebre abbaye de bénédictines, l'autre en procurant aux pélerins de Sainte Reine un hôpital, faute duquel un grand nombre périssoient tous les ans.

Abelly, ibid. p. 363.

La charité du saint prêtre ne se bornoit pas aux pauvres de la nation; quelque part qu'ils fussent, il eût souhaité de les soulager tous. Quoiqu'il eût lieu de craindre que ses enfans ne succombassent sous le poids du travail, il apprit avec plaisir que le cardinal Ludovizio vouloit les employer en Lombardie, & que la république de Gênes les appelloit en l'Isle de Corse. Il n'en refusoit à ceux qui lui en demandoient, que parce qu'il n'en vouloit donner que de bons, & qu'il falloit du temps pour les former. *J'approuve fort*, écrivoit-il à un de ses prêtres d'Italie; *j'approuve fort le dessein de ce bon évêque qui veut des ouvriers pour les Indes; & plût à Dieu que nous fussions dignes de l'aider! mais le peu de prêtres que nous avons, nous sont demandés de toutes parts.* En effet, sans parler de l'Espagne, du Portugal & de plusieurs endroits d'Italie, où on l'invitoit à envoyer de ses éleves; la France seule étoit capable de l'épuiser. Lescar, Metz, Noyon, Amiens & Narbonne le sollicitoient à l'envi. François Fouquet, archevêque de cette derniere ville, fut le seul qu'il pût satisfaire de son vivant;

ANN. 1659.

Lettres des mois de Mai & d'Août.

Lettre du 11 Octobre.

Ann. 1659.

les établissemens de Metz, d'Amiens & de Noyon ne se firent qu'après sa mort.

Comme il sentoit qu'elle ne pouvoit désormais être bien éloignée, une de ses attentions fut d'inspirer à ceux qui pouvoient protéger la religion & les pauvres, les sentimens que Dieu lui avoit donnés sur ces deux grands objets. Ce fut dans cette vue qu'il écrivit à la sérénissime reine de Pologne pour la féliciter des services qu'elle rendoit elle-même aux malades dans les hôpitaux. Ce fut dans cette vue encore, qu'il congratula souvent le maréchal de Faber du zele qu'il eut toujours pour la religion de ses peres, de l'honneur qu'il rendit au plus auguste de nos sacremens en le faisant triompher au milieu de ses ennemis, de la fermeté avec laquelle il empêcha que les ministres de Sedan ne soutinssent publiquement des theses injurieuses à la sainte église romaine; & qu'ayant sçu que le feu qui avoit pris aux poudres dans son voisinage, devoit naturellement le faire périr avec toute sa famille, il lui fit remarquer qu'une protection si visible étoit la récompense de sa foi & de sa générosité. Enfin

Lettre du mois d'Août 1659.

ce fut dans cette vue que, pour prolonger les jours du cardinal Durazzo & de l'évêque de Toulon, qui se consumoient par des travaux immodérés, il les pria de se ménager pour le bien de l'église, qui comptoit trouver en eux ce qu'elle venoit de perdre dans le saint évêque de Cahors.

La mort de ce grand prêtre toucha vivement le serviteur de Dieu, son ancien & parfait ami. Quelque persuadé qu'il fût par les lumieres de la foi, que les saints sont toujours mieux avec Dieu qu'ils ne sont ici-bas, il ne voyoit qu'avec peine disparoître ces modeles précieux dont l'église a si grand besoin, & qu'elle ne trouve pas toujours. Il ne se consoloit que dans l'espérance de voir la mémoire de leurs vertus survivre au tombeau qui renfermoit leurs cendres; & c'est à quoi il travailloit en donnant d'eux, soit dans ses lettres, soit dans ses conférences, l'idée qu'il en avoit lui-même conçue.

15.
Le Saint écrit au Pape pour la canonisation de François de Sales.

Il avoit fait, six ou sept mois auparavant, quelque chose de plus en faveur du bienheureux évêque de Geneve. Ses filles de la Visitation, qui l'étoient aussi de notre saint prêtre, sollicitoient le

ANN. 1659. saint-siége de lui décerner un culte religieux. Comme dans ces occasions il est d'usage de faire écrire tous ceux dont le suffrage peut faire impression à Rome, Vincent fut prié de joindre le sien à celui de tant d'autres qui s'intéressoient à la canonisation de François de Sales; son humilité l'arrêta quelque temps. Qui suis-je, disoit-il, pour mêler ma voix à celles d'un si grand nombre de personnes d'une naissance & d'une piété distinguées? Ces raisons lui paroissoient victorieuses: le public n'en jugea pas ainsi. On revint à la charge, & il fut obligé de parler. Il parla enfin, mais de maniere à faire trouver mauvais qu'il eût continué à garder le silence.

12 Juin 1659.

Après avoir témoigné au saint pere qu'il ne convient pas à un homme abject & méprisable comme il est, d'ouvrir la bouche devant le successeur de saint Pierre; il déclare qu'il a eu le bonheur de connoître familiérement l'évêque de Geneve; qu'il s'est souvent entrenu avec lui, tantôt sur différens points de piété, tantôt sur des matieres qui étoient relatives aux filles de la Visitation; qu'il l'a trouvé plein de foi,

d'espérance, de charité & de toutes les vertus cardinales & morales; que ces vertus, toutes sublimes qu'elles sont par elles-mêmes, paroissoient être nées avec lui; qu'il avoit sur-tout un si grand fonds de bonté, que lui, Vincent, étant tombé malade assez peu de temps après un entretien qu'il avoit eu avec ce digne prélat, il s'écrioit tout naturellement: *Puisque l'évêque de Geneve est si bon, il faut, ô mon Dieu, que vous soyez bien bon vous-même.* Il ajoute, qu'il craint d'autant moins de se tromper, qu'il n'est que l'interprête des sentimens du public, que toute sa congrégation en particulier pense comme il parle, & que c'est au nom de tous ses prêtres comme au sien propre, qu'il supplie sa sainteté de décerner à ce grand homme les honneurs qui sont dûs à la mémoire des plus grands saints.

Ce n'étoit pas la premiere fois que Vincent faisoit connoître à Rome l'estime singuliere qu'il faisoit de François de Sales, il y avoit déja du temps qu'il s'étoit déclaré pour lui dans une conjoncture assez délicate. Henri de Maupas, évêque du Puy, avoit *été délégué du saint-siége pour faire l'information*

Lettre du 12 Octobre 1657.

ANN. 1659. *de* NON CULTU; information qui se fait pour examiner si personne n'a prévenu le jugement de l'église de Rome, en honorant comme Saint celui qu'elle n'a pas encore déclaré tel. Il la fit avec succès; mais, sans y penser, il détruisit lui-même son ouvrage. Il publia une nouvelle vie de l'évêque de Geneve, où, sans restriction quelconque, il lui donna plus de quatre cens fois le titre de *bienheureux*, & plus de quatre-vingt fois celui de *Saint*. Ce procédé, directement contraire à un décret d'Urbain VIII, fit grand bruit dans une cour qui ne sacrifie pas ses anciens usages. Tout l'ordre de la Visitation fut alarmé de cette fausse démarche, & des suites qu'elle pouvoit avoir. Vincent ne le fut guere moins ; mais il le fut en homme qui sçait agir quand il faut. Il écrivit à un des siens de consulter quelques personnes intelligentes en ces matieres, & de s'informer d'elles s'il étoit à propos que l'évêque du Puy prévînt le jugement du pape, & lui remît sa commission, ou s'il étoit nécessaire de supprimer tout-à-fait la nouvelle vie, ou enfin, s'il suffiroit de la réformer. Il eut surtout soin de faire remarquer que ce prélat

Ibid. (margin, beside "heureux")

Ibid. (margin, beside "s'il suffiroit")

n'avoit failli qu'en croyant bien faire; & que sa réputation étoit chere à tous les gens de bien. Le témoignage de notre Saint n'étoit pas suspect à Rome, où le pape & un assez bon nombre de cardinaux dont il étoit connu, rendoient une parfaite justice à sa droiture & à sa probité. La premiere émotion se calma peu à peu, & Alexandre VII, sous lequel elle s'étoit élevée, mit lui-même François de Sales au nombre des saints.

ANN. 1659.

Vincent de Paul vivoit de maniere à s'y faire mettre un jour. Sa vertu croissoit à proportion que ses infirmités augmentoient. Il fit sa retraite annuelle comme un homme qui compte la faire pour la derniere fois; & il dut la faire avec plus de tranquillité que jamais. Sa congrégation avoit des regles; ses prêtres de Rome, après y avoir vécu pendant dix-sept ans dans une maison de louage, venoient enfin d'y être établis d'une maniere fixe, par les soins du cardinal Durazzo; les pauvres de Picardie & de Champagne, si cruellement vexés depuis tant d'années, étoient sur le point de respirer à la faveur de la paix entre la France & l'Espagne; il

Lettre du 5 Octobre.

ANN. 1659.

ne restoit donc plus, ce semble, au serviteur de Dieu, que de dire avec le saint vieillard Siméon : *C'est maintenant, ô mon Dieu, que vous disposerez de moi quand vous le trouverez bon*, puisqu'après les graces dont vous m'avez comblé, je n'ai plus rien à faire sur la terre.

Si ce langage fut celui de Vincent de Paul, il se trompa un peu; il lui restoit encore à être une victime de douleurs, & un modele de la plus invincible patience. C'est par ces deux traits que nous avons déja si souvent rencontrés dans le cours de sa vie, que nous finirons son histoire.

16. Fâcheux état de S. Vincent.

Abelly, l. 1, p. 243.

Nous avons déja remarqué que, quoiqu'il fût d'un tempérament assez robuste, il étoit fort sensible aux impressions de l'air. Nous ajouterons ici, qu'en conséquence il étoit sujet à une petite fievre qui lui duroit quelquefois trois ou quatre jours, & quelquefois quinze ou davantage. A le voir agir pendant le cours de cette maladie qui avoit à la fois je ne sçais quoi de périodique & d'irrégulier, on eût cru qu'il étoit en parfaite santé. Tous les jours il se levoit à quatre heures comme les autres,

il faisoit sa méditation à l'église avec sa communauté, & vaquoit à ses affaires comme s'il n'eût rien souffert. Cependant chaque nuit étoit alors pour lui une espece de martyre. Les sueurs étoient le seul moyen qu'il eût trouvé pour se tirer plus promptement d'affaire. Pour se les procurer, pendant les plus grandes chaleurs de l'été, & dans un temps où un seul linceul est quelquefois à charge, il étoit obligé de mettre sur son lit trois couvertures, & d'avoir à ses côtés deux gros flacons d'étain remplis d'eau bouillante. C'est dans cet état, plus accablant que le mal auquel il vouloit remédier, qu'il passoit les nuits entieres, & quelles nuits? Point de repos, point de sommeil, point de trêve aux agitations que produit une chaleur capable d'étouffer. Enfin il sortoit du lit à-peu-près comme on sort du bain. Sa paillasse, ses draps, ses couvertures, tout étoit trempé. Il cachoit sa situation le moins mal qu'il lui étoit possible, il s'essuyoit seul, & quelque besoin qu'il eût de secours, il ne permettoit point que qui que ce fût l'approchât.

Ann. 1659.

Ann. 1659.

Le jour qui succédoit à de si mauvaises nuits, ne l'en dédommageoit pas. Il ne réparoît, par aucun repos volontaire, celui qu'il avoit manqué. L'état de foiblesse où le mettoient de si longues sueurs, joint à l'accablement qui suit l'insomnie, devenoit pour lui un nouvel exercice de patience. Sans cesse il avoit à luter contre le sommeil; & si quelquefois, malgré tous ses efforts, il y succomboit, ce qui lui est arrivé devant des personnes de la premiere condition, il se contentoit de demander pardon de *sa misere*, sans faire connoître la cause de son assoupissement.

A cette fievre, qu'il ne regardoit pas comme un mal sérieux, se joignit une fievre quarte qui, pendant un temps assez long, lui revenoit une ou deux fois par an. Il ne la ménageoit pas plus que celle dont nous venons de parler. En pareil cas il eût fait mettre le dernier de ses enfans à l'infirmerie; il ne s'y mettoit pas lui-même. Il agissoit à l'ordinaire : on a même observé que c'est précisément dans ce temps d'infirmité qu'il a fait pour l'église & pour

les pauvres la meilleure partie des grandes c[illegible]es que nous avons rapportées.

Ann. 1659.

Ce ne fut qu'à l'âge de quatre-vingts ans passés que la foiblesse du corps commença à balancer un peu la vivacité & la force du courage; aussi faut-il avouer que le reste de la vie du saint prêtre ne fut plus qu'une suite, ou plutôt qu'une complication de maux. En 1656, il eut une maladie qui commença par une fievre continue de quelques jo[illegible] qui se termina par une grande fluxion sur une jambe. Alors, malgré qu'il en eût, il fallut garder le lit pendant quelque temps, & la chambre près de deux mois. Ses douleurs étoient si vives qu'on étoit obligé de le soutenir & de le transporter d'un lieu à l'autre comme un enfant. Ceux qui avoient soin de lui, profiterent de cette fâcheuse occasion pour lui faire prendre une chambre à feu; jusques-là il n'avoit pas été possible de l'y déterminer.

Abelly, pag. 245.

Ce foible soulagement lui devint bientôt plus néceſſaire que jamais, sans parler d'un dégoût universel qui, pendant un carême entier, ne lui per-

Idem. ibid.

Ann. 1659.

mit preſque pas de prendre aucun aliment ; d'un mal à l'œil, qui le fatigua pendant pluſieurs mois ; d'une chûte où ſa tête heurta rudement contre le pavé, parce que la ſoupente de ſa voiture caſſa, & de pluſieurs autres incommodités ſemblables qui ſe ſuccédoient avec bien de la continuité : l'enflure de ſes jambes ſe déclara enfin d'une maniere ſi vive que, pour y tenir, il eut beſoin de toute la patience des ſaints. Il y avoit quarante-cinq ans qu'il en avoit ſenti les premieres atteintes : il eſt vrai que le mal n'étoit pas toujours au même point ; mais il eſt vrai auſſi qu'il ne ceſſa jamais : il avoit même quelquefois des accès ſi violens que le ſaint prêtre ne pouvoit ni ſe ſoutenir ni faire un pas ſans douleur, & qu'il étoit de temps en temps obligé de ſe tenir au lit. Le long & fâcheux voyage qu'il fut obligé de faire en Bretagne & en Poitou, pendant les troubles de Paris, acheva de le ruiner. Dès-lors il ne put plus ni monter à cheval ni en deſcendre ; & il auroit été contraint de reſter à la maiſon, ſi, comme nous l'avons dit ailleurs, il n'eût reçu ordre de la cour

Ci-deſſus, ſous 1649.

&

& de M. l'archevêque de Paris de se servir d'un petit carrosse.

Ann. 1659.

Ce secours n'empêcha pas le mal de faire du progrès en 1656. Il gagna les deux genoux. Le saint homme ne pouvoit plus ni les plier que difficilement, ni se lever qu'avec de grandes douleurs, ni marcher qu'en s'appuyant sur un bâton. Enfin, une de ses jambes s'ouvrit à la cheville du pied droit : deux ans après il s'y fit de nouveaux ulceres, & la douleur du genou augmentant toujours, il ne fut presque plus possible au serviteur de Dieu, depuis le commencement de l'année 1659, de sortir de la maison. Il continua néanmoins quelque temps à descendre pour se trouver à l'oraison avec sa communauté, & pour dire la sainte messe à l'église. Il présidoit aussi à ces célebres conférences des ecclésiastiques de Paris, dont nous avons si souvent parlé, quelquefois même à celles des dames de son assemblée, qui aimoient mieux prendre la peine de venir d'un bout de Paris à l'autre, que d'être entiérement privées de la consolation de le voir & de l'entendre.

Abelly, pag. 247.

La réunion d'un nombre de per-

ANN. 1659. ſonnes, qu'il honoroit en Jeſus-Chriſt, donnoit quelque adouciſſement à ſes maux; mais il fallut encore faire le ſacrifice de ce plaiſir ſi innocent, & qui d'ailleurs étoit très-paſſager. Sur la fin de la même année, Vincent ne put plus deſcendre, il lui fallut célébrer en

ANN. 1660. la chapelle de l'infirmerie; encore les jambes lui manquerent-elles quelque temps après ſi abſolument, qu'il n'y eut plus moyen de monter à l'autel. Il fut donc obligé de ſe contenter d'entendre la meſſe, & il l'entendit en effet juſqu'au jour de ſon décès. C'étoit preſque la ſeule conſolation qu'il pût avoir ſur la terre; mais qu'elle lui coûtoit cher! ſes genoux enflés, ſes pieds pleins d'ulceres le réduiſoient à ne marcher plus que ſur des potences. A tout

Ibid. p. 248.

moment il étoit en danger de tomber, & chaque pas renouvelloit toutes ſes douleurs. A voir ſa tranquillité, on auroit cru qu'il étoit inſenſible; mais à conſidérer tant ſoit peu le dérangement univerſel de la machine, on ſentoit par contre-coup une partie de ce qu'il ſentoit lui-même.

Vie mſſ. pag. 45.

C'eſt ce qui porta ſes prêtres, & pluſieurs perſonnes de condition, à le

prier de consentir qu'on fît une chapelle de la chambre qui étoit contiguë à la sienne, afin qu'il pût entendre la messe sans sortir ; mais on ne put l'y résoudre. Il trouva en cela je ne sçais quel air de grandeur qui ne lui convenoit pas ; & il répondit constamment que, pour déroger en ce point à la loi commune, il falloit des raisons qu'il ne croyoit pas avoir. Au moins, lui dit-on, vous ne trouverez pas mauvais qu'on fasse une chaise pour vous transporter de votre chambre à la chapelle de l'infirmerie ; ce soulagement ne coûtera rien, il nous tirera d'inquiétude, & vous du danger de faire une chûte mortelle. Son humilité & le desir insatiable qu'il avoit de souffrir lui firent encore éluder cette proposition jusqu'au 15 du mois d'août, qui précéda sa mort d'environ six semaines. Encore souffroit-il beaucoup de la peine qu'il donnoit à deux freres qui le portoient, & c'est pour cela qu'il ne voulut jamais se faire porter qu'à la chapelle, qui n'étoit pas éloignée de sa chambre de plus de trente à quarante pas.

Ann. 1660

Abelly l. 1, p. 248

C'est ainsi que ce saint & vénérable

ANN. 1660. vieillard paſſoit les jours. Bientôt après il les paſſa plus mal, parce qu'à ſes autres infirmités habituelles ſe joignit une rétention d'urine qui le fatigua cruellement; ſes nuits ne valoient pas mieux. On le couchoit non ſur un lit mollet; il n'en voulut jamais, quelque beſoin qu'il pût en avoir, mais ſur une ſimple paillaſſe. Il y paſſoit cinq ou ſix heures, moins pour y prendre du repos, que pour y trouver de nouvelles ſouffrances. En effet, les ſéroſités mordicantes, qui, pendant le jour, couloient ſi abondamment des ulceres de ſes jambes, qu'elles faiſoient quelquefois un petit ruiſſeau ſur le plancher, s'arrêtant durant la nuit dans les jointures des genoux, lui cauſoient un redoublement de douleurs, dont la continuation & la violence le deſſéchoient & le conſumoient peu à peu. « Seigneur, diſoit Saint Bernard, ſi » vous traitez ainſi vos amis dans le » temps même de la miſéricorde, que » ferez-vous à vos ennemis dans le » temps que vous deſtinez à la ven» geance »?

Idem. ibid. pag. 249.

Quoique Vincent s'affoiblît & diminuât tous les jours, il continuoit à trai-

ter son corps avec la derniere rigueur; sur-tout il avoit un talent admirable pour empêcher que, dans les plus grandes défaillances, on n'eût pour lui les égards dont on ne manque point pour des maladies communes. Le médecin & quelques personnes de mérite qui s'intéressoient à sa conservation, voyant qu'il ne mangeoit presque plus, voulurent le faire consentir à user de quelques consommés & d'un peu de volaille. On eut bien de la peine à l'y déterminer, & ce fut fort inutilement qu'on l'y détermina. Dès la premiere ou la seconde fois qu'on lui apporta ce second genre d'aliment, il dit qu'il lui faisoit mal au cœur; & comme il étoit très-éloigné de désobliger personne, il sçut si bien gagner ceux qui le servoient, qu'ils le laisserent vivre à sa façon, c'est-à-dire, comme le reste de la communauté.

Ann. 1660.

Dans une situation si douloureuse; le saint homme n'avoit pas besoin de nouvelles épreuves; mais *parce qu'il étoit juste*, il falloit qu'il fût rassasié de tribulations. En moins de quatre mois, la mort lui enleva trois personnes qui étoient le soutien de sa vieillesse, & il

Ann. 1660.

ſe vit en danger d'en perdre un quatrieme, ſur lequel il fondoit les eſpérances de ſa congrégation.

17.
Mort de M. de Portail.

Le premier qu'il perdit fut Antoine Portail, prêtre d'un vrai mérite, d'une humilité profonde, d'une charité exemplaire, & qui s'étoit attaché à notre Saint dès le temps qu'il demeuroit dans la maiſon de Gondi, c'eſt-à-dire, depuis plus de quarante-cinq ans. Il avoit rendu à la congrégation des ſervices eſſentiels, il en étoit ſecrétaire & premier aſſiſtant, directeur des filles de la Charité, plein de l'eſprit de ſon bon pere, & propre à le ſoulager dans une infinité d'occaſions où un homme de confiance eſt d'une grande reſſource. Une maladie de neuf jours l'emporta, & cela juſtement dans le temps où la pieuſe mademoiſelle le Gras étoit à l'extrémité.

18.
Mort de Mademoiſelle le Gras.

Cette vertueuſe fondatrice des filles de la Charité ne ſurvécut qu'un mois à M. Portail; encore avoit on cru qu'elle mourroit avant lui. Vincent avoit trouvé en elle une ſageſſe profonde, un tréſor inépuiſable de charité, un zele ardent & une grande fécondité d'expédiens pour le ſalut & pour le ſoulagement

Ann. 1660.

du prochain. Elle avoit une confiance parfaite en lui ; il avoit pour elle une estime singuliere, & il prenoit volontiers ses avis sur les affaires qui regardoient les pauvres. Il lui écrivoit souvent touchant la conduite de ses filles ; mais il la voyoit rarement, & jamais que par nécessité. Elle étoit sujete à de grandes maladies, presque toujours infirme, & notre Saint disoit qu'il y avoit vingt ans qu'elle ne vivoit que par miracle.

Abelly, l. 1, p. 239.

Une de ses appréhensions avoit été de mourir sans pouvoir être assistée de son pieux directeur, & ce qu'elle avoit craint lui arriva, parce que quand elle tomba dans sa derniere maladie, Vincent ne pouvoit plus se tenir de bout. Deux ou trois jours avant sa mort elle lui fit demander quelques paroles de consolation écrites de sa main ; le Saint se contenta de lui envoyer un de ses prêtres, comme sa lettre vivante, avec ces paroles, qu'elle s'en alloit devant, & qu'il espéroit qu'en peu il la reverroit dans le ciel. Elle mourut quelques jours après ; & quoique cette séparation ne pût être que très-sensible au serviteur de Dieu, il l'apprit & la sup-

Ann. 1660. po ta avec une pleine soumission de cœur & d'esprit. Pendant la vie d'une femme si sage, si éclairée & qui agissoit de concert avec M. Portail, la conduite des filles de la Charité coûtoit peu à leur saint instituteur : après la mort de l'un & de l'autre, cette nombreuse compagnie lui demeura sur les bras. Il apprit par une lettre circulaire à toutes les maisons dont elle étoit composée, la double perte qu'elles venoient de faire ; mais comme chez lui l'esprit ne se sentit jamais de l'affaissement du corps, il sçut si bien maintenir l'ordre jusqu'à une nouvelle élection, qu'à la tristesse près, dont les cœurs étoient saisis, tout parut être dans le même état.

Le 16 May.

Deux jours après la lettre dont nous venons de parler, Vincent en écrivit une aux meres de la Visitation, pour les prier de se choisir un supérieur qui réparât les fautes qu'il croyoit avoir faites depuis que le saint évêque de Genêve l'avoit chargé de leur conduite. Il allégua ses infirmités, qui n'étoient que trop réelles ; mais par une sagesse, dont on pénetre aisément les raisons, il n'allégua point ses nou-

veaux embarras. Au fond, quelques motifs qu'il eût proposés, il lui eût été difficile de se tirer d'affaire. Les dames de Sainte-Marie l'estimoient trop pour s'en dessaisir ; elles sçavoient, qu'eu égard à la connoissance qu'il avoit des quatre maisons dont il étoit supérieur, & de la confiance que ces quatre maisons avoient en lui, dix lignes signées de sa main terminoient plus d'affaires que d'autres n'en auroient pu ébaucher en bien des visites ; on agit donc à l'archevêché, & le Saint en reçut ordre de ne se pas démettre. Il adora la conduite de Dieu, qui, dans ce temps-là même, lui préparoit une croix plus dure & plus rigoureuse ; je veux parler de celle que lui fit souffrir la perte de messire Louis de la Rochechouart de Chandenier, abbé de Tournus.

ANN. 1660.

19. Mort de M. l'Abbé de Tournus.

L'intime liaison que ce grand ecclésiastique avoit avec notre saint prêtre, & les services signalés qu'il avoit rendus à la congrégation, avoient obligé Vincent de Paul à passer par-dessus la loi qu'il s'étoit faite de n'admettre jamais, à titre de pensionnaire, qui que ce pût être, dans celles de ses mai-

Abelly, l. 1, p. 140.

Ann. 1660.

sons qui ne seroient pas *séminaires*. Il y avoit six ou sept ans qu'il avoit donné à saint Lazare un petit appartement à M. de Tournus & à M. l'abbé de Montier-Saint-Jean. Ces deux freres, dignes héritiers de la piété du cardinal de la Rochefoucault, leur oncle, étoient moins unis par le sang que par la vertu. L'abbé de Tournus, qui étoit l'ainé & prêtre, pouvoit servir de modele aux abbés commendataires les plus réformés du royaume.

L'abbé de Tournus, qui tendoit à la plus haute perfection, avoit souvent prié, avec toutes les instances possibles, Vincent de Paul de le recevoir au nombre de ses enfans. Il demandoit cette grace, s'il est vrai que c'en fût une pour lui, dans un âge où le discernement & la maturité excluent les démarches précipitées. Sa naissance & sa réputation, titres qui, chez d'autres, lui auroient applani les voies, formoient un obstacle presqu'invincible à ses desirs. Vincent ne vouloit pas l'écouter, & par un excès de respect, il affligeoit l'homme du monde qu'il chérissoit davantage.

Sur la fin de 1659.

Les choses en étoient là, quand, par

un motif de religion, les deux freres firent un voyage à Rome. Notre Saint leur donna deux de ses prêtres pour les accompagner. Alexandre VII les vit avec plaisir, & les reçut avec distinction. A l'exemple du maître, toute la cour romaine s'empressa de leur faire honneur ; mais ils en reçurent moins qu'ils ne s'en firent par leur vertu & leur modestie. Pendant trois à quatre mois qu'ils passerent dans cette capitale, on les regarda constamment comme des modeles de la plus éminente piété ; & quelque idée qu'on eût de leur oncle, on crut qu'ils ne lui cédoient en rien.

Ann. 1660.

Ces messieurs logerent, à leur ordinaire, dans la maison de la mission. L'abbé de Tournus y tomba malade au mois de mars de l'année 1660, & il se crut frappé à mort. Dans cette pensée, il demanda, avec une nouvelle ferveur, à être agrégé aux enfans de Vincent de Paul. Edme Joly, qui, selon les apparences, sçavoit les intentions de notre Saint, & qui étoit plein de son esprit, trouva un tempérament, qui fut agréé à Paris & à Rome.

Ann. 1660.

Il promit à l'illustre prosélyte, que, si son mal croissoit, il auroit l'honneur de le recevoir; mais en même temps il lui fit promettre, qu'en cas que Dieu lui rendît la santé, il donneroit à Vinçent la consolation de l'embrasser le premier en qualité de missionnaire.

On crut, quelque temps après, que ce dernier parti auroit lieu. L'abbé de Rochechouart, pour lequel toutes les maisons de la congrégation se mirent en prieres, dès qu'elles eurent appris son état, se trouva mieux au mois d'Avril. Il prit, avec son frere, congé de sa sainteté, reçut sa bénédiction, & partit pour Paris, bien résolu d'y consommer l'affaire de sa vocation. Il la consomma plutôt qu'on ne l'avoit espéré. La fievre le reprit en chemin, & l'obligea de s'arrêter à Chambery. On ne tarda pas à juger qu'il n'en releveroit jamais : le sentiment qu'il en eut lui fit redoubler ses instances, pour recevoir du missionnaire qui l'accompagnoit, l'habit de la congrégation, Il le reçut enfin en présence de son frere. Ce petit changement d'état le remplit

d'une ſainte joie, & il en loua Dieu jusqu'au dernier ſoupir.

An. 1660.

La nouvelle de ſa mort fut un coup terrible pour notre ſaint prêtre. Sa congrégation perdoit un grand ami, & l'égliſe un grand modele. Auſſi, quoique Vincent ne pleurât preſque jamais, il ne put alors retenir ſes larmes. Le retour de l'abbé de Montier-Saint-Jean rouvrit, ou plutôt continua ſa plaie. *Il eſt*, diſoit notre Saint, *il eſt inconſolable de la perte qu'il a faite ; & nous en ſommes tous abbattus. La volonté de Dieu eſt néanmoins au-deſſus des ſentimens de ſa douleur & de notre affliction.* Vincent rendit & fit rendre à ce cher & illuſtre défunt tous les devoirs que preſcrivent la piété & la reconnoiſſance. Il le recommanda à toutes ſes maiſons à titre de bienfaicteur & de miſſionnaire. On fit à ſaint Lazare au moins quatre conférences ſur ſes vertus. Son corps y fut tranſporté de Savoie, & il y repoſe en l'attente de la réſurrection générale. Les exemples de ſes vertus y vivent encore, & ſa mémoire y ſera à jamais en bénédiction.

Lettre du 21 Mai.

Lettre du 18 Juin.

ANN. 1660.

20.

Maladie de M. Almeras.

1. Cor. 3, 12.

Luc. 23, 31.

Suprà, pag. 29.

Tant de coups & de coups si rudes, si contigus, sembloient devoir suffire à la justice de celui dont l'oeil pénétrant trouve *du foin & de la paille* dans ses plus beaux ouvrages, & qui, par miséricorde, fait expier pendant la vie ce que sa sévérité pourroit faire expier après la mort. Cependant, comme si Dieu, en traitant avec tant de rigueur le bois vert, eût voulu faire connoître ce qu'il prépare au bois sec; Vincent se vit en danger de perdre encore le premier homme de sa congrégation, c'est-à-dire, René Almeras, fils de ce sage vieillard, qui, comme nous l'avons dit plus haut, de maître des comptes s'étoit fait missionnaire, & étoit mort Séminariste.

Le saint prêtre l'avoit envoyé à Richelieu pour recevoir le Roi qui devoit y passer avec les deux reines. Almeras qui ne se portoit jamais bien, se porta encore plus mal dans ce voyage. L'empressement qu'il eut de rejoindre notre Saint, à qui, depuis la mort de M. Portail, il étoit encore plus nécessaire qu'auparavant, le fit partir aussitôt qu'il eut fait sa commission. Mais

le mal devint si violent qu'il fallut s'arrêter à Tours, où la congrégation n'étoit pas encore établie. Les prêtres de l'Oratoire qui, en 1657, l'avoient logé à Bourbon pendant une maladie qui le conduisit aux portes de la mort, le reçurent avec la même bonté pendant la maladie dont nous parlons. Elle fut longue & sérieuse. Vincent en fut d'autant plus touché, que le voyage de Richelieu, qui l'avoit occasionnée, ne s'étoit fait que par son ordre. *Je ne puis*, écrivoit-il à M. Almeras, *vous exprimer la part que je prends à votre mal : mais vive la volonté de Dieu, & qu'il soit à jamais loué de toutes ses dispositions sur nous. Certes, j'aurois bien de la peine à les porter, si je les regardois hors du bon plaisir divin, qui ordonne tout pour le mieux. Je ne pensois pas qu'un tel accident vous dût arriver, quand je vous envoyai à Richelieu..... Je serai plus consolé de votre retour, que je ne le sçaurois être par quelqu'autre sujet qui puisse me survenir.*

Ann. 1660.

Lettres du 18 & du 20 Août.

Ce retour si desiré arriva enfin : Almeras, qui, pour n'abuser pas de la charité de ses hôtes, étoit retourné à

Ann. 1660.

Richelieu, en sortit, quoiqu'encore très-foible, & se fit apporter à Paris sur un brancard. Il étoit temps qu'il arrivât : trois jours après, Vincent n'étoit plus.

L'état où nous avons laissé ce digne prêtre, avant que d'entamer le récit des croix qui éprouverent sa derniere année, lui faisoit assez connoître que le terme de sa course n'étoit pas éloigné. Il est vrai que du côté de l'esprit & des qualités naturelles, on n'appercevoit chez lui ni déchet ni altération. Le mal qui ne met pas toujours de bonne humeur ceux qui souffrent beaucoup & long-temps, sembloit faire un effet contraire par rapport à lui. Ceux du dehors & du dedans, qui le voyoient à toutes les heures de la journée, lui trouverent toujours un air serein, un visage riant, ce ton de voix & ces manieres pleines de douceur, qui gagnent les cœurs. Quand on lui demandoit des nouvelles de son mal, il en parloit de maniere à faire concevoir que c'étoit peu de chose : il ajoutoit quelquefois qu'il ne souffroit rien en comparaison de ce qu'il avoit mérité, & de ce que son divin Maître avoit souffert pour lui. Au moment même

Abelly, l. 1, p. 250.

il détournoit adroitement le discours; & de ses peines qu'il vouloit qu'on oubliât, il passoit à celles de ceux qui lui parloient pour y compâtir. Quand la pointe de la douleur se faisoit sentir avec plus de violence, on n'entendoit sortir de sa bouche que ces paroles qu'il prononçoit toujours avec beaucoup de tendresse : *Ah, mon Sauveur! mon bon Sauveur!* Souvent il jetoit les yeux sur l'image de Jesus-Christ attaché à la croix qu'il avoit fait mettre vis-à-vis de lui; il y trouvoit de la consolation; il y puisoit des forces pour soutenir son mal & ses grandes occupations.

21. Travaux du Saint malgré ses infirmités.

On est surpris d'entendre parler de grandes occupations, quand il s'agit d'un homme, qui s'avance à grands pas vers la maison de l'éternité. Il est très-vrai cependant que notre Saint en étoit surchargé, & que, jusques au jour qui précéda la veille de sa mort, il les remplit avec une force, un jugement, une présence d'esprit admirables. Il assembloit souvent les officiers de sa maison & ses assistans; il leur parloit à tous ensemble, ou à chacun en particulier, selon que l'exigeoient les circonstances; il

ANN. 1660. leur faisoit rendre compte de l'état des affaires, & en délibéroit avec eux; il

Ibid. p. 249. donnoit tous les ordres nécessaires; il régloit les missions, y destinoit ceux qui y étoient le plus propres, & convenoit avec eux de la maniere dont il faudroit s'y prendre pour les faire réussir. Il faisoit pour les compagnies du dehors, dont il étoit chargé, ce qu'il faisoit pour sa propre congrégation. Il envoyoit quelques-uns de ses prêtres pour tenir sa place dans les endroits où il ne pouvoit plus se trouver; & quand il s'agissoit de quelque affaire importante, il leur faisoit une leçon si détaillée, & il régloit si bien tous leurs pas, que, pour être sûrs du succès, ils n'avoient qu'à obéir. Comme, à juger de lui par ses réponses, on croyoit dans les provinces que sa santé étoit toujours à peu près dans le même état; il recevoit un nombre infini de lettres; il les lisoit exactement, & il ne manquoit point à y répondre. Au reste, quoiqu'il écrivît sur toutes sortes de sujets, il écrivoit plus volontiers en faveur de la misere & de l'indigence; & j'ai remarqué que ses dernieres lettres regardent les besoins & le soula-

gement des pauvres de Champagne & de Picardie.

Ann. 1660.

Si à tant d'occupations on joint les exercices ordinaires de piété, dont le saint homme, quelque accablé qu'il fût en tout sens, ne se dispensoit jamais, on n'aura pas de peine à trouver en lui ces jours pleins dont parlent l'écriture, & qui sont la plus sainte préparation qu'un vrai fidele puisse apporter à la mort. Cependant le serviteur de Dieu fit quelque chose de plus les dernieres années de sa vie, pour se disposer à ce redoutable moment. Chaque jour, après la messe, il récitoit les prieres pour les agonisans, avec la recommandation de l'ame; & le soir il se mettoit en état de répondre au souverain juge, en cas que cette nuit même il trouvât bon de l'appeler à lui. Voici comment ses missionnaires en ont eu connoissance.

22. Comment il se prépare à la mort.

Un peu avant sa mort, un prêtre de la maison de saint Lazare écrivit à un de ses confreres, que Vincent baissoit beaucoup, & qu'il n'y avoit pas d'apparence que désormais il allât loin; puis, par une abstraction dont il y a assez peu d'exemples, il alla porter sa lettre

Mss. p. 50. Abelly, l. 1, p. 51.

Ann. 1660. au ſaint prêtre pour la lire & la cacheter ſelon l'uſage ; il la lut en effet. A ces paroles : *M. Vincent diminue à vue d'œil, & il y a apparence que nous le perdrons bientôt*, il fut ſurpris, & il s'arrêta. Un autre auroit cru que dans ce procédé il y avoit au moins beaucoup d'imprudence : le Saint jugea que ſon inférieur avoit voulu lui donner un conſeil ſalutaire, & l'avertir de ſe tenir prêt. Un moment après il alla plus loin, & ſon humilité lui fit craindre qu'il n'eût eu le malheur de donner à ce prêtre quelque ſujet de peine & de ſcandale. Il le fit donc prier de ſe rendre chez lui ; il le remercia du bon avis qu'il lui avoit donné ; & après l'avoir aſſuré qu'il lui avoit fait plaiſir, il le ſupplia d'ajouter à cette premiere charité, celle de lui faire connoître les autres défauts qu'il avoit remarqués en lui. Le miſſionnaire l'aſſura à ſon tour, & il l'a répété bien des fois dans la ſuite, qu'il n'avoit penſé ni de près ni de loin à lui faire des leçons, & qu'il n'avoit manqué que par inadvertance. Vincent le remit du trouble où tombe naturellement un homme qui s'apperçoit pour la premiere fois d'une mépriſe conſidé-

rable; & après l'avoir consolé du mieux qu'il lui fut possible : *Pour ce qui est*, ajouta-t-il, *de l'avertissement que j'estimois que vous vouliez me faire, je vous dirai tout simplement, que Dieu m'a fait la grace d'en éviter le sujet ; & je vous le dis, afin que vous ne soyez point scandalisé de ne me voir pas faire des préparations extraordinaires. Il y a dix-huit ans que je ne me suis point couché sans m'être mis auparavant en disposition de mourir la même nuit.*

ANN. 1660.

Le Saint disoit beaucoup, & il disoit trop peu. On a trouvé un billet écrit de sa main, plus de vingt-cinq ans auparavant, où étoient ces paroles : *Je tombai dangereusement il y a deux ou trois jours ; ce qui m'a bien fait penser à la mort. Par la grace de Dieu j'adore sa volonté, & j'y acquiesce de tout mon cœur. En m'examinant sur ce qui pourroit me donner quelque peine, j'ai trouvé qu'il n'y a rien, sinon de ce que nous n'avons pas encore fait nos regles.*

Abelly, *pag.* 252.

Il y avoit donc long-temps que ce serviteur fidele, à l'exemple de celui dont parle Jesus-Christ dans l'évangile, avoit les reins ceints & la lampe à la

Idem. ibid.

Ann. 1660. main pour aller au-devant de son maître, & lui ouvrir dès qu'il frapperoit à la porte. Cette derniere heure lui étoit presque toujours présente. Il se la rappeloit souvent, & il la rappeloit aux siens plus qu'ils n'eussent voulu. *Un de ces jours*, leur disoit-il, *le misérable corps de ce vieux pécheur sera mis en terre, il sera réduit en cendres, & vous le foulerez aux pieds. Il y a tant d'années*, leur disoit-il encore, *que j'abuse des graces de Dieu* : Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est ! *Hélas Seigneur ! je vis trop long-temps, parce qu'il n'y a pas d'amendement en ma vie, & que mes péchés se multiplient avec le nombre de mes années.* Ces sentimens si humbles & si pleins de rapport à l'éternité, se produisoient surtout quand il apprenoit à sa compagnie la mort de quelqu'un qui servoit utilement l'église. *Vous me laissez, mon Dieu !* s'écrioit-il d'un ton propre à porter le saisissement jusqu'au fond du cœur ; *vous me laissez & vous tirez à vous vos serviteurs. Je suis cette ivraie qui gâte le bon grain que vous recueillez, & me voilà occupant toujours inutilement*

la terre : Ut quid terram occupo? *Orfus, mon Dieu ! que votre volonté soit faite, & non point la mienne.*

ANN. 1660.

23. Bref apostolique.

Cependant le bruit de l'accablement & des grandes infirmités du saint prêtre se répandit en France & en Italie ; on connut alors combien il étoit estimé. A la premiere nouvelle de l'excès de son mal, Alexandre VII lui fit expédier un bref apostolique pour le dispenser de la récitation de l'office. Les Cardinaux Durazzo, archevêque de Gênes, Ludovisio, grand pénitencier de Rome, & Bagni, autrefois nonce en France, lui écrivirent séparément pour le prier de ménager à l'église des jours aussi utiles que les siens. Nous ne rapporterons ici que la lettre du cardinal Durazzo, qui ressemble assez aux deux autres.

« Les fonctions des prêtres de la con-
» grégation de la mission, disoit ce
» pieux & zélé prélat, réussissent tou-
» jours à l'avantage du prochain, par
» l'impulsion & le mouvement qu'ils
» reçoivent de la conduite & des exem-
» ples de leur supérieur-général : ce qui
» est cause que toute personne bien
» intentionnée doit pour cet effet prier

ANN. 1660.

» Dieu de lui prolonger la vie, & de
» lui donner une parfaite santé, pour
» rendre de plus longue durée l'origine
» d'un tel bien. Et comme je prends un
» très-grand intérêt dans les heureux
» progrès de ce saint institut, & que
» j'ai conçu une affection pleine de ten-
» dresse pour votre personne ; étant
» informé de votre âge, de vos fati-
» gues & de votre mérite, je me sens
» nécessairement obligé de vous prier
» comme je fais, de vous prévaloir
» de la dispense de sa sainteté ; de pré-
» poser le soin de votre personne au
» gouvernement de ses chers enfans ;
» & de dénier à la dévotion de votre
» esprit, les occupations qui peuvent
» porter préjudice au long maintien de
» votre vie ; & cela pour le plus grand
» service de Dieu. A Rome, ce 20
» septembre 1660.

La date de cette lettre fait assez juger qu'elle n'arriva que quinze jours après la mort de celui à qui elle étoit adressée. Dans le temps qu'elle fut écrite, l'insomnie des nuits & l'extrême foiblesse du corps causoient au saint prêtre un assoupissement dont jusques-là il s'étoit assez bien défendu. Il le regardoit

regardoit comme l'image & l'avant-coureur d'une mort très-prochaine. *C'est le frere*, disoit-il en souriant; *la sœur ne tardera pas à le suivre.* Le 25 de septembre vers le midi, ce fâcheux assoupissement fut plus profond qu'à l'ordinaire. Malgré cela, Vincent entendit la messe le jour suivant, qui étoit un dimanche, & il y communia, comme il faisoit tous les jours depuis qu'il étoit hors d'état de célébrer. Dès qu'il fut dans sa chambre, son assoupissement le reprit; le frere qui le servoit, l'éveilla plus d'une fois, & le fit parler; mais comme il vit que cela recommençoit toujours, il en avertit celui qui avoit soin de la maison, & au moment le médecin fut appelé. Il ne vint que l'après-midi, & il trouva le malade si foible que, n'osant hasarder aucun remede, pas même certaines pilules que le nouvel évêque de Cahors lui avoit envoyées, il dit qu'il falloit lui donner l'extrême-onction. Cependant il le réveilla, & le fit parler, avant que de se retirer. Le vertueux malade, toujours semblable à lui-même, répondit avec un visage riant & affable; mais après quelques paroles il demeuroit court, sa

ANN. 1660.

ANN. 1660.

langue se refusoit à son esprit, & il n'avoit pas la force d'achever ce qu'il avoit commencé.

Ce fut alors que ses enfans connurent, à n'en plus douter, qu'ils étoient sur le point de perdre le meilleur de tous les peres. Ils se hâterent de profiter de ses derniers momens; un d'eux lui demanda sa bénédiction pour tous les autres. Le saint homme fit un effort pour lever la tête : il jeta sur ce missionnaire un regard plein de bonté & de tendresse; & ayant commencé les paroles de la bénédiction, il en prononça tout haut plus de la moitié, & le reste si bas, qu'à peine pouvoit-on l'entendre. Sur le soir, comme on vit qu'il s'affoiblissoit de plus en plus, & qu'il sembloit tendre à l'agonie, on lui donna l'extrême-onction.

Abelly, pag. 256.

Il passa la nuit dans une douce, tranquille & presque continuelle application à Dieu : quand il s'assoupissoit plus qu'on n'auroit voulu, on n'avoit qu'à lui parler de son divin Maître, on étoit sûr de le réveiller; tout autre discours le trouvoit insensible. Entre les pieuses aspirations qu'on lui suggéroit de temps en temps, aucune ne parut lui revenir

mieux que ces paroles si convenables à l'état d'un homme mourant : *Seigneur, venez à mon secours*; il y répondit aussitôt par celles qui les suivent : *Hâtez-vous, mon Dieu, de m'assister.*

ANN. 1660.

Psal. 69.

Sur les quatre heures & un quart du matin, un ecclésiastique * de la conférence des mardis, qui faisoit pour lors sa retraite annuelle dans la maison, ayant appris l'extrémité où étoit réduit ce cher malade qu'il honoroit très-particuliérement, & dont il étoit fort estimé, vint en sa chambre : il le pria de vouloir bénir pour la derniere fois messieurs ses confreres, de leur laisser son esprit, & d'obtenir de Dieu que leur compagnie ne dégénérât jamais. Vincent se contenta de lui répondre avec son humilité ordinaire : *Qui cœpit opus bonum ipse perficiet.* Bientôt après il s'éteignit comme une lampe qui n'a plus d'huile ; & sans fievre, sans effort, sans ombre de convulsions, il rendit à Dieu une des plus belles ames qui fût jamais. Ce fut à l'heure où ses enfans spirituels commençoient leur oraison, c'est-à-dire, à l'instant même où depuis quarante ans il attiroit l'Esprit saint sur soi & sur les siens. Son visage ne changea point, &

* M. le Prêtre.

24.
Sa mort.

Ann. 1660.

comme il étoit mort assis & vêtu sur son fauteuil, parce qu'on n'osa le toucher pendant les vingt-quatre dernieres heures de sa vie, ceux qui n'auroient pas sçu son décès, l'eussent pris pour un homme qui vivoit encore. Son corps ne se roidit point, il demeura aussi souple, aussi maniable qu'il étoit auparavant. On l'ouvrit, & on lui trouva les parties nobles fort saines. Les médecins & les chirurgiens philosopherent beaucoup sur un ôs qui s'étoit formé dans sa rate; il étoit blanc, & tant soit peu oblong. Je l'ai vu dans ma jeunesse, & il me parut assez semblable à un jeton d'ivoire; bien des gens qui avoient étudié de près le serviteur de Dieu, ont attribué cette production insolite à la violence qu'il s'étoit faite pour combattre une humeur sévere & mélancholique, que la nature & le tempérament lui avoient donné.

Il demeura exposé le mardi 28 septembre jusqu'à midi, partie dans une salle, partie dans l'église de saint Lazare. Ses obséques furent honorées de la présence du prince de Conti, de l'archevêque de Césarée, nonce du pape, de plusieurs prélats, de quelques curés de Paris, d'un grand nombre d'ecclésiastiques, & de

Piccolomini.

quantité de religieux de divers ordres. La duchesse d'Aiguillon, qui étoit de son assemblée, s'y trouva aussi, & avec elle bien des seigneurs & dames d'une naissance distinguée. Le peuple & les pauvres pour lesquels il avoit tant travaillé, y accoururent en foule. Son cœur fut enfermé dans un petit vase d'argent, que l'illustre duchesse dont nous venons de parler, fit faire exprès. Son corps fut mis dans un cercueil de plomb, & enterré au milieu du chœur de l'église. On y a gravé cette épitaphe, qui convient à la simplicité du pere & de ses enfans :

Hic jacet venerabilis vir Vincentius à Paulo, presbyter, fundator, seu institutor, & primus superior generalis congregationis missionis, nec non puellarum caritatis. Obiit die 27 septembris anni 1660, *ætatis verò suæ* 85.

25. Sentiment du public sur S. Vincent.

La mort de ce grand homme affligea les plus gens de bien du royaume ; jamais peut-être depuis le trône jusqu'à la houlette ; les suffrages n'ont été plus unanimes. La reine mere, qui, pour parler d'après Louis le grand, son fils, avoit *distingué les vertus du serviteur de Dieu par de grandes marques de confiance*, fut très-sensible à sa mort, & elle s'écria

Lettre au Pape, du 2 Août 1706.

Ann. 1660.

Vie mss., pag. 53.

que l'église & les pauvres faisoient une grande perte. M. Piccolomini, nonce en France, se servit des mêmes expressions; ce furent aussi celles qui se présenterent plus naturellement au public, & qui furent plus répétées.

La reine de Pologne en écrivit en ces termes : « J'ai bien de la douleur » pour la perte que nous avons faite » du bon M. Vincent; j'aurai toujours » une très-grande estime pour sa » mémoire ».

M. le prince de Conti, qui jugeoit bien, parce qu'il ne jugeoit qu'avec connoissance de cause, fit du défunt ce bel éloge : « Je n'ai jamais connu per- » sonne en qui il ait paru une si grande » humilité, un si grand détachement, » une si grande générosité de cœur, qu'en » M. Vincent : l'église a perdu en lui un » homme rempli de toutes les vertus, » & sur-tout d'une charité qui s'étendoit » par-tout ».

M. le marquis de Planeze, ministre des états de Savoie & de Piémont, rendit au saint prêtre un témoignage qui lui fait beaucoup d'honneur à lui-même, parce qu'il n'y a qu'une vertu solide qui sçache si bien mettre la vertu

à prix. « L'heureux paſſage de M. Vin-
» cent, dit-il, doit plutôt donner de la
» joie que de l'affliction : & quoi-
» que la perte des enfans ſoit incom-
» parable, le bonheur du pere eſt infini-
» ment plus grand, & la charité nous
» convie à participer à ſes félicités. Ce
» grand perſonnage ne portera pas
» moins vigoureuſement nos intérêts où
» il eſt, qu'il les portoit quand il étoit
» ſur la terre : c'eſt ce que je regarde
» en ce funeſte accident pour m'en con-
» ſoler ».

M. de Lamoignon, premier préſident du parlement de Paris, en écrivit en ces termes : « Toute la France a perdu
» en la mort de M. Vincent ; & j'ai
» en mon particulier, beaucoup de ſujets
» d'être ſenſiblement touché d'une ſi
» grande perte. Mais ſi, dans le regret
» qu'elle me donne, quelque choſe
» peut me coſoler, ce ne ſera qu'en
» employant les occaſions de témoigner
» à la congrégation de la miſſion com-
» bien la mémoire de ſon fondateur m'eſt
» en vénération.

» Ce que j'ai admiré entre les vertus
» de ce cher défunt, dit le R. P. de
» Gondi, a été ſon humilité, ſa cha-

ANN. 1660. » rité & sa grande prudence en toutes » choses. Jamais je n'ai ni remarqué » ni entendu dire qu'il ait fait aucune » faute contre ces vertus, quoiqu'il ait » demeuré dix ou douze ans avec moi. » Jamais je n'ai sçu qu'il ait eu le moin- » dre défaut, c'est pourquoi je l'ai » toujours tenu pour un Saint ».

Idem. ibid. Les révérends peres jésuites, *pour la sainte compagnie desquels le serviteur de Dieu eut toujours une vénération toute particuliere*, dirent, comme les autres, « qu'on n'avoit jamais remarqué une » faute dans sa conduite; louange con- » sidérable pour un homme qui avoit » passé par tant d'emplois, manié tant » d'affaires de toutes especes, traité » avec des personnes si différentes à rai- » son de l'esprit, de la condition & » des intérêts ».

Une célebre communauté de Paris, qui le consultoit souvent pour des choses importantes, avoua que les avis du saint homme lui avoient toujours été salutaires, & qu'ayant manqué deux ou trois fois à les suivre, elle s'en étoit mal trouvée.

« J'ai eu l'honneur, dit un sage & » vertueux prêtre, de connoître M. Vin-

» cent il y a plus de trente ans; je
» n'ai rien vu en lui que de très-saint
» & de très-grand; je l'ai toujours
» considéré comme un homme apos-
» tolique, plein de l'esprit de Dieu,
» en un mot, comme un Saint de nos
» jours, dans lequel a paru l'assem-
» blage des vertus dans un éminent
» degré ».

Un autre ecclésiastique, qui avoit beaucoup de mérite & de religion, en écrivit en ces termes : « De quelque
» côté que je regarde M. Vincent, je
» le trouve par-tout admirable; sa piété
» envers Dieu m'a paru singuliere, sa
» charité envers le prochain inconce-
» vable, & la rigueur qu'il avoit pour
» soi-même sans exemple. Il a bien
» fait toutes choses : il a contenté le ciel
» & la terre, les anges & les hommes.
» Il a rempli les momens de sa longue
» vie de quantité d'actes de religion,
» de charité, de confiance, d'humilité,
» de mortification & ainsi des autres
» vertus ».

A ces témoignages, quelque inutiles qu'ils soient à un Saint dont l'église a consacré la mémoire dans ses fastes, je joindrai ceux d'un nombre d'évê-

ANN. 1660.

ques de son temps, qui l'avoient très-particuliérement connu, & qui parurent les plus affligés de sa mort.

M. Nicolas Sevin, évêque de Cahors, aussi attaché à Vincent de Paul que l'avoit été son vertueux prédécesseur, s'en expliquoit ainsi : « J'ai perdu en » M. Vincent un des meilleurs amis » que j'eusse au monde. J'ai pourtant » la consolation que par la lettre qu'il » m'a écrite cinq jours avant son décès, » il m'a promis de ne m'oublier jamais » devant Dieu. Ce qui me fait croire » qu'il me continue maintenant où il » est les mêmes charités, & qu'il ne » cessera de demander pour moi à » la divine bonté, que je sois un évê- » que selon son cœur. Pour moi, il me » seroit impossible de l'oublier jamais ; » & pendant que je vivrai, je conser- » verai dans mon cœur sa mémoire » comme une chose qui m'est très-pré- » cieuse ».

M. Pierre de Bertier, évêque de Montauban, en parla à-peu-près comme le marquis de Pianeze. « Dieu m'avoit » donné, écrivit-il, tant de respect & » d'affection pour M. Vincent, que » je crois en vérité qu'aucun de ses

» enfans n'a mieux senti que moi la douleur de sa mort : mais comme je pense qu'elle étoit nécessaire pour qu'il reçût les couronnes que la grace de Jesus-Christ avoit préparées à ses mérites, je me soumets à la volonté du Maître de la vie & de la mort, & j'espere que M. Vincent dans le ciel ne pourvoira pas moins aux besoins dont il étoit chargé sur la terre, & que la consommation glorieuse de sa charité aidera d'une maniere plus forte à la perfection de tant d'œuvres chrétiennes qu'il avoit commencées parmi nous, &c ».

ANN. 1660

M. Etienne Caulet, évêque de Pamiers, qui fit tant de bruit quelques années après, versa des larmes sinceres sur le tombeau de son ancien ami. Voici ses propres paroles : « *Lucerna extincta est in Israel.* Quelle perte a fait l'église & la congrégation ! Dieu seul la connoît. Je le prie & le prierai de tout mon cœur de conserver aux enfans l'esprit dont il avoit rempli le pere, sur-tout cette profonde humilité qui lui cachoit tout ce qu'il étoit devant Dieu, & ne lui permettoit de se regarder qu'avec

ANN. 1660.

» mépris & horreur ; cette charité ſans
» bornes qui s'étendoit à tout, & qui
» embraſſoit tout l'univers : cette pru-
» dence divine, jointe à une ſimplicité
» & une ſincérité généreuſe, laquelle
» lui a fait mépriſer pour ſoi & pour
» les ſiens les biens temporels, l'éclat,
» l'eſtime des hommes & l'amitié des
» grands pour acquérir les biens de
» la grace & les ſolides vertus de l'évan-
» gile dans une conduite humble &
» ſimple . . . Quand je penſe aux vertus
» de ce grand ſerviteur de Dieu &
» aux biens que Dieu a faits par lui,
» je ne puis qu'admirer la puiſſance
» de la grace dans une ame fidelle, &
» ſouhaiter avec toute l'affection poſ-
» ſible que ſes enfans ne s'écartent
» jamais de ſes maximes ni de ſes
» exemples. Je m'eſtimerois heureux de
» témoigner à ce grand homme en quel-
» qu'un des ſiens l'eſtime, la tendreſſe
» & la reconnoiſſance que je conſerve
» dans le cœur pour lui.

M. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, que l'égliſe regarde comme un de ſes plus beaux modeles dans la pratique des vertus, diſoit, du vivant même de notre Saint, qu'il lui étoit *redevable des*

miséricordes que Dieu lui faisoit, qu'il n'avoit *jamais connu d'homme plus humble, plus prudent, plus charitable, ni plus abandonné à la providence de Dieu que lui.* Le témoignage qu'il en rendit, quand il eut appris sa mort, étoit conçû en ces termes : « Je compatis beau- » coup à la perte que nous avons faite » par la mort de M. Vincent. Je n'ai » pas peu ressenti cette perte par la liaison » qu'il avoit plu à Dieu de faire entre » nous depuis plusieurs années, & les » bontés que ce cher défunt avoit eues » pour moi. Sa vertu & son mérite » doivent pourtant nous donner de la » consolation, & une vive espérance » que, comme dans le lieu où il est, il a » plus de connoissance de nos besoins, » il aura plus de pouvoir & de charité » pour y remédier.... Comme j'ai été » témoin de l'excellente pratique qu'il » faisoit des vertus, je ne puis que » demeurer très-persuadé de son bon- » heur ».

ANN. 1660.

M. Pierre Pigné, évêque de Toulon, parle d'une maniere qui n'est pas moins favorable : « J'ai reçu, dit-il, avec un » très-sensible déplaisir la nouvelle de » la mort de ce très-cher pere M. Vincent

ANN. 1660.

» Je n'ai point manqué en même temps
» d'offrir mes prieres pour le repos
» de ſon ame ; & Dieu me fera la grace
» de lui offrir demain le ſacrifice de la
» meſſe pour le même ſujet. Je crois
» cependant qu'il n'en a point beſoin ;
» ſa ſainte vie & ſa ſainte mort ne
» peuvent me donner d'autres ſentimens.
» Pour parler chrétiennement, il n'eſt
» point à plaindre, puiſqu'il eſt enfin
» arrivé à ſa patrie. Ceux qu'il laiſſe
» ſont à plaindre, encore même ne
» le ſont-ils pas ; car ils trouveront
» en ſa perſonne un ſi puiſſant inter-
» ceſſeur auprès de Dieu, que toutes
» leurs larmes ſeront bientôt chan-
» gées en des torrens de joie & de
» conſolation. J'écris ceci de l'abondance
» de mon cœur : je parle ſelon mes
» penſées les plus intimes : *Pretioſa in*
» *conſpectu Domini mors ſanctorum ejus.*
» J'ajouterai que mes vœux ſont de
» mourir d'une ſi ſainte mort : *Moria-*
» *tur anima mea morte juſtorum, &*
» *fiant noviſſima mea horum ſimilia.*
» Mais il faut vivre ſaintement comme
» a fait ce pieux prêtre, pour mourir
» d'une ſi ſainte mort.

Lettre du 21 Mai.

M. François Fouquet, archevêque de

Narbonne, qui, quelques mois auparavant avoit voulu venir à Paris pour enlever à l'homme de Dieu trois ou quatre de ses missionnaires, rendit, comme ses illustres collegues, une pleine justice aux vertus du saint prêtre. « Quelque » préparé que je puisse être, dit-il, » à la mort de M. Vincent, vu le » grand âge où il étoit, je vous assure » que je n'ai point appris la nouvelle » de son décès sans surprise & sans » être touché d'une vive douleur selon » l'homme, de voir l'église privée d'un » très-digne sujet, la congrégation de » son très-cher pere, & moi d'un ami » très-charitable, à qui j'ai de si étroi- » tes obligations. Je ne pense pas que » de tous ceux que sa charité lui a » fait embrasser comme ses enfans, il y » en ait aucun à qui il ait témoigné plus » de tendresse, & donné plus de mar- » ques d'amitié qu'à moi. Nous avons » tout perdu certainement, & nous au- » rions grand sujet de deuil, si nous » pouvions douter qu'il soit allé mois- » sonner les fruits de ses travaux; & » après avoir essuyé tant de fatigues » au service de l'église militante, pren- » dre dans la triomphante possession de

ANN. 1660.

» la gloire des patriarches... Dans le
» rang qu'il a plu à Dieu de me don-
» ner, je vous promets de ne manquer
» point à ce que je dois à sa mémoire,
» qui est en bénédiction, & qui me
» sera toujours très-précieuse, & de
» me souvenir des moyens qu'il m'a
» toujours départis pour l'accroissement
» du royaume de Jesus-Christ dans
» les ames confiées à ma conduite. Je
» tâcherai de faire connoître en toutes
» occasions combien j'avois de respect
» & d'estime pour lui ».

Tous ces témoignages sont concluans par leur uniformité; mais comme leur uniformité même pourroit les rendre ennuyeux, je supprimerai ceux qu'ont rendus à notre Saint le pieux évêque de Boulogne, François Perrochel, le cardinal Ludovisic, & celui peut-être de tous les prélats d'Italie, qui, par sa vie dure, son zele infatigable & ses travaux continuels, ressembla mieux à Vincent de Paul, je veux dire, le cardinal Durazzo. Il me suffira d'ajouter que dans le temps où la mémoire de ce grand serviteur de Dieu étoit plus récente, quiconque en eût mal parlé, se fût déshonoré dans le public : aussi

un écrivain qui semble s'être efforcé de le flétrir, sous prétexte de faire son apologie, commence par reconnoître comme les autres, que *la piété de ce vertueux prêtre a été extraordinaire;* il avoue que *la bonté, la simplicité, la droiture, la charité & les autres vertus* sont des dons *que tout le monde sçait qu'il a possédés;* il le regarde, & nous le regarderons, à son exemple, comme un homme dont la *réputation publique* est si bien établie qu'elle suffira à jamais *pour détruire tout ce que l'envie ou la calomnie* oseroit avancer *contre lui.*

ANN. 1660.

Défense, préface, & pag. 23.

Au reste, quoiqu'on fût persuadé, comme il résulte des monumens que nous venons de transcrire, que ce digne prêtre de Jesus-Christ avoit, au sortir de ce monde, trouvé un lieu de paix & de rafraîchissement; cependant, comme les jugemens de Dieu sont terribles, & que *le juste même n'est sauvé qu'avec peine*, on offrit pour lui de tous côtés la victime qui expie les péchés du monde. Une multitude de prêtres séculiers & réguliers, d'églises paroissiales, de communautés, de cathédrales même lui rendirent ce devoir de charité & de reconnoissance. La célebre métropole

1. Petr. 4.

ANN. 1660.

de Reims, qui sçavoit les grands biens qu'il avoit faits à la Champagne, fut des premieres à lui donner cette preuve de gratitude : mais les ecclésiastiques de sa conférence se distinguerent en ce point comme en bien d'autres. Ils lui firent dans l'église de saint Germain-l'Auxerrois un service très-solemnel. Henri de Maupas de Tour, qui pour lors étoit évêque du Pui, & qui le fut ensuite d'Evreux, fit l'oraison funebre. On ne pouvoit faire un meilleur choix : ce prélat à de solides talens qui l'avoient fait choisir par l'église de France pour la canonisation de François de Sales, joignoit une affection, une estime & une vénération singulieres pour Vincent de Paul. Son auditoire fut composé d'un grand nombre de prélats, d'ecclésiastiques, de religieux & d'une foule incroyable de peuple. L'orateur parla avec tant de zele, de piété & de sentimens, qu'il édifia, & fut admiré; son discours dura plus de deux heures, & malgré cela, il ne put le dire tout entier. Aussi avoua-t-il que la matiere étoit si ample qu'il en auroit assez pour *prêcher tout un carême.* Cette expression frappa : mais elle pa-

Lettre de M. d'Agen au Pape.

roîtra juſte à ceux qui, après avoir suivi les grandes actions du saint prêtre, voudront bien nous suivre dans le détail de ses vertus.

Fin du sixieme Livre.

LIVRE VII.

Où l'on traite de ses vertus.

ANN. 1660.

SI, en traçant le portrait des vertus & des dons qu'il a plu à Dieu de communiquer à S. Vincent de Paul, j'avois à décrire ces faveurs extraordinaires, ces extases, ces ravissemens, ces fréquentes apparitions qui entrent dans l'histoire de quelques Saints des derniers siecles ; j'avoue, de bonne foi, que je serois embarrassé. Je sçais, d'une part, que la main du Seigneur n'est pas raccourcie ; qu'aujourd'hui, comme dans les premiers âges du monde, il a plus d'une voie pour conduire ses élus ; & qu'il les rend, quand il veut, dignes de ses plus intimes communications : mais je sçais aussi que nous vivons dans un siecle où la qualité d'esprit fort est le foible de bien des gens, où l'on semble vouloir prescrire à Dieu des regles de conduite, où l'on rejette avec un air de mépris tout ce

qu'on eſt incapable d'éprouver, où enfin l'on aime mieux regarder comme de miſérables victimes de l'illuſion des perſonnes d'un génie ſupérieur & d'une vertu ſolide, que de croire d'elles ce que l'obéiſſance leur en a fait raconter.

Ann. 1660.

C'eſt donc avec une ſorte de ſatiſfaction que je ne vois dans le Saint dont je continue la vie, que les vertus d'un parfait chrétien, d'un ſupérieur accompli, d'un digne prêtre de Jeſus-Chriſt. Il s'eſt même toujours plus volontiers appliqué à la pratique de celles qu'on regarde comme les plus communes, telles que ſont l'humilité, la patience, la bonté, la mortification, le ſupport du prochain, l'amour de la pauvreté, l'obéiſſance & autres ſemblables : mais il les a pratiquées d'une maniere qui le diſtinguoit bien du commun des fideles, & même des juſtes les plus privilégiés. Le ſoin qu'il eut de tendre toujours au plus parfait, relevoit ſes actions les plus ordinaires, & leur donnoit un nouveau prix. La grace en étoit le principe, Jeſus-Chriſt en étoit le modele; la gloire de Dieu à laquelle il les

Abelly, l. 3, p. 1.

ANN. 1660. rapportoit toutes, en étoit la fin derniere. Quand on bâtit sur un fondement si solide & si vaste, on s'étend en tous sens, & on s'éleve par degrés à la mesure de la plénitude du Fils de Dieu.

C'est ce qui est heureusement arrivé à S. Vincent. Quoiqu'il eût un goût plus marqué pour les vertus dont la pratique revient tous les jours, il avoit une latitude de cœur qui le rendit capable de posséder, & de posséder dans un degré très-éminent celles dont l'exercice est plus rare. Il sçavoit même réunir & exercer à la fois celles qui paroissent en quelque sorte être opposées les unes aux autres. Ainsi, quoique plein d'une humilité très-profonde & d'un mépris pour lui qui ne pouvoit être plus grand sans l'être trop, il avoit une magnanimité & un courage intrépides quand il s'agissoit de soutenir les intérêts de Dieu & de son église. On trouvoit en lui une force d'esprit infatigable pour s'appliquer aux plus grandes affaires, & la plus étonnante facilité à quitter tout en faveur des foibles & des simples qui venoient l'interrompre. Dans le fracas

des occupations & au milieu des importunités d'une foule de gens de tout étage qui l'assiégeoient, on appercevoit toujours l'homme de paix, d'ordre & de consolations. Enfin, il allioit si bien l'office de Marthe avec l'office de Marie, que, lorsqu'il paroissoit le plus sorti de lui-même, il étoit aisé de reconnoître qu'il ne travailloit que pour Dieu & que sous les yeux de Dieu.

ANN. 1660.

De ces principes on conclut naturellement qu'en fait de perfection, le serviteur de Dieu ne se bornoit pas à de vaines spéculations. Comme il avoit une soif insatiable de la justice, qui le faisoit sans cesse courir après les vertus qu'il croyoit n'avoir pas encore, il profitoit avec ardeur de toutes les occasions qui se présentoient à lui pour les mettre en pratique. Il regardoit, avec un ancien pere, comme des biens fragiles, les vertus qui n'ont point été éprouvées; il ne comptoit guere que sur celles que l'orage de la tentation avoit battues, & qui s'étoient soutenues contre les difficultés & les répugnances de la nature.

Nous finirons ces remarques préli-

ANN. 1660. minaires par une autre qui n'a échappé à aucun de ceux qui ont eu le bonheur d'être en commerce avec lui ; c'est qu'il étoit le seul qui ne connût pas ses vertus. Bien différent de cet évêque que S. Jean corrige si vivement dans l'apocalypse, parce qu'il se croyoit fort riche, quoiqu'il fût très-pauvre ; Vincent tout plein qu'il étoit de grace & de mérite, ne voyoit en lui qu'indigence, que dénuement des biens spirituels. De-là l'usage où il étoit de ne parler de soi que sous le nom de *ce pécheur*, de *ce misérable ;* de-là les excès qu'il s'imaginoit appercevoir dans les plus saintes & les plus pures années de sa vie ; de-là ces paroles si touchantes de quelques-unes des lettres

En 1655. qu'il écrivoit dans sa vieillesse : *Je ne suis plus bon qu'à réparer le temps perdu & à me préparer au jugement de Dieu. Heureux si je puis trouver grace devant lui !* & encore : *Je vous supplie de prier Dieu qu'il me pardonne toutes les abominations de ma vie passée, & particuliérement de cette derniere année.*

C'étoit-là cacher son trésor & l'assurer en le cachant : nous allons tâcher de mettre au grand jour partie par partie

partie toutes les pierres précieuses dont il étoit composé ; pour le faire d'une maniere capable d'édifier & d'instruire, nous suivrons à-peu-près le plan & les idées de son premier historien.

ANN. 1660.

§. PREMIER.

Sa Foi.

Sa foi.

La foi est le fondement des vertus chrétiennes, la base du salut & l'aliment dont le juste se nourrit sur la terre. En sage architecte, Vincent la regarda comme la pierre sur laquelle il devoit élever son édifice spirituel. Mais cette pierre, qui, toute solide qu'elle est en elle-même, se brise aisément, le Saint eut grand soin de la ménager. Il la soutint à Tunis contre les plus séduisantes promesses d'un maître qui avoit presque sur lui droit de vie & de mort. Il la garda sans diminution chez la reine Marguerite, malgré une affreuse tentation dont il avoit bien voulu se charger.

Tom. 1, *pag.* 18.

Ibid. p. 33.

Combien il souhaitoit qu'elle fût répandue.

La haute idée qu'il avoit de cette importante vertu le portoit à la communiquer autant qu'il étoit en lui, &

Ann. 1660. sur-tout à ceux qui en étoient le plus destitués. De-là les catéchismes & les instructions qu'il fit souvent & si volontiers aux pauvres, qui d'ordinaire sont plus négligés; de-là son attention à remplir des mêmes sentimens ceux de ses amis qu'il croyoit les plus propres à exercer ce devoir de charité; de-là l'établissement de sa congrégation, c'est-à-dire, d'un corps d'ouvriers évangéliques, destinés à faire naître & à cultiver le germe de la foi dans les terres les plus stériles.

« Non, non, dit-il un jour, il n'y » a que les vérités éternelles qui soient » capables de nous remplir le cœur » & de nous conduire avec assurance. » Croyez-moi, il ne faut que s'ap» puyer fortement & solidement sur » quelqu'une des perfections de Dieu, » comme sur sa bonté, sur sa provi» dence, sur sa vérité, sur son immen» sité; il ne faut, dis-je, que se bien » établir sur ces fondemens divins pour » devenir parfait en peu de temps. Ce » n'est pas qu'il ne soit bon aussi de » se convraincre par des raisons fortes » qui peuvent toujours servir; mais » il faut en user avec subordination

ANN. 1660.

» aux vérités de la foi. L'expérience
» nous apprend que les prédicateurs
» qui prêchent conformément aux lu-
» mieres de la foi, operent plus dans
» les ames que ceux qui remplissent
» leurs discours de raisonnemens hu-
» mains & d'argumens de philosophie,
» parce que les lumieres de la foi sont
» toujours accompagnées d'une certaine
» onction toute céleste qui se répand
» secrétement dans le cœur des audi-
» teurs ; & de-là on peut juger s'il
» n'est pas nécessaire, tant pour notre
» propre perfection, que pour pro-
» curer le salut des ames, de nous ac-
» coutumer à suivre toujours & en
» toutes choses les lumieres de la
» foi ».

Il les suivoit si bien & si universel-
lement, ces saintes lumieres, qu'elles
étoient pour lui cette lampe allumée
qui dirigeoit tous les pas du roi pro-
phete : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen semitis meis.* « O Dieu,
» que les pauvres paroissent dignes
» de mépris quand on les regarde selon
» les sentimens de la chair & du monde!
» mais qu'il fait beau les voir quand
» on les considere en Dieu & dans

Psal. 118.

Ann. 1660.

» l'estime que Jesus-Christ en a faite »!
Telle étoit la foi du saint prêtre : pour en mieux juger, il n'y a qu'à jeter les yeux sur ses autres vertus ; par l'excellence & la multiplicité des fruits, on pourra connoître la force & la vigueur de la racine qui les a produits.

§. II.

Son espérance & sa confiance en Dieu.

Son espérance & sa confiance en Dieu.

L'espérance en Dieu a été la vertu de S. Vincent de Paul dans un si haut degré qu'on peut dire, qu'à l'exemple du pere des croyans, il a souvent espéré contre l'espérance même. Tout pauvre, tout simple particulier qu'il étoit, il a entrepris des choses que des princes mêmes n'auroient pas osé entreprendre. Il a soutenu des établissemens qui paroissoient désespérés. Il a négligé les occasions les plus favorables d'avancer sa congrégation. Il a calmé des inquiétudes qui paroissoient bien fondées ; mais en tout cela, il ne se rassuroit ni sur son arc ni sur ses flèches ni sur un bras de chair, quel qu'il pût être : la bonté & la providence

de Dieu étoient sa ressource; & ce Dieu fidele à ses promesses, ne lui manquoit pas.

Ann. 1660.

Maniere dont il l'établissoit dans les autres.

Pour porter les siens à cette parfaite confiance en Dieu, Vincent les portoit à une grande défiance d'eux-mêmes. Il vouloit qu'ils crussent bien que de leur propre fonds ils n'étoient propres qu'à tout gâter dans les œuvres de Dieu : persuadé que s'ils s'accoutumoient à partir de ce principe, ils se tiendroient dans une parfaite dépendance de l'opération de la grace, & qu'ils tâcheroient de l'attirer sur eux par de ferventes & continuelles prieres.

Fermeté de sa confiance.

Dès qu'une fois il avoit commencé une affaire sur ce fondement, qu'elle étoit de Dieu & qu'il l'exigeoit de lui; il alloit tête baissée, sans craindre ni dépenses ni travaux ni difficultés : les obstacles ne servoient qu'à l'animer, rien ne l'étonnoit. Vingt fois on lui a représenté que les frais qu'il falloit faire pour la nourriture des ordinans & de ce grand nombre de personnes qui chaque semaine font la retraite à saint Lazare, mettoient la maison en danger de succomber; vingt fois il a répondu que *les trésors de la Providence étoient*

Ann. 1660. *inépuisables, que la défiance déshonoroit Dieu; & que sa congrégation se détruiroit plutôt par les richesses que par la pauvreté.*

Un jour, à la veille d'une ordination, le procureur vint lui dire d'un air inquiet & empressé, qu'il n'avoit pas un sol pour fournir à la dépense. *O la bonne nouvelle!* s'écria Vincent, *Dieu soit béni; à la bonne heure, c'est maintenant qu'il faut faire paroître si nous avons de la confiance en Dieu.* Il dit quelque chose de semblable à un avocat du parlement, lequel dans une retraite qu'il fit à saint Lazare, surpris de voir tant de monde au réfectoire, lui demanda où il prenoit de quoi fournir à ce grand nombre de bouches domestiques & étrangeres. *O Monsieur!* lui répliqua le saint prêtre, *le trésor de la providence de Dieu est bien grand: il fait bon jeter ses soins & ses pensées en Notre-Seigneur qui ne manquera pas de nous fournir notre nourriture comme il nous l'a promis.* Il confirma sa pensée par ces mots du psalmiste, auxquels il avoit une dévotion particuliere: *Oculi omnium in te sperant, Domine, & tu das escam illo-*

rum in tempore opportuno : Aperis tu manum tuam, & imples omne animal benedictione.

ANN. 1660. Psal. 144. v. 15.

Ce n'est pas que Dieu fît des miracles continuels en faveur de Vincent de Paul, & qu'il vînt à point nommé au secours de son indigence : nous l'avons vu ci-dessus réduit à se nourrir lui & les siens de pain d'orge ou d'avoine ; mais il regardoit ces accidens passagers comme des épreuves qui entrent elles-mêmes dans l'ordre de la Providence, & sans lesquelles on ne pourroit connoître si on a en Dieu une confiance véritable. Aussi étoit-il toujours le même dans ces occasions doublement fâcheuses pour un homme qui est à la tête d'une communauté : la sérénité de son visage sembloit même redoubler alors. Un ecclésiastique de ses amis, qui crut voir qu'à force d'ouvrir sa maison & sa table presque à tous ceux qui s'y présentoient, le Saint se mettroit enfin dans un embarras dont il ne pourroit sortir ; l'ayant un jour prié de mettre quelques bornes à sa libéralité ; Vincent de Paul lui répondit en souriant : *Quand nous aurons tout dépensé pour Notre-Seigneur, &*

Tom. 1, pag. 479.

ANN. 1660. *qu'il ne nous restera plus rien, nous mettrons la clef sous la porte, & nous nous retirerons.*

Il la recommande aux personnes de communauté.

Je ne sçais si Vincent, qui fréquentoit beaucoup de monasteres, avoit quelquefois apperçu que la parfaite confiance n'est pas toujours la plus parfaite vertu des communautés : ce qui est constant, c'est qu'il l'a recommandée dans une infinité d'occasions. S'il en parloit souvent à ses missionnaires, il en parloit aussi aux filles de la Charité, qui, à raison des dangers de toute espece auxquels elles sont exposées, ont plus besoin de se défier d'elles-mêmes & de compter beaucoup sur Dieu. Il leur annonçoit le secours de la Providence d'une maniere si décidée qu'on eût cru qu'il avoit des raisons secretes de compter sur une protection spéciale. Il est vrai que l'expérience du passé l'engageoit à bien présumer de l'avenir. Il n'y avoit peut-être pas long-temps que cette communauté étoit établie quand Dieu fit connoître coup sur coup qu'il veilloit à sa garde. Nous avons dit ailleurs qu'une de ces vertueuses filles sortit saine & sauve du milieu des ruines d'un bâtiment qui s'écroula de fond en comble.

Tome 1, pag. 231.

Nous ajouterons ici que la poutre d'une chambre de leur principale maison s'étant rompue & ayant entraîné le plancher avec elle, la Providence permit qu'il ne s'en trouvât pas une ni dessus ni dessous ce plancher dans le temps de ces affreux débris, quoiqu'un moment auparavant il y en eût plusieurs, & que leur fondatrice ne fît que d'en sortir lorsque cet accident arriva. « Ah! » mes filles, disoit le saint prêtre à cette » occasion, quel sujet n'avez-vous pas » de vous confier en Dieu? Nous lisons » dans l'histoire, qu'un homme fut tué » en pleine campagne par la chûte d'une » tortue qu'un aigle lui laissa tomber » sur la tête; & nous voyons aujour- » d'hui des filles de la Charité sortir » sans lésion de dessous les débris d'une » maison renversée jusques dans ses fon- » demens. N'est-ce pas une preuve » sensible, par laquelle Dieu leur fait » connoître qu'elles lui sont cheres » comme la prunelle de ses yeux? O » mes filles! soyez sûres que, pourvu » que vous conserviez dans vos cœurs » la sainte confiance, Dieu vous con- » servera en quelque lieu que vous vous » trouviez ».

Ann. 1660.

ANN. 1660. C'étoit sur-tout à mademoiselle le Gras que le saint homme recommandoit la confiance, parce qu'il sçavoit qu'elle est plus nécessaire à ceux qui sont en place qu'à toute autre personne. Il lui fit un jour une petite réprimande, parce que, dans l'idée où elle étoit que la compagnie de ses filles ne pouvoit subsister sans lui, elle avoit paru trop inquiete d'une maladie dont il avoit été attaqué. « Je vous vois toujours un peu » dans les sentimens humains, lui disoit- » il; vous croyez que tout est perdu, » dès que vous me voyez malade. O » femme de peu de foi! que n'avez- » vous plus de confiance & d'acquiesce- » ment à la conduite & à l'exemple de » Jesus-Christ? Ce sauveur du monde » se rapportoit à Dieu son Pere de » l'état de toute l'église : & vous, pour » une poignée de filles que sa pro- » vidence a notoirement suscitées & » assemblées, vous pensez qu'il vous » manquera! Allez, mademoiselle, hu- » miliez-vous beaucoup devant Dieu, » &c ».

Abelly, l. 3, p. 8.

Ce trésor d'espérance que Dieu avoit mis dans le sein de notre vertueux prêtre, lui servoit à pacifier ceux qui étoient

tentés de désespoir. Un ecclésiastique de condition & de vertu, qui se trouvoit dans cette dangereuse situation, l'écrivit à Vincent d'un pays fort éloigné où il se trouvoit alors, & lui demanda quelque remede au mal dont il étoit dévoré: « J'espere, lui répondit le Saint, » que depuis votre lettre écrite, Dieu » aura dissipé les nuages qui vous met- » toient en peine; c'est pourquoi je ne » vous en toucherai qu'un mot en pas- » sant. Il semble que vous soyez entré » en quelque doute si vous êtes du » nombre des prédestinés: sur quoi je » vous dis que, quoiqu'il soit vrai » que personne n'a des marques infail- » libles de sa prédestination, sans une » révélation spéciale de Dieu, il y en » a néanmoins, selon le témoignage du » grand apôtre, de si probables pour » connoître les vraies enfans de Dieu, » qu'il n'y a presque pas lieu d'en dou- » ter: & ces marques, je les vois, » monsieur, toutes en vous par la grace » de Dieu. La même lettre par laquelle » vous me dites que vous ne les voyez » pas, m'en découvre une partie; & » la longue connoissance que j'ai de vous, » me manifeste les autres. Croyez moi,

ANN. 1660.

Ibid. p. 25.

Ann. 1660. » monſieur, je ne connois pas au monde
» une ame qui ſoit plus à Dieu que la
» vôtre, ni un cœur plus éloigné du
» mal, ni plus aſpirant au bien, que
» vous l'avez. Mais, me direz-vous, il ne
» me le ſemble pas : & je vous réponds
» que Dieu ne permet pas toujours aux
» ſiens de diſcerner la pureté de leur
» intérieur parmi les mouvemens de la
» nature corrompue, afin qu'ils s'humi-
» lient ſans ceſſe, & que leur tréſor
» étant caché par ce moyen, il ſoit
» en plus grande aſſurance. Saint Paul
» avoit vu des merveilles au ciel ; mais
» pour cela il ne ſe tenoit pas juſtifié,
» parce qu'il voyoit en lui-même trop
» de ténebres & de combats intérieurs ;
» il avoit toutefois une telle confiance
» en Dieu, qu'il croyoit que rien au
» monde n'étoit capable de le ſéparer
» de la charité de Jeſus-Chriſt. Cet exem-
» ple vous doit ſuffire, monſieur, pour
» demeurer en paix parmi vos obſcuri-
» tés, & pour avoir une entiere & par-
» faite confiance en l'infinie bonté de
» Notre-Seigneur qui, voulant achever
» l'ouvrage de votre ſanctification, vous
» invite de vous abandonner entre les
» bras de ſa providence. Laiſſez-vous

» donc conduire à son amour paternel ;
» car il vous aime, & tant s'en faut
» qu'il rejete un homme de bien tel
» que vous êtes ; qu'il n'abandonne pas
» même un homme méchant qui espere
» en sa miséricorde ».

Son sentiment sur la pensée de la mort.

Quoique j'aie lieu de croire que ces réflexions entassées fatigueront ceux des lecteurs qui ne veulent que des faits capables de nourrir la curiosité ; je n'ai pas cru devoir les omettre, parce qu'il est toujours un nombre d'ames fidelles qui sont charmées de trouver des regles de conduite. J'ajouterai donc que, quoique la pensée de la mort fût une des pratiques que le Saint donnoit pour se soutenir dans la vertu, il ne vouloit point qu'on s'en occupât jusqu'à se mettre en danger d'altérer la confiance chrétienne. C'est l'avis qu'il fit donner à une personne qui, ayant une vive appréhension de la mort, l'avoit toujours dans l'esprit. Il lui fit dire qu'il étoit bon de penser à sa derniere heure, que le Fils de Dieu l'avoit recommandé ; mais qu'après tout, cette pensée doit avoir ses regles & ses bornes ; qu'il n'étoit ni nécessaire ni expédient que la personne dont il étoit question l'eût

Abelly, l. 1, p. 253.

Ann. 1660.

toujours présente ; que ce seroit assez pour elle de s'en occuper deux ou trois fois le jour, sans s'y arrêter trop long-temps, & qu'il falloit même ne s'y point arrêter, en cas qu'elle continuât à lui donner trop d'inquiétude.

§. III.

Son amour pour Dieu.

Son amour pour Dieu.

On a remarqué que le Saint parloit avec simplicité ; mais on a remarqué aussi que l'amour dont il étoit enflammé, donnoit à ses discours un feu, une énergie dont ceux qui l'écoutoient étoient frappés. Plusieurs prélats s'étant un jour trouvés à la conférence des ecclésiastiques qui s'assembloient à saint Lazare, le Saint leur déféra, selon sa coutume, la conclusion de l'entretien : mais ils le prierent tous de la faire lui-même ; & comme il s'en excusoit, le plus ancien des évêques lui dit : » M. Vincent, il ne faut pas que par votre hu» milité vous priviez la compagnie des » bons sentimens que Dieu vous a com» muniqués sur le sujet qu'on traite. Il » y a en vos paroles je ne sçais quelle

Abelly, *l.* 3, *p.* 30.

» onction du Saint-Esprit qui touche un
» chacun : & pour cela ces messieurs
» vous prient de leur faire part de vos
» pensées : un mot de votre bouche,
» fera plus d'effet que tout ce que nous
» pourrions dire »

Ce que disoit ce prélat a été répété cent fois. De ce grand nombre de ministres sacrés qui, chaque semaine, se rendoient à sa conférence, plusieurs ont avoué qu'ils y venoient principalement pour avoir le bonheur de l'entendre, & qu'ils s'en retournoient vraiment affligés quand, par modestie, il n'avoit point parlé.

La présidente de Lamoignon, femme d'une vertu solide, ayant assisté à un discours qu'il fit aux dames de son assemblée, en sentit si profondément la force & l'impression, que se tournant vers la duchesse de Mantoue, qui depuis fut reine de Pologne; « Hé bien, ma-
» dame, lui dit-elle, ne pouvons-nous
» pas dire, à l'imitation des disciples
» qui alloient à Emmaüs, que nos cœurs
» ressentoient les ardeurs de l'amour
» de Dieu, pendant que M. Vincent
» nous parloit? Pour moi, quoique je
» sois fort peu sensible à toutes les choses

Ann. 1660.

» qui regardent Dieu, je vous avoue
» néanmoins que j'ai le cœur tout em-
» baumé de ce que ce saint homme vient
» de dire. Il ne faut s'en étonner, reprit
» cette grande princesse; il est l'ange
» du Seigneur, qui porte sur ses levres
» les charbons ardens de l'amour divin
» qui brûle dans son cœur. Cela est très-
» véritable, ajouta une autre dame
» de la compagnie; & il ne tiendra qu'à
» nous de participer aux ardeurs de ce
» même amour ».

J'ai dit ailleurs que le grand Bossuet, qui n'avoit entendu Vincent de Paul que dans un âge où l'on est naturellement critique, a cru pouvoir, dans une lettre écrite au pere commun des fideles, prendre Jesus-Christ à témoin, qu'en entendant le saint prêtre, on se rappelloit ce mot du prince des apôtres, *Si quis loquitur, tanquam sermones Dei;* j'ajoute d'après son historien, que l'amour & l'onction dont ses paroles étoient pleines, se faisoient sentir à tous ceux qui l'entendoient parler des choses spirituelles. *O que vous êtes heureux,* disoient-ils aux missionnaires, *de voir & d'entendre tous les jours un homme si rempli de l'amour de Dieu!*

En effet ce grand homme faisoit passer l'ardeur de sa charité jusqu'aux moëles & aux jointures de ceux qui traitoient avec lui. Il n'y avoit, dit l'archevêque de Vienne, dans sa lettre à Clément XI, ni sermon ni lecture de piété qui fît autant d'impression qu'il en faisoit sur ceux qui avoient le bonheur de s'entretenir avec lui. Les enfans mêmes, que les discours sérieux ennuient aisément, prenoient plaisir à l'écouter, ainsi que l'assure de lui-même Victor de Méliand, qui depuis fut évêque d'Alet. J'étois fort jeune, dit Charles-François de Lomenie de Brienne, mort évêque de Coutance, quand je commençai à voir ce vénérable vieillard qui avoit beaucoup de liaison avec ma famille; & cependant j'avois déja, comme tous les autres, une si grande idée de sa sainteté, qu'une longue suite d'années n'a pu m'en faire perdre la mémoire.

Ann. 1660.

On adressa à un de ses prêtres un pécheur endurci dans le vice, afin qu'il tâchât de lui inspirer de meilleurs sentimens. Il l'entreprit en effet; mais ce fut à pure perte, parce qu'il avoit affaire à un homme chez lequel l'habitude du mal étoit passée en nature. Ce prêtre

ANN. 1660. le présenta à Vincent, à-peu-près comme on présentoit au Sauveur le possédé que ses disciples n'avoient pu guérir. Le serviteur de Dieu parle à ce malade invétéré, il le presse, il l'ébranle, il le confond, il a la consolation de voir tomber de ses yeux une partie des écailles qui l'aveugloient. Au moment même on commence à découvrir les prémices du nouvel homme. Le fils d'iniquité gémit de ses chaînes, il demande une retraite où il puisse s'en décharger, il la fait avec ferveur, il soutient avec constance ses premiers engagemens. Il rend graces à son libérateur, il publie que la douceur & la charité de Vincent de Paul ont captivé son cœur, & que jusques-là il n'avoit trouvé personne qui parlât comme lui.

Mais son amour, comme celui de l'apôtre bien-aimé, ne se bornoit pas aux paroles, il alloit aux œuvres; une charité terminée à de simples affections, lui paroissoit suspecte: il vouloit qu'on aimât Dieu, mais qu'on l'aimât *aux dépens de ses bras & de la sueur de son visage*: ce sont ses termes; & je crois les avoir rapportés ailleurs. Toute sa vie est une preuve que c'est en ce

1. Joan. 3, 18.

ſens qu'il l'a aimé; & cette preuve déja ſi hors d'atteinte par les œuvres ſans nombre que nous avons détaillées, va ſe confirmer par les grandes choſes qui nous reſtent à dire.

§. IV.

Sa conformité à la volonté de Dieu.

Sa conformité à la volonté de Dieu.

La maladie & la ſanté, la vie & la mort, la liberté & l'eſclavage, le gain & la perte, les outrages, le mépris, la honte, les opprobres, tout lui étoit égal, pourvu que Dieu fût content. La ſeule choſe qu'il craignoit au monde, étoit de faire le mal que Dieu ne peut vouloir, ou le bien même qu'il ne veut pas toujours de ceux qui le font.

« Je m'aſſure, diſoit-il un jour aux » ſiens, & cette réflexion eſt auſſi ef- » frayante que ſolide; je m'aſſure qu'il » n'y a aucun de ceux qui ſont ici » préſens qui n'ait tâché aujourd'hui » de faire quelques actions qui d'elles- » mêmes ſont bonnes & ſaintes: cepen- » dant il ſe peut faire que Dieu ait » rejeté ces actions, parce qu'elles au- » ront été faites par le mouvement de

Ann. 1660.

» votre propre volonté. N'eſt-ce pas
» ce que le prophete a déclaré, quand
» il a dit de la part de Dieu : Je ne
» veux point de vos jeûnes : vous penſez
» m'honorer par-là, & vous faites le
» contraire, parce que quand vous
» jeûnez, c'eſt votre propre volonté
» que vous faites, & que par cette
» propre volonté vous gâtez & corrom-
» pez votre jeûne. Or, continuoit-il,
» ce qu'Iſaïe diſoit du jeûne, on peut
» le dire de toutes les autres œuvres
» de piété : le mélange de notre pro-
» pre volonté gâte nos dévotions, nos
» travaux, nos pénitences. Il y a vingt
» ans que je ne lis jamais à la ſainte
» meſſe cet endroit du prophete, que
» je n'en ſois fort troublé. Que faut-
» il donc faire pour ne pas perdre notre
» temps & nos peines ? Il ne faut jamais
» agir par le mouvement de notre pro-
» pre intérêt, de notre inclination, de
» notre humeur ou de notre fantaiſie ;
» mais nous accoutumer à faire la vo-
» lonté de Dieu en tout, je dis en tout,
» & non pas en partie : car c'eſt-là
» le propre effet de la grace, qui rend
» la perſonne & l'action agréables à
» Dieu ».

Quand la plus parfaite ſoumiſſion ne ſeroit pas abſolument néceſſaire aux Saints, on peut dire qu'elle auroit été néceſſaire à ſaint Vincent de Paul, eu égard aux croix que Dieu lui préparoit, ſoit en ſa propre perſonne, ſoit en celles de ſes enfans. Il les a vus plus d'une fois comme les juſtes dont parle ſaint Paul, dans l'indigence, dans l'oppreſſion, dans la miſere & dans les chaînes. Malgré cela, ſa tranquillité étoit toujours la même. Ce ſeul mot, *Dieu le veut*, calmoit ſes inquiétudes, & coupoit court aux réflexions inutiles.

ANN. 1660.

Il en fait uſage dans les croix, &c.

Hebr. 11, 37.

Une dame d'une inſigne piété avoit un fils qui lui donnoit beaucoup d'inquiétude. Elle en parla à l'homme de Dieu: « Donnez, lui répondit-il, donnez l'enfant & la mere à Notre-Seigneur, & il vous rendra bon compte de tous les deux. Laiſſez-lui ſeulement faire ſa volonté en vous & en lui... O qu'il faut peu pour être toute ſainte! le moyen très-ſouverain & preſque unique, eſt de s'habituer à faire la volonté de Dieu en toutes choſes ».

Quelque temps après que la peſte eût enlevé au ſaint prêtre ſix ou ſept des ſiens qui travailloient à Gênes, perte

ANN. 1660.

dont il ne consola sa communauté qu'en lui apprenant à adorer en tout les volontés de Dieu ; la même maison dont les larmes couloient encore, eut le malheur de perdre un procès très-important. Le nouveau supérieur l'écrivit à Vincent de Paul : voici la réponse de cet homme incomparable : Je ne sçais si on en trouve de plus belles dans les actes des plus grands Saints. « Vive la » justice. Il faut croire, monsieur, qu'elle » se trouve en la perte de votre procès. » Le même Dieu qui vous avoit donné » du bien, vous l'a ôté ; son saint nom » soit béni. Le bien est mal, quand il » est où Dieu ne le veut pas. Plus nous » aurons de rapport à Notre - Seigneur » dépouillé, plus aussi nous aurons de » part à son esprit ; plus nous cherche» rons, comme lui, le royaume de Dieu » son Pere, pour l'établir en nous & » en autrui ; plus les choses nécessaires à » la vie nous seront données. Vivez dans » cette confiance, & n'allez pas au-de» vant des années stériles dont vous par» lez. Si elles arrivent, pour la subsis» tance, ou pour les emplois, ou pour » tous les deux, *in nomine Domini* ; ce » ne sera point par votre faute, mais

Lettre du 24 Octobre 1659.

» par l'ordre de la Providence dont » la conduite est toujours adorable. Laissons-nous donc conduire par notre Pere » qui est aux cieux, & tâchons sur la » terre à n'avoir qu'un vouloir & un » non vouloir avec lui ». Cette derniere expression étoit fort d'usage chez lui: c'est qu'il étoit persuadé, & il le dit un jour de l'abondance de son cœur, que se conformer en toutes choses à la volonté de Dieu, & y prendre tout son plaisir, c'est vivre sur la terre d'une vie toute angélique, & même vivre de la vie de Jesus-Christ.

Ses leçons sur la sainte indifférence.

Il s'efforçoit d'en remplir le cœur de ses enfans. « La sainte indifférence, leur » dit-il un jour, dans un entretien qu'il » leur fit sur cette matiere ; la sainte indif- » férence est non-seulement une vertu, » ou plutôt un état de vertu très-excel- » lent en soi, mais aussi d'une utilité » singuliere pour s'avancer dans la vie » spirituelle ; & même l'on peut dire » qu'elle est nécessaire à tous ceux qui » veulent parfaitement servir Dieu : car » comment pouvons-nous chercher le » royaume de Dieu & nous employer à » procurer la conversion des pécheurs & » le salut des ames, si nous sommes atta-

Ann. 1660. » chés aux aises & aux commodités de
» la vie présente? Comment accomplir
» la volonté de Dieu, si nous suivons
» les mouvemens de la nôtre? Comment
» renoncer à nous-mêmes, selon la parole
» de Notre-Seigneur, si nous recher-
» chons d'être estimés & applaudis? Com-
» ment nous détacher de tout, si nous
» n'avons pas le courage de quitter une
» chose de néant qui nous arrête....
» L'ame, qui est dans cette parfaite
» indifférence, est comparée par le pro-
» phete à une bête de charge, qui n'af-
» fecte point de porter une chose plutôt
» qu'une autre, d'être plutôt à un maître
» riche qu'à un pauvre, ou dans une
» belle écurie plutôt que dans une chétive
» étable : tout lui est bon, & elle est
» disposée à tout ce qu'on veut d'elle.
» Elle marche, elle arrête, elle tourne
» d'un côté, elle retourne de l'autre,
» elle souffre, elle travaille de nuit & de
» jour. Voilà, messieurs & mes freres,
» quels nous devons être; détachés de
» notre jugement, de notre volonté, de
» nos inclinations, en un mot de tout
» ce qui n'est point Dieu, & disposés
» à tous les ordres de sa sainte volonté ».

§. V.

§. V.

Son attention continuelle à la présence de Dieu.

Son attention à la présence de Dieu.

Marcher devant Dieu & sous ses yeux, c'est, au jugement de Dieu même, le moyen de devenir parfait, c'est s'accoutumer à jouir des entretiens de son bien-aimé, à prendre ses ordres & à les exécuter, à n'agir que pour lui, lors même qu'on paroît n'agir que pour soi ou pour les autres. L'amour saint dont Vincent de Paul étoit pénétré, lui enseigna de bonne heure une maxime si féconde, & il la pratiqua jusqu'à la fin. Un vertueux prêtre qui l'observa pendant plusieurs années, le trouva toujours comme Abraham en la présence de son maître. Il ne voyoit que lui, tout le reste ne faisoit point de sensation sur son esprit. La multitude, l'accablement des affaires ne troubloit point son recueillement. Dans les bonnes nouvelles, comme dans les plus fâcheuses, on jugeoit de l'égalité de son esprit par l'égalité qui paroissoit sur son visage; & de l'un & de l'autre on concluoit à coup sûr

Ann. 1660.

qu'il ne perdoit point de vue celui qui, ſelon l'expreſſion du prophete, fait la paix, & crée le mal. Lorſqu'il étoit conſulté, & il l'étoit ſouvent ſur des affaires de toute eſpece, il ne répondoit d'ordinaire qu'après avoir lui-même conſulté Dieu. C'eſt pour cela qu'entre la demande & la réponſe, il faiſoit communément une petite pauſe, & qu'aſſez communément encore il commençoit par ces paroles, *In nomine Domini.*

Iſaïe, cap. 47.

Les cieux, la terre, toutes les créatures invitoient ſaint Auguſtin à aimer Dieu; ces mêmes objets tenoient Vincent de Paul en ſa préſence. Quand il voyoit des campagnes couvertes de bled, ou des arbres chargés de fruits, il admiroit l'inépuiſable abondance des biens dont Dieu eſt la ſource, il béniſſoit la main paternelle qui nourrit & qui conſerve ceux à qui elle a donné l'être. Lorſqu'il voyoit des fleurs, des oiſeaux, ou de ces verdures qui ont des nuances preſqu'à l'infini, il s'occupoit des perfections de leur créateur, il diſoit, & on l'a trouvé écrit de ſa main, qu'il n'eſt rien de comparable à la beauté de Dieu, puiſqu'il eſt le premier principe de toutes les beautés créées, & que c'eſt

L. 10, Confeſſ., l. c. 6.

de lui que le soleil & les astres empruntent tout leur éclat. Quand il se trouvoit à la cour dans ces appartemens superbes où le crystal & les glaces font d'un seul objet mille objets différens : « Seigneur, disoit-il, si les hom» mes ont eu l'adresse de faire que le
» plus petit mouvement ne puisse échap» per à leurs regards, comment pourrai» je me soustraire aux vôtres » ?

Tel étoit son recueillement perpétuel que les écoliers, qui d'ailleurs ne sont pas fort respectueux de leur naturel, se montroient à l'envi le serviteur de Dieu, & se disoient l'un à l'autre : *Voilà notre Saint qui passe.* Mais quand même il ne les auroit jamais entendus, ce qui peut être ; le plaisir qu'il prenoit à converser avec Dieu, suffisoit pour le porter à se bâtir une solitude au-dedans de lui-même ; il y formoit ses enfans : il leur disoit un jour, que quand on veille sur soi, l'attention à la divine présence se change peu-à-peu en habitude, & qu'elle rend familiere la pratique de faire sans cesse la volonté de Dieu : « Combien pensez-vous, » ajouta-t-il, qu'il y a de personnes, » même dans le monde, qui ne per-

ANN. 1660. » dent presque point Dieu de vue ?
» Je me rencontrai ces jours passés
» avec une qui faisoit conscience d'a-
» voir été trois fois le jour distraite de
» la pensée de Dieu. Ces gens-là se-
» ront nos juges, & ils nous condam-
» neront devant la divine Majesté de
» l'oubli que nous avons pour elle,
» nous qui n'avons autre chose à faire
» qu'à l'aimer & à lui témoigner
» notre amour par nos regards & par
» nos services ».

§. VI.

Son oraison.

Son oraison.

Un homme si constamment uni à Dieu ne pouvoit manquer d'être un homme d'oraison; aussi faisoit-il de ce saint exercice l'estime qu'en ont faite dans tous les temps, & qu'en font encore ceux qui veulent s'avancer dans la vertu. Quelque affaire qu'il pût avoir, & quelque part qu'il se trouvât, une heure de méditation étoit pour lui le sacrifice du matin & les prémices de la journée. C'étoit dans l'église, selon l'usage de son temps, qu'il s'acquittoit avec sa communauté de ce devoir de

Estime qu'il en fait.

religion : mais il s'en acquittoit avec une ferveur capable de toucher ceux qui étoient moins capables de l'être. L'esprit d'amour produisoit en son cœur des mouvemens si vifs que, ne pouvant en soutenir l'ardeur, il le faisoit quelquefois éclater par des soupirs, dont il étoit le seul à ne pas s'appercevoir. Quoique, comme nous l'avons déja dit, il parlât toujours des choses spirituelles d'une maniere digne de Dieu ; cependant on sembloit trouver quelque chose de plus quand il en parloit au sortir de l'oraison. Indépendamment des paroles, il n'y avoit qu'à jeter les yeux sur son humilité, sur sa mortification, sur sa patience, sur sa charité & sur toutes ses vertus, pour tomber d'accord que l'oraison étoit son appui & sa nourriture.

ANN. 1660.

Comme il connoissoit par expérience les grands fruits qu'elle peut produire, il y engageoit par lui & par les siens, tous ceux qu'il pouvoit y engager ; surtout il vouloit qu'on en inculquât la nécessité à ceux qui se disposoient à recevoir les saints ordres ; bien persuadé qu'un prêtre qui n'aime pas l'oraison, est, ou peu s'en faut, un sel afadi

Il y porte ceux qu'il peut y porter.

AN. 1660. qui n'eſt bon à rien. Il recommandoit qu'on y formât les ſéculiers pendant le cours de leurs retraites, ne doutant pas que, s'ils en prenoient l'habitude, ils n'exécutaſſent les bonnes réſolutions qu'ils avoient priſes dans la ſolitude; il y portoit même les dames de ſon aſſemblée, & à plus forte raiſon les eccléſiaſtiques de ſa conférence.

Il ne croyoit pas que les infirmes dûſſent s'en diſpenſer. Il eſt vrai que la méthode qu'il leur preſcrivoit, étoit ſi bien aſſortie à leur état, qu'il n'y avoit pas à craindre qu'ils en fuſſent fatigués. Se tenir doucement en la préſence de Dieu, ſe porter à lui par de tendres affections, former des actes réitérés de patience, de réſignation à la volonté divine, de confiance en elle, de douleur de ſes péchés, d'amour & d'actions de graces; c'eſt tout ce qu'il exigeoit, & c'eſt ce qui ne paſſe point leurs forces.

Il ne ſe contentoit pas d'exhorter les ſiens à ſe rendre fideles à ce ſaint exercice, il prenoit encore la peine de les y former lui-même; & malgré le nombre innombrable d'affaires qu'il avoit ſur les bras, deux fois par ſemaine

il leur faisoit rendre compte des bons sentimens qu'il avoit plu à Dieu de leur donner. Il en appeloit trois ou quatre, & il ne se lassoit point de les entendre. Les nouveaux se formoient peu-à-peu : les anciens étoient édifiés ; & ceux que Dieu avoit éprouvés par le dégoût & par la sécheresse, pouvoient, en s'unissant à ceux qui parloient, réparer une partie de leurs pertes.

Ann. 1616.

Ces répétitions d'oraison lui paroissoient si utiles que lorsqu'il voyageoit avec des séculiers, il avoit le talent de leur faire agréer, non-seulement que chaque jour on donnât tous les matins quelque temps à l'oraison, mais encore qu'on s'entretînt après, des bonnes pensées qu'on y avoit eues. Il sçut même persuader à des femmes du monde, d'établir ce saint usage dans leurs domestiques ; & une dame qui avoit bien de la vertu, lui conta un jour qu'un de ses laquais rapportant avec simplicité ce qu'il avoit pensé pendant l'oraison, avoit dit en substance, qu'il venoit de considérer les devoirs que Notre-Seigneur nous prescrit à l'égard des pauvres : qu'en conséquence il s'étoit cru obligé de faire

Répétitions d'oraison établies chez les gens du monde.

Ibid. p. 57.

ANN. 1660. quelque chose pour eux; mais que ne pouvant leur rien donner, parce qu'il étoit pauvre lui-même, il avoit pris la résolution de leur rendre quelque honneur, de les saluer en ôtant son chapeau devant eux, & de parler avec bonté à ceux qui s'adresseroient à lui. Combien de jeunes ecclésiastiques n'ont jamais fait une si bonne méditation! *Ideò ipsi judices vestri erunt.*

Matt. 12, v. 27.

§. VII.

Sa dévotion & sa piété envers Dieu.

Sa piété envers Dieu.

La dévotion est une vertu qui porte l'homme à se livrer avec goût, & sans délai, à tout ce qui regarde le culte & le service de Dieu, dans la vue de le glorifier & de l'honorer. Il suit de cette notion, que les vrais dévots sont rares; mais il n'en résulte pas moins que Vincent fut véritablement & solidement dévot.

Idée que le Saint avoit de Dieu.

Abelly, pag. 68.

Et d'abord, il avoit une très-haute idée de la grandeur infinie de Dieu, & un respect très-profond pour sa divine majesté. L'air d'homme anéanti qu'il avoit dans les exercices de religion,

ANN. 1660.

les termes pleins d'honneur dont il se servoit quand il s'agissoit de parler de Dieu, le zele ardent avec lequel il s'efforçoit de communiquer aux autres les sentimens qu'il avoit lui-même, étoient autant de preuves des dispositions de son cœur. O! disoit-il un jour à sa communauté: « Si la vue de notre » esprit étoit assez forte pour péné- » trer quelque peu dans l'immensité de » cette souveraine excellence, que » nous en rapporterions de hauts sen- » timens! Nous pourrions bien dire » comme saint Paul, que les yeux n'ont » jamais vu, que les oreilles n'ont point » entendu, & que l'esprit n'a jamais » rien conçu qui lui soit comparable. » C'est un abîme de perfection, c'est un » être éternel, un être très-saint, très- » pur, très-parfait, & infiniment glo- » rieux, un bien qui comprend tous les » biens & qui est incompréhensible ».

Sa piété dans la célébration de la Messe.

Quand la méditation étoit finie, il recitoit lui-même à haute voix les litanies du saint nom de Jesus; & seulement à l'entendre parler, on découvroit sa tendresse pour le Sauveur, & son goût pour les glorieuses épithetes que

Ann. 1660.

lui donne l'église son épouse. De-là il alloit ou se confesser, ce qui lui arrivoit souvent ; parce que, comme l'a témoigné un de ses directeurs, *il ne pouvoit pas même souffrir l'apparence du péché ;* ou faire sa préparation pour la sainte messe. Quoiqu'il ne fît que sortir de l'oraison, il y donnoit un temps assez considérable : la profondeur de son recueillement est une preuve de ses idées sur le redoutable sacrifice qu'il alloit offrir. L'on peut dire que dans cette grande action il servoit de modele aux prêtres les plus accomplis.

Vie ms.

Quoiqu'il n'y mît pas plus d'une demi-heure de temps, il prononçoit toutes les paroles d'une maniere si distincte & si affectueuse, qu'on voyoit bien que son cœur s'accordoit avec sa bouche. Son attention sembloit encore redoubler lorsqu'il lisoit l'évangile ou quelques paroles qui en étoient tirées. Enfin on découvroit en toute sa personne je ne sçais quoi de si grand, de si majestueux, & en même temps de si humble, qu'on a plusieurs fois entendu des personnes qui ne le connoissoient pas, se dire les unes aux autres : « Mon Dieu, » que voilà un prêtre qui dit bien la

» messe! Il faut que ce soit un saint » homme ». Au fond, sa modestie, le ton dont il prononçoit certaines paroles, celles sur-tout qui rappellent au prêtre ses fautes & son indignité, la sérénité de son visage lorsqu'il se tournoit vers le peuple pour lui annoncer la paix & la bénédiction de Dieu; en un mot, tout ce qui paroissoit de lui à l'extérieur étoit propre à faire impression sur ceux qui en sont le moins susceptibles.

ANN. 1660.

A l'exception des trois premiers jours de ses retraites annuelles, où il est d'usage dans sa congrégation de s'abstenir de la sainte messe, il la disoit tous les jours; & on ne sçait pas, que tant qu'il a pu se tenir debout, il y ait jamais manqué, même dans ses voyages. Ses indispositions ordinaires ne l'en empêchoient pas; & il alloit à l'autel, aussi-bien qu'à l'oraison, avec cette petite fièvre dont nous avons parlé ailleurs. Son amour pour l'agneau qui a été immolé depuis le commencement du monde, le portoit quelquefois à entendre & même à servir une seconde messe, après avoir dit la sienne: & on a vu ce vénérable supérieur, à l'âge de plus de soixante-quinze ans, & dans

ANN. 1660.

un temps où il avoit bien de la peine à marcher, se faire honneur de remplir en cette occasion les fonctions d'acolyte. A l'exemple du zélé M. Bourdoise, il ne pouvoit souffrir qu'un clerc assistât tranquillement à une messe servie par un laïc : il disoit, *qu'il est honteux à un ecclésiastique établi pour le service des autels, qu'en sa présence des gens sans caractere fassent son office.* Qu'eût-il donc dit, s'il eût vu ce qu'on voit si souvent de nos jours ?

Dans les offices publics.

Sa piété ne paroissoit pas moins ou plutôt elle éclatoit encore davantage dans les offices solemnels. Il en prévoyoit toutes les cérémonies avec beaucoup d'exactitude, & celles sur-tout qui reviennent moins souvent. Il ne souffroit point qu'on s'éloignât des rubriques, ni qu'on parût vouloir réformer l'église qui les a établies. Il eût compté ses maux de jambes pour beaucoup moins, s'ils ne l'eussent empêché de faire la génuflexion jusqu'à terre. A le voir chanter ou psalmodier au chœur, on l'eût pris pour un ange, plutôt que pour un homme, tant il étoit élevé au-dessus de lui-même. Les moindres fautes dans les offices publics lui pa-

roissoient quelque chose de considérable ; & quoiqu'il eût une douceur à toute épreuve, il les reprenoit séverement. Il vouloit qu'on chantât posément, avec affection, les yeux baissés sur son livre, & sans regarder à droite ou à gauche. Aussi auroit-on pris son nombreux clergé pour un amas de statues, si les statues chantoient. Encore aujourd'hui on convient que, par la miséricorde de Dieu, l'église de saint Lazare est une de celles de Paris où l'office se fait avec plus de religion, de dignité & de modestie.

Ann. 1660.

Il ne disoit pas moins bien son office en particulier qu'en public ; il le récitoit toujours la tête nue, & les genoux en terre : il ne cessa de le dire dans cette attitude de respect que les deux ou trois dernieres années de sa vie ; il s'asseyoit alors, parce qu'il ne pouvoit plus faire autrement.

Et dans les églises.

A l'égard de l'Eucharistie considéré comme le sacrement de l'amour d'un Dieu qui veut être avec les siens, & y être jusqu'à la fin, il faudroit avoir une partie de la piété de ce saint prêtre pour donner quelque idée de la sienne. Cette horreur sacrée que le paganisme

Ann. 1660. célébra, mais qu'il ne connut *jamais*, s'emparoit de Vincent dès qu'il entroit dans le lieu saint que Jesus-Christ honore de sa présence. « Il s'y tenoit » toujours prosterné à deux genoux, » & dans une contenance si humble, » qu'il sembloit qu'il se fût volontiers » abaissé jusqu'au centre de la terre, » pour témoigner davantage son res- » pect. En voyant la respectueuse mo- » destie qui paroissoit sur son visage, » ou eût pu dire qu'il voyoit Jesus- » Christ de ses yeux; & la composi- » tion de son extérieur étoit si dévote » & si religieuse, qu'elle étoit capa- » ble de réveiller la foi la plus endor- » mie ». C'est le témoignage qu'en a rendu une personne digne de foi.

Abelly, pag. 75.

Ce n'étoit pas seulement quand le saint homme prioit dans les églises où repose la victime du salut, c'étoit toutes les fois qu'il y entroit pour quelque raison que ce fût, qu'il gardoit le respect & la modestie que nous venons de décrire. Il évitoit d'y parler jamais; & si quelqu'un vouloit lui dire un mot, fût-ce un évêque ou un prince, il tâchoit de le conduire dehors, & il le faisoit avec tant de

grace & d'aiſance, que perſonne ne pouvoit s'en offenſer.

Si par haſard ſes affaires lui donnoient un peu de répit, il en profitoit pour aller ſe jeter aux pieds de ſon Sauveur; il s'y oublioit quelquefois, & il y demeuroit pluſieurs heures.

Lorſquen allant par la ville il rencontroit le ſaint ſacrement dans les rues, il ſe mettoit à genoux en quelque endroit qu'il ſe trouvât, & il y demeuroit juſqu'à ce qu'il l'eût perdu de vue. Si ſon chemin étoit celui du malade auquel on portoit le viatique, il le ſuivoit la tête découverte; mais toujours de fort loin à cauſe de la peine qu'il avoit à marcher.

Dans ſes voyages il avoit la pénible, mais ſainte coutume de deſcendre de cheval quand il paſſoit dans un village dont l'égliſe étoit ouverte, & d'y entrer pour y rendre ſes devoirs à Notre-Seigneur. Si elle étoit fermée, il les rendoit intérieurement: mais ouverte ou fermée, il alloit au moins juſqu'à la porte toutes les fois qu'il arrivoit dans un lieu où il devoit dîner, ou paſſer la nuit.

Nous avons déja dit que lorſque ſes

Ann. 1660. maladies l'eurent réduit à ne pouvoir plus célébrer la messe, il communioit tous les jours, à moins qu'il ne s'y trouvât quelque empêchement insurmontable ; nous ajouterons ici, qu'il se disposoit à ce banquet sacré avec tant de ferveur, qu'il s'en approchoit avec tant de respect & d'affection, qu'il en sortoit si plein d'amour, qu'on l'eût pris pour un homme transporté hors de lui-même. « Ne ressentez-vous pas, » disoit-il à ses freres, en jugeant de » leurs sentimens par les siens, ne res- » sentez-vous pas ce feu divin brûler » dans vos poitrines, quand vous avez » reçu le corps adorable de Jesus-Christ » dans la communion » ? Aussi la longue & vive expérience qu'il avoit des admirables effets de l'Eucharistie, le portoit à presser un chacun de se mettre en état de le recevoir dignement & fréquemment. « Vous avez un peu » mal fait, écrivit-il à une personne » qui se conduisoit par ses avis, de » vous être aujourd'hui retirée de la » sainte communion pour la peine inté- » rieure que vous avez ressentie. Ne » voyez-vous pas que c'est une tenta- » tation, & que par-là vous donnez

» prise à l'ennemi de ce très-adorable » sacrement? Pensez-vous devenir plus » capable & mieux disposé à vous » unir à Notre-Seigneur en vous éloi» gnant de lui? O certes! si vous aviez » cette pensée, vous vous tromperiez » beaucoup, & ce seroit une pure illu» sion ».

ANN. 1660.

A cette occasion il leur raconta une histoire qu'il sçavoit de source. Une femme de condition & de mérite avoit été long-temps, par le conseil de ses directeurs, dans la pratique de communier deux fois par semaine. La curiosité, & je ne sçais quel desir bizâre de perfection, la porterent à changer de confesseur & à se mettre entre les mains d'un homme qui se conduisoit par les maximes des nouveaux docteurs. La fréquente communion fut le premier péché dont il voulut qu'elle se corrigeât: mais en homme qui sçait son métier, & qui n'aime pas à effaroucher ses pénitens, il n'y fut que par degrés. Ainsi la dame communia d'abord une fois tous les huit jours; elle fut ensuite remise à la quinzaine, puis au bout du mois. Tout le fruit qu'elle tira de ce changement de conduite, fut,

Abelly, pag. 78.

ANN. 1660. que peu-à-peu, l'eſprit de vanité, d'impatience, de colere & de bien d'autres paſſions s'empara d'elle : ſes imperfections ſe multiplierent, & elle ſe trouva enfin dans une ſituation très-déplorable. Ce ne fut qu'au bout de huit mois, que s'examinant de plus près, elle ſe dit à elle-même en pleurant : *Malheureuſe que je ſuis, en quel état me trouvé-je maintenant ! d'où eſt-ce que je ſuis déchue ? & où eſt-ce qu'aboutiront tous ces déſordres ? mais d'où m'eſt arrivé un ſi* funeſte *changement ? C'eſt ſans doute d'avoir quitté ma premiere conduite, & d'avoir écouté & ſuivi les conſeils de ces nouveaux* Maîtres, *qui ſont bien pernicieux, puiſqu'ils produiſent de ſi mauvais effets, comme je le connois par ma propre expérience. O mon Dieu ! qui m'ouvrez les yeux pour le reconnoître, donnez-moi la grace de m'en dégager entiérement.* Elle s'en dégagea en effet, elle renonça à ces *dangereuſes maximes qui l'avoient toute détraquée & preſque perdue : elle ſe remit, par des conſeils plus ſalutaires, dans ſes premieres pratiques ;* & plus convaincue que jamais que, pour communier ſouvent il faut bien vivre,

comme pour bien vivre, il faut communier souvent; elle trouva dans la fréquentation des divins mysteres *le repos de sa conscience & le remede à tous ses défauts.* Voilà ce que Vincent a dit plus d'une fois, & ce que l'expérience confirme tous les jours.

On croit bien qu'un homme si plein de respect & d'amour pour l'adorable sacrement de nos autels, étoit extrêmement sensible aux outrages que lui firent de son temps l'hérésie & la licence des armes. Pénitences, larmes amères, mortifications, présens considérables de calices, de ciboires, d'ornemens; il mit tout en usage pour réparer, autant qu'il étoit en lui, ces attentats sacrileges. Quand les églises profanées n'étoient pas trop loin, il y envoyoit ses missionnaires pour rendre à Jesus-Christ une partie de l'honneur qui lui avoit été enlevé. Les prêtres y disoient la sainte messe; ceux qui ne l'étoient pas, soit clercs ou laïcs, y communioient. Bientôt après on y commençoit la mission, pour mettre les peuples en état d'appaiser la colere de Dieu, & de lui faire une solem-

ANN. 1660. nelle réparation des indignités qu'il avoit essuyées.

Son zele pour les cérémonies de l'Eglise.

Il ne falloit pas de si énormes scandales pour affliger le saint prêtre. Il n'eût pu voir sans peine un des siens saluer le saint sacrement d'une maniere brusque & superficielle. Il comparoit ceux qui ne faisoient qu'une demi-génuflexion, à des marionettes, dont les révérences sont sans ame & sans esprit : il les reprenoit sérieusement soit en général soit en particulier. Ayant un jour remarqué qu'un frere n'avoit pas fait la génuflexion entiere, il l'appela, & lui montra jusques où & comment il la falloit faire. Ce n'est pas qu'il plaçât la piété dans ces signes extérieurs ; mais c'est qu'il étoit persuadé que ces signes extérieurs se trouvent toujours où se trouve la piété. Pour lui, il fut attentif à ces religieuses pratiques autant qu'il le put, & même au-delà, puisque souvent il avoit besoin d'aide pour se relever, & que, lorsqu'il fut absolument hors d'état de continuer, il s'en humilioit en public, en disant que ses péchés l'avoient privé du libre usage de ses genoux. Il craignoit

si fort que les siens vinssent à se relâcher sur ce point, qu'il les assura une fois que, pour peu qu'ils abusassent de l'exemple qu'il ne leur donnoit que malgré lui, il s'efforceroit de mettre le genoux en terre, sauf à se relever en s'appuyant sur les mains.

ANN. 1660.

Quoique cet article soit déja long, j'ai cru y devoir joindre le zele qu'eut saint Vincent pour imiter Jesus-Christ. Ce grand homme persuadé que le disciple n'est parfait qu'autant qu'il ressemble à son maître, s'attacha à l'avoir sans cesse devant les yeux. Il l'exprimoit dans ses paroles qui, régulierement parlant, n'étoient qu'un extrait des maximes de l'évangile. Il l'exprimoit dans ses actions, en suivant, autant qu'un homme mortel le peut faire, les routes pénibles que nous a tracées le Sauveur. Il l'exprimoit dans les conseils qu'il étoit obligé de donner, s'efforçant de n'en donner point que le Fils de Dieu eût désavoués. Il l'exprimoit dans sa fermeté, foulant aux pieds l'amour-propre, le respect humain, la crainte de voir sa conduite improuvée par ceux qui aiment plus la gloire des

L'imitation de J. C. est le grand exercice de S. Vincent.

Ann. 1660. hommes que celle de Dieu. Il l'exprimoit dans sa soumission, recevant le bien & le mal avec une parfaite indifférence. Il l'exprimoit dans son zele du salut des ames; résolu de courir & de faire courir après la brebis égarée jusqu'aux portes de l'enfer, s'il eût cru pouvoir l'en arracher. Il l'exprimoit dans ses mortifications, toujours attentif à ce Dieu pénitent, qui, dans les jours de sa chair, n'eut pas une pierre où reposer sa tête. Il l'exprimoit dans les choses mêmes qui étoient le plus conformes à son naturel; soulageant un monde d'affligés & de malheureux, non parce qu'il souffroit en voyant souffrir ses freres, mais parce que son maître s'est attendri sur les pauvres, qu'il les a bénis, & qu'il met sur son compte la dépense qu'on fait pour eux. Enfin il l'exprimoit si bien dans toute sa conduite, qu'un prêtre qui étoit lui-même très-saint, & qui avoit joui du bonheur de son commerce pendant près de cinquante ans, a confessé qu'il ne lui avoit jamais ni entendu rien dire, ni vu rien faire que par rapport à celui qui s'est donné aux hommes pour modele,

& qui leur a dit : *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci, ità & vos faciatis.*

Ce fut donc avec bien de la justesse d'esprit qu'un célebre docteur ayant un jour demandé à quelqu'un qui avoit fort étudié le serviteur de Dieu, quelle avoit été sa propre & principale vertu ? celui-ci lui répondit que c'étoit l'imitation de Jesus-Christ ; que ce divin Sauveur avoit été sa regle éternelle & le livre qu'il consultoit dans toutes ses actions. Il auroit pu ajouter que c'étoit le livre qu'il ouvroit aux savans comme à ceux qui ne l'étoient pas, aux rois comme à leurs sujets. Louis XIII l'éprouva dans sa derniere maladie : ce prince, qui vit d'un œil intrépide ses derniers momens s'avancer, demanda à notre Saint, quelle étoit la meilleure maniere de se préparer à la mort : Sire, lui répliqua Vincent, c'est d'imiter celle dont Jesus-Christ se prépara à la sienne, & de se soumettre entiérement & parfaitement, comme il fit, à la volonté du Pere céleste : *Non mea voluntas, sed tua fiat* : « O Jesus ! répondit ce monarque très-» chrétien, je le veux aussi de tout

ANN. 1660. » mon cœur : oui, mon Dieu, je le dis » & je le veux dire jusqu'au dernier » soupir de ma vie : *Fiat voluntas tua* ».

Et sur-tout l'imitation de J. C. anéanti.

Cependant, quoique le saint prêtre ait toujours eu l'Homme-Dieu tout entier devant les yeux de l'esprit & du cœur, il a été aisé d'appercevoir, que rien ne l'a plus frappé que l'Homme-Dieu obscurci & enveloppé sous les plus viles apparences. On peut dire que c'est le point du tableau qu'il a le mieux copié. C'étoit pour le rendre plus pleinement & plus continuellement, qu'il fuyoit jusqu'à l'ombre de l'ostentation ; qu'il publioit par-tout la bassesse & la pauvreté de sa naissance ; que, quoiqu'il se fût distingué à Toulouse par des talens solides, il ne se donnoit que pour un ignorant, un écolier de quatrieme, & qu'il détestoit la pompe des paroles & le faste de l'éloquence humaine.

§. VIII.

Sa dévotion envers la très-Sainte Vierge & envers les autres Saints.

Sa dévotion envers la sainte Vierge, &c.

Le culte de la mere de Dieu est si ancien, si autorisé dans l'église, qu'il n'y

n'y a que l'erreur & l'ignorance qui puiſſent tenter de les combattre ou de l'affoiblir. Tant de fêtes établies en ſon honneur, tant de cantiques compoſés à ſa louange, tant de temples conſacrés au Fils ſous l'invocation de la Mere, ſont des preuves ſubſiſtantes de la piété de nos peres, & des raiſons ſolides de la tranſmettre à ceux qui viendront après nous, comme nous l'avons reçue de ceux qui nous ont précédés. Ce fut ſur ces principes que Vincent établit ſa dévotion envers la très-ſainte Vierge : mais comme en matiere de piété, il ne ſe bornoit jamais aux ſpéculations qui coûtent peu, il joignit la pratique aux ſentimens.

ANN. 1660.

Abelly, pag. 91.

Maniere dont il célebre ſes fêtes, &c.

Pour célébrer dignement les fêtes de la reine du ciel, il jeûnoit la veille avec toute ſa maiſon. Le jour de la fête il officioit ſolemnellement & avec toute la religion poſſible. Il propoſoit à ſes enfans les exemples de vertu que préſentoit le myſtere honoré par l'égliſe. En tout temps il aimoit beaucoup à dire la meſſe aux autels qui lui étoient dédiés. Quelque part qu'il ſe trouvât, fût-ce chez un prince, dès qu'il entendoit ſonner *l'Angelus*, il ſe mettoit

à genoux, hors le temps paſchal & les dimanches, pour le réciter avec plus de reſpect. Qu'on le trouvât bon ou mauvais, c'eſt ce dont il ne s'inquiétoit guere : cependant ſon exemple a été ſuivi bien des fois.

Il alloit ſouvent viſiter par dévotion les temples élevés en l'honneur de cette auguſte Vierge. Le titre touchant de conſolatrice des affligés, que l'expérience & la piété des fideles lui aſſurent de concert, fut pour lui une raiſon de recourir à elle pendant les troubles du royaume. Il y engageoit les eccléſiaſtiques de ſa conférence & ſes dames de ſon aſſemblée. Il indiquoit à celles-ci le jour, le moment & le lieu où elles devoient ſe trouver : il s'y rendoit exactement, leur diſoit la meſſe, & les communioit de ſa main.

A l'exemple de ſaint Bernard il réclamoit toujours l'étoile de la mer, du milieu des orages, dont ſa vie fut ſi ſouvent agitée. Ce fut à l'aide de ſa lumiere & de ſa protection, que ſur une barque frêle il paſſa de Tunis en Europe avec un Renégat, qui de ſon maître étoit devenu ſon diſciple; & qui de diſciple pouvoit redevenir apoſtat

Tom. 1, pag. 21.

& barbare. De combien d'autres dangers ne l'a-t-elle point garanti ? Qu'on se rappelle le voyage qu'il fit en Bretagne du temps de la Fronde : chaque jour y est marqué au coin de la protection de celle qui veut bien être notre mere quand nous voulons être ses enfans.

Ann. 1660.

Ibid. p. 474 & suiv.

Enfin, pour se bien convaincre que Vincent de Paul fut un zélé serviteur de Marie, il suffit de remarquer qu'il a fait tout ce qui dépendoit de lui pour étendre & pour perfectionner son culte ; que c'est dans cette vue qu'il a engagé ses enfans à l'honorer tous les jours de leur vie ; à imiter, autant qu'ils le pourroient, ses vertus, sur tout son humilité & sa pureté ; à la faire connoître & respecter de tous ceux à qui ils auroient occasion d'annoncer sa gloire, ses grandeurs, son crédit auprès de Dieu, & sa tendresse pour les pécheurs ; que dans toutes les missions qu'il a faites par lui ou par d'autres, il a toujours souhaité qu'on instruisît les fideles de la reconnoissance & de l'amour qu'ils doivent avoir pour cette sublime créature qui, quoiqu'infiniment au-dessous de Dieu, ne le cede qu'à lui seul ; & qu'enfin

AN. 1660.

de tant de compagnies, d'assemblées, de confréries dont il a été l'instituteur, il n'y en a pas une qu'il n'ait mise sous la protection spéciale de la très-sainte Vierge.

Il avoit aussi pour les reliques des Saints toute la vénération, que l'église veut qu'on ait pour elles. Il recevoit celle que la cathédrale de Paris apporte une fois par an à saint Lazare, à peu près comme il eût reçu les Saints eux-mêmes, s'ils lui avoient fait l'honneur de le visiter en personnes. Mais quoiqu'il eût sur ce point, comme sur les autres, toute la simplicité qu'exige la foi; il ne donnoit pas dans une crédulité mal réglée, qui adopte le faux comme le vrai. Ainsi le frere qu'il avoit chargé de distribuer en Picardie & en Champagne les aumônes de Paris, lui ayant mandé de la Fere, qu'on avoit trouvé dans ces quartiers-là une image miraculeuse; il souhaita, avant toutes choses, que l'évêque ou ses grands-vicaires en fussent informés, *pour prendre*, dit-il, *connoissance des miracles prétendus, & arrêter l'abus s'il y en a*. Dès que ces messieurs eurent parlé, il se rendit sans délai.

Lettre au F. J. Parre, 14 Juin 1659.

Ann. 1660.

Nous ne devons pas omettre ici, que le serviteur de Dieu se fit une loi de soulager par ses prieres, & sur-tout par le sacrifice de propitiation, ces ames fidelles qui expirent dans un feu passager, mais terrible, les restes de leurs foiblesses. Il exhortoit souvent les siens à ce devoir de piété. Il leur disoit que *ces chers défunts* sont *les membres vivans de Jesus-Christ;* qu'ils sont *animés par sa grace, & assurés de participer un jour à sa gloire;* qu'à ces titres nous sommes *obligés de les aimer, de les servir, de les assister de tout notre pouvoir.*

Son zele pour les ames du purgatoire.

§. IX.

Son zele pour la gloire de Dieu & pour le salut des ames.

Il y a, sur-tout pour un prêtre, une liaison nécessaire entre le zele de la gloire de Dieu & celui du salut des ames. *Qui doit-on*, demande saint Augustin, regarder *comme un homme dévoré par le zele de la maison de Dieu?* *C'est*, répond le saint docteur, *celui qui desire ardemment d'empêcher que Dieu*

Son zele pour la gloire de Dieu.

Abelly, pag. 97.

ANN. 1660.

ne soit offensé ; qui n'a point de repos qu'il n'ait fait réparer les offenses qu'il n'a pu prévenir ; & qui, quand il ne peut venir à bout de les faire pleurer à ceux qui les ont commises, pleure & gémit de voir Dieu déshonoré.

Aug. in c. 3. Joan.

Preuves générales de ce zele.

Sur ce fondement il faudroit être bien injuste pour ne pas tomber d'accord que Vincent eut, & qu'il eut dans un très-haut degré le double zele dont nous parlons ici. Qu'on se rappelle en gros ce que nous avons dit dans son histoire, & on verra que son unique but a été de détruire l'empire du péché ; que dans toutes ses œuvres il tendit à procurer la gloire de Dieu & la sanctification du prochain ; & que par le prochain il a, selon la maxime de Jesus-Christ, entendu tous les hommes sans exception ; prêtres & séculiers, enfans & vieillards, amis & ennemis, étrangers & citoyens, chrétiens & infideles, peuples policés & nations barbares, juifs & samaritains.

Abelly, pag. 102.

» Que n'a-t-il pas fait, disoit une
» personne de vertu, que n'a-t-il pas
» fait, soit par lui-même soit par au-
» trui, pour renouveller cet esprit apos-
» tolique & ecclésiastique que nous

» voyons aujourd'hui refleurir dans l'é-
» glise ? Il a employé tout le monde
» pour ce sujet, la langue des uns, la
» bourse des autres, la faveur des
» grands, le soin des petits, les prieres
» des gens de bien ». Ajoutons-y ses
mortifications, ses larmes, ses travaux
immodérés, tant de missions faites par lui
ou sous ses auspices, tant de séminaires
établis, tant de compagnies qu'il a
formées, tant d'hôpitaux qui lui doi-
vent leur origine ; & nous pourrons con-
clure, avec la personne que nous ve-
nons de citer, « que le zele de Vin-
» cent n'eut ni bornes ni limites, que
» presque toutes sortes de personnes
» en ont ressenti les effets ; & qu'il n'y
» a pas jusqu'aux petits orphelins, &
» aux pauvres vieillards, qui ne le pu-
» blient ».

Comme le Saint ne se contenta ja-
mais de la substance de la vertu, &
qu'il la revêtit de toutes les conditions
qu'elle doit avoir ; son zele fut sage,
il fut éclairé, il fut invincible, il fut
pur & dégagé de tout motif d'intérêt.
Nous démontrerons ces quatre points
par des preuves de fait, qui toutes for-
ceroient la calomnie à plier, si elle

Ann. 1660. ne s'étoit fait un front incapable de rougir.

Son zele fut ſage, jamais violent, jamais précipité. Il corrigeoit ceux qui étoient ſous ſa conduite, parce qu'il étoit obligé de le faire : mais les traits de pere & d'ami dominoient dans ſes réprimandes. On n'y trouvoit point cette amertume qui décele le caprice & la partialité. Il ignoroit ces termes qui offenſent, en rappellant ſans ceſſe la ſupériorité de celui qui parle. Il avoit l'admirable talent de donner des avis moins en homme qui combat un mal actuel, qu'en homme qui veut prévenir un mal qu'on pourroit faire dans la ſuite. Si par haſard il dictoit une lettre un peu dure, on pouvoit compter qu'elle ne partiroit pas.

Dans les miſſions il tonnoit contre le crime ; mais après avoir effrayé le pécheur, il lui inſpiroit de la confiance. Sans flater l'impie, il avoit pour lui les ménagemens d'une nourrice pour ſon enfant. Il diſtribuoit à ceux qui étoient déja forts une nourriture ſolide, & du lait à ceux qui n'étoient encore que néophytes dans la foi. En parlant aux grands du ſiecle, il n'altéroit point la

vérité, parce qu'il n'avoit d'autre politique que celle de l'évangile; mais cette vérité si souvent odieuse, il la faisoit passer à l'ombre du respect, de la tendresse & de la haute idée qu'on eut toujours de sa probité. Il ne lui est arrivé qu'une fois de parler d'un ton un peu trop ferme à la reine mere, au sujet du siége de Paris: il ne sentit sa vivacité qu'après être sorti de l'appartement de cette grande princesse: dès ce moment il compta qu'il ne réussiroit point, & il ne se trompa pas.

ANN. 1660.

Il vouloit qu'on formât avec patience les jeunes gens des séminaires, qu'on en fit d'abord des chrétiens, & ensuite des ecclésiastiques; sur-tout qu'on ne les accablât pas d'avis, toujours inutiles quand ils sont impétueux & trop multipliés.

Il fut invincible.

Son zele fut invincible. Rien ne lui coûtoit dès qu'il étoit question de la gloire de Dieu & du salut des ames. Quelle tête & quelle constance n'a pas dû avoir un homme qui soulagea & qui fit soulager, pendant une longue suite d'années, de vastes provinces, dont les besoins renaissoient tous les jours? Un homme qui, pour procurer aux pau-

Ann. 1660. vres les hôpitaux de Bissêtre & de la Salpêtriere, eut des difficultés de tout genre à surmonter; un homme qui, dans le conseil de conscience, sçut parler devant un ministre formidable, comme il eût parlé au jugement de Dieu; un homme qui accablé d'infirmité, & âgé de 80 ans, faisoit des missions, y prêchoit, y confessoit, y catéchisoit les enfans. On diroit en quelque sorte, que dans l'expédition de Madagascar, il fut, comme Jacob, fort contre Dieu même. Le ciel & la terre, les hommes & les élémens semblerent s'armer contre lui. De ses enfans, les uns furent ensevelis sous les flots, les autres tomberent entre les mains des ennemis de la France; ceux-ci moururent en arrivant au port, ceux-là furent consumés à la veille d'une moisson qui les eût dédommagés de leurs peines. Ces accidens fâcheux ne l'ébranlerent pas comme ils n'ont pas ébranlé ses successeurs; & Madagascar auroit encore ses missionnaires, s'ils n'avoient été forcés de l'abandonner quand le feu roi l'abandonna.

Il semble même que le Saint eut à vaincre la timide prudence, ou, si l'on

veut, la lâcheté de quelques-uns des siens. « A quoi bon, disoient-ils, tant » de sortes d'emplois, tant de missions, » tant de séminaires, de conférences, » de retraites, d'assemblées & de » voyages pour les pauvres ? Quand » M. Vincent sera mort, on quittera » bientôt tout cela : car quel moyen » de satisfaire à tant de sortes d'en- » treprises ? Où trouvera-t-on des mis- » sionnaires pour envoyer à Mada- » gascar, à Alger, à Tunis, aux Isles » Hébrides, en Pologne, &c. & de » l'argent pour fournir à toutes les » dépenses de ces missions si éloignées » & si onéreuses » ? Mais que répondit le saint prêtre à ces dangereux dialogues ? Une seule chose : c'est qu'il étoit à craindre, que sous l'habit de sa compagnie, il y eût des anti-missionnaires comme sous l'habit des premiers fideles il y eut, du temps de saint Jean, des antechrists ; que ces hommes *lâches & démontés* n'étoient propres qu'à décourager les autres ; que si la congrégation, lorsqu'elle n'étoit encore que dans son enfance, avoit *le courage d'embrasser* toutes ces différentes *occasions de servir Dieu*, elle feroit quelque chose

ANN. 1660.

de plus, lorſque le temps lui auroit donné des forces, pourvu qu'elle fût fidelle à la grace de ſa vocation; qu'enfin ſi le ſalut d'une ſeule ame mérite que, pour le procurer, on expoſe ſa vie temporelle; il y auroit de l'indignité à en *abandonner un ſi grand nombre pour éviter quelque dépenſe.*

Il fut déſintéreſſé.

Enfin, & ces dernieres paroles nous le font déja conclure, le zele de ſaint Vincent fût pur & dégagé de tout intérêt. Bien loin de paſſer les mers, ou de parcourir les campagnes pour y moiſſonner le temporel des peuples; il leur rendoit, à ſes frais, tous les ſervices qui dépendoient de lui. Il ne vouloit pas même que dans les miſſions on acceptât la rétribution des meſſes qu'on diſoit pour eux; il la faiſoit porter aux malades, & cela par ceux mêmes qui la préſentoient. Si un curé riche offroit ſa table, il étoit défendu * de l'accepter, dût-il le trouver mauvais. « Je m'étonne, écrivoit-il * au ſupérieur » d'une de ſes maiſons, de ſa demande » que vous me faites, ſi vous ſouf» fririez que l'intendant de M. de Lian» court défraie la miſſion de Monfort. » Vous ne ſavez donc pas, monſieur,

Lettre du 28 Janvier 1656.

* *Lettre du 30 Janvier 1656.*

* *Lettre du 13 Janvier 1657.*

» qu'un miſſionnaire qui travaille ſur
» la bourſe d'autrui, n'eſt pas moins
» coupable qu'un capucin qui touche
» de l'argent. Je vous prie une fois pour
» toutes, de ne jamais faire de miſ-
» ſion qu'aux dépens de votre maiſon.

Ann. 1660.

A ce premier genre de déſintéreſſe-ment dont je ſerai obligé de parler ailleurs, Vincent en joignoit un autre plus difficile & bien moins commun. Dégagé de l'eſprit de jalouſie, contre lequel, gens qui courent la même carriere, ne ſont pas toujours aſſez en garde ; ſon zele, dit un témoin oculaire, étoit ſemblable à celui de Moïſe ; comme lui, il ſouhaitoit que tous euſſent l'eſprit du Seigneur. Il voyoit leur ſuccès avec la ſainte joie des enfans de Dieu. Il les publioit au-dedans & au-dehors, & il leur rendoit des ſervices que la plupart d'entr'eux n'ont jamais connus. « Monſeigneur le nonce
» m'a fait l'honneur de me venir voir,
» écrivoit-il au ſupérieur de la maiſon
» de Rome ; il m'a demandé ſi nous
» trouverions à redire que les peres de
» la doctrine chrétienne fiſſent des miſ-
» ſions comme nous. Je lui ai répondu
» que tant s'en faut que cela nous faſſe

Abelly, pag. 102.

Lettre du 14 Mars 1659.

Ann. 1660. » de la peine, que nous ferions bien
» aises que tant eux que beaucoup d'au-
» tres religieux & prêtres s'employassent,
» de la bonne sorte, à l'instruction &
» au salut des peuples ».

Vincent faisoit plus que de favoriser les travaux des autres; pour les faire valoir, il alloit jusqu'à dépriser les siens propres. Plus humble que ce paysan qui portoit le petit bagage de saint Ignace & de ses premiers compagnons, il se croyoit lui & les siens indignes de dénouer les souliers de ces hommes apostoliques. Il ne voyoit dans sa congrégation qu'un amas de *pauvres idiots* qui étoient & qui devoient être le rebut du genre humain; que des glaneurs mal-habiles, qui suivoient de loin ces grands moissonneurs, & qui, pour trouver grace devant Dieu, devoient croire que leurs petites poignées d'épis ne passeroient qu'à la faveur de la grande récolte des autres. Ce qu'il y a de plus consolant, c'est que l'humilité de ses prêtres les portoit à penser comme lui: « Vous avez eu raison,
» écrivoit-il à un d'eux, de dire à
» monseigneur votre évêque, que les***
» font les missions bien mieux que nous:

» car en effet ils sont nos maîtres ». Ann. 1660.
Après tout, si ce grand homme a dit avec le sage, qu'il a tâché de ramasser ce peu de grappes qui échappent aux vendangeurs, l'église lui fait dire aujourd'hui que, malgré cela, il a rempli le pressoir. Le lecteur l'a pu voir jusqu'ici.

§. X.

Sa charité pour le prochain.

Sa charité pour le prochain.

Sans amour du prochain il n'y a point d'amour de Dieu ; c'est une maxime qui n'est contestée que dans la pratique. Vincent de Paul s'en fit une regle fondamentale : mais il la suivit dans toute l'étendue que le Fils de Dieu lui a donnée. Un jour que ce saint prêtre passoit par le fauxbourg Saint-Martin, il vit six ou sept soldats qui, l'épée nue à la main, poursuivoient un artisan. Déja ils l'atteignoient, ils l'avoient même blessé, &, selon toutes les apparences, il ne pouvoit échapper à la mort. Chacun fuyoit à droite & à gauche pour ne pas tomber entre les mains de cette troupe de furieux. Le

Ann. 1660. Saint résolu, s'il en étoit besoin, de donner sa vie pour celle de son frere, s'en va droit à eux, il se jete au milieu de leurs épées, il fait de son corps un bouclier pour parer les coups qu'ils vouloient porter à un malheureux; il parle douceur & raison à des gens d'ailleurs assez mal disposés à l'entendre; sa charité les étonne & les arrête; l'artisan se met en lieu de sûreté, & personne ne songe à le poursuivre.

Si la conduite des Saints se mesuroit sur les regles communes, on trouveroit plus d'une occasion où l'homme de Dieu a paru porter la charité au-delà des bornes. Deux traits me suffiront pour le faire sentir au lecteur. Un séminaire uni à la congrégation dans le ressort du parlement de Toulouse, eut un procès considérable. Le prince de Conti qui aimoit Vincent de Paul, eut la bonté d'interposer son crédit pour terminer ce différent, & il fut d'avis qu'on le mît en arbitrage. Cette voie ne plut pas à l'évêque, & par ses ordres bien & duement signifiés dans une lettre signée de sa main, l'arbitrage fut rompu. La lettre du Prélat fut renvoyée à notre Saint, & un de

Pag. 113.

les prêtres lui conseilla de la montrer au prince médiateur, de peur qu'il ne crût que les missionnaires manquoient de déférence pour ses avis. Vincent n'en voulut rien faire. « Ce seroit, dit-il, » donner à M. le prince sujet de se » plaindre de ce bon évêque. Il vaut » mieux que nous portions nous-mêmes » ce reproche, & que toute la peine » & la confusion en tombent sur nous, » plutôt que de faire aucune chose » qui puisse préjudicier à notre pro- » chain ».

Sa charité lui fit courir un plus grand risque, quelque temps après qu'il eut pris possession de la maison de saint Lazare : une maladie contagieuse l'infesta, & le supérieur des anciens religieux en fut atteint. Dès que l'homme de Dieu en fut informé, il alla le voir, le consoler, lui offrir ses services, enfin il s'en approcha de si près qu'il sentit l'odeur pestilentielle de son haleine. Cela ne l'inquiéta point, & il y eût passé les jours & les nuits si on ne le lui avoit pas défendu. Un pauvre jeune homme ayant été dans le même temps frappé du même mal, quelques personnes crurent qu'il falloit le transporter

Ann. 1660.

à l'hôpital de saint Loüis : Vincent le fit retenir dans sa maison, & il donna de si bons ordres, qu'on eut de lui un soin tout particulier.

Son amour pour le S. Siége.

Abelly, pag. 109.

Mais, pour renfermer dans de justes bornes, & traiter avec quelque espece d'arrangement une matiere que son étendue rend aussi glorieuse au Saint qu'embarrassante pour son historien, nous nous efforcerons de donner quelque idée de l'amour qu'il eut pour tous les ordres de l'église, pour les pauvres, pour ses propres enfans & pour ses ennemis.

Pour commencer par l'état ecclésiastique, Vincent l'aimoit & l'honoroit dans toutes ses parties. Il respectoit Jesus-Christ dans la personne du premier des pasteurs qui tient sa place sur la terre. Quand le siége apostolique étoit vacant, il ne cessoit de demander & de faire demander à Dieu qu'il daignât mettre à la tête du troupeau un homme selon son cœur. Il a vécu sous douze papes; il n'en est point qu'il n'ait honoré, dès qu'il a été en état de le faire. Il ne connut jamais ni Paulin ni Meleceu; la chaire de Pierre étoit un centre dont l'univers entier n'eût pu le séparer.

Les lettres de ce ſaint prêtre que M. Abelly nous a conſervées, ſont un monument éternel de l'eſtime reſpectueuſe qu'il eut pour l'ordre épiſcopal. « Hélas! monſeigneur, écrivoit-» il à un évêque qui l'avoit conſulté » ſur une vingtaine de difficultés très-» conſidérables, que faites-vous, de » communiquer tant d'affaires impor-» tantes à un pauvre ignorant comme » je ſuis, abominable devant Dieu & » devant les hommes, pour les innom-» brables péchés de ma vie paſſée, & » pour tant de miſeres préſentes qui » me rendent indigne de l'honneur que » votre humilité me fait, & qui certes » m'obligeroient à me taire ſi vous » ne me commandiez de parler? Voici » donc mes chétives penſées ſur les » points de vos deux lettres que je » vous propoſe avec tout le reſpect que » je vous dois, & dans la ſimplicité » de mon cœur, &c. ». Le Saint joint ici, comme par-tout ailleurs, la ſimplicité au reſpect, & on peut dire qu'il s'eſt peint ſans y penſer. Il honoroit les évêques, juſqu'à s'expoſer pour eux à des reproches qu'il n'avoit point mérités, comme nous le diſions il n'y a qu'un

Ann. 1660.

moment; mais la droiture que Dieu lui avoit donnée, ne lui permettoit pas de leur dissimuler la vérité. S'il avoit peine à voir que quelques-uns d'eux abrégeassent leurs jours, soit en s'exposant sans nécessité dans le temps de la contagion, soit en se livrant à un travail excessif; il avoit peine à souffrir que quelques autres ne s'attachassent pas à leur premiere épouse, ou qu'ils ne vécussent pas en paix avec elle: mais quelque conduite qu'il eût à tenir à leur égard, la loi du plus inviolable respect fut un point que ses yeux ne perdirent jamais de vue.

Pour le second ordre.

La pureté des sentimens qu'eut le serviteur de Dieu pour l'épiscopat, s'est manifestée par l'immense charité qu'il eut pour le clergé du second ordre. Sa maxime générale étoit de *faire du bien à tout le monde, & de ne faire jamais de mal à personne :* mais quand il fut question des ministres du Fils de Dieu, il la porta aussi loin qu'il lui fut possible. Quiconque étoit revêtu du sacré caractere, quiconque même portoit les marques extérieures de la cléricature, étoit sûr de trouver auprès de lui un accès favorable, une ressource dans ses peines,

Abelly, pag. 150.

une main toujours prête à essuyer ses larmes, & des moyens de rentrer dans l'ordre s'il avoit eu le malheur de s'en écarter. Il plaçoit, selon leurs talens, ceux qui étoient dignes de l'être. Par ses soins, ceux-ci étoient faits vicaires dans les paroisses; ceux-là curés; les autres aumôniers chez les évêques ou ailleurs; quelques-uns directeurs de monasteres, ou confesseurs dans les hôpitaux. A son sens, la chaire de vérité étoit faite pour invectiver contre les désordres, non du pasteur qui par-là s'aigrit & ne se convertit pas; mais du peuple qui se sauve dans la foule, & qui sent moins l'amertume de la coupe, parce qu'il la partage avec plusieurs. Un de ses prêtres qui avoit plus de zele que de prudence, ayant un jour manqué à cette regle, le Saint fit un voyage de cinq ou six lieues pour aller demander pardon à quelques ecclésiastiques que le prédicateur n'avoit pas assez ménagés.

Ce n'est pas que devenu un nouvel Hély, Vincent dissimulât quand il falloit parler. Les déréglemens d'un curé l'affligeoient en un sens plus que ceux du reste de sa paroisse; mais c'est qu'il avoit

ANN. 1660. appris de saint François de Sales, que la délicatesse ecclésiastique veut de grands égards, & qu'à parler en général, les voies de la douceur sont les premieres qu'il faut essayer. Aussi lui ont-elles réussi bien des fois, & la charité qu'il joignoit à l'onction de ses paroles, lui a fait faire de nombreuses & d'importantes conquêtes. Il retiroit des occasions prochaines ceux qui y étoient engagés; il pourvoyoit à leur subsistance, il les entretenoit chez lui ou ailleurs, jusqu'à ce qu'ils fussent en état, ou de faire quelques-unes de leurs fonctions, ou de vivre sans les faire. Il fournit pendant plusieurs années aux besoins d'un religieux Italien, qui avoit un grain de folie, & qui par-là étoit plus à charge & plus exposé à souffrir. Il retira du désordre un prêtre qui y étoit tombé, il envoya à Rome pour lui obtenir l'absolution des censures, il le nourrit jusqu'à ce qu'il l'eût reçue, & le mit en état de subsister le reste de ses jours.

Il ne falloit, au reste, pour être exaucé de lui, ni protection étrangere ni visites multipliées : ce grand amateur du sacerdoce de Jesus-Christ trouvoit dans le seul caractere sacerdotal des raisons de

s'attendrir. Un prêtre inconnu & malade lui demanda quelque secours, Vincent le reçut avec bonté, le logea, le nourrit, lui fit donner les médicamens convenables, & le garda jusqu'à ce qu'il eût recouvré la santé. Un autre, qui faisoit sa retraite à saint Lazare, tomba malade : le Saint en eut & en fit prendre tous les soins imaginables. Le mal dura long-temps ; mais la charité dura plus long-temps que le mal. Quand ce pauvre homme fut rétabli, Vincent lui fit donner une soutane, un bréviaire, plusieurs petits effets & dix écus pour l'aider à subsister. Un troisieme, obligé à un voyage, mais qui n'avoit pas le moyen d'en faire les frais, s'adressa à notre Saint : cet homme de miséricorde lui fournit tout ce dont il avoit besoin, jusqu'à des bottes, & outre cela vingt écus.

La crainte des redites me fait supprimer quantité d'autres traits semblables. Le seul détail des secours qu'il a donnés ou procurés aux ecclésiastiques d'Hibernie, que la persécution de Cromwel obligea de passer en France, seroit capable d'épuiser la patience du lecteur : il me suffira de dire qu'il étoit

ANN. 1660. ſi notoire dans tout le royaume, que Vincent étoit l'aſyle de tous les prêtres qui étoient dans le beſoin, que, quoiqu'à raiſon des malheurs du temps, il en vînt à Paris une prodigieuſe multitude; preſque tous venoient en droiture débarquer à ſaint Lazare. Ceux qui ne pouvoient s'y rendre, ſur ſa ſeule réputation s'adreſſoient à lui du fond de leurs provinces. Aux exemples que nous en avons donnés, en parlant de la déſolation de Metz, Toul & Verdun, nous en ajouterons un que nous offre la Touraine.

Un curé de ce dioceſe fort homme de bien, avoit à Paris un procès qu'il étoit obligé de pourſuivre pour l'honneur de ſon caractere indignement offenſé. Il écrivit au ſaint prêtre qu'il ne pouvoit ni quitter ſa paroiſſe, ni entretenir un ſolliciteur dans la Capitale, s'il n'avoit pitié de lui. « Envoyez ici, » lui récrivit Vincent, telle perſonne » qu'il vous plaira, & je me charge de » la dépenſe ». Il le fit comme il l'avoit promis, & pendant plus d'une année que dura la pourſuite de cette affaire, il fit loger & nourrir l'homme de ce ſage curé, qui gagna ſon procès.

Ce

Ce qu'il y eut de singulier dans cette charité sacerdotale, si j'ose m'exprimer ainsi, c'est qu'elle ne se refroidit jamais; & quoiqu'en examinant les choses d'aussi près que je l'ai fait, on ait lieu de croire qu'en ornemens, linges, vases sacrés, habits, livres & réparations d'église, elle allât à plus d'un million; le saint homme ne crut jamais avoir assez fait. Il faut cependant avouer qu'il y avoit peu de prêtres dans le royaume qui ne lui rendissent la justice qu'il se refusoit à lui-même. Si Joseph fut regardé comme le sauveur de l'Egypte, Vincent fut regardé comme le sauveur & des pasteurs & des peuples d'un bon nombre de nos provinces. Sa mémoire y étoit en bénédiction, & tout y retentissoit de ses louanges. Un de ses prêtres passant par la Champagne pour des affaires particulieres, rencontra dans un bourg le curé du lieu, qui lui demanda qui il étoit. Je suis missionnaire, répondit le voyageur : à ce mot, le curé se jete à son col, il l'embrasse avec des démonstrations de la plus vive tendresse, il le mene dans sa maison, il lui fait le récit des grands services spirituels & corporels que le Saint a rendus à

ANN. 1660.

tout le pays ; il ajoute, en montrant la soutane qu'il avoit sur le corps : *Et hâc me veste contexit ;* paroles qui furent dites à saint Martin au sujet du pauvre qu'il avoit vêtu, & dont plus de deux mille prêtres auroient pu faire l'usage qu'en fit celui dont nous parlons.

Pour les communautés.

Vincent n'eut pas moins d'amour pour les communautés soit séculieres, soit régulieres, que pour les ecclésiastiques qui vivent en particulier. On l'a déja vu vingt fois ; mais le propre d'une vie comme la sienne est de fournir sur chaque vertu des exemples à ne point finir.

Pour ce qui est des religieux, bien loin de croire que l'humble état qu'ils ont embrassé fût une raison de les estimer peu, ou d'en parler avec mépris ; le Saint y trouvoit des motifs d'une estime sincere & d'une parfaite vénération. Il n'imputoit point au corps, par une malignité aussi injuste qu'elle est commune, la chûte de quelques particuliers. Il sçavoit qu'il y a par-tout du haut & du bas ; que ceux qui ne pardonnent rien seroient fort à plaindre si on les mesuroit comme ils mesurent les autres ; & que tel qui n'est qu'un

moine imparfait, seroit assez souvent dans le monde un séculier très-scandaleux. D'ailleurs, occupé comme il étoit de ses besoins, il ne s'amusoit pas à approfondir les défauts de ceux dont il n'étoit pas chargé. Il ne les voyoit, ces défauts, que quand ils sautoient aux yeux : & alors même sa charité n'en souffroit point dans la pratique.

ANN. 1660.

La tendre & sincere affection qu'il avoit pour les réguliers, parut sur-tout dans le zele qu'il eut à ramener aux loix primitives de leur état ceux qui s'en étoient éloignés. Les réformes de Grandmont, de Prémontré, de sainte Genevieve & de Chancelade, sont un monument éternel de l'activité & de l'étendue de sa charité. Il ne la borna pas à des communautés nombreuses, qui, comme celles dont nous venons de parler, méritent plus d'égards; il la répandit jusques sur des maisons isolées, & même jusques sur des particuliers. Le roi ayant refusé d'agréer pour abbé du Mont-Saint-Eloi un des trois que les religieux de ce monastere lui avoient présenté selon l'usage d'Artois, il fit son possible pour les tirer d'embarras, & pour mettre à leur tête, de concert

Ann. 1660.

avec eux, un homme qui fût selon le cœur de Dieu. Il écrivit à l'abbesse d'Etival * pour l'engager à recevoir une de ses anciennes religieuses qui prétendoit n'être sortie de son prieuré qu'à cause *des miseres du temps*, & qui dans le monde couroit plus de risques que dans son cloître, quelque exposé qu'il fût. Il pria l'évêque de Beauvais * d'être plus favorable à un pauvre Ermite, qui cherchoit un asyle dans son diocese pour y consacrer le reste de ses jours à la retraite & à la pénitence.

* 16 Juin 1653.

* 18 Juin 1653.

Dans ses discours il revenoit souvent à la nécessité de la charité mutuelle. Il disoit, « que cette vertu est l'ame » de toutes les autres, & le paradis des » communautés; que le paradis n'est » autre chose qu'amour, union & » charité ».

Un jour, à l'occasion de la fête de saint Jean l'évangéliste, après s'être servi des paroles de ce disciple bien aimé, pour exhorter les siens à l'union fraternelle, & leur avoir dit que *la congrégation de la mission dureroit autant que la charité y régneroit*, il prononça quantité de malédictions contre celui qui y détruiroit cette vertu, « & qui,

» par-là, seroit cause de la ruine de la » compagnie, ou seulement de quelque » déchet de perfection; c'est-à-dire, qui, » par sa faute, feroit qu'elle fût moins » parfaite. Ce sont ses propres paro- » les; elles méritent bien qu'on y pense ».

Ann. 1660.

Quel usage il fait de ces maximes, sur la charité.

Aux maximes de ce grand serviteur de Dieu nous joindrons l'usage qu'il en fit. Tous ses enfans, sans en excepter les derniers ou les moins parfaits, avoient un libre accès auprès de lui. Lorsqu'ils alloient lui parler, soit pour leurs besoins particuliers, soit pour tout autre sujet, il les recevoit avec une grande affabilité. Comme il sçavoit qu'il n'étoit ce qu'il étoit que pour eux, il les écoutoit à l'heure même. Si quelquefois une affaire pressante l'obligeoit au délai, il leur marquoit le temps où ils pourroient revenir. Le médecin le plus patient & le mieux payé n'entend pas si volontiers le détail & les redites de son malade, qu'il entendoit leurs peines, leurs desirs, leurs inclinations bonnes ou mauvaises, & même leurs fautes. Il rassuroit, il corrigeoit avec douceur, il consoloit toujours : c'étoit son talent, & peu de personnes ont sçu le faire mieux valoir.

ANN. 1660.

Un de ses prêtres lui avoua une fois, qu'il avoit eu des pensées d'aversion & d'indignation contre lui : à ces paroles, le saint homme se leve, l'embrasse tendrement, le félicite sur sa sincérité, & lui dit : *Si je ne vous avois déja donné mon cœur, je vous le donnerois tout à cette heure.*

Sa tendresse pour les infirmes.

Quelque vive que fût sa charité dans tous les temps, elle redoubloit à l'égard des infirmes. Bien loin de les regarder comme des hommes à charge, que Dieu peut prendre aujourd'hui plutôt que le jour d'après, il disoit que les malades sont la bénédiction des maisons où ils se trouvent. Il donnoit de bons ordres à ce qu'ils fussent bien traités, & qu'on leur fournît en alimens & en remedes tout ce dont ils pouvoient avoir besoin. Quoique dans le temps d'une ferveur naissante il pût compter sur les soins & la charité de ses officiers, il ne s'en rapportoit pas entiérement à eux. Il visitoit les infirmes, il s'informoit d'eux-mêmes, de la façon dont on en agissoit à leur égard. De peur que la timidité ne les empêchât de parler, il voyoit par lui-même de quelle maniere ils étoient servis, & il n'étoit content que

quand ils avoient tout lieu de l'être. On lui a *souvent oui dire qu'il faudroit vendre jusqu'aux calices pour les assister* : & ces paroles n'étoient pas chez lui un vain compliment. « Ne craignez point, » disoit-il à un des siens, d'être jamais » en aucune façon à charge à la com» pagnie, à cause de vos infirmités : » car, par la grace de Dieu, elle ne » se trouve point chargée des infirmes : » au contraire ce lui est une bénédiction » d'en avoir. Je vous prie, écrivoit-il » à un autre, de ne rien épargner ni » pour les remedes, ni pour la nour» riture, ni pour le repos, suivant, en » tout, l'avis du médecin : de notre côté » nous prierons Dieu, qu'il vous réta» blisse, & qu'il vous fasse la grace » de bien user de votre indisposition ».

ANN. 1660.

Abelly, pag. 188.

Il envoyoit aux eaux ceux à qui elles pouvoient être salutaires, ou il leur prescrivoit des voyages capables de les délasser ; en un mot, il faisoit pour eux tout ce qu'un cœur grand, charitable & juste peut faire. Il traitoit avec les mêmes égards ceux qui étoient encore dans le cours de leur épreuve. Des représentations multipliées ne le déter-

Ann. 1660. minoient qu'avec peine à les renvoyer ; il faisoit l'impossible pour les rétablir. S'il ne réussissoit pas toujours, au moins réussissoit-il quelquefois, & sa longue attente a gagné à la congrégation des sujets qui lui ont rendu de bons services. Quand ils étoient convalescens, il les réjouissoit par le récit de quelques histoires propres à égayer & à instruire : car le soin qu'il avoit du corps étoit si bien ordonné que l'ame n'en pouvoit souffrir aucun déchet : c'est pourquoi il avertissoit *doucement & paternellement ceux dont la maladie n'étoit pas si pressante, de n'omettre pas leurs exercices spirituels, de peur que l'infirmité du corps ne passât jusques dans l'ame, & ne la rendît tiede & immortifiée.*

Abelly, pag. 167.

Ce langage, Vincent le tenoit & aux sœurs de la Charité, & aux religieuses de la Visitation, ainsi qu'aux filles de la Providence.

Vie de Madame Pollalion, page 110.

Les constitutions qu'il dressa pour celles-ci avec madame de Pollalion, ne tendent qu'à former leur conduite sur les regles de la vérité, de la charité, de la solide dévotion & de l'humilité..., & qu'à faire revivre parmi elles le zele

de ces premiers chrétiens dont l'écriture dit qu'ils n'avoient qu'un cœur & qu'une ame. C'est le jugement qu'en porte un nouvel écrivain, & il est aussi juste que précis.

ANN. 1660.

Sa charité pour les pauvres.

Quoiqu'il soit aisé de conclure de ce que nous avons dit dans le cours de cette histoire, que la charité pour les pauvres fut la vertu dominante de saint Vincent, le lecteur trouveroit mauvais que nous n'en dissions rien ici. A le prendre depuis l'enfance jusqu'à la mort, presque toute sa vie s'est passée à soulager les malheureux. Tant de confréries instituées pour les malades, tant de larmes répandues pour les Enfans-Trouvés, tant d'hôpitaux fondés par ses soins, tant de secours donnés à d'immenses provinces par les assemblées auxquelles il présidoit, tant & de si grandes sommes distribuées aux esclaves de Barbarie, tant de glorieux établissemens qui subsistent encore aujourd'hui, annoncent depuis plus d'un siecle que l'esprit de miséricorde fut celui qui l'anima davantage. C'est pour les pauvres qu'il a établi les filles de la Charité, qui se font gloire d'en être les servantes : c'est pour eux qu'il a

Ann. 1660.

» donné à l'église une nouvelle congrégation de ministres sacrés : *Nous sommes les prêtres des pauvres*, disoit-il, *Dieu nous a choisis pour eux ; c'est-là* notre capital, le reste n'est qu'accessoire.

Vie mss. pag. 66.

Il dit une fois à deux ecclésiastiques de qualité, « que tous ceux qui aimeront les pauvres pendant leur vie, n'auront aucune crainte de la mort ; qu'il en avoit vu l'expérience en plusieurs occasions ; que pour cet effet il avoit coutume d'insinuer cette maxime dans l'esprit des personnes qu'il voyoit travaillées des appréhensions de la mort, & que de-là il prenoit occasion de les exciter à l'amour des pauvres ».

La maniere douce & tranquille dont il s'endormit lui-même dans le baiser du Seigneur, pourroit au moins en partie passer pour une preuve de ce qu'il avance ici ; mais ce qu'il dit dans une de ses lettres au sujet d'un vertueux prêtre, en fournit une plus complette. « Il avoit, ce sont ses termes, il avoit toujours beaucoup appréhendé la mort : mais comme il vit, dès le commencement de sa maladie, qu'il l'envisageoit sans aucune crainte, & même avec

» plaisir, il me dit qu'assurément il en » mourroit, parce qu'il m'avoit oui dire » que Dieu ôte l'appréhension de la » mort à ceux qui ont volontiers exercé » la charité envers les pauvres, & qui » ont été fatigués de cette crainte pen» dant leur vie ».

Ann. 1660.

Et quoiqu'il ait eu l'adresse de dérober aux yeux du public une grande partie des aumônes qu'il a faites, qu'il ait souhaité que les autres ne fussent connues que de ceux qui les distribuoient ou à qui elles étoient distribuées; nous publierons sur les toits celles qui ont transpiré malgré toutes ses précautions, sans omettre celles qui étoient de notoriété publique.

Chaque jour, & c'est une pratique que ses successeurs ont fidélement gardée, il recevoit deux pauvres à saint Lazare, qui, à tour de rôle, étoient remplacés par deux autres jusqu'au nombre de douze. Il leur donnoit à dîner, il les faisoit servir avant toute sa communauté, il avoit d'eux les soins qu'on a de gens qui ont été bien recommandés; & parce qu'alors, comme aujourd'hui, c'étoient ordinairement des vieil-

Ann. 1660.

lards infirmes, il leur aidoit souvent à monter les degrés qui conduisoient au réfectoire. Le jeudi-saint il les rassembloit tous, leur lavoit les pieds, & les servoit lui-même à table après leur avoir fait l'aumône.

Chaque jour encore, sans compter ce qu'on donnoit à tous les mendians qui se présentoient à la porte, il faisoit distribuer à de pauvres familles des portions de potage, de pain & de viande, qu'elles envoyoient prendre à des heures marquées.

Trois fois la semaine sur le midi on donnoit de la soupe à tous ceux qui en demandoient, de quelque lieu qu'ils fussent. En tout temps, il s'y en trouvoit des centaines; on y en a quelquefois vu des cinq ou six cens. Le saint prêtre qui mit toujours les besoins de l'ame à la tête de tous les autres, se servoit de la nécessité de cette multitude affamée pour la porter à Dieu. On l'instruisoit des mysteres de la foi, de la maniere de bien prier, du bien & des dangers de la pauvreté, des moyens de s'y sanctifier, du mérite de la patience & du bonheur solide

de ceux qui, sans perdre la paix du cœur, vivent & meurent dans les souffrances.

Ann. 1660.

Cette derniere aumône qui alloit bien loin, fut continuée jusqu'à l'établissement de l'hôpital-général. Alors il fallut la cesser, parce que la police qui vouloit bannir la mendicité de Paris, l'ordonna ainsi. Les pauvres s'en plaignoient quelquefois au saint homme, & lui demandoient si Dieu n'a pas commandé de faire l'aumône aux pauvres. « Oui, mes amis, leur répliquoit-il; » mais il a aussi commandé d'obéir » aux magistrats ». Cependant, un hiver dur & rigoureux le força d'interprêter la loi & d'en suivre l'esprit plutôt que la lettre. Quantité de pauvres familles qui se trouverent réduites à une extrême indigence, eurent recours à lui; & chaque jour il leur fit donner du pain & du potage. Nous avons remarqué ailleurs que, pendant les troubles de Paris, & dans un temps où l'on ne pouvoit avoir du bled pour de l'argent, il avoit nourri au moins en grande partie, & cela tous les jours, près de deux mille pauvres. Il est vrai que sa communauté se vit elle-même

Ann. 1660.

à la veille de manquer de pain; mais lorſqu'on croyoit tout déſeſpéré, & que toutes les proviſions étoient abſolument épuiſées, les affaires publiques s'accommoderent un peu; & les paſſages étant ouverts, on acheta, d'un argent qui fut emprunté, de quoi ſubſiſter juſqu'à la récolte.

Tant de dépenſes mettoient la maiſon de ſaint Lazare bien à l'étroit. Cependant ce ne furent pas là les ſeules que fit l'homme de Dieu; il y joignit de groſſes aumônes vraiſemblablement en faveur de ceux à qui leur condition ne permettoit pas de s'aſſocier aux mendians publics : & dans le temps que la fronde ſembloit le traiter en ennemi de la patrie, il donna ordre à celui * qui tenoit ſa place d'emprunter ſeize ou vingt mille livres pour ſubvenir à l'indigence de ſes concitoyens. Mais ceux-ci n'étoient pas les ſeuls objets de ſa charité : il l'étendoit aux étrangers, & il penſoit à ceux qui ne penſoient pas à lui. Par ſon ordre, un prêtre & un frere allerent juſques dans des taudis & des galetas déterrer des malheureux que la honte ou le défaut de connoiſſance y tenoit renfermés. Ce

* M. Lambert.

fut par ce moyen qu'il apprit la triste position d'un bon nombre de catholiques qui, pour ne pas perdre la foi en Irlande, s'étoient mis en danger de mourir de faim à Paris. Que pourroit-on faire pour eux, demanda-t-il à un des siens qui étoit du même pays? *N'y auroit-il pas moyen de les assembler pour les consoler & les instruire? Ils n'entendent pas notre langue, & je les vois comme abandonnés; ce qui me touche le cœur & me donne un grand sentiment de compassion pour eux.* Ce prêtre lui ayant répondu qu'il y feroit son possible: *Dieu vous bénisse*, répliqua le charitable Vincent; *tenez, voilà dix pistoles, allez au nom de Dieu, & leur donnez la consolation que vous pourrez.* Ce secours n'est rien en comparaison des autres services que le Saint a rendus à une nation aussi célebre par son attachement à la foi de ses peres, que par la longue & cruelle tyrannie qu'elle a soufferte à cette occasion. La mémoire de tant de bienfaits subsistoit dans ce pays infortuné plus de quarante-cinq ans après la mort du serviteur de Dieu. L'évêque de Waterfond qui en avoit été témoin

Ann. 1654.

Ann. 1660. oculaire, montroit à Clément XI les ornemens & les grandes sommes que le saint prêtre avoit envoyés en Hibernie, à-peu-près comme les fideles montroient au Prince des apôtres les vêtemens qu'ils devoient aux bontés de la veuve Dorcas. Ce prélat alloit encore plus loin, & il osoit bien dire que Dieu avoit suscité Vincent de Paul, comme il suscita autrefois les Magloire, les Colomban, les Gal, les Malachie & tous ces hommes de bénédiction qui furent de leur temps l'honneur de leur patrie & la gloire de la religion.

En général, & nous l'avons déja remarqué, Vincent fut l'homme de son siecle, & à qui les pauvres de toute espece s'adresserent plus librement. Dans tous les temps, il lui en vint un grand nombre de Paris & d'ailleurs. Les uns lui découvroient sans façon leur état primitif & la maniere dont ils en étoient déchus : les autres ayant honte de lui demander, se servoient d'un détour & le prioient de leur prêter. Personne ne se retiroit les mains vuides : il donnoit plus aux uns, moins aux autres ; mais il donnoit à tous. Quand il s'étoit épuisé jusqu'à

n'avoir plus rien, sa charité qui ne s'épuisoit jamais, avoit recours aux emprunts. La bourse de mademoiselle le Gras suppléoit à la sienne. Heureusement pour elle, il ne régloit pas ses restitutions sur les restitutions de ceux à qui il avoit prêté; ç'eût été vouloir ne la payer jamais.

On étoit si universellement persuadé que, quand il s'agissoit des pauvres, il n'y avoit point de précautions à prendre avec lui, que, lorsqu'on le sollicitoit, soit des extrémités du royaume, soit d'Alger, de Tunis ou de Biserte, en faveur des esclaves, on ne pensoit pas même à affranchir les lettres qu'on lui écrivoit pour eux. Cependant elles étoient en si grand nombre que les frais du port montoient à des sommes fort considérables. Un garçon tailleur, qui avoit travaillé à saint Lazare, fit quelque chose de plus familier encore: Du fond de sa province il écrivit à Vincent de lui envoyer un cent d'aiguilles de Paris. L'homme de Dieu, qui étoit alors dans les grandes affaires de la Cour, ne se récria ni sur ses occupations ni sur l'indiscrétion de cet ancien domestique. Il reçut cette com-

Ann. 1660. miſſion avec plaiſir, & il s'en acquitta avec autant de joie que de célérité.

Ce n'eſt pas dans cette ſeule occaſion que les pauvres ont paru abuſer du foible, ou plutôt de l'extrême charité qu'il avoit pour eux; il y en avoit à qui il faiſoit donner tous les mois une ſomme réglée. Un peu avant ſa mort il en vint un qui, ne pouvant lui parler à cauſe de ſa maladie, dit qu'il y avoit dix-ſept ans que le Saint lui donnoit deux écus par mois, & que c'étoit une rente qui lui étoit due; ce bon homme croyoit qu'en fait d'aumône il y avoit preſcription. Une femme lui ayant fait expoſer ſa miſere, il lui envoya un demi-écu. Elle revint à la charge, & lui fit dire que c'étoit bien peu, eu égard à ſa grande pauvreté : le Saint lui envoya ſur-le-champ un autre demi-écu. Combien de fois n'a-t-il pas fait la même choſe!

Un pauvre charretier qui avoit perdu ſes chevaux, s'adreſſa à Vincent; il le pria d'avoir pitié de lui & de l'aider à réparer ſa perte. A l'inſtant l'homme de Dieu lui fit donner cent livres. Il fit plus pour la famille d'un laboureur qui, étant mort après avoir perdu un

Ann. 1660.

procès, laissa une femme & deux petits enfans dans la misere; il contribua à la subsistance de la veuve, il donna une retraite à ses deux fils, il les nourrit & les entretint pendant près de dix ans, leur fit apprendre un métier, & ne les congédia que quand ils furent en état de se passer de lui.

Un vieux soldat, à qui les blessures qu'il avoit reçues à la guerre firent donner le nom de *Criblé*, vint un jour à saint Lazare sans y être connu de personne. Il demanda à parler au saint prêtre; & sans autre préliminaire, il lui dit d'une voix rude, mais d'un air aisé: « J'ai oui dire, Monsieur, » que vous étiez un homme charitable; » ne voudriez-vous pas bien me rece- » voir chez vous pour quelque temps »? Le Saint y consentit bien volontiers; deux jours après, le soldat tomba malade. Vincent le fit mettre dans une chambre à feu; il lui donna un frere pour le servir, & sans épargner ni remedes ni alimens; il ne lui permit de se retirer que quand il fut entiérement rétabli.

Si la charité peut avoir de l'excès, on peut dire que celle de S. Vincent

Ann. 1660. n'en a pas manqué. Un jour en revenant de ville, il trouva à la porte de sa maison quelques pauvres femmes qui lui demanderent l'aumône. Il la leur promit; mais quand il fut entré, il se trouva si occupé d'affaires & sérieuses & pressantes, qu'il oublia sa promesse. Le portier la lui rappella quelque temps après. Pour réparer sa prétendue faute, ce vénérable prêtre porta lui-même son aumône, & se jetant aux pieds de ces mêmes femmes, nue tête & à genoux, il leur demanda pardon d'un oubli qui n'avoit rien de volontaire.

Sa charité pour ses débiteurs.

Quoiqu'après ce que nous avons dit, la chose parle d'elle-même; il ne sera peut-être pas inutile d'observer que le Saint eut toujours de grands ménagemens pour les fermiers & les autres débiteurs de sa communauté. Il étoit bien éloigné de ces cœurs durs qui prennent un homme à la gorge pour lui faire rendre ce qu'il doit, & qui, lui faisant un crime de la rigueur des saisons, ou de la mortalité du bétail, l'accablent de saisies & de frais. Vincent détestoit ces procédés violens, ces cruelles tyrannies. Plus d'une fois

il fit à ses tenanciers de nouvelles avances; & il aima mieux se mettre en danger de tout perdre, que de mettre en usage les voies de la rigueur & de la contrainte.

ANN. 1660.

Nous pouvons dire ici qu'il saisit toutes les occasions d'exercer la charité. Il apperçut un jour une pauvre femme couchée par terre dans le fauxbourg saint-Denis; elle se plaignoit fort; prêtres, lévites, séculiers, chacun passoit sans lui faire du bien. Un nombre de personnes attroupées autour d'elle, se contentoient d'entendre ses gémissemens. A ce spectacle, le serviteur de Dieu descendit de carrosse; & comme il eût reconnu que la malade ne pouvoit marcher, il lui donna place dans sa voiture; & quoiqu'il allât dans un quartier très-différent & très-éloigné avec un honnête bourgeois de la ville, il fit tirer droit à l'Hôtel-Dieu. Cette femme étoit si mal qu'elle ne put soutenir le mouvement du carrosse. Vincent l'en fit donc tirer, lui fit apporter du vin pour la fortifier, paya les frais du transport, & la fit recommander à la supérieure des religieuses de l'Hôtel-

Ann. 1660. Dieu. Le Samaritain de l'évangile fut-il plus charitable ?

Un autre jour le Saint passant dans une rue de Paris, vit un jeune enfant qui faisoit de grands cris. Au moment même, il fait arrêter le cocher, il descend & demande à ce jeune homme quel mal il a, & pourquoi il pleure de la sorte. L'enfant lui montre un mal qu'il avoit à la main. Vincent le mene lui-même chez un chirurgien, le fait panser en sa présence, donne à l'un son salaire, & à l'autre quelque argent pour le consoler.

C'est ainsi que le saint prêtre honoroit Jesus-Christ dans ses membres : mais avions-nous besoin de ces derniers traits pour constater sa charité ? Les services sans nombre qu'il a rendus au Maine, au Blaisois, au Berry, à l'Angoumois, & plus encore à la Lorraine, à la Picardie & à la Champagne, justifieront jusqu'à la fin des temps que le nom de *pere des pauvres* est un de ceux qu'il a le plus mérité. Car enfin, il a tant donné pendant sa vie, qu'au jugement de François Hebert, évêque, comte d'Agen, qui le sçavoit mieux

Vie mss. pag. 66.

qu'un autre, le total de ses aumônes passe *douze cens mille louis d'or.*

Ann. 1660.

Sa charité pour ses ennemis.

Un homme si plein de charité pour le prochain, auroit, ce semble, dû n'avoir point d'ennemis. Mais quoique, eu égard à l'importance & au nombre des affaires dont il a été chargé, il en ait eu beaucoup moins que bien d'autres en pareil cas; il est sûr que la nécessité où il s'est trouvé quelquefois de défendre les biens de sa congrégation, & plus encore sa fermeté dans le conseil de conscience, n'ont pas laissé de lui en susciter. D'ailleurs, en qualité de disciple du Sauveur, il ne devoit pas être plus privilégié que son maître; & il étoit en quelque sorte de l'ordre de la Providence, qu'un prêtre qu'elle donnoit en spectacle à tout l'univers, donnât à tout l'univers l'exemple de celle des vertus dont la pratique fut toujours plus rare & moins équivoque. Ici, plus que jamais, la simple exposition des faits nous tiendra lieu de preuves.

La charité porte celui, dans le cœur duquel elle regne, à calmer les amertumes du prochain; c'est ce que fit Vincent à l'égard d'une personne de

Ann. 1660. qualité, qui, après lui avoir toujours témoigné beaucoup d'affection, lui témoigna en plusieurs occasions assez de refroidissement. Le Saint, qui ne sçavoit à quoi attribuer un changement si subit, voulut s'en éclaircir par lui-même. Il rendit exprès une visite à cet ancien ami qui paroissoit ne l'être plus : « Monsieur, lui dit-il en l'abordant avec » un visage serein, je suis assez mi- » sérable pour vous avoir donné quelque » mécontentement, sans en avoir eu » aucun dessein; mais ne sçachant pas » en quoi, je viens vous supplier de » me le dire, afin que s'il y a de ma » faute, je tâche de la réparer ». Il est vrai, répliqua ce seigneur, que l'ouverture & la sincérité du Saint avoient déja adouci; il est vrai, monsieur Vincent, qu'en telle occasion votre conduite m'a un peu déplu. Le Saint n'eut pas de peine à désabuser un homme que de faux rapports avoient trompé. Il se justifia pleinement en son esprit; &, dès-lors, ce Seigneur l'aima plus qu'il n'avoit jamais fait.

La charité avertit de se réconcilier avec ceux de nos freres qui ont quelque chose contre nous, avant que de pré-

senter

ſenter notre offrande à l'autel. Vincent ſuivit à la lettre ce conſeil à l'égard d'un religieux qui lui avoit donné quelques marques d'averſion. Le Saint s'habilloit en la Chapelle du college des Bons-Enſans pour dire la meſſe. L'idée du mauvais procédé que ce religieux avoit eu avec lui ſe préſenta à ſon eſprit. Il quitta ſes ornemens, s'en alla le trouver, lui fit excuſe de la peine qu'il avoit pu lui faire ; l'aſſura de l'eſtime qu'il avoit pour ſa perſonne & pour ſon ordre, & s'en revint offrir en paix le ſacrifice d'amour & de réconciliation.

La charité dilate le cœur du parfait chrétien, & ne lui permet pas de ſe reſſerrer à l'égard de ceux mêmes qui l'ont bleſſé. Ce troiſieme caractere ne manqua pas à la vertu de notre ſaint prêtre. Il ſçut que le ſupérieur d'une communauté religieuſe conſidérée dans Paris, avoit trouvé mauvais qu'il n'eût pas penſé comme lui dans une certaine affaire. Auſſi-tôt il s'en alla chez lui, ſe jeta à ſes pieds, & lui fit autant d'excuſes que s'il l'eût fort offenſé. Cette ſoumiſſion ne fit qu'aigrir un cœur ulcéré : Vincent fut traité avec beau-

Ann. 1660.

coup de mépris, & les paroles dures lui furent prodiguées. Il s'en revint tout joyeux d'avoir été si mal mené pour l'amour de son divin Maître. Quelque temps après, comme on eut besoin d'ornemens pour la chapelle du séminaire de la mission, on demanda à l'homme de Dieu à qui on s'adresseroit pour en avoir. « Allez, dit-il, » prier de ma part le supérieur d'un » tel endroit qu'il vous en prête ». Ce supérieur étoit justement celui qui avoit si mal traité S. Vincent. Le missionnaire qui fut chargé de la commission auguroit assez mal du succès; mais il fut agréablement trompé. Au nom d'un homme, qui par préférence, lui demandoit une grace, le religieux s'écria avec admiration : « Quoi! M. Vincent ne » se souvient pas de ce que je lui ai » dit? Est-ce là le ressentiment qu'il » en a? Ah! Messieurs, ajouta-t-il, il » y a quelque chose de Dieu ici. C'est » maintenant que je reconnois que » M. Vincent est conduit par l'Esprit » de Dieu ». Un aveu si glorieux à notre Saint fut suivi d'une visite de la part de celui qui l'avoit fait; après avoir donné les ornemens qu'on lui

demandoit, il s'en alla à saint Lazare, & tout s'y passa avec une grande satisfaction de part & d'autre.

Ann. 1660.

La charité rend le bien pour le mal, ce fut la pratique constante du saint homme. On lui écrivit d'Italie, qu'une communauté puissante s'opposoit à ce qu'Alexandre VII confirmât un point important de l'institut de la mission. Vincent dut en être surpris, puisqu'il avoit rendu à ceux qui le traversoient de très-grands services. Toutefois il se contenta de dire à un ami : « J'apprends que les N. nous sont con» traires ; mais quand bien ils m'au» roient arraché les yeux, je ne lais» serai pas de les aimer, respecter & » servir toute ma vie, & j'espere que » Dieu m'en fera la grace ». Dieu la lui fit. La communauté dont il est question n'eut jamais d'ami & de défenseur plus zélé que lui.

Il n'eut pas moins d'ardeur pour le rétablissement d'un homme qui l'avoit outragé. Voici le fait : Un seigneur d'une haute naissance sollicitoit à la cour un bénéfice. Vincent fit voir, en plein conseil, que le sujet proposé étoit indigne de cette grace ; & il parla avec

Ann. 1660. tant de force & de raison, qu'il ramena tous les avis au sien. Quelques jours après, comme il entroit au Louvre, ce seigneur l'attaqua publiquement, & le traita comme un honnête homme ne traite pas le dernier de ses valets. Le Saint n'avoit qu'à dire un mot, Anne d'Autriche le considéroit, & il étoit sûr d'être vengé. Il entra dans l'appartement de cette princesse; il fit ce qu'il avoit à faire, & se retira sans rien dire de son aventure. Elle avoit trop éclaté pour demeurer inconnue. La reine l'apprit; & justement indignée de voir insultés jusques dans son palais ceux qu'elle honoroit de sa confiance, elle fit donner ordre à ce seigneur de se retirer, & de ne plus paroître à la cour. Vincent le sçut, & il fit pour son ennemi déclaré, ce qu'il eût eu bien de la peine à faire pour son meilleur ami. Il demanda sa grace avec beaucoup d'instances; & quoique la régente, quand une fois elle avoit pris son parti, ne revînt pas aisément, il la pressa si fort, & à tant de reprises, qu'elle fut obligée de céder à ses importunités.

Loin de triompher des disgraces

qu'éprouvent ordinairement ceux qui quittent leur premiere vocation, il tâchoit de les en tirer, & de leur faire voir que, s'ils avoient renoncé à la qualité d'enfans, il n'avoit pas renoncé à celle de pere. En 1655, un jeune missionnaire qu'il chérissoit, fut tenté de sortir de son état ; &, malgré les prieres & les conseils du saint Prêtre, qui voyoit parfaitement les suites de cette fausse démarche, il céda à la tentation. Un ou deux jours après, il prit parti dans le régiment des Gardes-Suisses ; il s'ennuya bien vîte de ce nouvel engagement, où il étoit quelquefois obligé de se coucher après neuf heures, & de se lever avant quatre. Il déserta donc ; mais cette seconde échappée lui coûta un peu plus que la premiere. Arrêté comme déserteur, & chargé de quelqu'autre faute considérable ; il fut mis en prison, jugé par le conseil, & condamné à avoir la tête tranchée : ce fut alors qu'il eut le loisir de faire de longues & tristes réflexions : par bonheur il en fit une qui lui sauva la vie. Il se dit à lui-même que Vincent étoit le plus charitable des hommes ; qu'il falloit lui exposer son état, & que son bon cœur ne

Ann. 1400. fait, voloit la moisson : il voulut l'en empêcher. Sans délibérer davantage, cette furie prit une pierre, & l'en frappa avec tant de roideur, qu'il tomba mort. On avertit Vincent, il accourut, & vit de ses yeux un cadavre qui nageoit dans son sang. La justice & la miséricorde le sollicitoient tour-à-tour ; la derniere parla plus haut & l'emporta. Il se hâte d'appeler le mari de la meurtriere ; il lui conseille de faire évader sa femme au plus vîte, de peur qu'elle ne tombe entre les mains de la justice ; &, parce qu'ils étoient pauvres l'un & l'autre, il leur donne quelque argent pour se conduite. Ce fait est prouvé dans le procès-verbal de la canonisation par cinq témoins oculaires. *Summar, pag. 245.*

Il est bon de remarquer que Vincent ne traitoit si bien ses ennemis, que parce qu'ils étoient ses ennemis. Grand observateur des loix, en toute autre rencontre il se feroit fait une peine d'en empêcher l'exécution : & on l'a vu refuser d'employer son crédit pour sa famille, qui étoit menacée d'une peine infamante, « parce que, disoit-il, il » est raisonnable que la justice se fasse, » pour satisfaire à celle de Dieu ; afin

» qu'en punissant miséricordieusement » en cette vie ceux qui ont failli, il » n'exerce pas sur eux en l'autre les » rigueurs de sa justice ». Heureusement l'innocence de ces pauvres gens triompha, la malignité atroce de leurs accusatenrs fut découverte; & ils étoient sur le point de subir le châtiment que mérite la calomnie, quand le saint Prêtre, qui en fut informé, trouva le moyen de les y soustraire.

Ann. 1660.

Abelly, pag. 221.

§. XI.

Sa douceur.

La douceur, cette vertu si aimable, si propre à gagner les cœurs, fut peut-être celle de toutes qui coûta le plus à saint Vincent. Né bilieux, & avec un esprit vif, il étoit de son naturel porté à la colere. Ce qu'il put faire d'abord en veillant beaucoup sur soi, ce fut de réprimer les mouvemens qui s'élevoient en son ame : mais la violence qu'il se faisoit intérieurement, paroissoit au-dehors par un air de sécheresse & de mélancholie. La comtesse de Joigni, qui l'estimoit singulierement, en fut

Sa douceur.

Abelly, pag. 177.

Cette vertu coûta à Saint Vincent.

Ann. 1660.

souvent alarmée ; elle craignoit de le perdre, & toutefois elle croyoit entrevoir qu'il n'étoit pas content chez elle. Vincent s'étudia férieusement ; il vit ce qui lui manquoit ; il eut recours à cet ouvrier suprême qui dispose de son argile comme il lui plaît, & qui par sa grace réforme la nature ; il redoubla ses prieres, sur-tout quand il se vit destiné à travailler au salut des peuples, & à vivre en communauté ; il s'anima par l'exemple de S. François de Sales, dont l'extrême douceur le frappa dès le premier entretien qu'il eut avec lui : enfin, à force de vigilance & d'attention, il devint lui-même si doux & si affable, qu'il eût été en ce genre le premier homme de son fiecle, si son fiecle n'avoit pas vu le saint évêque de Geneve.

M. Vincent, disoit le pieux & respectable Louis Tronson, possédoit si éminemment cette vertu, qu'en le voyant, on *croyoit voir saint Paul conjurer les Corinthiens par la douceur & par la modestie de Jesus-Christ.*

Objet qu'eut la douceur du saint prêtre.

Il en coûte peu pour pratiquer la douceur à l'égard de ceux qui l'exercent envers nous ; les païens en font autant :

mais la pratiquer à l'égard de ceux qui nous offensent, qui nous contredisent, qui n'entendent rien, qui ne sont propres qu'à impatienter, ce fut l'effet de celle de saint Vincent. Il eut à traiter, & souvent dans le même jour, avec des gens bien-nés, & avec des gens sans éducation; avec des personnes d'esprit, à qui deux mots valoient une grande leçon; & avec des personnes grossieres jusqu'à n'avoir pas le sens commun; avec des scrupuleux, qui n'avoient pas assez de confiance en Dieu; & avec d'orgueilleux philosophes, qui en avoient trop en eux-mêmes; en un mot, avec tout ce qu'on peut imaginer depuis le trône des Rois jusqu'à la cabane du dernier des malheureux: par-tout il rappeloit l'idée du Sauveur conversant parmi les hommes. Jamais d'altération sur son visage, d'âpreté dans ses paroles, de marques d'ennuis dans ses gestes.

Ann. 1660.

On l'a vu couper l'entretien qu'il avoit avec des personnes de condition, pour répéter jusqu'à cinq fois la même chose à quelqu'un qui ne la concevoit pas; & la dire la derniere fois avec autant de

Ann. 1660.

paix & de tranquillité que la premiere. On l'a vu écouter ſans ombre d'impatience de pauvres gens qui parloient mal & long-temps ; donner à leurs paroles le peu de bon ſens dont elles étoient capables ; ne relever le mauvais qu'avec des ménagemens, que l'orgueil & l'envie de paroître ne connoiſſent pas. On l'a vu, lui qui étoit ſi accablé d'affaires, & d'affaires ſi importantes, ſe laiſſer interrompre trente fois dans un jour, par des eſprits malades, qui ne faiſoient que lui rebattre la même choſe en termes différens ; ſe lever avec bonté pour aller à eux dès qu'il les appercevoit ; les entendre juſqu'au bout avec une patience inaltérable ; leur répondre avec toute la douceur poſſible ; leur écrire quelquefois de ſa main ce qu'il leur avoit dit ; le leur faire lire en ſa préſence, le leur expliquer plus au long, quand ils ne le ſaiſiſſoient pas bien ; enfin, interrompre ſon office, ſa préparation à la meſſe, ſon ſommeil, pour ne pas manquer l'occaſion de faire un ſacrifice, qui coûte quelquefois plus à un homme raiſonnable qu'à tout autre. C'eſt le témoignagne qu'ont rendu de lui deux per-

ſonnes, dont une ſur-tout mit ſa patience à l'épreuve pendant un bon nombre d'années.

Ann. 1660.

Abelly pag. 190.

Il la pratiquoit envers les hérétiques.

C'étoit principalement avec les hérétiques & les pauvres gens de la campagne, que la douceur lui paroiſſoit le plus néceſſaire. Il eut une fois la conſolation de gagner à l'égliſe trois proteſtans dans un même jour. Il a avoué depuis que la maniere dont il les traita, avoit plus contribué à leur retour, que tout le reſte de la conférence qu'il eut avec eux. Il diſoit, & il ne faut qu'un peu d'expérience pour en convenir; il diſoit, que dans les conteſtations vives, celui contre lequel on diſpute, ſent d'abord qu'on veut avoir le deſſus & l'emporter ſur lui; que dès-là il ſe prépare, non à reconnoître la vérité, mais à la combattre; que *ce débat, au lieu de faire quelque ouverture à ſon eſprit, ferme ordinairement la porte de ſon cœur, que la douceur & l'affabilité autoient ouverte;* que l'exemple de ſaint François de Sales étoit une preuve ſenſible de cette vérité; que ce Prélat, quoique très-habile dans la controverſe, avoit plus ramené d'hérétiques par ſa douceur que par ſa ſcience; qu'à ce ſujet

Ann. 1660.

le cardinal du Perron avoit coutume de dire, que pour lui il se faisoit fort de convaincre les novateurs; mais qu'il n'appartenoit qu'à M. de Genêve de les convertir. « Enfin, ajoutoit-il, je » puis bien vous dire, que je n'ai ja- » mais vu ni sçu qu'aucun hérétique » ait été converti par la force de la » dispute, ou par la subtilité des ar- » gumens, mais bien par la douceur: » tant cette vertu a de force pour ga- » gner les hommes à Dieu ».

Principes de la douceur du saint prê- tre.

A l'égard des principes qui le dirigerent, il me semble qu'on peut les réduire à deux; l'un fût la parole & l'exemple du Sauveur; l'autre la connoissance qu'il avoit des foiblesses & de la misere humaine.

Pour commencer par ce dernier motif, Vincent disoit que le propre de l'homme est de faire des fautes, comme le propre des ronces est de porter des épines qui piquent; que *le juste tombe sept fois*, c'est-à-dire plusieurs fois le jour; que l'esprit, comme le corps, a ses maladies; que, puisqu'un homme est souvent pour lui-même un grand exercice de patience, il n'est pas surprenant qu'il exerce celle des autres;

qu'ainsi, pour ne pas rompre avec tout l'univers, il faut supporter bien des choses; & que, comme l'a remarqué S. Grégoire-le-Grand, la vraie justice connoît la compassion, & ne connoît ni la colere ni l'emportement.

ANN. 1660.

A ce motif aussi solide qu'il est naturel, le Saint en joignoit un autre tiré, comme nous l'avons dit, des leçons & de la conduite du Fils de Dieu: il disoit, que la douceur & l'humilité sont deux sœurs qui s'accordent parfaitement ensemble; que Jesus-Christ nous a enseigné à les réunir quand il a dit: *Apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur;* que les philosophes ayant eu sur leurs sectateurs un si grand empire dans les choses naturelles, que leur autorité étoit une preuve à laquelle il n'y avoit point de réplique; il étoit juste que, dans les choses divines un chrétien déférât aux paroles de la sagesse éternelle; que ces paroles doivent faire d'autant plus d'impression qu'elles ont été soutenues du plus bel exemple; que le Sauveur a voulu avoir des disciples grossiers & sujets à divers défauts, pour apprendre à ceux qui sont en place la maniere dont ils doivent en agir avec

Lettre du premier Mai 1658.

ANN. 1660. ceux dont ils ſont chargés ; qu'on ne peut voir, ſans être porté à la douceur, celle qu'il a pratiquée dans le cours de ſa paſſion ; qu'il y donna le nom d'ami au plus méchant cœur qui ait jamais été ; & qu'il y ſouffrit ſans plainte & ſans murmures les cruautés d'une troupe déïcide, qui lui crachoit au viſage, & qui inſultoit à ſes douleurs. « O Je-» ſus, mon Dieu ! s'écrioit le ſaint » prêtre, quel exemple pour nous, qui » avons entrepris de vous imiter ! » quelle leçon pour ceux qui ne veulent » rien ſouffrir, ou qui s'inquiétent & » s'aigriſſent quand ils ſouffrent.... ! » Donnez-nous part, ô mon Seigneur, » à votre grande douceur : nous vous » en prions par cette même douceur » qui ne peut rien refuſer ».

Ibid. p. 255. Au fond, la douceur qui charme, par-tout où elle eſt, avoit chez lui je ne ſçais quoi de naïf, de ſi ſpirituel, de ſi ſage, qu'il étoit difficile de tenir contre. Un jour qu'il étoit avec pluſieurs perſonnes de grande condition, un d'entre eux ſuivit plus d'une fois la mauvaiſe habitude qu'il avoit de faire des imprécations, & dit, entr'autres, qu'il vouloit que le diable l'emportât : à ces

mots Vincent l'embrassant de bonne grace, lui dit en souriant : & moi, monsieur, je vous retiens pour Dieu : ce seroit dommage que le démon vous eût. Ce peu de paroles édifia beaucoup toute la compagnie : celui à qui elles s'adressoient en fut encore plus touché que les autres ; il avoua qu'il avoit tort, & il promit de s'abstenir de semblables façons de parler.

Ann. 1660.

Le Saint fut doux, sans être ni lâche ni flatteur.

Avant que de quitter cette matiere, il sera bon de remarquer, 1°. que Vincent, quoique plein de douceur, fut toujours ennemi de la flaterie. « Soyons » affables, disoit-il aux siens, mais ja- » mais flateurs ; car il n'y a rien de si » bas ni de si indigne d'un cœur chré- » tien que la flaterie ; un homme » vraiment vertueux n'a rien tant en » horreur que ce vice » ; 2°. que la douceur du saint prêtre n'affoiblit point l'esprit de fermeté & de vigueur, dont un homme comme lui ne pouvoit se passer. Il disoit, « que personne n'est » plus constant dans le bien, que ceux » qui font profession de douceur ; que ceux » au contraire qui se laissent emporter » à la colere & à leurs passions, sont » d'ordinaire fort inconstans ; que les

Ibid. p. 180.

Ann. 1660. » premiers ſont ſemblables à ces ri-
» vieres qui coulent ſans bruit, mais
» auſſi qui vont toujours & ne tariſſent
» jamais ; que les ſeconds reſſemblent
» aux torrens ; que, comme eux, ils
» font d'abord un fracas terrible, mais
» que leur force paſſe avec leur débor-
» dement ; en un mot, qu'ils ne vont
» que *par boutade*, & qu'ainſi ils vont
» très-mal. Que faire donc pour réuſſir
» dans les affaires de Dieu ? Suivre,
» répliquoit Vincent, & ſuivre par-tout
» l'exemple de Dieu même. Aller,
» comme lui, fortement à ſon but :
» mais y aller par des voies pleines de
» *ſuavité* & de *douceur* : *Attingit à fine*
» *uſque ad finem fortiter*, *& diſponit om-*
» *nia ſuaviter* ».

§. XII.

Son humilité.

Son humilité.

Vincent poſſéda dans un degré ſi éminent toutes les vertus, qu'en les parcourant les unes après les autres, on eſt tenté de dire que chacune d'elles fut ſa vertu dominante. Si cela ne peut être vrai à la rigueur, au moins eſt-il

que peu de Saints ont poussé l'humi- aussi loin qu'il a fait. « Non, dit un vertueux ecclésiastique qui l'avoit très-particuliérement connu ; non, jamais il ne s'est trouvé sur la terre d'ambitieux qui ait eu plus de fureur pour l'estime, pour l'élévation & pour la gloire, que ce saint homme a eu d'ardeur pour le mépris, pour l'abjection & pour tout ce qu'on peut imaginer de plus propre à humilier & à confondre ». Sans cesse partoit du fond de son cœur cette humble & fervente aspiration : *Je ne suis pas un homme, mais un pauvre ver qui rampe sur la terre, & qui ne sçait où il va ; mais qui cherche seulement à se cacher en vous, ô mon Dieu, qui êtes tout mon desir. Je suis un pauvre aveugle, qui ne sçaurois avancer un pas dans le bien, si vous ne me tendez la main de votre miséricorde pour me conduire.*

ANN. 1660.

Abelly, pag. 201.

Ibid. p. 197.

La vie du Fils de Dieu, qui, quoiqu'il ait toujours été la splendeur de la gloire du Pere & l'image de sa substance, a bien voulu être regardé comme l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, formoit & nourrissoit en lui ces sentimens si contraires à la nature.

Ann. 1660.

Motifs pour la pratiquer.

L'exemple & les paroles de ce divin Sauveur étoient sans doute les plus puissans motifs dont Vincent pût se servir pour porter sa congrégation à l'humilité: aussi ne les négligeoit-il pas. Il faisoit sentir aux siens toute la force de cette double sentence : *Apprenez de moi que je suis humble de cœur. Celui qui s'humilie, sera exalté, & celui qui s'éleve, sera abaissé.* Il leur disoit, que la vie du Fils de Dieu n'a été, & de son côté & du côté des hommes, qu'une humiliation continuelle ; qu'il l'a aimée jusqu'à la fin ; qu'après sa mort, il a voulu être représenté dans son église sous la figure d'un criminel attaché à la croix ; & que de-là il nous apprend encore aujourd'hui que le vice contraire à l'humilité, est un des plus grands maux qu'on puisse concevoir ; qu'il aggrave les autres péchés ; qu'il rend mauvaises des actions qui de soi ne l'étoient pas, & qu'il peut gâter & corrompre les meilleures & les plus saintes.

Pag. 217.

Pag. 220.

Il trouvoit une preuve frappante de cette derniere vérité dans la parabole du pharisien & du publicain de l'évangile. L'un avoit une sorte de justice à raison de son état, de ses jeûnes, de

ses prieres & de ses aumônes ; l'autre avoit été méchant toute sa vie ; tous deux se présentent au trône de Dieu. Le premier est réprouvé avec ses bonnes œuvres, parce qu'il en avoit de la complaisance ; le second sort du temple justifié, parce qu'il a reconnu sa misere, qu'il a frappé sa poitrine, qu'il s'est tenu à la porte de la maison de Dieu, & qu'il n'a osé lever les yeux vers le ciel. « Oui, continua le Saint, » quand nous serions des scélérats, si » nous recourons à l'humilité, elle nous » fera devenir justes. Fussions-nous au » contraire comme des anges, si toute- » fois nous sommes dépourvus de l'hu- » milité, nos vertus n'ayant point de » fondement, ne pourront subsister..... » Retenons bien cette vérité, messieurs; » qu'un chacun de nous la grave bien » avant dans son cœur ; & qu'il se dise » à soi-même, que, quelque vertu qu'il » pense avoir, il n'est, sans l'humilité, » qu'un pharisien superbe, & un mission- » naire abominable. O Sauveur Jesus- » Christ ! répandez sur nos esprits ces » divines lumieres qui vous ont fait » préférer les insultes aux louanges. » Embrâsez nos cœurs de ces affections

Ann. 1660. » saintes qui brûloient & consumoient » le vôtre, & qui vous ont fait cher» cher la gloire de votre Pere céleste » dans votre propre confusion. Faites, » par votre grace, que nous commen» cions dès maintenant à rejeter tout » ce qui ne va pas à votre honneur & » à notre mépris ; tout ce qui ressent » la vanité, l'ostentation & la propre » estime ; que nous renoncions une fois » pour toutes à l'applaudissement des » hommes abusés & trompeurs, & à » la vaine imagination du bon succès » de nos actions ; enfin, mon Sauveur, » que nous apprenions à être vérita» blement humbles de cœur, par votre » grace & par votre exemple ».

Pour ce qui est de la paix, ce don précieux sans lequel tous les autres ne sont qu'un songe, Vincent la regardoit comme un des premiers fruits de l'humilité. Il dit un jour, que depuis soixante-sept ans que Dieu le souffroit sur la terre, il avoit pensé & repensé plusieurs fois aux moyens d'acquérir & de conserver l'union avec Dieu & avec le prochain ; mais qu'il n'en avoit jamais trouvé de meilleur, ni de plus efficace, que celui de la sainte humi-

Pag. 226.

lité; & que, quand un homme s'abaisse toujours au-dessous de tous les autres, qu'il ne juge mal de personne, qu'il se croit le moindre & le pire de tous; il est difficile qu'il soit mal avec personne.

ANN. 1660.

Le Saint joint la grandeur d'ame à l'humilité.

Au reste, ce même homme qui se mettoit jusqu'au fond de l'abîme; qui, au college des Bons-Enfans, alla jusqu'à déclarer, devant tous ses prêtres, les fautes les plus grieves qu'il eût jamais commises; qui ne voulut jamais souffrir que les siens lui rendissent aucun honneur particulier; qui ne faisoit point de difficulté de se mettre à genoux devant un frere, & de lui demander pardon, quand il croyoit lui avoir fait de la peine; qui s'abaissoit, on a peine à le dire, mais pourquoi ne le diroit-on pas d'après un grand évêque, qui s'abaissoit jusqu'à décroter les souliers d'un ordinant, à qui un frere coadjuteur avoit refusé ce service qu'il ne lui devoit pas; en un mot, cet homme si vil & si abominable à ses yeux, fût ferme comme un rocher quand il s'agit des intérêts de Dieu, de l'église & du prochain. Il montroit alors ce qu'il a dit quelquefois après saint Thomas, &

Ann. 1660.

ce qu'il prouvoit aux siens par l'exemple de saint Louis; que le mépris de soi-même n'est pas incompatible avec la magnanimité & la vraie grandeur d'ame. Il n'y avoit ni liaison, ni reconnoissance, ni crainte, ni dangers, ni vie, ni mort qui pussent l'amolir ou l'intimider. Son histoire nous en a fourni cent traits, tous plus forts les uns que les autres. Nous l'avons vu refuser, au risque de perdre la maison de saint Lazare, que ses prêtres couchassent dans le dortoir des religieux; s'opposer au rétablissement d'une abbesse scandaleuse; fermer l'entrée des maisons de la Visitation à des princesses accoutumées à tout obtenir; éloigner des dignités du sanctuaire, ces hommes puissans qui ne sçavent pas édifier l'église, mais qui sçavent bien se venger; représenter à un pere & à un ancien ami, que son fils étoit indigne de l'épiscopat; & enfin, proposer à un premier ministre de se sacrifier au bien public, & à une grande reine d'y donner les mains. Pour juger si, en cas pareil, un homme sans naissance a besoin de courage, il n'y a qu'à considérer si le nombre de ceux qui l'imitent est

est bien grand; & si, mis à sa place, nous l'imiterions nous-mêmes.

§. XIII.

Son obéissance.

Son obéissance.

L'obéissance n'est pas toujours la premiere vertu de ceux qui sont en possession de commander. Accoutumés à voir tout plier sous eux, ils contractent, sans s'en appercevoir, je ne sçais quel air de suffisance & de domination qui les suit par-tout. On ne pense & on ne parle bien, que quand on pense & qu'on parle comme eux. Ils ignorent la condescendance; & s'ils punissent, comme ils le doivent, un défaut de soumission; c'est quelquefois moins la vertu qu'ils vengent, que leur amour-propre offensé. Saint Vincent fut très-éloigné de ce dangereux caractere : sa charité, sa douceur & son humilité suffiroient pour nous en convaincre; mais son histoire nous offre quelque chose de plus précis : & s'il a appris du Fils de Dieu à être doux & humble de cœur, il n'a pas moins appris de lui à être obéissant, & à l'être dans toutes les occa-

sions où la religion a demandé & permit qu'il le fût.

Ann. 1660.

Son premier soin, lorsqu'il arriva de Rome à Paris, fut de prendre un directeur spirituel & de se mettre entre ses mains, comme un enfant qui n'a point de volonté. Aussi ce directeur, qui fut M. de Bérulle, en disposa-t-il à son gré, ou plutôt au gré de la sagesse dont il étoit rempli; ce fut par soumission pour ce grand homme, que Vincent se chargea de la cure de Clichi, qu'il entra en qualité d'aumônier & de précepteur dans la maison du général des galeres, qu'il accepta la direction de la comtesse de Joigni. S'il quitta cet emploi, ce ne fut qu'avec l'agrément de son directeur : s'il le reprit, ce ne fut qu'avec son approbation & quelque chose de plus.

Abelly, pag. 130.

Il ne fut pas moins prêt à obéir, quand Dieu l'eut mis en état de commander. Pour s'en convaincre, il suffira de le comparer avec ses supérieurs, avec ses égaux & avec ceux qui le regardoient comme leur pere ; on le verra soumis à tous ; ou, si l'on veut, très-obéissant aux uns, & très-condescendant pour les autres.

Et d'abord tout le monde sçait qu'il eut, pour le vicaire de Jesus-Christ, le respect & la déférence que lui doivent les enfans de l'église. Ce fut par le seul motif de l'obéissance, qu'il accepta la charge de supérieur-général de sa congrégation, qu'Urbain VIII lui imposa, par la même bulle, où il approuvoit ce nouvel institut; ce fut encore par ce motif, que, dès qu'on lui demanda au nom du saint siége des ouvriers pour les pays infideles, ou il en promit au premier signal, ou il n'en refusa que parce qu'il n'en avoit point; enfin, ce fut par le même motif qu'il a inséré dans ses constitutions l'article suivant : *Nous obéirons exactement à tous nos supérieurs & à chacun d'eux, les regardant en Notre-Seigneur, & Notre-Seigneur en eux. Nous obéirons principalement à notre saint pere le pape, avec tout le respect, la fidélité & la sincérité possibles.*

ANN. 1660.

Son obéissance au Pape.

Vincent, pour animer la pratique de cette vertu, prescrivoit cinq moyens très-propres à l'adoucir.

Moyens de l'acquérir.

Le premier est de n'envisager dans la personne des supérieurs, que la personne du Fils de Dieu, qui les a mis en

ANN. 1660. ſa place, & les a faits dépoſitaires d'une portion de ſon autorité.

Le ſecond eſt de réfléchir un peu ſur le compte qu'ils auront à rendre. Le jour & la nuit ſont pour eux des temps de ſollicitude & de détreſſe; ils payent de leurs veilles & de leurs inquiétudes la paix & les aiſes, dont jouiſſent ceux qui ſont ſous leur conduite. Eſt-il juſte d'appeſantir un poids qui, de lui-même, eſt déja ſi accablant?

Le troiſieme eſt la récompenſe promiſe, dès cette vie, aux ames vraiment dociles; car, outre qu'elles méritent beaucoup; Dieu ſe plaît à faire la volonté de ceux qui, pour ſon amour, font la volonté des ſupérieurs.

Le quatrieme eſt le châtiment que doivent appréhender ceux qui ne veulent pas obéir. Coré, Dathan & Abiron ſont une preuve bien terrible de la vengeance que Dieu exerce ſur les rébelles; c'eſt à lui qu'on réſiſte, quand on réſiſte à ceux qui le repréſentent. Celui qui vous écoute, m'écoute; & celui qui vous mépriſe, me mépriſe.

Le cinquieme eſt l'exemple que J. C. eſt venu donner aux hommes;

il a mieux aimé mourir que de manquer à obéir. Quelle dureté de voir un Dieu obéissant jusqu'à la mort pour le salut d'une chétive & misérable créature, & de refuser en même temps de nous assujétir pour l'amour de lui !

ANN. 1660.

Telles étoient, en substance, les instructions que faisoit notre Saint sur l'obéissance & sur la soumission. Quoique son naturel doux & compatissant lui fît dissimuler bien des choses, il ne dissimuloit pas volontiers le défaut d'exactitude dans une matiere qui lui paroissoit capitale. Le bien même, quand il n'étoit pas dans l'ordre d'une juste dépendance, passoit chez lui pour un mal.

§. XIV.

Sa simplicité.

La simplicité que bien des gens regardent comme un défaut, ou tout au plus comme le partage des esprits foibles, n'est cependant & ne peut être que la vertu des plus grandes ames. Il n'appartient qu'à celles-ci de fouler aux pieds le respect humain, de dire les

Ann. 1660.

» encore, ne regarde que Dieu, &
» ne veut plaire qu'à lui; comme il ne
» parle jamais contre ses sentimens in-
» térieurs, il n'agit jamais que dans les
» regles de la franchise & de la droi-
» ture chrétienne. S'il ne découvre pas
» toutes ses pensées, parce que la sim-
» plicité est une vertu discrete, qui ne
» peut être contraire à la prudence; il
» a soin d'éviter dans ses paroles tout ce
» qui pourroit faire croire au prochain,
» qu'il a dans l'esprit ce qu'il n'y a pas
» en effet. Ses actions ne sont pas moins
» simples que l'est son langage. Chez
» lui il n'y a dans les affaires, dans les
» emplois, dans les exercices de piété,
» ni artifice, ni vaines prétentions, ni
» hypocrisie. Il ne sera pas de ceux
» qui font un petit présent dans l'in-
» tention d'en obtenir un autre de plus
» grand prix; qui, à l'extérieur, font
» de bonnes œuvres pour être estimés
» vertueux; qui ont quantité de livres
» superflus pour paroître sçavans, ou
» qui s'étudient à bien prêcher pour
» avoir des applaudissemens & des
» louanges. En un mot, il sera simple
» en tout, simple dans le cœur, dans

Ibid. p. 240.

» l'esprit, dans l'intention, dans la ma-
» niere d'agir & dans la maniere de
» parler ».

§. XV.

Sa prudence.

Sa prudence.

Nous joignons ici la prudence à la simplicité, parce que le Fils de Dieu les a jointes dans son évangile. Au fond, l'alliance de ces deux vertus est aussi nécessaire qu'elle paroît difficile à faire. La simplicité, sans prudence, devient indiscrétion ou stupidité ; la prudence, sans simplicité, devient artifice & mauvaise finesse. L'une est une espece de misantropie, qui, sous prétexte de l'amour du vrai, met le trouble par-tout ; l'autre est cette prudence charnelle & mondaine à qui tout moyen est bon, pourvu qu'il conduise à la fin : en un mot, l'une sans l'autre est un vrai défaut ; au lieu que les deux réunies, font de vraies & solides vertus. La prudence chrétienne, disoit Vincent, tend à la fin, & sa fin est toujours Dieu ; elle choisit les moyens, elle regle les actions & les paroles, elle fait tout avec

S v

1660. maturité, avec poids, nombre & mesure; elle considere le lieu, le temps, la maniere & toutes les circonstances. Comme son but est bon, ses motifs le sont aussi. Elle consulte la raison; mais parce que la lumiere de la raison est souvent bien foible, elle consulte & plus sûrement & plus volontiers les maximes de la foi que Jesus-Christ nous a enseignées; maximes qu'on peut suivre sans crainte, & qui ne trompent jamais. Elle se fait une loi de s'y assujétir & d'en dépendre. Dans les doutes qui se présentent, elle se demande ce que le Fils de Dieu a dit, ce qu'il a fait, ce qu'il a jugé dans de semblables occasions. Voilà sa regle; elle ne s'en départ point, parce qu'elle sçait que le ciel & la terre passeront, mais que les paroles & les vérités de l'Homme-Dieu ne passeront jamais.

Regles de la prudence du saint prêtre.

Pour agir selon ces principes, le Saint, ainsi que l'a déclaré par écrit un très-vertueux ecclésiastique, gardoit l'ordre suivant, lorsqu'il étoit consulté sur une affaire: 1°. il élevoit son esprit à Dieu pour implorer son assistance; il invitoit même assez souvent ceux qui lui demandoient conseil, à s'unir à lui,

Ibid. p. 159.

& à prier Dieu de faire connoître sa volonté sur les choses dont il falloit délibérer ; 2°. il écoutoit fort attentivement ce qu'on lui proposoit, il le pésoit à loisir ; & afin qu'aucune circonstance ne lui échappât, il avoit soin de s'en faire informer quand cela étoit nécessaire ; 3°. il ne précipitoit jamais son avis ; & quand il s'agissoit d'affaires de conséquence, il demandoit du temps pour y penser, & vouloit, en attendant, qu'on les recommandât à Dieu ; 4°. il étoit bien-aise qu'on prît conseil des autres ; il le demandoit lui-même bien volontiers ; & il y déféroit toujours avec plaisir, pourvu que la justice & la charité n'en souffrissent pas ; 5°. enfin, lorsqu'il étoit obligé de dire son sentiment, il le faisoit d'une maniere si judicieuse, & en même temps si éloignée du style décisif, qu'en faisant voir ce qu'il jugeoit le plus à propos, il laissoit aux personnes à se déterminer elles-mêmes ; que si on le pressoit de dire absolument son avis, il le disoit avec précision, mais toujours avec beaucoup d'humilité, & sans jamais donner d'atteinte à ceux qui ne pensoient pas comme lui : après quoi il observoit deux choses ;

Ann. 1660.

l'une de tenir ſous le ſceau d'un ſecret inviolable ce ſur quoi il avoit été conſulté, l'autre de demeurer ferme dans les réſolutions qu'il avoit priſes : car, dit un de ſes plus ſages ſucceſſeurs, quand une fois il avoit connu la volonté de Dieu, il ne varioit plus : ſa maxime étant qu'il en falloit venir à l'exécution, & ſe garder du vice d'inconſtance, qui ruine les meilleurs deſſeins, & qui eſt très-oppoſé à la véritable prudence.

M. Jolly, Summar., pag. 259.

Vincent regardé comme l'homme le plus prudent de ſon ſiecle.

En ſuivant des regles ſi ſaintes & ſi juſtes, il étoit difficile qu'un homme, qui d'ailleurs étoit plein de bon ſens, fît de fauſſes démarches. Auſſi le regarda-t-on juſqu'à ſa mort comme l'homme le plus ſage de ſon ſiecle. Pendant toute ſa vie, & nous l'avons dit ailleurs, la maiſon de ſaint Lazare fut une eſpece de centre où ſe réuniſſoient les perſonnes qui penſoient à rendre, ſoit à l'égliſe, ſoit au prochain, quelque ſervice conſidérable. Evêques, magiſtrats, curés, docteurs, religieux, abbés, ſupérieurs de communautés, tous venoient à lui comme à l'oracle du temps. S'agiſſoit-il d'établir quelque bon gouvernement ; d'arrêter le déſordre ou le ſcandale ; de trouver des

Summar., ibid.

Abelly, 1, c. 233.

Summar., p. 270.

moyens d'avancer la gloire de Dieu; de procurer le bien d'un diocese; de mettre la paix dans un monastere ou dans une famille? il étoit un des premiers consultés, & cela, comme on l'a déposé juridiquement, depuis même que le conseil de conscience, établi par Anne d'Autriche, ne subsista plus. Je parle de ce que j'ai vu, dit un témoin digne de foi : & j'ai moi-même accompagné le prince de Conti, & messieurs d'Urfé & de Fénélon, dans une visite qu'ils lui rendirent pour avoir son avis sur différentes affaires.

ANN. 1660.

Summar. § p. 269.

Ce fut, comme il est prouvé dans le procès-verbal de sa canonisation; ce fut la haute idée qu'eurent de sa prudence le saint évêque de Geneve & la vénérable mere de Chantal, qui les porterent à lui faire accepter la direction de leur premier monastere de Paris; ce fut la réputation de cette même prudence, qui porta Louis XIII à l'appeler à lui, dans un temps où il est essentiel d'être bien conseillé; ce fut la sagesse des avis qu'il donna à ce roi mourant, & *dont*, pour répéter ce qu'en a dit plusieurs fois un * secrétaire d'état, *toute la Cour fut extrêmement édifiée*, qui

Summar. § p. 265.

* M. le Tellier.

ANN. 1660.

engagea la reine à le mettre à la tête de ses conseils, & *à lui donner sa principale confiance.* A dire le vrai, pour faire connoître au juste l'étendue & la variété de la prudence de ce grand homme, il faudroit le suivre sur-tout depuis son entrée dans la maison de Gondi, jusqu'au jour de son décès. Le lecteur voudra bien y suppléer, & y suppléera aisément. Il se rappellera la sagesse des réglemens qu'il a faits en différentes occasions; il se souviendra des moyens qu'il a pris pour faire réussir ce grand nombre d'établissemens dont il est l'auteur des constitutions qu'il a données à sa congrégation; du délai de trente-trois ans, pendant lesquels il en fait l'examen & l'essai; de la conduite qu'il a gardée pendant les troubles du royaume; de la maniere dont il adoucit l'esprit de M. de Beaumanoir, évêque du Mans; des réprimandes qu'il étoit obligé de faire, & qu'il sçut si bien assaisonner, qu'on sortoit d'avec lui plein de joie & de confiance; & enfin des avis que sa charge, ses emplois, ou la charité l'obligeoient de donner.

Summar., pag. 265 & 267.

Tom, 1, pages 96, 22.

§. XVI.

Sa justice & sa gratitude.

Sa justice.

La justice prise, comme nous la prenons ici, pour celle des vertus morales, qui rend à chacun ce qui lui appartient, a un très-grand nombre de devoirs à remplir. Si, par le moyen de la religion qui, en un sens, lui est subordonnée, elle rend à Dieu ce qui est dû à Dieu, elle rend par-là même à César ce qui est dû à César : ou plutôt tous les hommes & toutes les especes de bien qu'ils peuvent posséder, sont de son ressort & de sa compétence.

Vincent remplit toute justice.

Vincent s'est comporté de maniere à faire dire de lui, qu'il remplissoit toute justice. Ennemi de l'acception des personnes dans la distribution des bénéfices, on l'a vu improuver en plein conseil la nomination d'un prélat redoutable par lui-même & par les siens ; & l'événement, dit un témoin oculaire, fit bien voir qu'il avoit raison de s'y opposer. Zélé pour la réputation du prochain, si quelquefois il étoit obligé d'entendre parler de ses défauts, il avoit

Summar. p. 283.

ANN. 1660.

une sainte adresse pour en effacer l'impression, en disant de la personne coupable tout le bien qu'il pouvoir sçavoir. Fidele aux engagemens qu'il avoit pris, sa parole valoit un contrat.

Ibid. p. 281.

Sa conduite dans les procès.

Summar., pag. 280.

En effet, sa conduite dans les procès étoit admirable. Les habitans de Valpuiseau l'ayant mis à la taille pour une petite ferme qu'il vouloit faire valoir par ses mains, le Saint fit ce qu'il put pour les porter à de meilleurs sentimens. Malgré ses bon avis, ils voulurent plaider. Quand ils seroient venus à Paris en qualité de gens associés en cause, il ne les auroit pas mieux reçus; il les logeoit, les faisoit manger au réfectoire à côté de lui, & leur donnoit de l'argent pour leur voyage. Lorsque le procès fut sur le point d'être jugé, il leur en fit donner avis, afin que s'ils avoient quelque chose de nouveau à dire, ils le pussent faire à temps. Ils se rendirent d'abord chez lui, comme chez un homme qui les protégeoit; il les conduisit lui-même chez le rapporteur. Malgré tous ces bons services, ils furent condamnés; mais le Saint paya les frais du procès; le soir même il leur donna à souper, les logea, & ne les renvoya

le lendemain qu'après leur avoir donné à chacun vingt sols pour s'en retourner.

Ann. 1660.

Envers Dieu.

Pour commencer par sa gratitude envers Dieu, il auroit voulu, s'il eût été possible, la proportionner non-seulement aux biens qu'il recevoit de lui, mais encore à ceux qu'en ont reçus & qu'en recevoient chaque jour toutes les créatures.

On lui a souvent oui dire qu'il faut employer autant de temps à remercier Dieu d'un bienfait qu'on en a mis à le lui demander; que la reconnoissance est un tribut que Dieu exige de sa créature; que c'étoit pour lui faciliter les moyens de remplir ce devoir, qu'il avoit établi dans la loi ancienne des sacrifices d'actions de graces, & dans la loi nouvelle celui de l'Eucharistie, qui doit nous rappeller les merveilles qu'il a opérées pour notre amour; qu'enfin, l'ingratitude est un péché qui tarit la source des graces, & que le Fils de Dieu s'en plaignit, quand, après avoir guéri dix lépreux, il n'en vit qu'un revenir sur ses pas pour lui témoigner sa reconnoissance.

Envers les hommes.

Pour ce qui est de sa gratitude envers les hommes, il n'est presque pas

ANN. 1660. possible d'exprimer toute l'étendue qu'il a donné à cette vertu. Ce saint prêtre qui méritoit tant d'égards, s'imaginoit n'en mériter aucun; & c'est pour cela en partie qu'il étoit si touché des plus petits services qu'on vouloit bien lui rendre. Un homme qui l'aidoit à monter à cheval, un enfant qui lui enseignoit le chemin, un frere qui lui allumoit sa lampe ou qui faisoit encore moins pour lui, étoient sûrs de ses remercîmens. Quelque profit qu'il y eût à s'entretenir avec lui, il tenoit compte, à ceux qui l'alloient voir, des visites qu'ils lui rendoient. Il disoit aux uns : « Je vous remercie de ce que » vous ne méprisez point la vieillesse; » aux autres, de ce que vous supportez un misérable pécheur ; à plu» sieurs, de la patience que vous avez » de me souffrir ou de m'entendre ».

Nous avons remarqué, sous 1646, que le Saint se faisoit un plaisir de rendre à ses bienfaiteurs, dans le temps de leurs besoins, ce qu'ils lui avoient donné dans le temps de leur abondance : nous ajouterons ici, que, quand la bienséance ne lui permettoit pas d'en venir là, il tâchoit d'y sup-

pléer par des libéralités qui alloient quelquefois au-delà de ses forces. Un seigneur *, dont le nom est connu dans toute l'Europe, & qui, dans la congrégation, étoit regardé comme un de ses fondateurs, eut le malheur de tomber dans la disgrace de son prince, & il fut réduit à chercher un asyle dans un pays éloigné du sien. Vincent sçut qu'il y manquoit de bien des choses; & quoiqu'alors on eût beaucoup à souffrir en France, il emprunta trois cens pistoles pour le soulager. Quelque instance qu'il fit, cette somme ne fut pas acceptée, parce que celui à qui elle étoit offerte n'ignoroit pas la fâcheuse situation des affaires de saint Lazare. Quelques missionnaires qui se trouverent dans le même lieu où ce seigneur s'étoit réfugié, lui rendirent ce qu'ils purent de devoirs & de bons offices : cette charité leur coûta cher, & peu s'en fallut qu'ils ne souffrissent plus que celui en faveur duquel ils l'avoient exercée. Vincent en fut informé. Il en arrivera, dit-il, ce qu'il plaira à Dieu : *mais il vaut mieux tout perdre que de perdre la vertu de reconnoissance.*

ANN. 1660.

* Le coadjuteur de Paris.

Ann. 1660.

§. XVII.

Son détachement des biens de la terre, & son amour pour la pauvreté.

Son détachement des biens, &c.

Heureux, dit le Saint-Esprit par la bouche du sage, celui dont le cœur ne s'est point prêté au desir de l'or & de l'argent : où le trouverons-nous pour lui donner les louanges qu'il a méritées? S. Vincent a été cet homme rare qui n'a tenu à rien, qui a méprisé tout ce qui n'est pas Dieu & à qui les biens temporels, les dignités, l'honneur même & la réputation n'ont paru que de l'ordure, *ut stercora.* Quoique les yeux les plus éclairés de son siecle l'ayant trouvé grand en toutes choses, ils ne l'ont peut-être jamais trouvé plus grand que quand ils ont envisagé son détachement absolu. Pour en convaincre ceux qui sont les moins crédules, il suffiroit de les prier de réfléchir un moment sur ces paroles d'un célebre ministre : « En qualité de » secrétaire d'état, dit M. le Tellier, » j'ai été à portée d'avoir un grand » commerce avec M. Vincent. Il a

Eccli. 31.

Eloge de ce détachement par M. le Tellier.

Ann. 1660.

» plus fait de bonnes œuvres en
» France pour la religion & pour l'é-
» glise, que personne que j'ai connu :
» mais j'ai particuliérement remarqué
» qu'au conseil de Conscience, où il
» étoit le principal agent, il ne fut
» jamais question ni de ses intérêts,
» ni de ceux de sa congrégation, ni de
» ceux des maisons ecclésiastiques qu'il
» avoit établies ».

Voilà ce que le public sçavoit avant que nous l'écrivissions ; mais il ne sçavoit pas qu'un de ses prêtres *, sur le point de partir pour Madagascar, ayant légué par son testament une rente annuelle à la maison de saint Lazare, l'homme de Dieu le pria de la laisser à sa famille, ce qui fut exécuté. Il ne sçavoit pas qu'un ecclésiastique lui ayant apporté cinq cens écus; Vincent, quoique réduit à un extrême besoin, les refusa, en disant que deux mille pauvres qui étoient malades à l'Hôtel-Dieu, en avoient encore plus grand besoin que lui. Il ne sçavoit pas que le procureur du roi d'une des plus grandes villes du royaume lui ayant donné, avant que d'entrer dans sa congrégation, un bien dont il étoit

* Vie mss. pag. 169.

ANN. 1660.

fort le maître, il le rendit à ses parens, parce que cette donation n'étoit pas de leur goût. Il ne sçavoit pas qu'il a une fois refusé jusqu'à soixante mille pistolles qu'on lui offroit pour bâtir une église, parce qu'il ne crut pas les pouvoir accepter sans faire tort aux pauvres de Jesus-Christ. Enfin, il ne sçavoit pas que, voyant, après la bataille du fauxbourg Saint-Antoine, sa maison en grand danger d'être pillée par une des deux armées qui défiloit de ce côté-là, il ordonna qu'en cas que ce malheur arrivât, toute sa communauté se rendît à l'église; & que, prosternée aux pieds du Fils de Dieu, elle lui offrît comme maître souverain ses biens & ses meubles; & qu'après l'exécution, elle le remerciât très-humblement de l'en avoir dépouillé.

Summar., pag. 86.

Vie mss., pag. 98.

Sa pauvreté.

Ce parfait détachement de tous les biens du siecle naissoit au moins en partie du grand amour qu'eut Vincent pour la pauvreté. Quoiqu'avant de connoître les desseins de Dieu sur lui, il eut quelque raison de penser à son établissement; il a avoué qu'il sentoit au-dedans de lui-même je ne sçais quel mouvement secret qui lui faisoit

Ibid. p. 272.

desirer de n'avoir rien en propre & de vivre en communauté. Dieu lui a accordé l'un & l'autre. Il s'est vu pere d'une nombreuse famille; & si l'état où la Providence l'a mis, n'a pas été incompatible avec une vraie propriété, il a bien sçu le rendre compatible avec une très-rigoureuse pauvreté.

ANN. 1660.

Sa regle, qui n'est pas toujours celle des personnes en place, sa regle étoit de prendre pour lui ce qu'il y avoit de plus mauvais. Il portoit ses habits tant & aussi long-temps qu'il pouvoit les mettre. Pour n'en avoir des neufs que le moins qu'il lui étoit possible, il faisoit rapiécer les siens, ou, ce qui lui est arrivé plusieurs fois, il prenoit ceux que les gens, à-peu-près de sa taille, avoient déja portés. Avec cela, il eut toujours le talent d'être aussi propre qu'un homme de son état le pouvoit être; & un seigneur de distinction qui lui rendit visite, & le trouva vêtu d'une soutane toute usée, avec des pieces aux manches, en fut si touché qu'il dit quelque temps après dans une bonne compagnie, que la pauvreté & la propreté de M. Vincent l'avoient beaucoup édifié. La nécessité

Dans les vêtemens.

Summar. *i* *pag.* 350,

Abelly, *pag.* 271,

ANN. 1660. où il fut d'aller souvent à la cour, & d'y assister au conseil, ne changea rien à son train de vie. Il parut devant les rois comme il paroissoit devant sa communauté. Le cardinal Mazarin en plaisanta quelquefois; & le prenant un jour par sa ceinture qui étoit toute déchirée : Voyez, dit-il au cercle de la reine, comme M. Vincent vient habillé à la cour, & la belle ceinture qu'il porte; vraisemblement à la mort ce riche ministre eût bien voulu changer d'ame & de fortune avec ce pauvre prêtre.

Dans le boire & le manger. La nourriture répondoit au vêtement, & le logement répondoit à l'un & à l'autre. Pour ce qui est de la nourriture, point de distinction entre lui & les siens que celle d'une plus

Idem. ibid. austere pénitence. Il étoit ravi quand quelque chose lui manquoit, ou qu'il pouvoit faire son repas du morceau dont un autre n'avoit point voulu. Même allure dans ses maladies : tout infirme qu'il étoit, il se croyoit défendu ce qui n'étoit pas permis à ses freres.

Dans le logement. A l'égard de son logement, c'étoit bien la plus pitoyable chose qu'on puisse s'imaginer, Une chambre sans cheminée,

un

Ann. 1660.

un lit ſans rideaux, une paillaſſe ſans matelas, une table ſans tapis, des murailles ſans ombre de tapiſſerie, deux pauvres chaiſes de paille, une ſeule image de papier, avec un crucifix de bois; voilà tout ſon ameublement. J'avoue, dit dans ſa dépoſition le premier Médecin du roi, que je fus tout étourdi quand je vis un homme d'un tel mérite & d'une ſi grande réputation, logé ſi miſérablement, & n'ayant pour tout meuble que ce dont il ne pouvoit abſolument ſe paſſer. Je remarquai encore, ajoute-t-il, que, quoiqu'il fût déja décrépit de vieilleſſe, & qu'il ſouffrît beaucoup à cauſe des ulceres de ſes jambes, il ne couchoit que ſur un peu de paille; ce qui n'empêchoit pas qu'on apperçût ſur ſon viſage une ſainte gaité qui faiſoit connoître qu'il ſouffroit non-ſeulement avec patience, mais avec alégreſſe.

§. XVIII.

Sa mortification.

Sa mortification.

S'il eſt glorieux de ſuivre le Seigneur, il faut tomber d'accord que rien ne

ANN. 1660.

coûte plus à la nature; puiſque, comme le remarquoit Vincent de Paul, le premier pas qu'ont à faire ceux qui veulent marcher à la ſuite du Fils de Dieu, eſt de ſe renoncer eux-mêmes, de porter leur croix & de perſévérer en l'un & en l'autre juſqu'à la fin. Ce que ce ſaint homme trouvoit de difficile, il l'a fait tous les jours ou plutôt tous les momens de ſa vie : & c'eſt avec la plus exacte vérité qu'on a dit de lui, qu'à l'ombre d'une vie commune, & qui n'avoit rien qui parût la diſtinguer de celle des bons eccléſiaſtiques de ſon temps, la mortification intérieure & extérieure eſt peut-être celle de toutes les vertus qu'il a le plus univerſellement & le plus conſtamment pratiquée.

Abelly, pag. 286.

Par mortification intérieure j'entends, comme il l'entendoit lui-même, celle qui a pour objet immédiat le jugement, la volonté, les penchans du cœur, les plus douces, les plus tendres inclinations de la nature. Par mortification extérieure j'entends, d'après lui encore, celle qui mate la chair, & qui crucifie tous les ſens. Pour faire connoître juſqu'où il a porté l'une &

l'autre, nous n'avons qu'à suivre le procès-verbal de sa canonisation : c'est un des plus beaux, des plus fournis & des plus méthodiques qui aient jamais paru. Commençons par la mortification intérieure.

ANN. 1660.

Elle paroît d'abord dans la réforme qu'il fit de son tempérament. On a beau combattre la nature, elle revient presque toujours. Si on la réprime dans les occasions prévues, elle se décele dans les occasions subites; & il est peu d'hommes qui, en étudiant un autre homme, n'y découvre au moins à la longue ce qu'il n'y avoit pas d'abord apperçu. Vincent étoit né bilieux; il avoit naturellement l'air févere & un peu dur. Cependant il sçut si bien veiller sur soi, se contraindre, se gêner, que depuis la retraite qu'il fit à Soissons en 1621 *, il a toujours été regardé & par ceux de sa congrégation, & par tous les étrangers qui l'ont pratiqué, comme un modele de douceur & d'affabilité. Il regardoit lui-même ce changement comme une espece de miracle; & il l'attribuoit à la piété de ceux qui l'avoient averti de prendre un visage moins sombre & moins austere.

Summar., pag. 313 & seq.

* Tom. 1, pag. 99.

Ann. 1660.

Mais faudroit-il d'autres preuves de la mortification intérieure de notre Saint, que sa parfaite égalité d'esprit; il la posséda dans un si haut degré qu'il fit, par le mouvement de la grace, par le calme de ses passions, par la plus exacte conformité à la volonté de Dieu, ce que le sage des Stoïciens ne fit jamais par ostentation. Son histoire nous a fourni des preuves qu'on auroit peine à trouver dans la vie des plus grands saints. Nous l'y avons vu tranquille dans les troubles de la guerre, comme dans le sein de la paix; dans les maladies, comme dans la meilleure santé; dans les bons succès, comme dans les plus fâcheux événemens. Pour en venir là, il faut en quelque sorte ne vivre plus; ou ne vivre, comme saint Paul, que de la vie & des sentimens de Jesus-Christ. Il faut avoir enseveli le vieil homme avec tous ses desirs; il faut ne connoître plus ni inclinations ni penchans. Il pouvoit encore en avoir; il étoit même impossible qu'il n'en eût point; « Mais, dit M. Almeras, son successeur, il en étoit si maître que » quelque temps que j'ai mis à l'étudier, je n'ai jamais pu en rien découvrir ».

Voyez le §. 29.

Summar. pag. 313.

Il n'en a pas été ainsi de sa mortification extérieure : quelque précaution qu'il ait prise pour en cacher une partie & pour déguiser l'autre, on l'a assez connu pour le juger digne d'avoir une place distinguée parmi les plus illustres pénitens. Voici ce que nous en apprend le procès verbal de sa canonisation : ceux qui trouveront que c'est trop peu, n'ont qu'à essayer pendant huit jours ce qu'il a fait pendant plus de quarante ans sans relâche & sans interruption ; & on est sûr qu'ils ne tarderont pas à changer de sentiment.

Ann. 1660.

Sa mortification extérieure.

Il ne se couchoit guere que vers minuit, parce que les grandes affaires dont il étoit accablé, ne lui permettoient pas de se coucher plutôt. Une méchante paillasse faisoit tout son lit ; & cinq ans avant sa mort, il en fit ôter les draps. Qu'il eût dormi ou non, qu'il fût en bonne santé ou qu'il eût la fievre, ce qui lui arrivoit souvent ; il se levoit régulierement à quatre heures du matin.

Ibid. p. 319.

Du reste, ce n'est que peu à peu, & toujours par hasard, qu'on a découvert le degré & la mesure de sa

Ibid.

Ann. 1660.

même dans son extrême vieillesse, qu'en boire ou n'en boire pas, c'étoit pour lui à-peu-près la même chose. Cependant personne n'avoit plus besoin que lui de prendre des forces; quelque tard qu'il rentrât pour dîner, fût-ce à deux ou trois heures après midi, il étoit toujours à jeun; sa regle étant de ne jamais rien prendre le matin. Il est vrai qu'à force d'instance on le détermina enfin à accepter une espece de bouillon: mais comme il n'y entroit que de l'eau pure, de la chicorée sauvage & un peu d'orge mondé, c'étoit plutôt une médecine que toute autre chose.

Summar. & Ibid.

Ibid. p. 321.

Abelly, ibid. p. 259.

A l'âge de 80 ans passés il jeûnoit le carême plus rigoureusement qu'un homme robuste à la fleur de son âge. La morue, le hareng & les autres salines, étoient sa nourriture, dès qu'elles étoient celles de la communauté. On l'a quelquefois voulu tromper en lui servant à la seconde table du poisson frais, au lieu du poisson salé qu'on avoit servi à ses freres : mais cet innocent artifice fut bientôt découvert par un homme que son amour pour la mortification rendoit vigilant & précautionné. Il s'in-

formoit avec ſoin de ce qu'on avoit donné aux autres, & il falloit le traiter comme eux, autrement il n'eût rien pris du tout. Le ſoir un petit morceau de pain, une pomme & de l'eau rougie ſaiſoient ſa collation. Quelquefois, & lors même qu'il n'étoit ni jeûne, ni abſtinence, quand il arrivoit de la ville un peu tard, il ſe retiroit chez lui ſans manger, ou il s'en alloit droit à l'égliſe, ſi c'étoit un jour de conférence ſpirituelle. Enfin il étoit ſi dur à lui-même, que le cardinal de la Rochefoucault qui en fut averti, le pria de modérer ſes auſtérités, & de ménager pour le bien de l'égliſe, des jours dont Dieu vouloit tirer ſa gloire.

An. 1660.

Summar., pag. 318.

Cependant ce n'eſt encore là qu'une partie des mortifications du ſaint prêtre. Sa maxime étoit qu'on peut à tous les quarts-d'heure du jour mortifier ſa chair, ſoit en la tenant dans une ſituation pénible, ſoit en l'expoſant aux intempéries de l'air, ſoit en n'accordant aux ſens extérieurs rien de ce qui pouvoit les ſatisfaire : or, cette maxime qui ſuppoſe une gêne continuelle, Vincent la pratiqua avec une fidélité qui a peu d'exemple. Plus modeſte ſous les yeux

ANN. 1660.

de Dieu ſeul, qu'un jeune écolier ne l'eſt ſous les yeux de ſon maître, il ne ſe tenoit jamais que dans une poſture très-incommode. Le ſommeil qui l'accabloit après ces cruelles inſomnies dont nous avons parlé, l'obligeoit ou à ſe tenir debout, malgré l'enflure de ſes jambes, ou à ne s'aſſeoir que d'une maniere propre à le réveiller, c'eſt-à-dire très-gênante.

Quoiqu'il fût fort ſenſible aux impreſſions de l'air, il ne prenoit aucune précaution pour s'en garantir. Jamais de gands, ni à la maiſon, ni dans la ville, aſſez rarement même dans les plus longs voyages.

Abrégé d'Abelly, pag. 261.

Pour ce qui eſt du goût, il parut l'avoir aſſujéti juſqu'à lui ôter tout ſentiment. Le froid & le chaud, le bon & le mauvais étoient pour lui des choſes tout-à-fait indifférentes. Il eſt peu de perſonnes, ſi tant eſt qu'il y en ait, dont on ne puiſſe dire qu'ils aiment mieux tel genre d'alimens qu'un autre; Vincent, quelque étude qu'aient fait de ſon appétit des enfans qui euſſent été ravi de le conſerver, ne laiſſa jamais rien entrevoir de ce côté-là. On

lui ſervit une fois par mégarde des œufs crus, il les mangea comme s'ils euſſent été à leur point. Il auroit pris du fiel pour de l'huile, ſi on lui eût donné l'un pour l'autre : au moins eſt-il ſûr qu'il prenoit à longs traits & à différentes repriſes les médecines les plus ameres & les plus dégoûtantes. A le voir aller au réfectoire, on jugeoit qu'il n'y alloit que parce qu'il eſt ordonné à l'homme de ne ſe pas laiſſer mourir de faim. Sa contenance, ſa modération, ſa retenue, ſon attention à toutes les bienſéances marquoient un homme qui mange uniquement pour vivre, ou plutôt pour languir. Son exemple avoit fait tant d'impreſſion ſur ſa communauté, qu'un grand nombre d'externes de toutes conditions, qui, de ſon temps, ſe ſont trouvés au même réfectoire, ont publié avec admiration qu'ils n'avoient jamais vu tant de recueillement, tant d'apparence d'inſenſibilité dans une action qui d'elle-même n'inſpire ni l'un ni l'autre.

ANN. 1660.

Summar., pag. 320.

Quoique de ſi grands exemples valuſſent mieux que toutes les leçons du monde, le Saint ne laiſſoit pas d'en faire.

Ses leçons ſur la mortification.

Ann. 1660.

de très-solides sur la double mortification dont nous venons de parler. Il remarquoit que ces paroles du Sauveur, *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, & qu'il porte sa croix*, tracent le premier pas qu'il faut faire dans le christianisme ; que, malgré cela, elles sont entendues de très-peu de personnes ; que l'on peut en dire ce que disoit dans une autre occasion le Fils de Dieu : *Non omnes capiunt verbum istud* ; que le nombre de ceux qui se donnent à Jesus-Christ pour le suivre sous des conditions si rigoureuses, est fort petit, & que de tant de milliers de personnes qui, pendant sa vie mortelle, accouroient pour l'entendre, il s'en est trouvé bien peu qui ne l'aient pas abandonné ; parce qu'ils manquoient de la premiere disposition qu'il exige de ses disciples ; c'est-à-dire, de l'amour sincere de la mortification & des croix.

Il lui donne beaucoup d'étendue.

De-là passant, selon sa coutume, à un détail pratiqué, sans lequel les principes généraux servent à peu de chose, il faisoit voir que la vraie mortification ne fait de quartier ni à l'ame ni au corps, & qu'elle sacrifie le juge-

ment, la volonté, les sens, les passions, les penchans les plus doux & les plus naturels; le jugement, en portant l'homme à estimer moins ses idées que celles des autres; la volonté, en lui faisant suivre l'exemple de celui qui, pendant le cours de sa vie & jusqu'à sa mort, n'a jamais fait la sienne, mais toujours celle de son pere : *Quæ placita sunt ei, facio semper.* Les sens, en les tenant assujétis à Dieu, & sur-tout en veillant sans cesse sur la *curiosité de voir & d'écouter*; curiosité si dangereuse, & qui a tant de force pour détourner l'esprit de Dieu. Enfin les penchans les plus naturels, & principalement la passion qui domine en plusieurs, de faire le possible & l'impossible pour conserver leur santé. « Car, ajoutoit- » il, cette sollicitude immodérée de se » bien porter, & cette crainte exces- » sive de souffrir quelque incommodité, » qu'on voit en quelques-uns qui met- » tent tout leur esprit & toute leur atten- » tion au soin de leur chétive vie, sont » de grands empêchemens au service » de Dieu, qui leur ôtent la liberté de » suivre Jesus-Christ. O messieurs &

Abelly, pag. 287.

ANN. 1660. » mes freres! continuoit le saint homme, » nous sommes les disciples de ce divin » Sauveur, & cependant il nous trouve » comme des esclaves enchaînés! A » quoi? A un peu de santé, à un re- » mede imaginaire, à une infirmerie » où rien ne manque, à une maison » qui nous plaît, à une promenade qui » nous divertit, à un repos qui ressent » la paresse. Mais, dira quelqu'un, » le médecin m'a conseillé de ne m'ap- » pliquer pas tant, d'aller prendre l'air, » de changer de séjour: O misere & » foiblesse! Les grands quittent-ils leur » demeure ordinaire, parce qu'ils sont » quelquefois indisposés? Un évêque » abandonne-t-il son diocese? Un gou- » verneur, sa place? Un bourgeois, » sa ville? Un marchand, sa maison? » Les rois mêmes le font-ils? Rare- » ment; & quand ils sont malades, ils » demeurent au lieu où ils se trouvent. » Le feu roi (Louis XIII) se trouva » malade à Saint-Germain-en-Laye, » & y demeura quatre ou cinq mois » sans se faire porter ailleurs, & il y » mourut enfin d'une mort vraiment » digne d'un Roi très-chrétien.

O mon Sauveur ! ajouta-t-il dans une autre occaſion, après avoir obſervé que la ſenſualité ſe trouve juſques dans les dévotions & dans les actions les plus ſaintes ; ô mon Sauveur ! faites-» nous la grace de nous défaire de » nous-mêmes ; faites, s'il vous plaît, » que nous nous haïſſions, afin de vous » aimer plus parfaitement ; vous qui » êtes la ſource de toute perfection, » & l'ennemi mortel de la ſenſualité : » donnez-nous l'eſprit de mortification » & la grace de réſiſter toujours à » cet amour-propre, qui eſt la racine » de toutes nos ſenſualités ».

Ann. 1660.

§. XIX.

Sa pureté.

Sa pureté.

Quand la pureté ne feroit pas abſolument néceſſaire à tous les chrétiens, elle feroit toujours d'une néceſſité indiſpenſable pour tous les eccléſiaſtiques. Les gens du monde qui ſe pardonnent les plus crians excès, ne pardonnent rien aux miniſtres de Dieu : ils triomphent de leurs chûtes les plus légeres ;

Abelly, pag. 302.

Ann. 1660. ils érigent leurs propres soupçons en preuves démonstratives, & ils semblent se croire innocens, parce qu'ils trouvent d'autres hommes qui ne le sont pas. Vincent de Paul ne négligea rien pour se préserver lui & les siens de ce formidable écueil; nous l'allons faire voir, mais le plus briévement qu'il nous sera possible; persuadés qu'eu égard aux illusions de l'imagination, le détail le plus honorable à la pureté, semble toujours lui donner je ne sais quelle atteinte.

On sent en général, qu'un homme qui portoit continuellement en son corps la mortification de Jesus-Christ, qui tyrannisoit sa chair par la plus austere pénitence, & dont on eût pu dire, comme du saint précurseur, qu'il ne mangeoit ni ne buvoit; on sent, dis-je, qu'un homme de ce caractere avoit & devoit avoir un grand empire sur lui-même. Malgré cela, il étoit aussi vigilant, aussi timide, que s'il eût vu à ses côtés l'ange de satan qui soufletoit saint Paul.

Comme il sçavoit que la pureté ressemble à ces glaces de prix dont un

soufle léger ternit l'éclat, il étoit si sage, si circonspect dans ses discours & dans ses conversations, qu'il n'étoit pas possible de l'être davantage. Le mot même de chasteté lui paroissoit trop expressif; il y substituoit ordinairement celui de pureté, qui présente un sens plus étendu. S'agissoit-il d'arrêter le désordre de ces victimes de la débauche, qui se perdent & en perdent bien d'autres avec elles, il ne les indiquoit que par le terme *de pauvres créatures*; & leur incontinence, que par celui *de malheur ou de foiblesse*. Une expression libre le faisoit rougir; & s'il le pouvoit faire, il reprenoit à l'heure même ceux qui l'avoient hasardée devant lui.

Son zele contre le vice opposé.

C'est au moyen de ces précautions rigoureuses que, quoique calomnié sur divers points comme son maître, sa réputation, non plus que celle de ce divin Sauveur, n'a jamais été entamée sur l'article de l'aimable vertu dont nous parlons ici. Au contraire il fut regardé, & il mérita de l'être, comme un des plus grands zélateurs de la chasteté. On sçait que dans les missions il a soustrait à un danger prochain quantité de filles & de femmes,

ANN. 1660.

qui étoient ſur le point de céder à de vives & à de preſſantes importunités; que, dans les provinces déſolées par la guerre, il en a vêtu & nourri un nombre prodigieux que la miſere & la faim alloient porter aux dernieres extrémités; que la Lorraine, où ſon nom ne doit jamais mourir, lui eſt redevable de l'honneur de ſes vierges qu'il fit venir à Paris par bandes, & qui, par l'entremiſe des dames de ſon aſſemblée, trouverent un aſyle chez des perſonnes de connoiſſance & de piété; & qu'enfin ce fut ſous ſes auſpices que deux * ſaintes & illuſtres veuves qui étoient ſes filles en Jeſus-Chriſt, ouvrirent leurs maiſons à de milliers de colombes qui étoient aux abois, & à qui un jour de délai eût coûté la perte de l'innocence. Ces colombes mêmes, quoique retirées dans l'arche, avoient, ſelon lui, beſoin d'être ſoigneuſement veillées : il vouloit qu'on ne les perdît de vue ni le jour ni la nuit : c'eſt en ce ſens qu'il en écrivit; & cela ſur les remontrances de la reine de Pologne, à une ſœur de la Charité qui demeuroit à Varſovie. *

* Meſdames de Pollalion & le Gras.

* *Lettre à la Sœur Moreau, 8 Avril 1654.*

Nous avons vu ailleurs ce qu'il a fait

faire en faveur des filles de Sainte-Madeleine. Il avoit conçu, & il auroit exécuté un plus grand dessein, si la mort qui l'enleva tard, ne l'eût pas enlevé trop tôt. Ce grand homme qui, au bout de sa carriere, étoit aussi frais pour le bien, que s'il n'eût fait que commencer, forma sur ses vieux jours le plan d'un hôpital pour les filles & les femmes abandonnées, & sur-tout pour celles qui font un trafic de l'honneur & de la pureté des autres. Il avoit déja eu sur ce sujet de longues conférences avec des personnes de piété; &, quoiqu'il vît bien des difficultés dans l'exécution, on ne doute point que sa patience & sa sagacité ne les lui eussent fait surmonter, comme il en avoit surmonté tant d'autres. C'est ainsi qu'en parloit M. Abelly, quand il publia l'histoire du serviteur de Dieu: mais ce qui n'étoit alors qu'une conjecture devint quelque chose de plus, peu d'années après la mort de notre Saint. Sa prudence & son courage lui survécurent dans la personne de ceux qu'il s'étoit associés pour cette bonne œuvre, & elle a é[illegible]reusement terminée.

ANN. 1660.

Ibid. p. 307.

Abrégé d'Abelly, pag. 270.

Ann. 1660.

§. XX.

Son égalité d'esprit & sa patience.

Son égalité d'esprit, &c.

L'égalité d'esprit est une situation du corps & de l'ame, au moyen de laquelle un homme, quelque chose qui puisse lui arriver, demeure toujours tranquille, toujours semblable à lui-même. « C'est moins, disoit Vincent de Paul, » *une vertu particuliere*, qu'un état qui » *suppose l'assemblage de toutes les vertus.* » C'est *un rayon*, *un rejaillissement* » *qui se fait au dehors*, *de la paix &* » *de la beauté du dedans*. Un chrétien » qui, à force de travail, de vigilance, » de mortification, de conformité aux » ordres de Dieu, en est venu là, se » possede & se maintient en paix dans » tous les événemens de la vie. Quoi » qu'on puisse lui dire ou lui faire, » rien ne l'ébranle; qu'il soit accablé » d'affaires, qu'il apprenne les nou» velles les plus fâcheuses, qu'il reçoive » de la main de Dieu les coups les plus » imprévus, qu'il soit outragé en pu» blic ou en partic[illegible] qu'il se voie

Lettre du 3 Octobre 1655.

» oublié, méprisé, écrasé de ceux qu'il a » chéris, élevés & comblés d'honneur ; » son cœur est toujours dans la même » assiette, son front également serein, » ses paroles dirigées par la sagesse & » par la modération : sa voix même » ne change pas de ton ; & il semble » être, par avance, ce que seront un » jour les élus dans cet heureux état, » où il n'y a ni altération ni vicissi- » tude ».

ANN. 1660.

Isaïe 1, v. 2.

Remplie par S. Vincent.

Ce portrait seroit assez celui de notre Saint, si son égalité n'eût eu bien plus d'étendue. Il est vrai que, comme nous le dirons un moment après, elle a paru d'une maniere plus frappante dans les fâcheux accidens qui ont traversé sa vie ; mais elle s'est soutenue par-tout ailleurs. Depuis ses plus tendres années jusqu'à sa derniere vieillesse, sa piété, sa religion, sa charité pour Dieu & pour le prochain ne se sont jamais démenties. On n'a point vu en lui de ces hauts & de ces bas, de ces interruptions de vertus, de ces éclipses de ferveur, qui se voient si souvent en d'autres. Il marchoit toujours du même pas, dans la voie de perfection ; allant droit à Notre-

Ann. 1660.

Seigneur, & attirant à sa suite tous ceux qui se trouvoient sur sa route. Le jour où il avoit fait plus de biens, annonçoit au jour suivant, que le saint homme lui en feroit voir de semblables, & la nuit qui avoit été témoin de ses veilles & de ses austérités; disoit à la nuit d'après, qu'elle le verroit se livrer aux mêmes mortifications. Ainsi il n'y eut entre lui & lui-même d'autre différence que celle qui se trouve dans le sentier des justes, dont, au jugement de l'écriture, la lumiere croît jusqu'à ce qu'elle soit devenue un jour parfait.

Prov. 4, 18.

A cette premiere égalité il faut joindre celle qu'il eut dans l'exécution de ce grand nombre de saintes entreprises, qu'il forma pour le bien de l'église & de l'état. Sans cesse il fut appliqué au service des pauvres, à l'instruction des peuples, aux moyens de perfectionner l'état ecclésiastique. Il n'abandonna point une bonne œuvre, quand il voulut en commencer une meilleure. Il les soutint & les poursuivit toutes jusques à la fin. Les contradictions, les traverses, les persécutions affermirent son courage, au lieu de l'ébranler. Il voulut



constamment ce qu'il crut que Dieu vouloit de lui : mais il le voulut avec une paix, qui n'est le partage que des grandes ames. Surchargé d'embarras & d'affaires, il se laissoit interrompre par le premier venu ; & à voir la tranquillité avec laquelle il se prêtoit à un importun, un scrupuleux, un diseur de minuties, on l'eût pris pour un homme désœuvré.

ANN. 1660.

Son égalité l'a suivi dans l'inégalité des emplois qu'il a exercés. Les honneurs ne changerent ni ses mœurs ni sa conduite extérieure. L'air de la cour, cet air si contagieux, & qui entête ceux qui le respirent un peu de temps, ne fit point d'impression sur lui. « J'étois encore jeune, dit dans sa déposition un ministre d'état, quand je vis au Louvre » le serviteur de Dieu, & je l'y ai vu » bien des fois ». Il y paroissoit avec une modestie & une prudence pleine de dignité. Les courtisans, les prélats, les ecclésiastiques & autres personnes lui rendoient par estime de grands honneurs ; il les recevoit avec une profonde humilité & avec beaucoup de douceur. Sorti du conseil, où il avoit

Et remplie dans tous les états de sa vie.

M. le Pelletier.

Summar., *pag.* 326.

Abelly, *pag.* 310.

Ann. 1660.

décidé du sort de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, il étoit aussi maniable, aussi familier avec le dernier des hommes, qu'il l'étoit à Tunis avec les compagnons de sa misere. Un évêque des plus vertueux qui venoit de lui rendre visite, & qui le trouva aussi humble, aussi affable, aussi disposé à rendre service à tous ceux qui avoient besoin de lui, qu'il l'étoit avant que d'être appelé à la cour, le dépeignit par ces deux mots qui renferment un grand éloge : *Monsieur Vincent est toujours monsieur Vincent.*

Sur-tout dans les afflictions.

Mais rien n'a mieux fait connoître l'égalité & la fermeté de son esprit que l'affliction & les disgraces qu'il a essuyées. Ces écueils si funestes à la vertu de tant d'autres, n'ont servi qu'à donner un nouveau lustre à la sienne. Il a fait plus de pertes dans l'espace de dix ou quinze ans, qu'on n'en fait d'ordinaire dans l'espace d'un siecle. Comme plusieurs de ses maisons n'avoient pour revenus que quelques rentes établies sur les aides, les coches & autres fonds semblables, on venoit lui dire qu'on en avoit retranché tantôt un ou deux

deux quartiers, tantôt une année entiere. Quelquefois il apprenoit qu'une ferme avoit été pillée, que tout le bétail en avoit été enlevé : coup sur coup, la mort lui moissonnoit sept ou huit de ses meilleurs ouvriers, & cela dans des pays où il étoit difficile, & même impossible de les remplacer. Dans toutes ces conjonctures qui, sur-tout quand elles se suivent de près, sont très-propres à lasser la patience ; on ne l'entendoit dire que ces paroles : *Dieu soit loué, il faut nous soumettre à sa volonté, & agréer tout ce qu'il lui plaira de nous envoyer.* La plus grande plainte qui lui soit jamais échappée, fut celle-ci : *Je pense qu'enfin nous serons obligés de vicarier, si Dieu n'a pitié de nous.*

ANN. 1660.

Il est certain, par l'histoire de Job, que les innocens peuvent être affligés de Dieu : ce ne fut même que parce que Tobie étoit juste, qu'il fut mis à une épreuve rigoureuse. Vincent eut, à sa maniere, le sort de ces deux grands hommes ; mais il eut leur fermeté. Comme eux, il eut des croix à porter, des orages à essuyer, des contradictions à soutenir, des chagrins à dévorer ;

Tob. 12. v. 13.

Ann. 1660.

mais, comme eux, il posséda son ame dans la patience, & si sa bouche s'ouvrit, ce ne fut que pour bénir la main qui le frappoit. Son histoire nous a fourni mille preuves différentes, nous y en allons ajouter quelques autres.

Abelly, pag. 320.

Une fois ayant été assigné pardevant un conseiller de la grand'chambre à la requête d'un particulier qui fit un assez mauvais procès à la maison de saint-Lazare ; cet homme qui étoit d'un naturel violent, s'emporta à l'excès ; & sans respecter ni le magistrat, ni le lieu où il étoit, il outragea le saint prêtre & le chargea de calomnies très atroces. Vincent écouta tout sans émotion, mais son procureur qui, quoique très-homme de bien, n'étoit pas si patient, prit la parole, & voulut agir contre le coupable en réparation d'honneur. Le saint Prêtre s'y opposa fortement, & il excusa du mieux qu'il put une action de quelque biais qu'on la considerât, ne pouvoit être excusée. Une si grande modération édifia le juge & surprit le procureur, à qui ses pratiques ne donnoient guere de semblables exemples : ce trait de patience ne lui échappa jamais ; & c'est d'une lettre, où il en

parloit avec admiration, après la mort du serviteur de Dieu, que nous l'avons tiré.

Ann. 1660.

On a vu ailleurs, que Vincent reçut une fois à deux pas de sa porte un soufflet, de la main d'un homme qui l'avoit heurté en passant. Ce fait, que nous n'avions rapporté que d'après M. Abelly, se trouve constaté au procès-verbal de la canonisation, à quelques différence près. La premiere, que le Saint s'étant jeté aux pieds de celui qui l'avoit si outrageusement traité, lui présenta l'autre joue, en lui demandant pardon; la seconde, que les habitans du fauxbourg, qui avoient beaucoup de respect pour Vincent leur seigneur & leur pere, s'attrouperent autour de lui; & qu'ainsi, au premier signe, son injuste agresseur eût été mis dans les prisons de la justice du territoire sur lequel il avoit fait l'insulte; la troisieme, que ce même homme, soit que la multitude qui crioit bien haut, l'eût effrayé; soit que la profonde humilité du saint prêtre lui eût fait sentir l'indignité de son action, se jeta incontinent à ses pieds, & lui demanda pardon à son tour. Quoi qu'il en soit, de cette der-

Summari. pag. 309.

Ann. 1660.

niere circonstance, qu'on peut très-bien allier avec notre premier récit, il résulte du fond de la chose, que notre Saint étoit bien maître de ses passions, & qu'on peut dire de lui ce que disoit de David une femme très-sage, qu'il n'y avoit ni bénédiction ni malédiction qui pût l'ébranler.

2. Reg., c. 14, v. 17.

Son ardeur pour les croix.

Mais cet éloge est trop foible. Vincent n'avoit pas besoin de patience pour souffrir, il en avoit besoin quand il ne souffroit pas. Les afflictions étoient pour lui une nourriture si douce, qu'il languissoit, lorsqu'il n'en étoit pas rassasié soit en sa personne, soit en celle de ses enfans.

Un jour, à l'occasion d'une des plus grandes pertes qu'il eût jamais faites; il dit à sa communauté, » Que depuis » quelque temps il avoit pensé & pensé » plusieurs fois, que sa congregation » ne souffroit rien, que tout lui réussis» soit, qu'elle étoit dans la prospérité, » que Dieu, sans lui faire sentir ni » traverses ni agitations, la bénissoit en » toutes manieres, que ce grand calme » lui avoit donné de l'inquiétude, parce » qu'il sçavoit que le propre de Dieu » est d'exercer ceux qui le servent, &

» de châtier ceux qu'il aime : *Quem* ANN. 1660.
» *enim diligit Dominus, castigat*, qu'il
» s'étoit souvenu de ce qu'on rapporte
» de saint Ambroise, qu'ayant appris
» du maître d'une maison où il entra
» dans un de ses voyages, qu'il ne
» sçavoit ce que c'étoit qu'affliction,
» il en sortit brusquement, en disant à
» ceux qui l'accompagnoient : Sortons
» d'ici, parce que la colere de Dieu va
» tomber sur cette maison : comme elle
» y tomba en effet ; la foudre l'ayant
» renversée un moment après, & écrasé
» sous ses ruines tous ceux qui étoient
» dedans. « D'un autre côté, pour-
» suivit le saint prêtre, je voyois plu-
» sieurs compagnies agitées de temps
» en temps, particulierement une des
» plus grandes & des plus saintes qui
» soient dans l'église, laquelle se trouve
» quelquefois comme en consternation
» & qui même souffre présentement une
» persécution horrible ; & je disois :
» Voilà comme Dieu traite les saints,
» & comme il nous traiteroit, si nous
» étions bien forts en la vertu : mais
» connoissant notre foiblesse, il nous
» nourrit de lait, comme de petits
» enfans, & fait que tout nous réussit

Ann. 1660.

» presque sans que nous nous en mê-
» lions. J'avois donc raison, dans ces
» considérations, de craindre que nous
» ne fussions pas agréables à Dieu, ni
» dignes de souffrir quelque chose pour
» son amour; puisqu'il en détournoit
» les afflictions, qui mettent à l'épreuve
» ses serviteurs ».

Mais son égalité & sa patience dans les maux, ou plutôt son goût & son ardeur pour les souffrances, ne parurent jamais si bien que dans ses maladies. L'homme, disoit à Dieu l'ennemi de Job & du genre humain; l'homme donnera tout pour sauver sa vie, & tel qui a supporté, avec constance, la perte de ses biens & de ses enfans, succombera au moins peu à peu sous le poids d'une longue & douloureuse infirmité. Rien de plus vrai que cette maxime, quoiqu'elle ait été avancée par le pere du mensonge, & l'expérience ne permet pas de la contester. Aussi Vincent disoit-il que l'infirmerie est le lieu du monde, où l'on peut mieux juger si un homme a beaucoup de vertu, s'il en a peu, ou s'il n'en a point du tout. Sur ce principe, que doit-on penser de la sienne? Il avoua un

jour à un de ses prêtres, « qu'il sen-
» toit ses douleurs s'augmenter depuis
» la plante des pieds jusqu'au sommet
» de la tête. Mais hélas! ajouta-t-il,
» quel compte aurai-je à rendre au
» tribunal de Dieu, devant qui j'ai
» bientôt à comparoître, si je n'en fais
» pas un meilleur usage? Ce même
» missionnaire touché de l'état où il
» voyoit ce respectable Vieillard, s'é-
» cria dans un premier mouvement:
» O monsieur! que vos douleurs sont
» fâcheuses. Quoi! reprit vivement le
» saint malade, appellez-vous fâcheux
» l'ouvrage de Dieu, & ce qu'il or-
» donne, en faisant souffrir un misé-
» rable pécheur, tel que je suis? Dieu
» vous pardonne, monsieur, ce que
» vous venez de dire: car on ne parle
» pas de la sorte dans le langage de
» Jesus-Christ. N'est-il pas juste que le
» coupable souffre, & ne sommes-
» nous pas plus à Dieu, qu'à nous-
» même? »

Ann. 1660.

Abelly, *pag.* 310.

Des sentimens si religieux devoient être appuyés sur des principes très-chrétiens. Ceux qui servirent de base à la conduite du saint prêtre, ne pou-

La patience du Saint fondée sur les plus grands principes.

Ann. 1660.

voient l'être davantage. Les voici, où en trouvera-t-on de plus ſolide ?

Abelly, pag. 323 & 325.

1°. Il jetoit les yeux ſur la vie du Sauveur. Il remarquoit, que ce grand modele a paſſé par les plus vives épreuves, que l'averſion qu'on lui a portée, l'a enfin conduit au calvaire ; qu'il n'a promis à ſes apôtres que des croix & des mauvais traitemens ; & que, puiſque le diſciple n'eſt parfait diſciple, que quand il reſſemble à ſon maître ; il eſt juſte que nous ſouffrions comme il a ſouffert.

Le ſecond principe qui ſoutenoit le ſaint prêtre, & qui le rendoit ſi tranquille au milieu des plus violentes épreuves : c'eſt qu'il croyoit d'un côté, que les maux & les peines ne nous arrivent que par la volonté de Dieu, ſelon cette parole d'un prophête : *Si eſt malum in civitate, quod non fecerit Dominus ;* de l'autre, il étoit perſuadé que Dieu n'afflige ſes ſerviteurs, que parce qu'il a ſur eux des deſſeins de miſéricorde. De-là il concluoit, que ceux qui ſouffrent ſont chéris du ciel, & plus chéris quand ils reçoivent *déſolations ſur déſolations & peines ſur peines.* Il diſoit qu'un ſeul jour de ten-

Amoſ. 3.

tation produit plus de mérites, que plusieurs années de tranquillité, qu'une ame qui est toujours dans le repos est semblable à ces eaux croupissantes, qui deviennent bourbeuses & infectes; qu'au contraire celle qui est exercée par la tribulation, ressemble à ces rivieres qui coulent parmi les rochers & les cailloux, & dont les eaux sont plus douces & plus belles; que les croix nous apprennent non-seulement la patience, mais encore la compassion envers le prochain; & que c'est en partie pour que nous eussions en sa personne un pontife qui pût compatir à nos infirmités, que Jesus-Christ a tant souffert.

Enfin son dernier principe étoit celui de saint Paul, sçavoir que Dieu ne permet jamais que nous soyons affligés ou tentés au-dessus de nos forces, mais qu'il nous aide par sa grace, à tirer du fruit des peines & des contradictions que nous avons à essuyer. Il soutenoit que ces contradictions & ces peines sont comme un gage des plus heureux succès. Au fond il avoit cent fois éprouvé, & il faisoit remarquer aux siens, que les missions & les autres exercices de

ANN. 1660. ſa congrégation, n'alloient jamais mieux que quand ils coutoient davantage à la nature. C'eſt ce qui lui fit dire au ſujet d'un orage violent, qui s'éleva contre quelques uns de ſes prêtres, que s'ils en ſçavoient faire l'uſage qu'ont fait les apôtres, ils terraſſeroient le démon par les mêmes moyens qu'il employoit contre eux. C'eſt encore ce qui le porta à faire mander à une vertueuſe abbeſſe, qu'elle ne s'effrayât point des troubles qu'on lui ſuſcitoit à l'occaſion de la réforme qu'elle vouloit mettre dans ſon abbaye; parce que, diſoit-il, les ſouffrances dans l'établiſſement d'un bien, attirent les graces néceſſaires pour y réuſſir.

Abelly, pag. 324.

Ibid. p. 323.

§. XXI.

Sa force à ſoutenir le bien & à s'oppoſer au mal.

Sa force à ſoutenir le bien, &c.

Qu'un homme qui porte un nom impoſant, qui tient à une famille puiſſante & accréditée, qui a de grandes reſſources dans ſon rang & dans ſes richeſſes, qui par lui, ou par les ſiens

peut se venger, & se vengera sûrement de ceux qui oseront murmurer trop haut, qu'un homme, dis-je, si formidable ait une fermeté à tout épreuve, en cela, rien d'étonnant.

Ann. 1660.

Mais qu'un homme qui ne tient à personne; qui n'a pour appui que sa vertu, dans un siecle, où la vertu est comptée pour peu; qui tâche, en toute occasion, de s'avillir lui-même: qu'un homme qui n'a d'autre politique que celle de la foi; qui est incapable de se prévaloir des emplois que son mérite seul a brigué pour lui; qui est chargé d'une congrégation qui n'a pas besoin d'ennemis; qu'on sçait devoir tout souffrir sans se plaindre jamais; qu'un homme, dont le cœur est tendre & reconnoissant, qui sacrifieroit tout pour ne pas manquer aux devoirs de l'amitié; à qui, bien loin de désobliger par un principe de dureté naturelle, ne se trouve jamais plus heureux, que quand il peut obliger; qu'un homme de ce caractere parle vrai jusqu'au milieu de la cour, qu'il ne promette jamais ce que sa conscience ne lui permettroit pas de tenir; qu'il se roidisse contre les plus puissantes sollicitations, que ni le

La force, vertu difficile à un homme comme S. Vincent.

Ann. 1660. péril, ni la persécution, ni le glaive ne lui fassent jamais faire un faux pas, que la reconnoissance même & la tendresse le trouvent inexorable ; en un mot, qu'il ne lui arrive pas une seule fois dans le cours d'une longue vie, de dire oui, quand son devoir l'oblige à dire non ; c'est, à mon sens, un prodige de fermeté & d'une fermeté dont les héros du siecle ne sont pas toujours capables.

Témoins qui lui assurent cette vertu.

Or que Vincent de Paul soit le grand homme dont nous venons de crayonner le portrait, c'est ce que nous allons prouver, & par des témoignages authentiques, & par des faits incontestables.

Pour ce qui est des témoignages, nous n'en produirons qu'un petit nombre, parce que tous reviennent au même. Le premier est celui de François Chrétien de Lamoignon, qui dans les choses qu'il n'avoit pas vues de ses propres yeux, ne parloit que d'après un pere, lequel en fait de mérite, comme en tout autre, fut un juge accompli. Après avoir dit, que ce fut l'estime que le public faisoit de notre Saint, qui porta la reine-mere à l'appeller dans son conseil de conscience,

Summar., pag. 303.

& que l'honneur que lui fit cette princesse, ne l'empêcha pas de vivre comme il avoit toujours vécu ; il ajoute : « Que » le serviteur de Dieu parla dans des » occasions difficiles avec une fermeté » digne des apôtres, que toutes les » considérations humaines ne purent » l'engager à dissimuler tant soit peu » la vérité ; & qu'il ne se servit jamais » de la confiance des grands, que pour » leur inspirer les sentimens qu'ils de» voient avoir ».

Ann. 1660.

Le second témoignage est de Victor de Méliand, ancien évêque d'Alet. Le bruit commun, dit-il dans sa lettre à Clément XI, nous apprit que Vincent, dans les conseils du roi eut une force & une constance à l'épreuve des prieres & des menaces, & que de quelque rang & de quelque dignité que pussent être ceux qui prétendoient aux prélatures & aux autres bénéfices, jamais il n'y consentit, quand il sçut, (ce qu'il ne manqua guere de sçavoir) qu'ils en étoient indignes.

Epist., p. 38.

Enfin le dernier témoignage est de François de Salignac de la Mothe-Fénélon, illustre archevêque duc de Cambrai. Dans la lettre qu'il écrivit au même

ANN. 1660. pontife, il dit : « Que le discernement » des esprits, & la fermeté du courage furent des dons qui brillerent » en l'homme de Dieu dans un degré » qu'on auroit peine à croire ; que dans » les conseils d'Anne d'Autriche il n'eut » égard ni à la haine, ni à la faveur » des grands, mais uniquement aux » intérêts de l'église ; & que si les » autres conseillers de la reine avoient » toujours suivi les sentimens de ce » digne prêtre, aux yeux duquel l'avenir sembloit être dévoilé ; on eût » éloigné de l'épiscopat quelques personnes qui, dans la suite ont excité » bien des troubles ».

§. XXII.

Sa conduite.

Sa conduite. Quoique ce que nous avons jusqu'ici écrit de la vie & des vertus de saint Vincent de Paul, suffise pour donner au lecteur attentif une exacte notion de sa conduite, & qu'on ait pu y reconnoître que la droiture, la sainteté, la prudence, le zele, la douceur & l'intrépidité furent le sceau général de ses

Abelly, l. 3, p. 331.

actions : nous avons cependant jugé avec son premier historien, que de ces parties éparses çà & là, on pourroit former un tout capable de plaire, d'instruire & d'édifier.

Ann. 1660.

Comme c'est principalement de la fin qu'un chrétien se propose, que dépendent ses mérites & sa couronne ; Vincent n'en eut point d'autres que la gloire de Dieu, & l'accomplissement de sa très-sainte volonté. C'étoit là que tendoient ses pensées, ses desirs, ses projets, ses entreprises, ses avis, ses conseils, ses exhortations & tous les secours temporels ou spirituels qu'il donnoit au prochain. Quelque chose qu'il méditât ou qu'il fît, son but étoit que le nom de Dieu fût sanctifié, son royaume augmenté, sa volonté accomplie sur la terre comme au ciel.

Unique fin de toutes les actions de S. Vincent.

Ibid. p. 332.

Pour parvenir à cette fin, il prit le seul moyen par lequel on puisse y arriver, & ce moyen fut pour lui, comme il est pour nous, d'étudier sans cesse la vie & les maximes de Jesus-Christ, de conformer en tout sa conduite à la sienne, de tâcher, avec le secours de la grace, à ne rien faire que ce juge rigoureux pût improuver. Soit qu'il agit ou qu'il

Ann. 1660.

parlât, l'évangile étoit sa regle; il le portoit à la main comme une lumiere qui devoit diriger ses pas, & peu de personnes ont pu mieux que lui s'appliquer ce mot du roi prophête : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen semitis meis.*

Psal. 118.

Moyens qu'il prit pour arriver à cette fin.

Deux objets, si toutefois c'en sont deux pour un prêtre qui, comme nous l'avons dit d'après saint Chrysostome, ne se sauve jamais tout seul; deux objets ont partagé tous ses momens; je veux dire sa sanctification propre, & celle du prochain. Il commença par lui-même, parce qu'il avoit appris du Sauveur qu'il ne sert de rien de gagner tout l'univers, & de se perdre. Il continua par le prochain, parce qu'il sçavoit qu'un ministre du Fils de Dieu est établi pour faire du fruit, & un fruit qui subsiste.

Fin du Septieme Livre.

LIVRE VIII.

Histoire de son culte.

QUAND Vincent de Paul n'auroit fait aucun miracle, ceux qui sçavent apprécier les dons de Dieu, ne laisseroient pas de le regarder toujours comme un des plus grands hommes qu'ait eu l'Eglise dans ces derniers temps. Ils se souviendroient sans doute, que la retraite, l'innocence & l'austerité de Jean-Baptiste furent les seuls prodiges qui illustrerent sa vie; & que si la sagesse éternelle le déclara le plus grand de tous les hommes, ce ne fut ni pour avoir rendu la vue aux aveugles, ni pour avoir ressuscité les morts. L'Eglise s'est réglée pendant un temps sur les mêmes principes; & elle a placé dans ses fastes bien des Saints qui ne doivent le culte religieux qu'on leur rend, qu'à une vie éminemment chrétienne.

Ann. 1660.

Histoire de son culte.

Abelly, l. 3, p. 367.

Au fond, peut-on se dispenser de mettre parmi les opérations les plus supérieures aux forces de la nature,

An. 1660.

ce tissu d'actions héroïques, dont nous avons tracé le plan dans le cours de cet Ouvrage. Est-il bien de l'ordre commun, qu'un homme né dans l'obscurité, & dont le premier métier fut celui des pauvres villageois ; qu'un homme à qui la fortune ne sembla se rendre favorable un moment, que pour le précipiter dans l'esclavage ; qu'un homme enfin qui, rendu à sa patrie, ne chercha qu'à se tenir caché, & qui ne craignit rien plus que de faire parler de lui, ait tout-à-coup paru dans l'église comme un nouveau soleil ; qu'il ait porté la lumiere, la chaleur & la vie chez un nombre innombrable de gens qui étoient couchés dans les ténebres & dans l'ombre de la mort ; que, par les seules chaînes d'Adam, par les liens seuls de la charité, il ait attiré à Dieu des hérétiques orgueilleux & rebelles, des galériens endurcis, des scélérats de profession ; qu'après avoir sanctifié le citoyen, il ait entrepris de sanctifier l'esclave du mahométan, le mahométan même, & l'idolatre ?

Osée 11, v. 4.

Est-il du train ordinaire qu'un simple prêtre, qui n'a dans l'église d'autre rang que celui que la vertu peut y don-

ner, réforme les déréglemens du clergé ; que les premiers pasteurs & les pasteurs subalternes se fassent un devoir d'obéir à sa voix ; que tout diocese où les maux sont désespérés trouve une ressource assurée dans son expérience, dans sa sagesse & dans sa capacité ; que ce qu'il y a de meilleur & de plus éclairé, soit dans l'épiscopat, soit dans le second ordre, vienne en foule jusqu'au bout de Paris, pour écouter un homme qui a en horreur la persuasion de la prudence humaine, & qui se croiroit coupable, si de deux termes il ne choisissoit pas celui qui flate le moins l'amour-propre, & qu'enfin personne ne l'entende jamais sans devenir meilleur, & pour soi, & pour ceux dont il est chargé ?

Est-il dans les regles de la nature, qu'un homme pauvre par état & par choix ait trouvé le moyen d'assister, n'ont, pendant un ou deux hivers ; mais pendant trente années, je ne dis pas une paroisse ou une ville ; mais de grandes & de vastes provinces qui étoient universellement abandonnées ; qu'il ait réparé leurs églises ruinées par les malheurs de la guerre ; qu'il ait fourni les

Ann. 1660. ſanctuaires d'ornemens, & qu'il ait procuré aux curés, aux prêtres, aux communautés de l'un & de l'autre ſexe, à la nobleſſe, au peuple, aux ſaints & aux malades, le vêtement, la nourriture, les ſemences, les meubles mêmes & les inſtrumens du labourage ?

Eſt-ce ſans miracle, & ſans un très grand miracle, qu'un homme qui publioit par-tout la baſſeſſe de ſa naiſſance, qui diminuoit ſes talens naturels autant qu'il lui étoit poſſible, qui, en exagérant ſes prétendus défauts, tâchoit de s'enlever à lui-même le ſeul appui qui lui reſtât, l'appui de la ſainteté & de la vertu ; que cet homme, dis-je, ſi bas à ſes yeux, ait mérité la confiance de l'épiſcopat, l'eſtime des plus ſages cardinaux, l'affection des ſouverains pontifes, le reſpect des premiers magiſtrats, & une place diſtinguée dans le conſeil des rois ; qu'il ait toujonrs parlé devant eux le langage de la vérité, & jamais celui de la complaiſance ; qu'il ait opiné avec une droiture & un diſcernement qui ne plurent pas toujours à ceux qui l'entendoient, mais qui leur donnerent toujours de l'admiration ; que les prieres, les ſollicita-

tions, les menaces & les reproches ne lui aient jamais fait faire l'ombre d'un faux pas; qu'il ait été aussi insensible aux louanges qu'aux mépris & aux outrages, & qu'enfin il n'ait jamais été plus humble que quand il fût plus honoré. Voilà une légere ébauche de ce que fut Vincent de Paul. Quels prodiges méritent d'être comparés à une vie si pleine & si peu commune.

Sans doute qu'une multitude de miracles en tous genres, dont plusieurs suivirent d'assez près la mort du serviteur de Dieu, auroient naturellement dû porter ses enfans à penser à sa béatification; ceux, dit un évêque dans sa lettre à Clément XI; Ceux qui ne sçavoient pas qu'ils ont appris de leur pere à ne rien précipiter, furent surpris de les voir si assoupis sur une affaire qui intéressoit l'Eglise. Au fond, leur prudence poussée peut-être un peu trop loin, les priva de bien des suffrages qui eussent beaucoup contribné à la gloire du saint prêtre. Si, quarante ans après sa mort, il s'est encore trouvé dans l'épiscopat, dans la magistrature, dans les communautés régulieres & séculieres, en un mot, dans tous les ordres de l'état,

M. d'Agen.

Ann. 1660. tant de personnes qui nous ont appris de lui des choses admirables ; que n'en eût-on point découvert, si on s'y fût pris vingt ou trente années auparavant?

En 1697. Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'en conséquence des délibérations de l'assemblée qui venoit de donner un successeur au célebre M. Jolly, que l'on fit, dans la plupart des dioceses, des informations sur la conduite & sur les miracles de l'homme de Dieu. Le résultat en fut si heureux, si capable de faire tout espérer, qu'on résolut de procéder dans les formes. La nouvelle qui s'en répandit dans les provinces, fit un vrai plaisir à tous ceux qui aimoient l'église. Ce qu'il y avoit de plus distingué dans le clergé, s'empressa d'écrire à Clément XI, pour le prier d'entamer cette grande affaire. Les rois & les Princes souverains s'unirent à leurs sujets, aussi bien que la plupart des généraux d'ordres ou de congrégations. Ainsi on vit paroître, dans un petit nombre d'années, des lettres du roi de France, du roi & de la reine d'Angleterre, du duc de Lorraine, du grand duc de Toscane, du doge & de la république de Gênes, des cardinaux de Bouillon, le Camus,

Destrées, Porto Carrero, Durazzo, Janson, Fiesco & Canci. A l'égard des archevêques & évêques, comme il y en a trop, pour que nous puissions les nommer ici, nous nous contenterons de dire qu'à presque tous ceux du royaume il s'en joignit de Pologne, d'Espagne, d'Italie, des Isles de la Grande-Bretagne, & que les plus sçavans prélats qui avoient été divisés de sentimens sur d'autres sujets, comme les Bossuet, les Fénélon, les de Montgaillard, célébrerent de concert l'espérance & la charité du serviteur de Dieu, afin qu'il fût vrai de dire que Vincent avoit été beatifié, par avance, par une espece de concile de toute la nation.

L'assemblée générale de 1705 fit en corps ce que les autres prélats avoient fait dans leurs dioceses. François de Mailly, archevêque d'Arles, fut chargé de dresser la lettre : & elle fut, selon l'usage, signée par M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui étoit président de l'assemblée. Le chapitre de Notre-dame suivit l'exemple de son pasteur. La collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois s'y étoit déja conformée. La ville de Paris représentée par son pré-

Ann. 1660.

vôt des marchands & ses échevins; écrivit aussi; & on verra bientôt qu'elle le fit d'une maniere digne d'elle, & du grand homme dont elle vouloit procurer la gloire.

On auroit tort de s'imaginer que ces lettres ne sont qu'un tissu de lieux communs, ou d'attestations vagues de sainteté, qui, à force de dire beaucoup en général, ne disent presque rien en particulier. De toutes celles qui nous restent, & que le pape a fait imprimer à Rome, en 1709, il n'en est presque pas une qui n'articule des faits relatifs à ceux qui les écrivent. Il est vrai qu'on y trouvera par-tout, que Vincent fut un homme d'une haute sagesse, d'une humilité profonde, d'une charité immense, d'un zele sans bornes pour la gloire de Dieu, pour la perfection du clergé, pour le salut des ames : mais ces vertus qui font les saints, sont presque par-tout caractérisées par des traits qui peignent l'héroïsme de la sainteté; c'est ainsi que le roi très-chrétien rappelle à Clément XI, l'estime singuliere que Louis XIII & Anne d'Autriche ont faite du Saint Prêtre, & les témoignages de bonté qu'il a bien voulu donner lui-même

2 Août 1707.

même à ceux de sa congrégation, en leur confiant *le soin des chapelles & des paroisses où il fait son séjour le plus ordinaire.* C'est ainsi que le roi d'Angleterre motive ses instances par les services que Vincent rendit à ses royaumes d'Ecosse & d'Irlande, dans les temps les plus orageux, & par l'affection avec laquelle le roi, son pere, confia aux prêtres de la mission la conduite de la chapelle qu'il établit à Londres, lorsqu'il y fit profession solemnelle de la religion catholique. C'est ainsi que le duc de Lorraine dit que la mémoire de ce *grand serviteur de Dieu est dans une très-grande vénération parmi les peuples de ses états, en reconnoissance des secours spirituels & temporels qu'ils en ont reçus dans les temps les plus malheureux.* C'est ainsi que la république de Gênes publie, que ses états sont, après ceux du S. Siége, les premiers qui, en Italie, aient bien connu ce que valoit Vincent de Paul & son institut. C'est ainsi encore que, le grand Bossuet après avoir assuré que dès sa tendre jeunesse, il a parfaitement connu le saint prêtre, en donne la plus grande idée qu'un évêque comme lui pût donner

ANN. 1660.

1 Septembre 1706.

28 Août 1706.

28 Septembre 1708.

2 Août 1702.

Ann. 1647.

d'un homme mortel, & avoue que c'est dans ses pieux discours & dans ses conseils qu'il a trouvé les vrais, les parfaits sentimens que l'on doit avoir sur la piété & sur la discipline ecclésiastique. C'est ainsi que les abbés de Grandmont, de sainte Genevieve, de Bonfay & de Rangéval, reconnoissent que l'homme de Dieu a contribué de ses conseils & de son crédit à rétablir dans leurs ordres respectifs l'observance réguliere, que la fragilité humaine & la suite des temps y avoient altérée. C'est ainsi enfin que Bernard d'Abadie d'Arbocave, évêque d'Acqs, confesse que sa cathédrale doit à Vincent les quarante mille livres que Louis XIV donna pour aider à la reconstruire. Ce prélat eût pu ajouter que dès-lors un de ses chanoines proposa de laisser dans la nouvelle église un terrein où l'on pût un jour placer une chapelle sous l'invocation de notre Saint; bien persuadé qu'il seroit un jour mis au nombre des bienheureux.

Dans l'impuissance où nous sommes de donner de plus longs extraits de tant de lettres, nous nous contenterons d'en rapporter deux, que nous préférons à bien d'autres, à raison des grands

corps qui les ont écrites. La premiere sera celle de l'assemblée générale du clergé, la seconde celle de la ville de Paris. L'une fut écrite en latin, l'autre en françois. Voici la premiere, traduite en notre langue, où elle perd beaucoup de sa force & de son énergie :

Ann. 1660.

TRÈS-SAINT PERE,

« C'EST au prince des apôtres & à » toute l'Eglise qu'il représentoit, se- » lon saint Augustin, que Jesus-Christ » a donné les clefs du royaume des » cieux : c'est donc à celui qui est assis » sur la chaire de saint Pierre, qu'il » appartient de porter des décrets de » béatification, & de les intimer à l'uni- » vers chrétien. Ce fut avec raison » qu'Alexandre III réserva, par ses loix » au siége de Rome, la discussion de » la vie & des mœurs des serviteurs de » Dieu ; discussion dont les peuples na- » turellement précipités ne sont pas ca- » pables. Ainsi c'est au jugement de vo- » tre sainteté, que Vincent de Paul se » présente : dans la confiance que Dieu

Recueil de lettres, p. 36.

AN. 1660. » l'a déja couronné, nous vous le pro-
» posons à examiner, & c'est sans crainte
» que nous vous le proposons.

» Vous trouverez en lui un homme,
» (si toutefois il nous est encore permis
» de l'appeller ainsi) que sa parfaite
» intégrité a rendu recommandable. En
» lui brillent une charité aussi vive
» qu'elle fut immense, une modestie
» singuliere, une humilité profonde,
» une admirable candeur de mœurs,
» une innocence sans fard & sans arti-
» fice. Il seroit trop long de faire l'énu-
» mération de ses vertus, parce qu'il
» n'est point de genre dans lequel il ne
» les ait possédées. Il a fait de grandes
» choses pour l'église. Ici nos provinces
» doivent à ses conseils des séminaires,
» où de jeunes rejettons élevés comme
» dans une terre de bénédiction, sont
» formés pour la réception de tous les
» ordres : là il a prescrit les loix, &
» réglé la maniere de ces exercices spi-
» rituels, qui ne respirent que la sain-
» teté. Il a établi ces conférences qui
» subsistent encore parmi nous, & où
» l'on traite des choses saintes, des cé-
» rémonies ecclésiastiques, & des cas
» de conscience les plus difficiles. La

» piété a-t-elle des devoirs, qui aient
» échappé au zele de ce serviteur de
» Dieu ? par-tout il a formé des assem-
» blées de pieuses femmes, & des con-
» fréries propres à nourrir la charité.
» Il a établi une compagnie d'ouvriers
» évangéliques, qui, héritiere de sa piété
» & de ses vertus, s'applique à ins-
» truire les ignorans des mysteres de la
» foi. Infatigables dans leurs travaux,
» ils parcourent sans cesse les campa-
» gnes pour gagner à Dieu les pauvres
» gens, pendant que leurs confreres
» saintement occupés dans les villes,
» disposent au saint ministere les jeunes
» ecclésiastiques, à qui ils enseignent
» avec succès la piété & la théologie.
» Ainsi, très-saint pere, la Vie de
» Vincent fut un prodige; & on assure
» qu'après sa mort il a fait des miracles.
» Toute la France retentit du bruit de
» sa sainteté, & ce bruit s'augmente si
» fort tous les jours, qu'il n'est presque
» plus possible d'empêcher la piété des
» fideles de lui rendre un culte qui ne
» sera légitime que quand vous l'aurez
» décerné. Rendez-vous donc à nos
» vœux & à nos desirs : exaucez les
» prieres des peuples. Accordez à Vin-

Ann. 1660.

» cent les honneurs qui lui ſont dus :
» parlez, & votre décret ſuprême ſera
» le triomphe de la religion. Plaiſe à
» Dieu de conſerver long-temps à la
» république chrétienne un pontife ſi
» digne de l'être ! Tant qu'elle vous aura
» à ſa tête, l'erreur ſera confondue, &
» la vérité confirmée. Donnée à Paris
» dans l'aſſemblée générale du clergé de
» France, le 12 août 1705. Nous
» ſommes,

Très-ſaint Pere,

» Vos très-obéiſſans & très-
» dévoués fils, les cardi-
» naux, archevêques, évê-
» ques & autres eccle-
» ſiaſtiques de ladite aſſem-
» blée, Louis-Antoine, car-
» dinal de Noailles, arche-
» vêque de Paris, préſi-
» dent . . . Louis Phélip-
» peaux & Henri-Emma-
» nuel Roquette, *Secré-*
» *taires* ».

Cette lettre ne préſente guere le ſaint prêtre que du côté des ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe. Celle que nous al-

lons y joindre, achevera ſon portrait, en l'enviſageant du côté des ſervices qu'il a rendus à l'état. La voici.

ANN. 1660.

TRÈS-SAINT PERE,

» LE deſir qu'ont les prêtres de la » congrégation de la miſſion, d'obtenir » de votre ſainteté les commiſſions né» ceſſaires pour faire informer ſur les » vertus, miracles & réputation de » M. Vincent de Paul, leur inſtituteur, » eſt trop louable; tout le royaume de » France, & Paris ſur-tout, ſont trop » intéreſſés dans le deſſein qu'ont ces » dignes enfans d'un ſi bon pere, d'en » pourſuivre la béatification & cano» niſation ſur le mérite des informa» tions qui ſeront faites de votre auto» rité; pour ne pas engager les prévôt » des marchands, & échevins de cette » grande ville, à ſupplier très-humble» ment votre ſainteté, de trouver bon, » qu'en concourant à un ſi pieux deſir, » & en contribuant de tout leur pou» voir au ſuccès d'un ſi juſte deſſein; » ils rempliſſent encore un devoir de » reconnoiſſance & de religion.

Ibid. p. 86.

X iv

ANN. 1660.

» Paris n'eſt point, à la vérité, le
» lieu de la naiſſance du vénérable prê-
» tre & grand ſerviteur de Dieu Vin-
» cent de Paul : mais les vertus héroï-
» ques, dans la pratique deſquelles il
» a paſſé plus de cinquante années ; la
» bonne odeur de Jeſus-Chriſt, qu'il y
» a répandue pendant ſa vie en tant de
» manieres ; la réputation de ſainteté
» dans laquelle il y eſt mort, & les
» marques par leſquelles votre ſainteté
» verra dans les informations qu'on a
» commencé de faire ici depuis envi-
» ron deux ans, que le Seigneur a con-
» firmé l'opinion commune qu'on a de
» ſon crédit auprès de Dieu, & ap-
» prouvé la vénération ſinguliere & gé-
» nérale, qui ſe conſerve pour ſa mé-
» moire ; le bonheur enfin que Paris
» a de renfermer dans ſon enceinte les
» précieuſes dépouilles & le tombeau
» de cet humble prêtre ; ſont les mo-
» tifs, très-ſaint pere, qui juſtifient les
» mouvemens de notre religion.

» Votre ſainteté ne trouvera pas,
» ſans doute, moins preſſans ceux de
» notre reconnoiſſance. Ce ſont, très-
» ſaint pere, les bienfaits dont nous
» ſommes redevables à M. Vincent de

» Paul. Leur importance mériteroit ici » un détail que leur nombre ne peut » souffrir. Feu M. Abelly, évêque de » Rodez, & un de nos illustres compa- » triotes, en a fait un dans l'histoire » qu'il a publiée de la vie de ce grand » homme, qui n'a rien moins pour ga- » rant de son exactitude & de sa fidé- » lité, qu'un grand nombre de personnes » de toutes conditions, qui en sont les » témoins oculaires, & qui vivent encore » parmi nous, en confirment la notoriété » publique, dont nous sommes obligés » de rendre témoignage à votre sain- » teté.

Ann. 1660.

» Un caractere de stabilité & de du- » rée est la bénédiction spéciale, très- » saint pere, que la sagesse consommée » & l'humilité profonde de cet excel- » lent ouvrier ont attirée sur tant de » monumens publics de son zele & de » sa charité. Nous en avons recueilli & » goûté les prémices : mais tout le royau- » me, ou, pour mieux dire, toute l'é- » glise, en a depuis partagé les fruits » avec nous. Si les peuples continuent » d'être instruits dans les missions ; si » les ecclésiastiques ont des séminaires » pour examiner & éprouver leur vo-

ANN. 1660. » cation, & pour se disposer à la rem-
» plir ; si les personnes de toutes sortes
» d'états trouvent dans l'usage des re-
» traites un puissant moyen de réfor-
» mer ou de perfectionner leur con-
» duite, c'est principalement à M. Vin-
» cent de Paul, que le public en a l'o-
» bligation, puisque, par l'établissement
» de la congrégation de la mission, dont
» nous avons trois maisons considérables
» en cette ville, il a perpétué l'usage
» de ces saints exercices qu'il avoit in-
» troduits.

» Y a-t-il une espece de misérables,
» au soulagement desquels il n'ait pas
» pourvu? Les filles de la Charité, de la
» compagnie desquelles il est instituteur,
» qui ont plus de trente-cinq maisons
» dans Paris, & de trois cens au-dedans
» & au-dehors du royaume, instruisent
» les enfans des pauvres, leur fournis-
» sent des alimens & des remedes, &
» leur rendent les services les plus hu-
» milians dans leurs propres cabanes ou
» dans les hôpitaux, avec une charité,
» avec une modestie, avec une adresse
» dont les riches sont autant édifiés, que
» les pauvres en sont instruits & sou-
» lagés. Les pauvres familles ont une

» ressource assurée dans ces confréries
» de la Charité, dont M. Vincent de
» Paul a formé le plan, dont il a dressé
» les réglemens, & fourni le modele;
» elles sont établies dans presque toutes
» les paroisses de cette ville; & qui plus
» est, non-seulement dans la plupart
» des villes, mais encore dans presque
» tous les bourgs & beaucoup de villages
» du royaume. Un incendie a-t-il fait
» quelque ravage, un débordement ou
» la stérilité ont-ils désolé quelque pro-
» vince? une assemblée réguliere de da-
» mes très-distinguées par leur nais-
» sance, & encore plus par leur piété,
» formée par la pieuse industrie de ce
» charitable prêtre, & conduite par les
» supérieurs généraux de la mission, ses
» successeurs, consacre un jour de la
» semaine à l'examen & au soulagement
» de ces besoins. C'est lui qui continue
» de servir de pere à une infinité de pau-
» vres enfans abandonnés & exposés,
» dont le nombre chaque année est pro-
» digieux en cette ville, par la com-
» passion qu'il a eue & qu'il a inspirée
» pour eux: c'est de cette compassion
» que les pauvres malheureux, qui sont
» condamnés aux galeres, ressentent

Ann. 1660. » tous les jours les effets. Nous ne vous
» disons, très-saint pere, qu'une partie
» de ce que nous voyons; en pouvons-
» nous dire moins? mais n'en disons-
» nous pas assez pour engager votre
» sainteté à s'instruire plus amplement,
» en accordant des lettres de commis-
» sion, pour informer de la vie de ce
» vénérable prêtre. Ce sont les vœux
» ardens,

Très-saint Pere,

De vos très-humbles & très-obéissans fils & serviteurs, les Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, BOUCHER-D'ORSAI, BECCIER, BAUDIN, &c.

Du Bureau de la Ville de Paris, ce 19 Juillet 1706.

Il paroît, par cette lettre, qu'il y avoit déja du temps qu'on travailloit à Paris aux informations de la vie & des miracles du serviteur de Dieu. En effet, dès 1704, François Vatel, que sa congrégation venoit d'élire supérieur-général,

Le 18 Novembre.

ayant constitué dans les formes un de ses prêtres pour commencer & poursuivre cette grande affaire ; celui-ci, en qualité de procureur de la cause, présenta au mois de Janvier sa requête à M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à l'effet d'en obtenir des commissaires revêtus de tous les pouvoirs dont besoin seroit, pour instruire un procès si important. Son éminence, qui respectoit singuliérement le fondateur de la mission, se fit un plaisir de concourir à une si bonne œuvre. Elle mit à la tête de la commission François Vivant, un de ses vicaires-généraux *, qui pour lors étoit curé de S. Leu, & lui donna pour adjoints deux docteurs en théologie, & deux autres qui l'étoient en droit canon. Ceux-ci, ou au moins un de chaque classe, devoient toujours assister le chef de la commission, quand il recevroit les dépositions. Achilles Thomassin, prévôt de Saint-Nicolas-du-Louvre, fut, en qualité de procureur-fiscal, chargé de faire les interrogatoires.

ANN. 1660.

5 Janvier 1705.

Sur une nouvelle requête du procureur de la cause, le cardinal députa de nouveaux officiers pour faire, avec l'agrément des ordinaires, d'autres infor-

Le 16 Mai 1705.

ANN. 1660. mations dans les diocefes étrangers. Il eft vrai que par-là on multiplioit les témoins ; mais outre qu'on multiplioit les frais, on s'expofoit, de la part de Rome, aux inconvéniens d'un examen à ne finir point.

Cependant on travailloit toujours dans la Capitale. Les fermens terribles, que les juges de la caufe avoient prêtés les premiers, & que leur charge les obligeoit d'exiger à leur tour de ceux qui avoient des dépofitions à faire, engageoient chacun d'eux à marcher d'un pas très-mefuré. Ainfi les informations durerent plus de dix-huit mois. Quoique Vincent fût mort depuis quarante-cinq ans, il fe trouva cent quatre-vingt-huit témoins, qui rendirent juftice à fa mémoire ; & ces témoins joints aux évêques qui écrivirent en fa faveur, & qui l'avoient connu ou par eux-mêmes ou fur le rapport de ceux qui l'avoient pratiqué, formerent un corps de preuves fi complet, qu'on eût pu croire que l'affaire feroit prefque auffi-tôt finie que commencée. Mais la précipitation n'eft pas le défaut de la cour de Rome. Façonnée par une longue expérience aux procédures des béatifications, un fiecle

de délai l'effraie moins que le soupçon d'une fausse démarche. Elle traite de furies françoises nos petites impatiences. Les sollicitations multipliées semblent redoubler sa vigilance, & la mettre en garde contre la surprise. A tout elle répond avec son flegme éternel, que ce qui est bien fait est toujours fait assez tôt.

ANN. 16..

Ce ne fut qu'en 1708, que ce procès *informatif*, comme on l'appelle, arriva à Rome, parce qu'il avoit fallu le traduire en Italien avec la plus scrupuleuse exactitude, & de la maniere la plus authentique. L'original resta dans les archives de l'archevêché de Paris.

Le 16 Juin 1708.

Avec ce premier verbal on en envoya un autre *de non cultu*. Il y étoit démontré que, conformément au décret d'Urbain VIII, l'église de France, quelque zelée qu'elle fût pour la béatification de Vincent de Paul, n'avoit point prévenu le jugement du saint siége, & que ni les prêtres de la mission, ni personne en place, ne lui avoient rendu les honneurs solemnels qui se déferent aux saints canonisés. Ce fait fut certifié par onze témoins qui, en différens temps, avoient fréquente l'église & la maison

 de Saint-Lazare. De ce nombre étoient Jacques-Charles Brisacier, supérieur des missions étrangeres, François l'Echassier, supérieur de saint Sulpice, le curé de saint Jean-en-Grêve, celui de saint Louis-en-l'Isle, & quelques chanoines de Paris.

Pour faire entendre avec quelle exactitude ces deux procès furent examinés à Rome, il suffit de dire qu'ils le furent par Prosper Lambertini, qui étoit alors avocat du consistoire, & coadjuteur de l'évêque de Myre, promoteur de la foi. Il falloit qu'ils fussent bien faits, & qu'on y eût suivi avec bien du scrupule toutes les formalités; puisque ce savant homme, que son mérite a enfin placé sur le trône de saint Pierre, n'y put rien opposer qui ne fût assez facile à résoudre. Ce fut, au reste, par une sorte de faveur, que ces procès furent examinés l'année même qu'ils avoient été remis à la congrégation des rits: si on avoit suivi les regles, ils n'eussent été ouverts que dix ans après. A cette grace, que le saint pere accorda sans doute aux instances de tant de rois, de princes, de cardinaux & d'évêques, qui le prioient de couronner les mérites

d'un des plus saints prêtres que l'église ait jamais eus, il en joignit une autre qui fut de nommer pour ponent, c'est-à-dire pour rapporteur de la cause, le cardinal de la Trémoille.

ANN. 1660.

Comme les procès dressés par l'autorité de l'ordinaire ne servent qu'à faire connoître aux romains, si la cause vaut la peine d'être entreprise; dès que le saint siége eut jugé que celle de Vincent de Paul pouvoit être entamée, le cardinal Carpini, évêque de Sabine *, au nom de la congrégation des rits, ou plutôt au nom du pape, comme il le dit lui-même, donna des lettres *remissoriales* & *compulsoires*. Elles étoient adressées au cardinal de Noailles, à Artus de Lionne, évêque de Rosalie, & à Humbert, ancien évêque de Tulles. Par ces lettres, les trois prélats qui devoient toujours agir au moins deux ensemble, étoient chargés d'instruire le procès *en général*, & cela dans l'espace d'une année.

Le 5 Octobre 1709.

Ce procès *in genere* décide peu pour le fonds, mais il sert au moins à prouver que la réputation du sujet proposé au saint siége, se soutient toujours, & que depuis le bruit qui s'est répandu des

Ann. 1660. premieres procédures, il ne s'est rien présenté qui doive empêcher qu'on ne les continue. On n'entendit que quatorze témoins, mais tous d'une probité distinguée. De ce nombre furent César d'Estrées, cardinal de la sainte église; François Brochard de Saron, évêque de Clermont; Jean-Baptiste Chevalier, conseiller & sous-doyen de la grand'chambre du parlement; Pierre Saulier, secrétaire du roi; Nicolas Boutellier, principal du collége de Beauvais, &c.; leurs dépositions qui ne doivent être que générales, furent unanimes. Tous assurerent, avec serment, que Vincent de Paul avoit été un homme d'une admirable charité envers Dieu & envers le prochain; qu'il avoit eu un zele ardent pour la conservation & la dilatation de la foi catholique; que ses vertus lui avoient concilié le respect de la ville, de la cour, de la France toute entiere; que le bruit de ses miracles se répandoit de plus en plus, & que son tombeau étoit honoré par le concours des peuples. Chacun de ces témoignages étoit motivé par des faits proposés avec le moins de détail qu'il étoit possible. Le résultat de tout cela étoit que la béa-

tification de Vincent de Paul étoit une affaire que le saint siége pouvoit entreprendre sans rien risquer. On eût bien voulu pouvoir joindre à ce petit nombre de dépositions celle de François Chrétien de Lamoignon, président du parlement : mais ce grand homme n'étoit plus. Heureusement il avoit été cité & entendu dans le procès dressé par l'autorité de l'ordinaire ; & on peut dire, sans crainte d'en être démenti, que son témoignage, qui renferme en même temps celui du premier président, son pere, sera à jamais le désespoir de ceux à qui cette canonisation a pu déplaire.

La crainte de voir disparoître tous les jours des témoins si respectables, engagea le postulateur de la cause à supplier très-humblement le saint pere de permettre qu'on pût recevoir les dépositions détaillées des vieillards & des valétudinaires. Clement XI, sur le rapport du cardinal Pauluci, y consentit : en conséquence, l'éminentissime préfet de la congrégation des rits expédia des lettres de commission, adressées aux trois prélats dont nous avons parlé, pour instruire ce qu'on appelle à Rome *Processus in specie, ne pereant probationes*.

Le 9 Janvier 1710.

ANN. 1660.

Les commissaires n'avoient que six mois pour faire ce nouveau procès ; il fallut en demander six autres. * Il se présenta soixante-un témoins depuis l'âge de 60 ans, jusqu'à 80 & 90 ; & chacun d'eux avoit des choses si belles & si importantes à dire, qu'il fallut travailler beaucoup pour n'être pas obligé à demander au saint siége une nouvelle prorogation.

* Accordés le 21 Juin 1710.

Le premier de ces deux procès, après avoir été contradictoirement examiné à Rome, y fut reçu avec une sorte d'applaudissement ; le pape déclara, dès le 19 de décembre, qu'on pouvoit passer outre. En conséquence d'une nouvelle supplique présentée à la congrégation des rits, il y fut jugé *, sous le bon plaisir du saint pere, que les trois prélats qui avoient si bien instruit les procès dont nous avons parlé, seroient encore chargés d'instruire celui qui restoit à faire, & qu'on nomme *Processus in specie.* C'étoit, ce semble, une affaire déja bien avancée, eu égard aux interrogatoires des infirmes & des vieillards qui avoient comparu devant les juges délégués : mais il restoit encore bien des témoins dont on pouvoit tirer des éclaircissemens ; & jamais, en ce point, abondance de preu-

19 Décembre 1710.

* Le 12 ou le 21 Mars 1711.

es ne nuisit à Rome. Si les postulateurs de la cause n'y trouvent pas toujours leur compte, le promoteur de la foi, qui ne cherche que des objections, ne manque pas d'y trouver le sien.

ANN. 1660.

Le décret de la sacrée congrégation ayant été ratifié * par Clement XI, le cardinal Carpini expédia de nouvelles lettres de délégation, avec injonction aux trois commissaires d'instruire le procès *in specie*, pendant le cours d'une année. Ces lettres avoient cela de particulier, qu'il y étoit prescrit de terminer la procédure par l'ouverture du tombeau du serviteur de Dieu, & par une visite exacte de toutes les parties détachées de son corps, qui pourroient se trouver dans la ville & dans le diocese de Paris, avec défenses, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de rien mettre dans ledit tombeau, ni d'en rien tirer. Il y avoit ordre aussi de n'admettre à cette visite que les témoins nécessaires, & de garder un inviolable secret sur l'état des choses. Ce secret est, de droit strict, dans tous les procès qui s'instruisent par autorité du saint siége. Le cardinal de Noail-

* Le 14 Avril 1711.

Ann. 1660.

les en avoit aussi imposé la loi dans la commission qu'il donna à son grand vicaire pour le premier procès dont nous avons parlé. Sans cela un témoin interrogé pourroit faire la leçon à celui qui le doit être après lui, & dès-lors une des plus importantes affaires que puisse avoir la religion, ne seroit bientôt plus qu'un mystere étudié de cabale & de collusion.

Les délégués ayant accepté la commission, & prêté le serment ordinaire de la faire avec toute l'intégrité & l'exactitude dont ils seroient capables, se mirent à l'ouvrage, & le continuerent jusqu'à la fin du mois de mars de l'année suivante. Ils entendirent encore cinquante-quatre témoins, parmi lesquels il se trouva des magistrats, des docteurs en théologie & en médecine, des chanoines & des curés, un ancien religieux de l'ordre de saint François, & Armand de Montmorin, archevêque de Vienne.

L'ouverture du tombeau du saint prêtre, cérémonie rare, & qui n'arrive pas une fois dans deux siecles, succéda aux interrogatoires & aux dépositions. Le cardinal de Noailles voulut faire

ar lui-même l'inspection & la visite au corps ou des ossemens qui se trouveroient dans la bierre où Vincent avoit été mis après sa mort. Ainsi son éminence se rendit à Saint-Lazare le 18 février 1712, à deux heures après-midi. Elle étoit accompagnée de l'ancien évêque de Tulles, d'Achilles & de Claude-François Thomassin, en qualité de sous-promoteurs de la foi; de Pierre-Alexandre Matot, docteur-régent en médecine; de Jean-Baptiste Bessiere, chirurgien juré, & de plus chirurgien ordinaire du roi, & des camps & armées de sa majesté; de Jean Bonnet, supérieur-général de la congrégation de la mission; de Jean Couty, procureur de la cause; de Peregrin de Négri, prêtre Italien de la même compagnie, & de trois freres coadjuteurs qui devoient lever la tombe, & tirer le cercueil hors du lieu où il étoit déposé. L'évêque de Rosalie, l'un des trois commissaires, ne put s'y trouver, parce qu'il étoit de jour pour assister aux prieres qui se faisoient alors devant les corps de M. & de madame la dauphine.

Quoique l'intégrité d'un corps ne

Ann. 1660.

conclut rien à Rome, où l'on sçait mieux qu'ailleurs qu'elle n'est pas toujours l'apanage des reliques des Saints les plus avérés; le préjugé qu'elle fait d'ordinaire sur l'esprit des peuples, oblige la congrégation des rits à prescrire un rigoureux silence sur les visites qu'elle ordonne en pareil cas. Ainsi on n'y admet que les personnes nécessaires, & toutes jurent sur le saint évangile un profond secret; secret qui leur est déja commandé par le saint siége sous les plus terribles censures.

On juge bien que le moment où le saint corps devoit paroître au jour, fut attendu avec quelque impatience. On juge même que certains sentimens d'espérance & de crainte tenoient les esprits suspendus. Il y avoit plus de cinquante-un ans qu'il étoit en terre, & cela dans une église où l'on n'a jamais trouvé de corps entiers. Dieu pouvoit l'avoir conservé, il pouvoit aussi l'avoir livré, comme tant d'autres, à la pourriture & aux vers. L'instant, qui devoit fixer tous ces doutes, arriva enfin.

Le cercueil placé sur une estrade fut ouvert : dès que chacun eut satisfait sa dévotion, & vu ce qu'il pouvoit

voir,

voir, les deux experts firent leur examen. Ils visiterent la tête, le sternum, les côtes, les vertebres du dos, les bras, les cuisses & les jambes. Après avoir fait en termes de l'art une longue description de toutes ces parties, & du bon état où elles furent trouvées, ils en firent un rapport juridique, & ce rapport finissoit par ces paroles : *Enfin nous pouvons attester, comme nous faisons, que nous avons trouvé un corps tout entier, & sans aucune mauvaise odeur.* Un témoin oculaire, dont la probité ne peut être soupçonnée, a assuré que les habits du saint prêtre étoient comme s'ils n'eussent fait que de sortir de chez le marchand : le procès-verbal n'est pas si expressif sur ce dernier point.

ANN. 1660.

Quand ce procès fut clos, les trois commissaires écrivirent au pape pour lui rendre compte de la maniere dont ils s'étoient comportés. M. de Noailles écrivit en particulier; les évêques de Tulles & de Rosalie le firent par une lettre commune; celle du premier est en Italien; & beaucoup plus longue que les deux autres. Le cardinal y dit en substance, que l'affaire dont sa sainteté

Summar., pages 21, 22, &c.

ANN. 1660. a bien voulu le charger, est si importante par elle-même, & si conforme à son inclination, tant pour l'estime qu'il fait du vénérable serviteur de Dieu, que pour les grands biens que ce même serviteur de Dieu fait encore à son troupeau par les bonnes œuvres dont il a été l'instituteur ; que, quoique le soin de son vaste diocese, & deux assemblées générales du clergé, lui aient donné beaucoup d'occupations, il n'a cependant pas manqué de se trouver en personne à un très-grand nombre de séances des deux derniers procès ; que quand il n'a pu y assister, il s'en est fait rendre compte par les deux autres commissaires ; qu'il peut assurer & attester, comme il fait, à sa sainteté & à la sacrée congrégation des rits ; qu'on a observé dans le cours de la procédure toutes les regles prescrites par Urbain VIII & par Innocent XI ; que tout ce qui a été deposé touchant la vertu & les miracles du serviteur de Dieu, l'a été par des témoins dignes de foi, & dans lesquels ni lui, ni qui que ce soit, n'a rien remarqué qui pût le moins du monde les rendre suspects. Il ajoute que si tant de personnes de toute condition

ont prié ſa ſainteté de mettre Vincent de Paul au nombre des bienheureux, il a plus d'intérêt qu'eux à demander la même grace, comme ayant l'honneur de préſider au gouvernement ſpirituel d'une ville & d'un dioceſe, qui ont le bonheur de jouir plus que tous les autres de la préſence de ce digne prêtre de Jeſus-Chriſt, qui poſſedent ſes précieuſes dépouilles, qui ont eu & qui ont encore une part ſpéciale aux fruits de tant de ſaintes actions qu'il a entrepriſes, ou dont il a été le promoteur. « Ainſi, très-ſaint-pere, continue le » cardinal, non content des prieres que » j'ai préſentées au trône de votre ſain» teté, conjointement avec le clergé » de France, dans la lettre que j'ai ſignée » en ſon nom; je prends la confiance » de lui en adreſſer de nouvelles. Ce » ſont les plus grandes, les plus vives, » les plus fortes qui puiſſent partir d'un » cœur qui, dans cette affaire, ne cher» che que la gloire de Dieu & l'hon» neur de ſes ſerviteurs ». La lettre finit par toutes les proteſtations poſſibles d'obéiſſance & de reſpect.

Ann. 1660.

Les deux évêques dans la leur, qui eſt beaucoup plus courte, diſent que,

Ann. 1660. toutes autres affaires mises à part, ils n'ont pas manqué un seul jour de se trouver aux séances qui regardoient leur commission. Ils avouent que la vérité s'est présentée à eux avec un éclat, & la sainteté avec des preuves contre lesquelles ils n'ont pu tenir. Ils finissent en assurant le saint pere, que si son jugement est conforme à celui qu'ils ont porté, ils ne doutent point que le grand homme dont il s'agit, ne soit bientôt mis au nombre des Saints. Ils en félicitent le pape par avance, & joignent leurs acclamations à celles qu'ils s'attendent que le public donnera à la définition qui émanera du tribunal apostolique.

Les deux sous-promoteurs, Achilles & François Thomassin, écrivirent en même temps au promoteur * de la foi. Ils rendent justice à la probité, à la piété & au zele qu'ont pour la religion les témoins qu'ils ont fait citer d'office : *Omnes*, disent-ils, *omni exceptione majores, & pietate ac religionis zelo conspicuos, & omnibus acceptos.* Toutes ces lettres sont du premier mars 1712.

* Prosper Lambertini.

1712.

A l'examen de ces procès, dont la

validité fut enfin reconnue le 8 du mois de juillet de l'année suivante, succéda un autre examen des regles que le saint prêtre avoit faites pour sa congrégation, pour la compagnie des filles de la Charité, & pour cette confrérie qu'il avoit établie en faveur des pauvres malades, dès le temps qu'il étoit curé de Châtillon. Ces trois pieces ayant été jugées hors d'atteinte de toute censure, en 1714, il fallut enfin en venir à prononcer sur l'héroïcité des vertus de l'homme de Dieu.

ANN. 1660.

1713.

Le 4 Mai 1714.

Ce point capital se traite toujours en trois congrégations. Dans la premiere, qu'on nomme *antipréparatoire*, le promoteur fait ses objections, qui sont tirées du fond de la chose. Dans la deuxieme qui est la *préparatoire*, les consulteurs sont maîtres de proposer tout ce qu'ils jugent à propos, & d'ordinaire ils suspendent leur jugement, jusqu'à ce qu'on ait éclairci leurs difficultés. Dans la derniere, qu'on appelle *définitive*, il faut nécessairement prendre son parti, & décider par oui ou par non.

A en juger par la maniere dont les choses se sont passées dans l'affaire présente, les commissaires romains ont eu

Ann. 1660.

le temps de s'instruire & de faire leurs réflexions. La congrégation antipréparatoire s'étoit tenue dès le 22 janvier 1715. La préparatoire, malgré les sollicitations du clergé de France, qui venoit d'écrire en corps pour la troisieme fois, ne se tint que le 18 décembre 1717; & entre celle-ci & la derniere *, il s'écoula près de dix ans. Cependant le cardinal de Polignac étoit alors rapporteur de la cause; & on sçait que Rome avoit pour son mérite les égards qui lui étoient dus.

* 16 Septembre 1727.

Dès l'année précédente, Louis XV avoit bien voulu prendre la peine de marquer au saint pere, que la conclusion de cette affaire ne pouvoit *qu'être utile à toute l'église, & glorieuse à ses états.* Son auguste épouse fit la même chose huit jours après; &, par une lettre qui respire le jugement & la piété, elle exposa au siége apostolique *la sagesse, la prudence & les rares vertus*, qui rendirent Vincent de Paul *si cher à Louis XIII & à Louis XIV, & si utile à tout le royaume de France.*

Enfin, & seulement neuf mois après des instances d'un si grand prix, Benoît XIII décida solemnellement * qu'il

* Le 22 Septembre 1727.

étoit prouvé que le vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, avoit possédé dans un degré héroïque les vertus tant théologales que cardinales, & celles qui leur sont annéxées.

Ann. 1660.

« Voilà, écrivoit de Rome un prêtre » fort sage, au supérieur-général de la » mission ; voilà le principal fait : & » vous êtes assuré d'obtenir tôt ou tard » la béatification & la canonisation ; » puisqu'au fond ce sont les vertus & » non pas les miracles qui font les saints ; » & je regarde comme le plus grand » de tous les miracles, que, dans l'exa- » men le plus rigoureux qui ait jamais » été fait d'une vie de 85 ans, on n'ait » trouvé aucun défaut qui ait empêché » les meilleures têtes de la capitale du » monde chrétien, d'assurer sur leur » conscience, & en présence du vicaire » de Jesus-Christ, qu'il conste que le » serviteur de Dieu a été un héros de » la religion chrétienne, digne du culte » public après l'examen des miracles.

18 Septembre 1727 & suiv.

» J'ai dit les meilleures têtes : car » tout ce que nous avons de plus sça- » vant & de plus pieux dans le sacré » collége, dans la prélature & dans les » cloîtres, a concouru à former ce vœu.

ANN. 1660. » Un religieux ſeul, quoique perſuadé » de l'héroïcité des vertus, s'eſt cru, » pour des raiſons que le pape a jugé » frivoles, obligé à dire : *Non conſtare* » *ad effectum*. La Providence a permis » cette petite contradiction, pour faire » voir à toute la terre la liberté des ſuf- » frages : c'eſt apparemment pour la » même raiſon qu'elle a permis que » meſſieurs les cardinaux Gualtério & » Ottoboni, ſur qui les François auroient » eu raiſon de compter, n'aient pu aſ- » ſiſter à cette congrégation, qui a duré » cinq heures ». Au reſte, écrivoit l'évê- que de Cavaillon, qui étoit lui-même un des conſulteurs, on n'a guere vu juſ- qu'ici d'exemple d'une pareille unanimité. Mais reprenons le fil de notre hiſtoire.

17 Septembre 1727.

Le décret qui décide de la ſainteté, ne décide pas toujours du culte public. L'égliſe qui regarde comme bienheureux tous les enfans qui meurent après avoir reçu le baptême, ne ſe croit ni obligée ni autoriſée à leur décerner des honneurs ſolemnels. Il faut donc que Dieu faſſe connoître ſa volonté, & c'eſt par les miracles qu'il eſt cenſé la faire connoître. Sur ce grand nombre de prodiges qui s'étoient opérés ou ſur le tombeau

de Vincent de Paul, ou par son intercession, on en avoit d'abord choisi soixante-quatre, qui paroissoient les plus frappans : mais la crainte de multiplier les écritures, & de s'exposer aux discussions interminables d'un conseil, qui, par amour pour l'église, ne passe pas toujours ce que les ennemis de l'église auroient passé ; cette crainte, dis-je, fit qu'on se réduisit aux événemens qui suivent, & que la voix publique avoit annoncés comme miraculeux.

ANN. 1660.

Le premier regardoit Claude-Joseph Compoin, jeune homme du fauxbourg Saint-Marceau, qui, en conséquence d'une fluxion dont il fut atteint à l'âge d'environ dix ans, perdit si entiérement la vue, *qu'il ne voyoit ni ciel ni terre.* Ses paupieres étoient si serrées, qu'il ne fut jamais possible de les ouvrir : ainsi il ne pouvoit faire un pas hors de la maison sans avoir quelqu'un qui le conduisît. Il y avoit dix-huit mois qu'il étoit dans ce fâcheux état, lorsque sa mere racontant un jour son infortune à Julie Henault, femme de piété, celle-ci lui conseilla de mener son fils dans l'église de Saint-Lazare, & d'y commencer une neuvaine sur la tombe du serviteur de

Premier Miracle.

Summar. super mirac. 1, pag. 6.

Ann. 1660.

Dieu : « Car je vous assure, lui dit-
» elle, qu'il s'y fait souvent des guéri-
» sons miraculeuses ».

Quoique du fauxbourg Saint-Marceau à celui de Saint-Lazare le trajet soit long, la mere de Compoin se détermina à y aller pendant neuf jours, & elle s'y détermina *avec beaucoup de confiance.* Son fils, qu'elle mena par la main, la suivit de son mieux. Ils se mirent à prier tous deux avec la ferveur de gens qui veulent faire une sainte violence à Dieu. Il n'y avoit pas long-temps qu'ils avoient commencé, lorsque le fils interrompit sa mere par ces paroles, dont elle fut extrêmement étonnée :
« Ma mere, je vois une dame qui est
» devant moi. Et comment est-elle ha-
» billée, répliqua la mere, qui avoit
» peine à l'en croire sur sa parole ? Son
» habit est rouge, répondit l'enfant ».
Tout cela étoit juste ; il y avoit actuellement sur la tombe une femme en priere, & elle étoit vêtue d'une moire de la couleur que Compoin avoit désignée. Le jeune homme n'eut pas besoin de guide pour s'en retourner. Il annonça lui-même sa guérison à son pere & à tout le quartier. On peut juger de la joie

que causa un miracle si décidé : nous verrons bientôt qu'il en occasionna un autre, qui mérite, ce semble, de lui être comparé. Mais, pour suivre l'ordre du procès de la béatification, il faut auparavant parler de celui qui s'opéra sur Marie l'Huillier.

Deuxieme Miracle.

C'étoit une jeune fille de huit ans, qui étoit muette de naissance, & si paralytique des deux jambes, que jusques-là elle n'avoit pu faire un pas. Sa mere, bien ou mal, n'avoit jamais voulu lui faire aucun remede, dans la confiance que Dieu lui rendroit un jour la santé par l'intercession de quelques-uns de ses saints. Aussi la voua-t-elle à une bonne partie de ceux qu'on honore à Paris. Elle fit des neuvaines à saint François de Paul, à saint Prix, à saint Léonard, &c. Dieu, qui avoit ses vues, ne l'exauça pas dans des sanctuaires, où il en a exaucé tant d'autres. Soit que la foi de cette femme commençât un peu à chanceler, ou qu'elle voulût déférer aux conseils des personnes de son voisinage, elle fit faire deux petites potences à sa fille, pour essayer si elles ne pourroient point lui aider à marcher : la tentative ne réussit point. L'enfant étoit percluse

ANN. 1664.

à ne pouvoir se soutenir, & il falloit ou la laisser sur un siége, ou la porter entre les bras.

* Nommé Alexandre Gallois.

La femme d'un jardinier fleuriste * ayant un jour indiqué à la mere de la malade l'église de Saint-Lazare, comme un lieu où il plaisoit à Dieu d'opérer beaucoup de guérisons par l'intercession de Vincent de Paul, cette mere affligée y commença une neuvaine. Sa foi fut encore mise à l'épreuve : ce ne fut qu'après le dernier jour qu'elle trouva du mieux dans sa fille. Une seconde neuvaine, pendant le cours de laquelle elle se confessa & communia, lui obtint enfin ce qu'elle avoit si long-temps & si inutilement demandé. Un double miracle, pour ne rien dire de plus, fut le fruit de sa persévérance. La petite l'Huillier marcha ferme, & parla distinctement.

Elle éclata bien plus en la personne de Mathurine Guérin. Celle-ci étoit fille de la Charité, & son mérite, joint à beaucoup de vertu, l'avoit élevée à la premiere place de sa compagnie, dont elle fut supérieure pendant plus de dix-huit ans. Elle étoit déja âgée, lorsqu'il lui survint à la jambe un ulcere qui faisoit

horreur à voir, & que François Vernage, doyen de la faculté de médecine de Paris, appelle dans sa déposition ulcere sagédenique, parce qu'il ronge jusqu'aux os. Ce docteur, qui voyoit la sœur Guérin, lui conseilla quelques topiques, non pour guérir son mal (car il avoue qu'il le jugea toujours incurable), mais pour en adoucir l'âcreté. Soit que ces remedes fissent souffrir davantage la sœur, soit qu'ils ne lui fissent rien du tout, elle les quitta sans retour, prête à finir par-là, comme par toute autre maladie, quand Dieu le jugeroit à propos.

ANN. 1660.

Il y avoit déja trois ans qu'elle portoit son mal, & elle en avoit elle-même soixante-sept, lorsqu'il lui vint en pensée qu'une fille du saint prêtre pourroit trouver à son tombeau la même ressource que tant d'étrangers y trouvoient tous les jours. Elle y commença donc une neuvaine, & pria quelques-unes de ses sœurs de la commencer avec elle. Sa confiance ne fut pas vaine. Le neuvieme jour, sa jambe se trouva aussi saine qu'elle l'eût jamais été. Vernage, qui la vit bien guérie, confessa de bonne foi qu'il en fut extrêmement surpris; il lui de-

Ann. 1660.

manda ce qu'elle avoit donc fait pour se tirer d'affaire ; & sur sa réponse il jugea alors, & il a toujours jugé depuis, qu'il y avoit là du miracle. Au reste, les humeurs mordicantes qui formoient l'ulcere de la sœur Mathurine, ne quitterent pas une partie pour en affliger d'autres. Le rétablissement de cette vertueuse fille fut entier : elle vécut encore six ans, & continua à servir les pauvres avec autant de zele & de liberté que jamais.

Troisieme Miracle.

Enfin la derniere guérison qu'on présenta à l'examen de la congrégation des rits, fut celle d'Alexandre Philippe le Grand. Ce jeune homme qui, dès sa naissance avoit été porté à l'hôpital des Enfans-Trouvés, y devint, à l'âge de sept ans, si perclus des bras & des jambes, qu'il ne pouvoit ni marcher, ni porter ses mains à la bouche. Les filles de la Charité, qui ne sont pas novices dans l'art de traiter les malades, firent tout au monde ce qu'elles purent imaginer, pour soulager un enfant qu'un excellent naturel, les agrémens de l'innocence & l'excès de ses maux rendoient dignes d'amitié & de compassion. Florent Franchet l'un des plus grands chirurgiens de

Paris, & qui, depuis vingt ans, l'étoit de l'hôpital des Enfans-Trouvés, ayant vu que tous les remedes n'aboutissoient à rien, fit enfin son ordonnance, & déclara que la maison de l'Enfant Jesus, n'étant que pour ceux dont on pouvoit attendre quelque service ; & Philippe le Grand n'étant pas de ce nombre, vu que tous les remedes lui avoient été inutiles, & qu'il ne pouvoit guérir naturellement ; il falloit le transporter à à l'Hôpital-Général, où il y a une salle pour les incurables de son âge.

La tendre charité qu'avoit pour ce pauvre enfant la sœur Elisabeth Bourdois, supérieure de la maison, la porta à recourir à Vincent de Paul, & à faire commencer une neuvaine sur son tombeau. La distance des lieux l'obligea de mettre ce fils adoptif chez un jardinier qui n'étoit pas éloigné de l'église de Saint-Lazare, avec ordre de l'y porter pendant neuf jours. Gervais, c'est le nom du jardinier, s'acquitta fidélement de sa commission; & il fut le premier payé de ses peines. Son nouveau pupille recouvra, dans le cours de la neuvaine, le mouvement que quatre années de remedes n'avoient pu lui procurer, ni en

Ann. 1660. tout, ni en partie. Quoique encore jeune lors de sa guérison, il se souvenoit parfaitement bien, quand il parut devant les commissaires, que, le dernier jour de sa neuvaine, il fit à pied & sans bâton une demi-lieue pour retourner à son ancien domicile. En le voyant libre des pieds & des mains, les sœurs de l'hôpital ne sçavoient presque si c'étoit lui, ou si c'en étoit un autre. Gervais & sa femme avoient été les premiers à reconnoître le doigt de celui qui est admirable dans ses saints. Tous deux avouerent que, pendant le temps qu'il séjourna chez eux, on ne lui fit aucun remede, & que sa guérison appartenoit en propre à ce maître puissant, qui donne la vie & la mort comme il juge à propos. On pensa à Rome de cet événement ce qu'on en avoit pensé à Paris, & il se soutint contre toutes les attaques du promoteur de la foi.

Nous ne doutons point que le lecteur ne vît ici avec plaisir de quelle maniere les miracles sont examinés dans la capitale du monde chrétien : mais cette discussion nous meneroit trop loin. Nous nous contenterons de dire, que les choses s'y traitent avec toute la circons-

pection que demande une affaire si sérieuse. Quand les postulateurs ont établi sur les dépositions juridiques la réalité d'une guérison qu'ils présentent comme supérieure aux loix de la nature, la congrégation qui est chargée d'en faire le rapport au saint Pere, commence par examiner la nature de la maladie, la qualité, le nombre, l'uniformité des témoins, le progrès rapide, ou plutôt, si j'ose m'exprimer ainsi, *l'instanéitée* de la guérison. Dans une cour, où l'on est en quelque sorte rebattu de miracles, & où *souvent de plus de quatre-vingt-dix on n'en passe pas un seul* *, le promoteur de la foi a comme un modele d'objections qu'il fait valoir. Dans ses répliques on ne trouve ni vaines déclamations ni un amas confus de paroles qui ne signifient rien. Ce que les plus sçavans médecins, depuis Hypocrate jusqu'à nos jours, ont dit de toutes les maladies imaginables, lui sert de principe. Ce que la nature seule, soit au jugement des maîtres de l'art, soit au rapport des historiens, a opéré dans des cas à peu près semblables à ceux qu'on présente au saint siége, vient à son secours. Un expert d'une science con-

* *Lettre d'un François, écrite de Rome en 1727.*

Ann. 1660. ſommée eſt interrogé. Son doute ſe
eſt déciſif contre le ſurnaturel de l'o-
ration. S'il eſt forcé d'y reconnoître
main du Tout-Puiſſant, ſon ſuf
peut être encore, & eſt ſouvent c
battu. Un ſecond expert eſt chargé
nouvel examen. Son rapport, co
celui du premier, doit être fait de
une aſſemblée intelligente ; & de
de perſonnes reſpectables par leur
bité & leur vertu, il n'en eſt pas
2 Cor. 1, 23. qui, comme l'apôtre, ne prenne
à témoin au péril de ſon ame & de
ſalut éternel, que la vérité & la j
ſont les ſeules regles qu'elle a con
tées. Qu'on ajoute à ces circonſ
celles des ſacrifices, des commu
& des prieres, qui s'offrent en t
lieux pour attirer l'eſprit ſaint &
lumieres, on tombera d'accord
l'égliſe prend toutes les meſures qui
pendent d'elle, pour éviter le mécon
& l'erreur.

Quand le pape eut entendu les
dinaux & les conſulteurs, qui, ſur
miracles qui leur avoient été préſentés
n'approuverent que les trois que nous
venons de rapporter; ſa ſainteté pr
du temps pour implorer le ſecours d



Ann. 1660.

» pellées de la Charité. Son cœur, di-
» laté par le Saint-Esprit, brûla d'un
» amour peu commun pour Dieu &
» pour le prochain. Aussi, constam-
» ment occupé des œuvres d'une piété
» solide, & du soin de gagner les ames
» à Dieu, il s'engagea par un vœu,
» lui & les prêtres de sa congrégation,
» à instruire des mysteres de la foi
» catholique, des commandemens & de
» la voie du salut, les pauvres gens
» de la campagne, qu'il voyoit avec
» douleur plongés pour la plupart dans
» les ténebres de l'ignorance. Il s'atta-
» cha avec le même zele à bien former
» les ecclésiastiques. Muni de toutes les
» vertus, comme d'un rempart, &
» soutenu de cette force qui vient d'en
» haut, il a, pendant tout le cours de
» son pélérinage, montré dans sa per-
» sonne un ministre fidele, & un ou-
» vrier qui, plein de courage, cultive,
» sans se reposer jamais, la vigne du
» Seigneur. S'il a embaumé l'église uni-
» verselle par la douce odeur de ses
» parfums spirituels, il l'a enrichie par
» la fécondité des fruits qu'il a portés
» en abondance; & ce n'est qu'après
» avoir fait l'un & l'autre, que, plein

» de jours & de mérite, chéri de Dieu
» & des hommes, il a heureusement
» terminé le cours de cette vie mor-
» telle.

» Les devoirs de la charge pasto-
» rale, qu'il a plu au Très-Haut de nous
» imposer, nous obligent à ne pas laisser
» plus long-temps sous le boisseau une
» lumiere si éclatante. Il est de notre
» ministere de la mettre sur le chan-
» delier, afin que tous ceux qui sont
» dans la maison de Dieu en soient
» éclairés, porir la gloire du Tout-
» Puissant, pour l'honneur de l'église
» catholique, la consolation & l'édifi-
» cation du peuple chétien. C'est pour-
» quoi nos vénérables freres les car-
» naux de la congrégation des rits,
» après avoir mûrement examiné les
» procès qui ont été dressés par la per-
» mission du siége apostolique, tant sur
» la sainteté & les vertus héroïques de
» tout genre, qu'on disoit avoir relui
» dans la conduite du serviteur de Dieu,
» Vincent de Paul; que les miracles
» qu'on assuroit que Dieu avoit faits
» par son intercession, & pour mani-
» fester aux hommes sa sainteté; après
» avoir aussi entendu les suffrages des

Ann. 1660.

Ann. 1660.

» consulteurs dans la congrégation géné»
» rale, qui s'est tenue en notre pré»
» sence, ayant jugé tout d'une voix,
» & d'un consentement unanime, que
» ledit serviteur de Dieu pourroit être
» déclaré bienheureux, quand nous le
» trouverions à propos : Nous, en con
» séquence, & pour avoir égard aux
» humbles & pieuses instances qui nous
» ont été faites & au saint siége, sur
» ce sujet, par notre très-cher fils en
» Notre-Seigneur, Louis, roi de France,
» très-chrétien, par notre chere fille
» en Notre-Seigneur, Marie, reine très-
» chrétienne de France, par plusieurs
» autres très-grands princes catholiques,
» par nos vénérables freres les arche-
» vêques & évêques de France, par
» nos chers fils les autres ecclésiastiques
» du clergé du même royaume, & par
» toute la congrégation des prêtres sé-
» culiers de la Mission ; de l'avis & du
» consentement desdits cardinaux, & de
» notre autorité apostolique, Nous ac-
» cordons par la teneur des présentes,
» que le serviteur de Dieu, Vincent
» de Paul, soit désormais appellé *bien-*
» *heureux* ; que son corps & ses re-
» liques soient exposées à la vénération

Ann. 1660.

» des fideles, sans néanmoins pouvoir
» être portées dans les processions;
» que ses images soient ornées de
» rayons; & que tous les ans au jour
» anniversaire de son bienheureux dé-
» cès, on en fasse l'office, & qu'on
» en dise la messe comme d'un con-
» fesseur non pontife, suivant les ru-
» briques du bréviaire & du missel ro-
» mains ».

Ce bref fut, bientôt après *, suivi d'un autre, par lequel Benoît XIII accorde une indulgence pléniere & perpétuelle à ceux qui, vraiment contrits, se feront confessés & communieront dans quelques-unes des églises, où on solemnisera la béatification du serviteur de Dieu : à la charge néanmoins d'y prier pour l'union entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, & l'exaltation de la sainte église notre mere.

* Le 6 de Septembre.

L'applaudissement avec lequel le décret du souverain pontife fut reçu dans toutes les parties du monde, fit autant d'honneur à Vincent de Paul, que le décret même. Tous ceux qui aiment l'église & la vertu, triompherent de voir ériger des autels à un homme qui, tant de fois, avoit réparé

Ann. 1660. ceux des Saints, & qui toute sa vie n'avoit travaillé que pour la piété & pour la religion. A peine le pas décisif de l'héroïcité de ses vertus, eut-il été franchi, qu'on reçut à Saint-Lazare une nuée de lettres de félicitation. Tout ce qu'il y a de meilleur dans l'église & dans l'état, s'empressa de témoigner sa joie aux enfans du saint prêtre. De ce nombre furent les cardinaux de Rohan, de Bissy, de Fleury, de Polignac, Pipia, Ottoboni, Salviati, Lescari & Lambertini, que nous aurions placés à la tête, si nous ne suivions pas l'ordre des dates. Le pape lui-même daigna, par un bref plein d'estime, se réjouir, comme ami, de la justice qu'il avoit rendue comme successeur de saint Pierre.

Parmi les évêques, ceux de Cavaillon, de Cahors, d'Embrun, de Pamiers, d'Halicarnasse, de Séez, d'Arles, d'Euteropolis, d'Apamée, de Périgueux, de Poitiers, de Soissons, &c. imiterent, sans le sçavoir, les éminences que nous venons de citer. M. l'archevêque de Paris fit la même chose. Sa lettre * portoit, que la nouvelle de la béatification de Vincent de Paul

* 2 Août 1729.

Paul *devoit intéresser tout bon françois & tout bon catolique.* C'est rappeller en deux mots ce que le saint prêtre a fait pour l'église & pour l'état.

ANN. 1660.

On conçoit bien que les dames de la Visitation, de la Providence, de la Croix, non plus que celles de cette illustre assemblée, à qui nous avons donné de si fréquens & de si justes éloges dans le cours de cette histoire, ne furent pas les dernieres à féliciter les prêtres de la Mission, d'un honneur qu'elles partagerent avec eux. Le style de toutes ces lettres étoit celui du respect, de l'estime, de la joie sainte des enfans de Dieu; & ce langage dont la clef ne se trouve pas toujours dans le grand monde, fut imité tant par d'illustres Duchesses, que de pieux & respectables guerriers. C'est ainsi qu'un homme qui, pendant sa vie, a fait du bien à tous les Ordres, en cueille tôt ou tard les fruits après sa mort.

Cependant on travailloit à Rome aux préparatifs de la nouvelle fête, que le pape avoit fixée au 21 du mois d'août. La vaste église de saint Pierre au Vatican, où on devoit la faire, étoit, d'un bout à l'autre, parée de damas

Ann. 1660. rouge, garni de galons d'or. Tous les autels, dont le nombre est prodigieux, étoient chargés de cierges, d'un poids qui n'est pas ordinaire. Le sépulcre des saints apôtres étoit couvert de plusieurs torches, qui, jointes aux cent lampes d'argent qui y brûlent tous les jours, faisoient une espece de chapelle ardente. On ne peut bien compter la quantité de flambeaux d'or & d'argent, qui étoient sur l'autel de la chaire de saint Pierre, où se faisoit la cérémonie, & moins encore ceux qui étoient autour dans de grand lampions faits en forme d'arbustes, couverts de roses & de feuilles d'or. Les ornemens de l'autel étoient superbes : le calice seul fut estimé près de cent mille livres.

Des trois tableaux du bienheureux, qui, quoique d'une excessive grandeur, paroissoient dans une juste proportion, à cause de la hauteur des lieux où ils étoient placés ; le premier élevé en-dehors sur la principale porte, représentoit Vincent sur une nuée, & soutenu par des anges qui l'enlevoient au ciel. Aux deux pointes de la corniche étoient des renommées qui publioient sa gloire & ses vertus. Au bas on voyoit

les armes du pape & celles du roi très-chrétien. Celles du chapitre de la Basilique & celles de la congrégation étoient sur les deux portes collatérales.

Le second tableau, posé sur la porte de bronze, au-delà du vestibule, représentoit le bienheureux en aube & en chasuble, dans l'attitude d'un homme qui descend des cieux pour guérir les aveugles, les muets & les boiteux. On y lisoit ces paroles pour devise : *Curavit multos, qui vexabantur variis languoribus. Marc. I. v. 34.*

Le troisieme tableau étoit appuyé contre la chaire de saint Pierre, & comme soutenu par les quatre principaux docteurs de l'église. Il représentoit Vincent enivré de la gloire des saints. Plusieurs anges dont il étoit environné, portoient les attributs de son sacerdoce & de ses vertus.

La cérémonie commença sur les treize heures d'Italie ; c'est-à-dire, vers les huit heures & demie de France. Il s'y trouva dix-huit cardinaux de la congrégation des rits, qui seuls ont droit d'y assister ; & vingt-huit, tant Prélats que consulteurs de la même congrégation. Le nombreux chapitre de saint Pierre

Ann. 1660. y assista tout entier avec un grand nombre d'évêques, de prélats, de religieux & un peuple infini. Malgré cette affluence, il n'y eut ni désordre ni confusion.

Le cardinal Carmerlingue ayant, en qualité d'archiprêtre, permis la lecture du bref de béatification, elle ne fut pas plutôt finie que l'archevêque célébrant entonna le *Te Deum*. Tous, dans ce moment, se prosternerent à deux genoux pour honorer le bienheureux. L'hymne fut continué par la musique, au bruit des tambours & des trompettes, des boîtes & des canons : elle finit par le verset *Ora pro nobis, Beate Vincenti*, & par l'oraison suivante ;

O Dieu, qui, pour faire annoncer l'évangile aux pauvres, pour soulager les miseres de ceux qui sont abandonnés ou malades, & pour augmenter l'honneur de l'état ecclésiastique, avez fait éclater l'esprit de votre fils dans

Deus, qui, ad evangelizandum pauperibus, derelictorum infirmorumque miserias sublevandas, & ecclesiastici ordinis decorem promovendum, Filii tui spiritum in apos-

tolicâ beati Vincentii à Paulo caritate & humilitate suscitasti ; ejùs nobis intercessione concede, ut à peccatorum miseriis sublevati, eâdem tibi semper caritate & humilitate placeamus. Per eumdem Dominum, &c.

l'humilité & dans la charité apostolique du bienheureux Vincent de Paul ; accordez-nous, que, delivrés, par son intercession, des miseres de nos péchés, nous vous soyons agréables par la même charité & la même humilité. C'est ce que nous vous demandons, &c.

Benoît XIII avoit pris la peine de travailler à cette oraison : on lui en a substitué une autre qui se récite aujourd'hui presque par-tout.

L'après-midi le pape fut reçu à la porte de Saint-Pierre, par le supérieur d'une des deux maisons qu'ont à Rome les prêtres de la Mission, & par le postulateur de la cause. Sa sainteté, après avoir salué le saint sacrement, alla se mettre a genoux devant l'image du Saint, & y récita son oraison. Voilà en abrégé ce qui se passa dans cette auguste cérémonie, où Vincent de Paul fut aussi

AN. 1660. grand aux yeux de la religion, qu'il avoit été petit à ses propres yeux. La modestie singuliere de ses enfans rappella l'idée de la sienne. Leur piété releva la magnificence du spectacle, & la magnificence du spectacle donna du lustre à leur piété. Ce sont les propres termes du R. P. Caravita, Jesuite Italien, qui se trouva à la fête.

Comme le saint corps n'avoit aucune mauvaise odeur, & que, dans l'état de ressemblance qu'il avoit plu à Dieu de lui donner avec celui du saint évêque de Genève, il faisoit encore une des plus belles reliques du royaume; rien n'empêcha de l'exposer, dès le jour de la fête, à la vénération des fideles. La solemnité en commença le 27 de septembre. M. l'archevêque, après avoir fait lire en chaire le bref du pape, entonna le *Te Deum*, dit l'oraison du bienheureux, & chanta pontificalement la messe. Messieurs de Bourges & de Bayeux officierent les deux jours suivans. L'église étoit proprement ornée, mais sans magnificence. Douze tableaux en camaïeux sur un fonds d'azur, où l'or n'étoit pas prodigué, rappellerent peut-être autant la simplicité du bienheureux,

que ses missions dans les campagnes & sur les galeres, sa charité & sa tendresse pour les Enfans-Trouvés, son zele à maintenir, dans les filles de la Visitation, l'esprit de leur saint fondateur, & à inspirer aux ecclésiastiques ces pieux & nobles sentimens, qui les rendent le sel de la terre & la lumiere du monde.

Quelque glorieuse que dût être, à Vincent de-Paul, l'énumération des lieux où sa fête fut célébrée, c'est un détail dans lequel il ne nous est pas possible d'entrer. Il nous suffira de dire qu'il y a très-peu de diocese en France, en Italie & en Pologne, qui ne se soient mis en mouvement pour lui donner des marques de leur respect; que les cardinaux, les patriarches, les archevêques & évêques, se sont fait un devoir religieux d'ouvrir la solemnité de son culte, & assez souvent d'annoncer eux-mêmes ses vertus dans la chaire de vérité; que les rois & les princes ont humblement fléchi les genoux devant les images de ce pauvre prêtre, qui, tant de fois, les avoit lui-même fléchis devant des gens de la lie du peuple; que le ciel a confirmé la dévotion des fideles & le jugement du saint siége, par des prodi-

Ann. 1660.

ges qui ont obligé les souverains pontifes à décerner de nouveaux honneurs à ce grand serviteur de Dieu; que, malgré les déplorables troubles qui agitoient l'église, sa béatification fut solemnisée à Troies; & que Joachim Colbert, évêque de Montpellier, qui, en 1705, avoit concouru avec le clergé du royaume, à la demander au pape, la célébra avec toute la pompe dont il étoit capable.

Comme plusieurs prélats avoient obtenu du saint siége la permission de célébrer dans leurs dioceses la fête du nouveau béatifié, permission, qui, comme nous l'avons vu, n'avoit d'abord été accordée qu'aux enfans du serviteur de Dieu & aux paroisses qu'il avoit gouvernées, le postulateur de la cause fit approuver de la congrégation des rits, les leçons du second nocturne de son office. Quoique serrées, elles sont un peu longues. Mais quel moyen d'être plus court dans une matiere si étendue? Le saint siége permit aussi que le nom du bienheureux fût mis dans le martyrologe romain, avec ce petit éloge, qui avoit été concerté avec le cardinal de Polignac, & qui, dans la suite, a été abrégé.

ANN. 1660.

Parisiis obiit B. Vincentius à Paulo, fundator congregationis missionis, & puellarum Caritatis, vir apostolicus, ad omne opus bonum paratus, eximiâ in pauperes misericordiâ, humilitate, prudentiâ & zelo celeberrimus.

A Paris mourut le B. Vincent de Paul, fondateur de la congrégation de la mission & des filles de la Charité. Ce fut un homme apostolique, toujours prêt à faire le bien. Sa grande charité pour les pauvres, son humilité, sa prudence & son zele l'ont rendu très-célebre.

Pour procéder à la canonisation, il falloit deux nouveaux miracles opérés depuis le temps que Vincent avoit été béatifié. Heureusement le saint prêtre ne s'oublioit pas; au lieu de deux on eût pu en produire quarante: mais outre que Rome pese & ne compte pas, on ne pouvoit rien faire que par les ordres du siége apostolique. Le postulateur de la cause présenta donc une supplique pour obtenir des commissaires, avec pouvoir d'examiner sur les lieux & les personnes qu'on prétendoit avoir

Ann. 1660.

été miraculeusement guéries, & les témoins qui pouvoient certifier leur guérison. Les lettres *remissoriales* furent expédiées le 5 mai 1731, & la commission adressée à Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimile, archevêque de Paris, Louis le Bel, évêque de Bethléem, & Flodoart Moret de Bourchenu, ancien évêque de Vance. Ce qu'on avoit prescrit aux premiers Juges, fut prescrit à ceux-ci; & leurs pouvoirs devoient durer trois ans. Mais ils travaillerent avec tant de zele & de constance, que tout se trouva fait dès le mois d'avril 1733. Ils avoient cependant entendu cent trente-cinq témoins : mais de ces témoins, parmi lesquels il y avoit des évêques, des chanoines, des prêtres séculiers & réguliers, des médécins habiles & des gens de condition, un bon nombre sçavoient parler avec précision & n'amuser pas.

* Le 24 & 25 Avril 1733.

Les trois délégués écrivirent * à Clément XII, qui occupoit alors le siége de Saint-Pierre, pour lui rendre compte de la maniere dont ils s'étoient comportés. Leurs lettres disent en substance : qu'ils n'ont entendu que des témoins d'une bonne foi reconnue; que ceux qu'ils ont

cités d'office, sont ou des prélats, ou des Prêtres, ou des religieux pleins de science & de piété; que, pendant qu'ils examinoient les premiers miracles, il s'en est fait de nouveaux presque sous leurs yeux, & sur-tout en la personne de deux jeunes Angloises de bonne maison; & qu'enfin de ceux qui ont été guéris par l'intercession du bienheureux, il n'en est pas un seul qui ait eu de ces convulsions insensées, qui ont fait tant de bruit à Paris. Ils finissent par souhaiter au pape qu'il voie les années du premier de ses prédécesseurs: & ils esperent que son siége approuvera les miracles qu'ils ont approuvés eux-mêmes. On verra bientôt que leur espérance fut un peu trompée.

Quoique, pour la canonisation d'un Saint, on n'ait besoin que de deux miracles, on en présenta sept à la sacrée congrégation.

Le premier avoit été opéré sur Marie-Thérese Pean de Saint-Gilles, nommée, chez les religieuses Bénédictines de Montmirel, où elle a fait profession, sœur de S. Basile. Dès son enfance, on reconnut qu'elle avoit pris ou dans le sein de sa mere, ou dans le lait

Ann. 1660. de sa nourrice, un germe fécond d'infirmités & de maladies. Les premieres qui se déclarerent furent une fievre lente qui lui revenoit souvent, & une foiblesse qui, s'étendant de la moitié du corps jusqu'en bas, la rendoit plus engourdie, plus inhabile au mouvement qu'on ne le doit être à l'âge où elle étoit alors. Une communauté ne se charge pas volontiers d'une personne qui menace ruine de si bonne heure. Aussi ne fut-elle admise à faire ses voeux qu'avec bien de la peine, & plutôt à titre d'infirme qu'à tout autre. Attaquée, deux ans après sa profession, d'une apoplexie des plus fortes, les remedes violens qu'on lui fit prendre pour l'en tirer, redoublerent ses douleurs néfrétiques, & sa foiblesse dans les jambes & dans les pieds : ainsi, dès-lors, elle ne pouvoit marcher qu'à l'aide d'un bâton & avec beaucoup d'incommodité.

Procès-verbal, p. 3.

Comme elle avoit de l'esprit, de la vertu, & qu'avec un peu de santé, elle eût pu rendre de bons services à sa communauté, on fit ce qu'on put ou pour la rétablir ou pour diminuer ses maux. On lui fit prendre les bains

à Bourbonne. On essaya les changemens d'air en la transportant à Gif & à Hiéres, abbayes célebres, où, sur le rapport des experts, on ne jugea pas à propos de la garder long-temps. Ses parens la firent voir aux plus habiles médecins de Paris, pendant le séjour qu'elle y fit chez eux. Voici en peu de mots le résultat des tentatives qui se firent pour sa guérison. Je dis en peu de mots : car, dans une matiere comme celle-ci, je dois plus à la juste délicatesse du lecteur qu'à la gloire d'un Saint dont le crédit auprès de Dieu ne peut être contesté que par l'erreur ou la mauvaise foi.

Ann. 1660.

En 1720, la mere de S. Basile eut des redoublemens de fievre plus forts qu'auparavant. Une rétention d'urine qu'elle éprouvoit déja, la réduisit à l'usage de la sonde. Il se forma successivement dans les conduits naturels deux ulceres que l'on n'exprime point assez en disant que c'étoit quelque chose d'affreux. La chair qui, avec la sonde, en sortoit par lambeaux, & la nature des accidens périodiques annoncerent enfin que la masse du sang étoit toute infectée. Joignez à cela une enflure de

Procès-verbal, p. 6, 7, 8, &c.

Ann. 1660.

ventre qui gagnoit jusqu'à l'orifice de l'estomac, une paralysie complette dans cette moitié du corps qui avoit paru foible dès l'enfance, un dégoût universel, une soif dévorante, une insomnie perpétuelle, des sueurs & des crises qui affoiblissoient sans soulager; & vous aurez quelque chose de moins que la quarantieme partie des douleurs que souffrit, pendant près d'onze ans, cette vierge affligée. Ce qu'il y eut de plus douloureux pour elle, c'est que, pendant les trois dernieres années, elle ne put absolument se passer du secours du chirurgien de la maison. Ce ne fut au reste qu'en la menaçant de la traiter en homicide d'elle-même & de lui refuser les sacremens, que son directeur vint à bout de l'assujetir à une si dure humiliation.

Tel & plus triste encore étoit l'état de la religieuse de Montmirel, lorsque Jean-Joseph Languet de Gergy, alors évêque de Soissons, arriva dans cette petite ville pour y ouvrir la fête de la béatification de Vincent de Paul. Il connoissoit le déplorable état de la sœur de S. Basile, & il souhaita qu'on lui portât la relique du bienheureux

prêtre, avant que de la renfermer dans la châsse qui lui étoit préparée. Un de ses grands vicaires se chargea de la commission, & il entra sur les trois heures après midi dans l'infirmerie où étoit la malade. Celle-ci baisa avec respect cette précieuse parcelle du corps du serviteur de Dieu, pria qu'on y fît toucher un linge qu'elle appliqua sur son corps ; & sentant croître sa confiance, demanda, pour toute grace, à cet ancien pere des affligés, qu'il daignât lui obtenir de Dieu la guérison de ses ulceres, & par conséquent de cette rétention humiliante qui l'assujettissoit à une main étrangere. « Je ne » lui demandai point, dit-elle dans sa » déposition, de guérir la paralysie, » qui, depuis si long-temps, me tenoit » alitée : on m'avoit dit que j'étois » heureuse de souffrir, & j'étois dis» posée à souffrir jusqu'à la mort ».

ANN. 1660.

A peine avoit-elle fini sa priere, qu'elle fut exaucée. Ses ulceres & les douleurs immodérées qui les accompagnoient disparurent. Plus de rétention d'urine, plus de fievre, plus d'insomnie, plus de dégoût, plus de vestige de cette soif insatiable que rien

Ann. 1660. ne pouvoit désaltérer, enfin plus d'enflure : quoique ce même jour elle fût si énorme, que le chirurgien, (par une raillerie sur laquelle je ne prononce point) avoit dit que si on avoit besoin d'un tambour pour la nouvelle fête, le corps de la mere de S. Basile pouvoit en servir. Au surplus, dans toute cette affaire il n'y eut ni crise, ni sueur, ni ombre d'un autre accident qu'on pourroit imaginer. Tout cela est déposé avec serment.

Un miracle si éclatant demandoit de vives actions de graces; celle sur qui il s'étoit opéré, en fit rendre pendant plusieurs jours dans l'église qu'ont, à Montmirel, les prêtres de la mission. Pour profiter de sa paralysie que Dieu lui avoit laissée, & à la guérison de laquelle elle n'avoit pas même pensé, elle se fit lire la vie du serviteur de Dieu : ce fut pendant le cours de cette lecture qu'elle fit réflexion que, si le bienheureux prêtre vouloit lui obtenir l'usage de ses membres perclus, elle seroit plus en état d'imiter quelques-unes de ses sublimes vertus, d'observer la regle de son pere S. Benoît & de contribuer par sa voix à la beauté des

offices. Elle commença donc une neuvaine dans son lit; & quoiqu'il résulte de ses paroles que cette nouvelle grace la touchoit bien moins que celle qu'elle avoit obtenue, elle ne laissa pas de la demander avec ferveur.

ANN. 1660.

Sa patience ne fut pas mise à une longue épreuve. Dès le troisieme jour elle se sentit fortement inspirée de sortir du lit, & de voir si elle ne pourroit pas marcher. Elle communiqua sa pensée à la sœur de S. André, qui la servoit avec beaucoup d'affection. Celle-ci, chez qui l'amitié donnoit aux termes un sens plus doux que celui qu'ils ont par eux-mêmes, traita sa proposition d'insensée. Mais enfin, la malade lui parla d'un ton qui marquoit si bien le changement qui s'étoit fait en elle, qu'après quelques contestations, elle lui permit, quoiqu'en tremblant, d'essayer ses forces; non sans la soutenir de son mieux, dans la crainte qu'elle ne fît une chûte. La mere de S. Basile n'avoit pas besoin d'appui, & peut-être n'avoit-elle jamais marché si ferme.

Le 23 Juillet.

Deux religieuses anciennes qui, au sortir du réfectoire, monterent chez elle pour lui faire compagnie, furent

Ann. 1660.

si frappées de ce prodige, qu'elles se mirent tout-à-la-fois, & à pleurer de joie, & à crier miracle pour avertir leurs compagnes de ce qui s'étoit passé. A l'instant accoururent, & religieuses, & sœurs converses, & pensionnaires. Il n'y eut pas, jusqu'au jardinier & à la portiere, qui voulurent voir de leurs yeux ce qu'ils ne pouvoient croire sur la foi d'autrui. Il en fut de même des magistrats & des meilleurs habitans de la ville, qui, rebattus sans cesse de la cruelle situation de cette fille de douleurs, se hâterent, le lendemain matin, de la voir & de la féliciter. Le chirurgien de la maison ne fut pas des derniers à se rendre au monastere, lui qui, quand il falloit saigner la malade, ne craignoit pas d'offenser les nerfs; persuadé, disoit-il, que de ce côté là il n'y avoit rien à risquer, & qu'elle étoit paralytique pour le reste de ses jours.

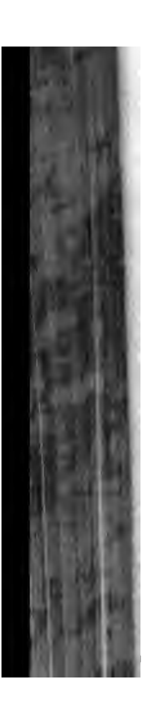
Depuis ce temps, la mere de saint Basile s'est mieux portée qu'elle n'avoit fait jusqu'alors. On l'a vue, bien des années après, jouissant d'une santé parfaite, & pleine de reconnoissance pour le Saint, à la médiation duquel elle

doit son état. Ses sentimens pour le bienheureux prêtre se sont communiqués à toute la ville; & quoique le nom de Vincent de Paul fût déja précieux à Montmirel, qui recueillit les premiers fruits de son zele, il est aisé de juger par la dévotion avec laquelle on y célebre sa fête, que le prodige, ou plutôt la complication des prodiges dont nous venons de parler & que nous avons dû affoiblir, y a produit tout l'effet que la grace du Sauveur en pouvoit attendre.

Ann. 1660.

Le second miracle s'opéra sur François Richer, marchand à Paris, & marguillier de la paroisse de S. Laurent. Ayant donné ordre à un domestique de lever de terre un balot très-pesant, celui-ci répondit tout net qu'il n'en vouloit rien faire, & qu'il ne jugeoit pas à propos de se crever. Richer se mit en colere; & sans trop penser aux conséquences, il fit un si grand effort pour lever ce fardeau énorme, qu'il se rompit le péritoine; de-là une descente d'épiploon & d'intestins, mais si complette, que le scrotum étoit rempli de la grosseur d'une forme de chapeau :

Procès-verbal, p. 53.



mais l'ouverture qui resta
si large qu'elles retomb
C'est ce qu'atteste avec le
Jean Destremeau, autre
qui visita le malade jusq
sa guérison. Dans ces acc
se trouvoit mal jusqu'à
noissance, & quelquefois
les excrémens par la bou

Il eut le malheur de
matinée du jour même,
vêque de Paris devoit fai
du tombeau du bienheure
de ses amis * à qui il ra
venoit de souffrir, le pri
pagner jusqu'à l'église de
Richer fit sa priere sur
Saint. Il ne la fit pas lo
de la cérémonie qui alloi
mais il la fit d'une maniere

* Benoît Gaudicher

pour dire des messes en actions de graces; & de retour à la maison, il commença, sans autre examen, par jetter son bandage au feu en présence de sa femme, qu'il voulut surprendre, & qu'il surprit si bien, qu'elle eût volontiers cru qu'il avoit perdu l'esprit.

La nouvelle d'un changement si subit & si peu attendu s'étant répandue dans tout le quartier, Hebrand & Destremeau voulurent se convaincre de la vérité par leurs propres yeux. Ils visiterent le lieu de la rupture, ils firent tousser avec effort le miraculé, ils le firent marcher long-temps en leur présence : leurs recherches n'aboutirent qu'à les convaincre de plus en plus du surnaturel de l'opération, & ils convinrent qu'à l'âge où étoit Richer, un mal si considérable, & en lui-même, & à raison de sa durée, ne se guérissoit point en un instant par les seules voies de la nature. Aussi quand ils comparurent devant les évêques-commissaires, ils ne balancerent pas à reconnoître dans cet événement un miracle & *un grand miracle*.

Richer, qui en étoit aussi sûr que personne, travailloit dans son magasin



épreuve qu'il ne cherche
soir, il fut poursuivi par c
ne lui vouloient pas de bien
il fuyoit avec précipitation
dans une carriere de la hau
étages. Il n'y avoit qu'un n
accident étoit arrivé quand
fit sa déposition. Il eut so
tant le corps froissé de son
miner si la secousse d'un
plus violentes n'auroit poin
péritoine ; mais il trouva
dans l'état où il avoit plu
de les remettre. C'est la f
rison de ce genre que Dieu
par l'intercession de son
faut espérer de sa miséricc
ne sera pas la derniere.

Louise-Elisabeth de Sac
angloise & d'une très-bon
En 1730. après quatre ou cinq mois

u. même côté des douleurs si aiguës, qu'elles la faisoient tomber en foiblesse. Ni les remedes que prescrivirent les plus sçavans médecins de Paris, ni les eaux, ni la douge & les bains de Bourbon-l'Archambaud, qu'elle prit en 1731, ne purent adoucir ses maux. Au contraire, elle se trouva si mal depuis son voyage, qu'elle reçut deux fois les sacremens dans la même année. Sa jambe devint maigre, & à cette maigreur se joignit un froid que la chaleur du lit, ni même celle du feu ne pouvoient chasser. Réduite, pour faire un seul pas, à l'usage des potences, on ne pouvoit, sans être ému de compassion, voir une personne si jeune traîner après elle une jambe qui pendoit de son corps, comme pend d'un arbre une branche qui n'en reçoit plus ni mouvement ni vie. L'usage qu'elle fit des plus excellens spécifiques ne lui procura pas plus de soulagement que les autres remedes qu'elle avoit jusques-là si inutilement essayés.

Quelques semaines avant Noël de l'année suivante, deux filles de la communauté de S. Thomas de Ville-Neuve, étant venues la voir, lui raconterent

Ann. 1660.

1731.

Procès-verbal, p. 98.

1732.

ANN. 1660.

qu'une de leurs sœurs, nommée Marie-Angélique Mackenne *, avoit été, depuis peu, par l'intercession du bienheureux Vincent, guérie d'une infirmité qui avoit beaucoup de rapport à la sienne. Elles l'exhorterent à faire une neuvaine devant la châsse où repose le corps du serviteur de Dieu, & s'offrirent à l'y accompagner. « Je confesse, » dit-elle dans sa déposition, que je » reçus assez froidement la proposition » qu'elles me faisoient, parce que j'a- » vois perdu toute espérance de sortir » jamais de l'état où j'étois réduite ».

* Elle est Irlandoise.

Heureusement pour mademoiselle de Sackville, ce premier sentiment ne dura pas. Deux ou trois jours après, elle se sentit fortement inspirée de commencer sa neuvaine : elle la commença en effet le 20 de Décembre, après en avoir obtenu la permission de l'ancien Provincial des P. P. Capucins qui étoit son confesseur. Cette course, qui dura neuf jours entiers, fut très-pénible pour la malade. On la portoit au carrosse, & on l'en descendoit à-peu-près comme une masse inanimée. Pour arriver jusqu'au lieu où elle devoit entendre la messe, le secours de ses potences ne

lui

lui suffisoit pas, elle avoit encore besoin de celui de deux domestiques. Un prêtre de la maison, qui lui fit baiser le reliquaire où est enfermé le cœur du bienheureux, ayant sçu d'elle qu'après sa neuvaine elle n'étoit pas mieux que le premier jour, l'exhorta à la persévérance, & lui promit d'unir ses prieres aux siennes.

Elle étoit moins éloignée qu'elle ne pensoit du terme où devoit éclater sur elle la miséricorde de Dieu. Dès le lendemain, vingt-neuvieme jour de décembre, la malade sentit, sur les quatre heures du soir, que sa jambe reprenoit la chaleur naturelle qu'elle avoit perdue; & à l'instant elle dit à Thérese-Xavier de Sackville, sa sœur, qu'elle étoit guérie, & qu'elle se croyoit en état de marcher sans appui. Après bien des débats, on lui apporta une de ses potences pour l'aider dans son premier essai; elle ne s'en servit point; elle marcha, comme elle dit elle-même dans son interrogatoire, avec autant de facilité qu'avant sa maladie. La jeune de Sackville, épouvantée de ce qu'elle voyoit, la laissa seule; & n'ayant fait qu'un saut jusqu'à l'endroit ou étoient

Ann. 1660.

les femmes de chambre de la maison, elle leur dit tout hors d'elle-même ce qui venoit d'arriver. Elles accoururent; & à la vue d'une si étonnante révolution, il y eut bien des larmes répandues.

Les deux sœurs étoient logées chez madame Hayes, qui avoit le malheur d'être de la religion prétendue réformée. Il fut question de voir comment on s'y prendroit pour lui annoncer un événement dont elle devoit être doublement frappée. L'aînée de Sackville, c'est-à-dire, celle qui venoit d'être guérie, s'arrangea de maniere à lui causer le moins de surprise qu'il seroit possible : elle fit prier cette dame de passer dans son appartement, où on avoit une bonne nouvelle à lui apprendre; mais, dans les premiers accès d'une joie vive, on n'est pas toujours bien maître des termes. Mademoiselle de Sackville se fit assez de violence pour n'aller pas au-devant de madame Hayes : elle la reçut même assise à l'ordinaire; mais, interrogée sur la bonne nouvelle qu'elle avoit à lui dire : « Madame, répondit-elle, j'ai fait une » neuvaine au bienheureux Vincent de

» Paul, je ſuis guérie & je marche ». Au moment elle ſe leve & marche comme une perſonne qui n'a jamais rien ſouffert.

Ann. 1660.

Madame Hayes ne jouit pas alors long-temps de ce ſpectacle. Son étonnement alla plus loin qu'on n'eût ſouhaité. Elle s'évanouit ſi bien, qu'on eut de la peine à la faire revenir au bout d'une heure entiere. Elle parla enſuite de ce miracle, comme eût fait une catholique zélée. Elle l'atteſta par un billet écrit de ſa propre main, avec permiſſion à ſa bonne amie d'en faire tel uſage qu'elle jugeroit à propos. J'ai ſçu de bonne part *, que lorſque ſon mari fut de retour, elle lui demanda ſi jamais il avoit vu rien de pareil dans la religion proteſtante. Il ſembloit que l'un & l'autre euſſent dû tirer de ce principe les conſéquences qui en ſortent naturellement; mais les préjugés de l'éducation l'emporterent, & on vit en partie combien Jeſus-Chriſt a eu raiſon de dire que la réſurrection d'un mort ne changeroit ni le cœur ni l'eſprit. Au reſte, M. Hayes, qui voyoit ce que la ville & la cour ont de plus grand, oublia preſque, en

Procès-verbal, p. 109.

* De madame de Sackville la mere.

parlant de la guérison de mademoiselle de Sackville, qu'il étoit d'une secte accoutumée à traiter d'illusion ou de prestiges les miracles qui se font dans l'église romaine. Il ne raconta cet événement que comme une chose qui passoit les forces de la nature, & ce fut en ce sens & en ces termes qu'il en parla à M. le cardinal de Fleury.

Tel fut le prodige, qui, quoique dégagé * de tous les accidens qui auroient pu l'obscurcir, parut encore trop foible aux yeux de la cour de Rome. C'est une nouvelle preuve de ce que d'autres avoient dit avant nous, qu'il y a plus de rigueur dans les examens du saint-siége, qu'il n'y en a dans ceux de ses ennemis les plus déclarés. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer le jugement porté à Rome avec celui de madame Hayes. Le voici tel qu'il étoit contenu dans le certificat dont j'ai parlé, & qu'il fut présenté à la congrégation des rits ;

« Je soussigné, de mon propre mou-
» vement, atteste devant Dieu, &
» certifie au public, pour rendre té-
» moignage à la vérité, qu'ayant, à
» titre de pure amitié, donné un

* Ibid., pag. 101.

» logement dans ma maiſon à made-
» moiſelle Louiſe-Eliſabeth de Sackville,
» elle y tomba dangereuſement malade
» vers le mois de mars 1730, &
» qu'entre les autres accidens de ſa
» maladie qui la réduiſirent pluſieurs
» fois à l'extrémité, elle devint entié-
» rement paralytique..... de la jambe
» droite, qui devint plus mince que
» l'autre, & froide comme glace. J'at-
» teſte que, pendant l'eſpace d'environ
» trois ans, j'ai vu cette demoiſelle
» traîner ſa jambe, ſans pouvoir s'en
» ſervir en façon quelconque; ce qui
» a duré juſqu'au 29 décembre 1732,
» où elle recouvra en un moment l'u-
» ſage de ſa jambe, bien que depuis
» long-temps elle n'eût fait aucun re-
» mede, & qu'elle eût été jugée in-
» curable par le ſieur Chirac & tous
» ceux qui l'avoient traitée; de ma-
» niere qu'on ne peut attribuer qu'à
» Dieu ſeul une guériſon auſſi prompte
» & auſſi parfaite; & j'en demeurai
» ſi ſurpriſe, qu'au moment qu'elle
» arriva, ladite de Sackville m'ayant
» fait appeller comme pour m'ap-
» prendre une bonne nouvelle, je
» m'évanouis en la voyant marcher,

Ann. 1660.

» & restai long-temps sans en pouvoir
» revenir. Je passai la plus grande partie
» de la nuit sans dormir ; & voulant
» m'assurer si la guérison étoit cons-
» tante & solide, je me levai le matin
» pour voir si elle descendroit aisément
» l'escalier, & si elle monteroit en
» carrosse sans appui, pour aller à Saint-
» Lazare au tombeau du bienheureux
» Vincent de Paul, auquel elle s'étoit
» recommandée, & je vis de mes yeux
» qu'elle descendoit le degré, & qu'elle
» montoit dans la voiture sans appui,
» & je la fis souvenir de faire porter
» par un domestique ses potences au
» tombeau du bienheureux. En outre,
» j'atteste que depuis elle a continué à
» marcher avec autant d'aisance qu'une
» autre personne, sans avoir eu ni
» crise, ni sueur, ni s'être servi de re-
» medes, soit devant, soit après sa
» guérison. Fait à Paris, le 3 février
» 1733. *Signé*, Catherine-Soracole
» Hayes ».

Vincent de Paul est peut-être le seul, après l'apôtre des Indes, dont nos freres séparés aient parlé comme en parlent les vraies catholiques Romains ; quand on marche de si près sur les pas des

grands hommes, on a quelque droit à leurs prérogatives.

Pour dire encore un mot de mademoiselle de Sackville, nous ajouterons que, pendant dix ans qu'elle a vécu après sa guérison, jamais elle n'a senti aucune atteinte de sa paralysie; que le desir de faire hommage à Dieu de la liberté qu'il lui avoit rendue, la porta à embrasser la grande regle de saint Benoît, & que, malgré l'extrême délicatesse de son tempérament, elle n'a pas laissé d'en porter le poids pendant un assez bon nombre d'années.

Ce ne fut que le 24 juin 1736, que Clément XII approuva les deux premiers miracles que nous avons rapportés. Par un nouveau décret donné le 10 août de la même année, sa sainteté jugea qu'on pouvoit procéder à la canonisation, & en effet la bulle en fut expédiée le 16 juin de l'année suivante. Je ne parlerai ici ni des deux arrêts qui suivirent cette bulle, & dont l'un supprima l'autre, ni des différens écrits qu'elle occasionna. Je me contenterai de dire que, lorsque *Pierre Gilbert de Voisins*, pour lors avocat du roi, & depuis conseiller d'état, en requit la

Ann. 1660.

suppression, il parla de Vincent de Paul à peu près comme en avoient parlé, de son vivant & après sa mort, les Molé, les Lamoignon, les le Pelletier & tant d'autres illustres magistrats; c'est-à-dire, qu'il annonça *la nouvelle canonisation*, comme celle d'un *saint d'autant plus vénérable à ce royaume, qu'il y a pris naissance, qu'il y a passé sa vie, & qu'après l'avoir édifié par ses exemples, il y a laissé des monumens durables de sa piété & de son zele.* Il dit hautement que *la France devoit prendre part*, & une part singuliere, *aux hommages religieux dont on l'honore*; & il convint qu'*au milieu du récit de tant de vertus & d'actions de sainteté, il étoit juste de ne pas omettre son zele pour la religion & pour l'église.* Le parlement dans ses remontrances au roi, déclara en termes précis, qu'il n'avoit *donné aucune atteinte à la vénération que toute la France a pour ce saint prêtre élevé dans son sein*, & que, *pour autoriser le culte que l'église vouloit qui lui fût rendu*, il ne falloit qu'*une bulle revêtue des formes usitées* dans l'état.

Pendant ces agitations qui occuperent le public deux ou trois mois, le

Saint continuoit à faire des miracles de toutes especes ; & sa fête se célébroit en Europe, en Afrique, dans l'Amérique & jusqu'aux extrémités de l'Asie, avec toute la solemnité possible. Rome commença selon l'usage, & la cérémonie s'y fit dans la Basilique de Latran. La décoration fut magnifique, & ne le céda qu'à celles dont les souverains font la dépense. Les frais en eussent été excessifs pour un corps particulier, si la même pompe qui servit à Vincent de Paul, n'eût en même temps servi à François Régis, à Julienne Falconieri & à Catherine Fieschi, que le Pape avoit, depuis peu, mis au nombre des saints.

Ann. 1660.

Nous n'entreprendrons pas de tracer un plan, même abrégé de ce grand spectacle, qui tire toujours une partie de son lustre de la dignité & de la piété de ceux qui s'y rendent. Pour en juger par comparaison, il suffira de remarquer que, quoique l'église qu'ont à Montecitorio les prêtres de la mission, ne soit pas fort propre pour ces sortes de solemnités, on y voyoit cependant briller de toutes parts l'or, l'argent, les crystaux & les plus belles tapisseries de la manufacture du roi, que M. le

duc de Saint-Aignan prêta volontiers; que, dans une saison où la ville n'est pas peuplée, il s'y trouva jusqu'à dix-sept cardinaux; que, sur le bruit qui se répandit bientôt de l'ordre, du bon goût, de la modestie & de la religion qui y régnoient, les maisons Colone, Borghese, des Ursins, Corsini, Crescenzi, Lenti, Pamphile, & je ne sais combien d'autres, qui sont les plus respectables d'Italie, y accoururent; & que, par les guérisons miraculeuses qui s'y opérerent presque tous les jours, il parut bien, que si la curiosité avoit quelque part à ce prodigieux concours, la piété y en avoit encore davantage.

En France, malgré l'émotion de la capitale, les choses se passerent dans toutes les provinces du royaume aussi bien qu'on pouvoit le souhaiter. M. l'archevêque de Paris, à la tête de sa métropole & des quatre églises qui ont coutume de l'accompagner, commença l'octave solemnelle qui se célebre en l'honneur des saints nouvellement canonisés. M. le prince de Monaco, ancien archevêque de Besançon, la continua, & elle fut terminée par M. le cardinal de Polignac. Les plus sages

communautés ecclésiastiques s'y rendirent au moins par députés; & le duc de Richelieu, qui vint exprès de Fontainebleau; pour y assister le dernier jour, eut le plaisir de voir, en présence d'une illustre & nombreuse assemblée, qu'on ne peut bien faire l'éloge de la charité de Vincent de Paul, sans faire celui des immenses libéralités de la duchesse d'Aiguillon.

L'exemple de la capitale fut suivi par toutes les provinces du royaume; & il y en eut où la fête fut célébrée en plusieurs cantons différens.

Si nous n'appréhendions l'excessive longeur des détails, nous n'oublierions ni Sens, ni Marseille, ni Rodez, ni Angers, ni tant d'autres dioceses qui se sont signalés dans cette occasion. Mais, à quelques circonstances près, il faudroit en venir à des redites perpétuelles. Ainsi, pour nous borner à quelques traits plus intéressans, nous dirons que, la fête s'étant célébrée à Fontainebleau pendant que le roi y étoit, l'église que desservent les missionnaires, fut, par ordre de ce prince, tendue à double rang des plus riches tapis de la couronne; que leurs ma-

Ann. 1660. jestés vinrent y rendre leurs hommages au nouveau Saint; que leur exemple fut suivi de monseigneur le dauphin, de monseigneur le duc d'Orléans, du cardinal, ministre de l'ambassadrice d'Espagne, & de ce qu'il y a de plus grand à la cour; que la reine, qui étoit en possession d'édifier par-tout, fut attendrie de la piété d'une jeune fille de neuf ans, qui, guérie, dans son enfance, par l'intercession du bienheureux prêtre, d'une paralysie formée, profita de la nouvelle solemnité, avec l'agrément & après l'examen de l'ordinaire, pour rendre, à son libérateur, des actions de graces, dont son âge l'avoit dispensée.

Nous ajouterons que messieurs les comtes de Lyon, dans la vue d'honorer un homme, qui a lui-même fait tant d'honneur aux choix de leurs prédécesseurs, voulurent bien prêter une de leurs trois églises pour la cérémonie; que, pour lui donner plus de grace & plus d'éclat, ils suspendirent une partie de la rigide méthode, qui leur fait exclure toutes les nouveautés; qu'en présence de leur archevêque, à qui son grand âge & ses infirmités ne permirent pas de célébrer, ils firent l'office

du premier jour avec cette majesté antique, qui fait l'admiration de tous les étrangers; que les corps les plus distingués de la ville se firent un devoir religieux, de marcher sur leurs traces; que plus de six vingts curés du diocese vinrent processionnellement rendre leurs respects à un prêtre, qui fut à la fois leur confrere & leur modele; & qu'enfin plus de six mille communions, qui se firent pendant l'octave, donnerent dans la premiere ville du diocese, une idée de la ferveur que Vincent avoit autrefois communiquée à son peuple de Châtillon.

Ce peuple, à qui la mémoire de Vincent de Paul est aussi chere, qu'il fut cher lui-même à Vincent de Paul, mérite, par son tendre respect pour cet ancien pasteur, une seconde place dans son histoire. Dès qu'on eut appris dans cette ville, qu'il avoit été mis au nombre des bienheureux, la joie y fut si vive qu'elle ressembloit à un triomphe universel. On y reçut les reliques du serviteur de Dieu comme on l'auroit reçu lui-même, s'il étoit venu, en personne, visiter encore une fois son troupeau. Les enfans se racontoient les uns

Ann. 1660. aux autres ce que leurs peres leur avoient dit de cet homme si puissant en œuvres & en paroles. Ceux-ci se flattoient de lui devoir la foi ; ceux-là d'y avoir été confirmés dans la personne de leurs ancêtres : tous le regardoient comme un nouveau protecteur, disposé à faire pour eux ce que Jérémie faisoit, après sa mort, pour le peuple de Dieu. L'événement n'a pas démenti de si justes espérances, & les *vœux* qui sont suspendus dans la chapelle, où le Saint est honoré à Châtillon, ne prouvent pas moins la tendresse qu'il continue d'avoir pour ses anciennes ouailles, que sa puissance auprès du seigneur. Les trois panégyriques qui furent prononcés en l'honneur de Vincent de Paul, lors de sa canonisation, auroient été capables d'établir son culte dans cette petite ville, quand jusques-là il y auroit été inconnu. Le dernier de ces discours, qui fut celui du R. P. de Clardan, jésuite, *ravit tous les auditeurs* ; ce sont les propres termes du pieux & respectable curé de Châtillon.

2 *Macc.*, 15, 14.

Le 8 Juin 1745.

Mais ce fut sur-tout dans le diocese où il étoit né, & sous les yeux de l'auguste parlement, dont sa province ref-

ſortit, que le nouveau Saint triompha. Dès que Louis-Marie de Suarez-d'Aulan, digne évêque d'Acqs, eut, par un mandement * plein de dignité & de ſageſſe, annoncé à ſon troupeau la fête de *ſaint Vincent de Paul, prêtre & confeſſeur, natif de la paroiſſe de Poy, au dioceſe d'Acqs*, les fideles ſoumis à ſa juriſdiction, s'ébranlerent juſques dans le Béarn & dans la Baſſe-Navarre. Le concours fut ſi prodigieux, que, malgré les précautions que la police avoit priſes, des gens même de condition furent réduits au pain de ſeigle, faute d'en trouver d'autre. Le prélat touché, attendri, de voir preſque toutes ſes brebis réunies, leur diſtribua, une ou deux fois par jour, la nourriture ſpirituelle, que la plupart é oient venues chercher de ſi loin. Les confeſſeurs, pendant toute l'octave, n'eurent pas un moment de trêve; & chaque jour il étoit au moins quatre heures ſoir, & quelquefois ſix, qu'on n'avoit pas encore fini de donner la communion. Le gouverneur, le préſidial, le ſénéchal, l'élection & toutes les communautés, *firent à qui mieux mieux* * pour honorer leur ſaint compatriote. La famille de Vincent de Paul

ANN. 1660.

* Du 10 Juin 1738.

* Lettre du 28 Juillet 1738.

Ann. 1660. toujours pauvre, mais toujours vertueuse, ne s'y distingua que par sa modestie & par l'innocence de ses mœurs. A son maintien, on jugea que le bonheur de ressembler au saint prêtre du côté de la vertu, étoit le seul qui fût capable de lui donner de l'ambition.

Le spectacle qu'offrit la ville de Bordeaux, fut plus grand & n'édifia pas moins. On peut dire que la misere & les dignités du siecle contribuerent à lui donner du relief. A la tête d'une procession très-bien ordonnée, qui de la Cathédrale se rendit par de longs détours à l'hôpital où se devoit célébrer la fête, marchoient les enfans-trouvés, innocent essaim, qui, quelque part qu'il soit, doit beaucoup au serviteur de Dieu, parce que ce qu'il a fait pour lui à Paris, a servi de regle aux provinces. Entre les deux bannieres du Saint qui précédoient le clergé du séminaire & de la cathédrale, s'avançoit, un cierge à la main, le jeune Savignac, fils & frere de conseillers au Parlement. Né pendant qu'on célébroit à Bordeaux la fête de la béatification, on lui avoit donné au baptême le nom de Vincent de Paul; & ce fut pour lui apprendre de bonne

heure à marcher ſur les traces de ſon ſaint patron, qu'une mere vertueuſe voulut qu'il lui rendît, dès ſon enfance, tout l'honneur qu'il pouvoit lui rendre. L'archevêque Primat d'Aquitaine fermoit la marche de ſon nombreux clergé. Après lui paroiſſoit le parlement en robes rouges, précédé de ſon illuſtre premier préſident & de deux autres, à la tête d'environ cinquante conſeillers, d'un des avocats-généraux & du procureur-général. La cour des aides auſſi, en robes rouges, venoit enſuite avec ſon premier préſident. Ce corps étoit ſuivi de celui des tréſoriers de France; ceux-ci l'étoient des officiers du ſénéchal, qui l'étoient eux-mêmes de meſſieurs de la bourſe.

C'eſt ainſi qu'une ville, pour laquelle Vincent de Paul n'eut jamais occaſion de faire la millieme partie de ce qu'il a fait pour tant d'autres, lui donnoit des preuves éclatantes de reſpect & de dévouement. Elle n'en donna pas moins de ferveur & de piété. Pendant toute l'octave, l'égliſe où ſe faiſoit la fête, fut toujours pleine. Tout Bordeaux paroiſſoit ſaintement ému. Il y eut tous les jours, l'un portant l'autre, plus de

Ann. 1660. neuf cents communions. La nobleſſe y parut riche en foi comme le peuple : les huit panégyriques qu'on y fit, comme en pluſieurs autres endroits, y furent juſtement applaudis. Par-tout ils furent plus goûtés à proportion qu'on en bannît plus le faſte de l'éloquence. On reconnut dans les provinces, comme on l'avoit reconnu à Paris, que, dans un éloge auſſi abondant que l'eſt celui de Vincent de Paul; pour être orateur, il ſuffit d'être hiſtorien.

Ce ne fut pas ſeulement en France que le nom du ſaint prêtre fut célébré: la Savoie, le Piémont, la Toſcane, la république de Gênes, le royaume de Naples, la Pologne & un grand nombre d'autres états l'honorerent avec une ſorte d'émulation. Lisbonne ne le céda à aucune partie du monde chrétien. Dire que le ſéréniſſime roi de Portugal fit les frais de la ſolemnité, c'eſt dire qu'elle ſe fit avec la derniere magnificence.

Depuis le décret du ſaint-ſiége, le culte de l'homme de Dieu n'a fait que s'étendre. Le Canada l'a joint à ſes autres ſaints protecteurs; & la premiere paroiſſe, qui, depuis ſa canoniſation,

:é érigée à Québec, l'a été ſous nom. On y a envoyé une portion ès oſſemens, à la priere du ſage rieur du ſéminaire de cette ville; . eſpere que Dieu glorifiera dans ıérique ſon ſerviteur, comme il l'a ıfié en Europe. S'il en eſt ainſi, de plus propre à y fortifier la ;ion. Il en eſt, pour ainſi dire, des s comme des conquérans, & leur nier triomphe dans un lieu y eſt ɔurs ſignalé par des bienfaits. De de Provinces où la fête de la caſation s'eſt faite, je ne ſçais s'il y ı une ſeule où il ne ſe ſoit opéré des liges, & il y en a beaucoup où il eſt opéré pluſieurs.

ANN. 1660.

Fin du Tome Second.

LETTRE

DE M. JACQ. BÉN. BOSSUET,

Evêque de Meaux,

Au Pape Clément XI.

TRÈS-SAINT PERE,

Il est du devoir des évêques de porter, aux pieds du trône apostolique, toute la sincérité & toute l'authenticité de leurs témoignages, en faveur de la vérité; & cela, dans les affaires qui sont du ressort du saint-siége : & comme il s'agit maintenant de prendre les informations les plus exactes sur la vie & sur la sainteté du vénérable prêtre Vincent de Paul, instituteur & premier supérieur général de la congrégation de la mission ; nous pouvons attester que nous avons eu le précieux avantage de connoître très-particulierement ce véritable serviteur de Dieu, & cela,

EPISTOLA

J. B. BOSSUET,

Episcopi Meldensis,

Ad Clementem XI.

BEATISSIME PATER,

Oportet episcopos, ad apostolicam sedem, sincerum atque integrum testimonium veritatis deferre, in quâcumque causâ quæ ad ejus judicium devenire possit ac debeat. Cum itaque venerabilis presbyteri Vincentii à Paulo, congregationis missionis institutoris, ac primi præpositi generalis de vitâ & sanctitate quæstio habeatur; testamur eumdem virum, ab ipsâ adolescentiâ, nobis fuisse notum : ejusque piis sermonibus, atque consiliis, viros &

ros christianæ
tis, & ecclesiaf-
disciplinæ sen-
bis esse instil-
quorum recor-
e, in hâc quo-
tate, mirificè
mur.

dès notre jeunesse : dès-lors, l'onction de ses discours, jointe à la sagesse de ses conseils, n'ont pas peu contribué à nous faire goûter les avantages d'une véritable & solide piété, & à nous inspirer nos premiers sentimens de zele
le rétablissement de la discipline ecclé-
ue : & ce souvenir est, encore aujour-
bien cher à notre cœur.

ocessu tempo-
& jam in pres-
o constituti ;
m sodalitatem
ati sumus, quæ
presbyteros,
luce & auctore,
ium colligebat,
ivinis rebus,
ingulas hebdo-
s, tractaturos.
i cœtum anima-
ose Vincentius
, eum differen-
avidi audire-
tunc impleri
bamus aposto-
illud : Si quis
tur, tanquam
ones Dei : si
ministrat, tan-
ex virtute

Dans la suite, étant parvenus à l'ordre de prêtrise, nous eûmes le bonheur d'être associés à cette compagnie de vertueux ecclésiastiques que Vincent avoit formée ; lesquels s'assembloient, sous ses yeux, tous les mardis de chaque semaine, pour conférer, entr'eux, des choses du ciel. Vincent étoit l'ame de ces utiles conférences ; & jamais il n'y parloit que chacun de nous ne l'écoutât avec une insatiable avidité : c'étoit bien alors que nous éprouvions sensiblement l'accomplissement de cette parole de l'apôtre : *Si quelqu'un parle, qu'il paroisse que c'est Dieu*

qui parle par sa bouche ; si quelqu'un exerce un ministere sacré, que ce soit avec toute la plénitude de l'esprit saint.

quam administrat Deus.

L'on voyoit souvent, à ces assemblées, les plus grands évêques de France : ils y étoient attirés par la renommée & par l'éminente piété du saint prêtre. Il seroit difficile d'exprimer toute l'étendue des ressources que Vincent leur ouvrit dans les conférences du mardi, pour les aider à porter le poids de la sollicitude pastorale & des travaux apostoliques. Là, ils étoient sûrs d'avoir à choisir nombre de ministres irréprochables, toujours disposés à aller répandre la saine doctrine dans toutes les églises de France, toujours en état d'y faire goûter les maximes salutaires de l'évangile, non seulement par la force de leur éloquence, mais encore plus par l'exemple édifiant de leur conduite.

Aderant magni nominis episcopi, viri famâ & pietate perducti : ab eâque sodalitate mirum in modum, auctore Vincentio, in apostolicis curis ac laboribus juvabantur. Præstò erant operarii inconfusibiles, qui, per eorum ecclesias, recte tractabant verbum veritatis ; nec minus exemplis, quàm verbis evangelium prædicabant.

Il a même été un temps, & ce temps sera toujours précieux à notre souvenir ; que nous-mêmes, tenant quelque rang dans le clergé

Fuit etiam nobis desideratum tempus quo eorum laboribus sociati Metensem ecclesiam in quâ tunc

ecclesiasticis officiis fungebamur; in vitæ pascua conebamur : cujus missionis fructus, venerabilis Vincentii, non modò piis instigationibus atque consiliis; verùm etiam precibus tribuendos, nemo non sensit.

de Metz, nous eûmes le bonheur d'être associés aux travaux de ces hommes apostoliques: & si le succès de cette mission, à laquelle nous travaillâmes dans le diocèse de Metz, surpassa toutes les espérances, il n'y a personne qui ne convienne que cette église en fut particuliérement redevable, non seulement aux ardentes sollicitations de Vincent & à la supériorité de ses lumieres, mais encore à l'efficacité de ses prieres.

Ille nos, ad sacerdotium promovendos, suâ suorumque operâ, juvit : ille secessus pios clericorum, qui ordinandi veniebant, sedulò instituit: nosque etiam, non semel invitati, ut consuetos per illa tempora, de rebus ecclesiasticis, sermones haberemus; pium laborem, optimi viri orationibus & monitis freti, libenter suscepimus.

Que de ressources n'avions-nous pas déja trouvées dans ce vertueux ecclésiastique & dans les membres de sa conférence, lorsque nous nous disposâmes à recevoir la prêtrise! Il avoit établi, avec le plus grand soin, des retraites spirituelles pour les jeunes clercs qui se présentoient aux saints ordres. Nous-mêmes, vivement pressés, par ce vénérable prêtre, de faire, aux ordinans, des conférences sur leurs obligations; nous nous livrâmes plus d'une fois à cet important ministere, & cela avec d'autant plus de confiance, que nous avions la

ressource de ses sages conseils, & l'assurance que Dieu accorderoit, à ses prieres, le succès de cette bonne œuvre.

Heureuses circonstances! Elles nous mirent à portée de jouir pleinement, dans le Seigneur, de l'intimité de ce vénérable prêtre, d'étudier de près ses vertus, & d'admirer, sur-tout, cette charité sincere & vraiment apostolique qu'il porta à un si haut degré; l'édifiante gravité de son maintien, cette rare prudence qu'il sçut toujours allier avec la plus parfaite simplicité, l'ardeur de son zele pour la discipline ecclésiastique & pour le salut des ames, cette constance inaltérable & cette force invincible avec laquelle il s'élevoit contre tout ce qui pouvoit altérer, ou la pureté de la foi, ou l'intégrité des mœurs.

Licuitque nobis affatim eo frui in Domino, ejusque virtutes coram intueri; ac præsertim geminam illam & apostolicam caritatem, gravitatem atque prudentiam, cum admirabili simplicitate conjunctam; ecclesiasticæ rei studium, zelum animarum; & adversùs omnigenas corruptelas invictissimum robur atque constantiam.

Quelle délicatesse sur l'intégrité du dogme catholique! Qui jamais a montré plus de respect pour le saint-siége? Combien sa soumission à ses décrets étoit sincere! D'un autre côté, quel abaissement, quelle profonde humilité dans les exerci-

Quam puram fidem coleret, quam sedi apostolicæ, ejusque decretis reverentiam exhiberet; quantâ animi demissione & humilitate, in amplissimis licèt regiorum etiam consiliorum

ctiorum functionibus constitutus, Domino deserviret, recordantur omnes, & ego suavissimè recolo.

ces du culte religieux! & cela, lors même que son rang & ses emplois au conseil du roi, auroient pu, ce semble, rallentir sa ferveur. C'est de quoi toute la France se souvient encore aujourd'hui : pour moi, je ne puis y penser, sans que ce souvenir ne me remplisse de la plus douce consolation.

Crescit in dies pii viri memoria qui, in omni loco, Christi bonus odor factus, dignus ab omnibus habetur, qui à sancto pontifice, ritè & canonicè, sanctorum numero inseratur, si vestræ beatitudini placuerit.

Aussi, chaque jour, ajoute-t-il un nouveau lustre à la réputation de ce saint homme : il est, par-tout, la bonne odeur de Jesus-Christ. Ce ne sont, de toutes parts, que vœux empressés, qu'acclamations vives, pour qu'il soit mis solemnellement au rang des saints, par l'un des plus saints Pontifes, qui aient occupé la chaire de saint Pierre.

Nostris verò sensibus, beatissime pater, eò gratior ac firmior venerandi Vincentii hæret recordatio, quòd in suâ congregatione, & in nostrâ quoque diœcesi spirantem intuemini. Cum ejus discipulis compresbyteris nos-

Quant à nous, très-saint Pere, la mémoire du vénérable Vincent nous est d'autant plus précieuse, son image est d'autant plus profondément gravée dans notre ame, qu'il nous semble le voir revivre dans sa congrégation, & travailler lui-même dans notre diocèse : nous avons choisi

ses enfans pour être les coopérateurs de notre ministere; ils vivent sous nos yeux, ils partagent nos travaux; sans cesse ils sont occupés à repaître de paroles & d'exemples le troupeau qui nous est confié : leur assiduité au travail, leur application infatigable au salut des ames, fait seule toute notre joie & toute notre consolation dans le Seigneur.

tris vivimus, cum iis laboramus; eorumque doctrinâ & exemplis, commissum nobis gregem, indefesso studio, neque unquam intermisso opere, pasci gaudemus in Domino.

Pouvons-nous nous dispenser de parler de cette compagnie de vierges qui, formées par le vénérable Vincent de Paul, & conduites par les sages regles qu'il leur a données, se consument au service des pauvres, & sur-tout au service des pauvres malades. L'innocence de leurs mœurs, leur ardente charité, leur sincere humilité, tout en elles retrace à nos yeux, & leur saint fondateur, & l'esprit dont il étoit rempli.

Neque licèt conticere de piarum fœminarum cœtu, quæ ab ipso sanctissimis legibus informatæ; pauperibus & ægrotis sublevandis, tantâ castitate, humilitate atque caritate serviant, ut sui institutoris, ab eoque insiti spiritûs, oblivisci non sinant.

C'est dans le religieux souvenir des bonnes œuvres de ce vénérable prê-

Nos ergò pii viri memores : hoc nostrum testimonium,

beatissime pater, in vestræ sanctitatis paternum sinum effundimus. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Hæc coram Deo, in Christo loquor; in conscientiâ bonâ, & fide non fictâ ego sanctitatis vestræ.

Beatissime pater devotissimus atque obedientissimus servus ac filius,

J. B. Episcopus Meldensis.

Datum in civitate nostra Meldensis, 2 Augusti 1702.

tre, que nous venons, très-saint Pere, déposer dans votre sein paternel, le juste témoignage que nous devons à la vérité. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

& ce témoignage, nous le rendons devant Dieu, & en Jesus-Christ, dans toute la sincérité de notre ame, & avec toute la fidélité que nous devons à la vérité & à votre sainteté.

JACQUES BÉNIGNE, évêque de Meaux.

2 Août 1702.

TABLE

DES MATIERES contenues dans ce Second Volume.

LIVRE V.

Pages

LIVRE VI.

LIVRE VII.

LIVRE VIII.

Fin de la Table du Second Volume.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit ayant pour titre : *La Vie de Saint Vincent de Paul* : je n'y ai rien trouvé de contraire à la foi & aux mœurs. Ce 22 Septembre 1786.

ADHENET, Docteur de la maison & société de Sorbonne.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre

amé le Sieur Abbé BÉGAT, Chapelain de l'Eglise Métropolitaine de Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public *la Vie de S. Vincent de Paul, instituteur & fondateur des Prêtres de la Mission & des Filles de la Charité*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilége, pour lui & ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à personne; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'Acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilége que de la cession; & alors par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilége sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, si l'Exposant décede avant l'expiration desdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil, du 30 Août 1777, portant Réglement sur la durée des Priviléges en Librairie. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux

Reglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMESNIL. Le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le dix-septieme jour du mois de Janvier l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-sept, & de notre Regne le treizieme. PAR LE ROI, EN SON CONSEIL.

LEBEGUE.

Registré sur le Registre XXIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 729. fol. 141, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége; & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'Arrêt du Conseil du 16 Avril 1785. A Paris, le 23 Janvier 1787.

KNAPEN, Syndic.

De l'Imprimerie de la Ve HERISSANT, rue Neuve N.-D.



